3 1761 03934 2860

LE

NÉGOCIANT UNIVERSEL;

OU

RECUEIL

DE

LETTRES ORIGINALES DE COMMERCE,

ÉCRITES PAR

LES MEILLEURES MAISONS DE

RUSSIE,	FRANCE,	ALLEMAGNE,
HOLLANDE,	ESPAGNE,	ITALIE,
ANGLETERRE,	PORTUGAL,	TURQUIE, &c.

AVEC

Une Table Alphabétique des Termes usités dans le Négoce;

Ouvrage propre à servir de Modèle a une Correspondance Françoise, & à former le vrai Style Commercial. Utile aux Négocians, Marchands, Commis, &c.

A L'USAGE DE LA JEUNESSE ANGLOISE QUI SE DESTINE AU COMMERCE.

PAR G. KEEGAN,
Maître de l'Académie, Manor-House, Kennington.

HUITIÈME ÉDITION,

Revue, & Soigneusement corrigée, par l'Auteur.

Qualis meus sermo esset, si una sederemus, aut ambularemus, illaboratus, & facilis; tales volo esse epistolas meas.—*Seneca.*

À LONDRES;
De l'Imprimerie de J. Compton, Middle Street, Cloth Fair.
SE VEND CHEZ BOOSEY; OLD BROAD STREET; LAW, AVEMARIA LANE; ET DULAU & CO., SOHO SQUARE.
[Prix 5*s.* relié.]

LIBRARY
SEP 14 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

HF
5728
F8K4
1810

Entered at Stationers' Hall.

TO THE

Merchants

OF

GREAT BRITAIN.

GENTLEMEN,

AS the care is committed to you of guiding our British Youth into the path of *practical* business, and of completing them in the qualifications inherent to the enlightened Merchant, I feel a peculiar propriety in addressing this Work to you.

My principal design is to assist youth, by putting into their hands *original* letters

of commerce, abounding in variety of instruction, and well calculated to form their minds, not only in acquiring a knowledge of the French language, a just and accurate mercantile style, but also in imbibing *real* notions of business, which, I imagine, will be very useful to Schools, and not only so, but peculiarly suited to such persons as are not thoroughly competent to hold a foreign correspondence.

The French language is of well-known utility in commerce, the greatest part of mercantile transactions being carried on through the medium of it, and it is also universally adopted in Schools. A previous superficial tincture will not benefit young gentlemen much in their clerkships: a grammatical accuracy and precision in writing are requisite. Their letters should be written in a clear, unequivocal, and merchant-like manner, by which means

they would be read with pleasure by the correspondents; they would beget respect and confidence; their abilities would receive an additional lustre; in a word, they themselves would become intrinsically useful at an early period, with less trouble to their superintendents.

If this Work, which I have the honour to lay before you, shall be considered in any degree worthy of your patronage, the pleasure of having afforded the least assistance in the acquisition of knowledge, and of having been serviceable to the Public in so important a point as the *Education of Youth*, will give me the highest satisfaction, and I shall think that my endeavours, under your auspices, have not been altogether useless.

May you, the brilliant ornaments of your country, the distinguished and truly just

objects of esteem and admiration to your foreign connections, always maintain the marks of splendor and dignity with which you are adorned!

I have the honour to be most respectfully,

Gentlemen,

Your most obedient, and

Most humble Servant,

WILLIAM KEEGAN.

Preface.

COMMERCE undoubtedly above all things contributes the most to make a nation flourish; by it the main spring of abundance and wealth is kept in motion; by it empires receive additional strength and aggrandizement; by it mankind are mutually knitted together, and correspondence maintained between those that are divided from one another by the remotest tracts of the earth. The French tongue being indisputably a general vehicle of European intercourse, the importance of writing French letters of commerce with propriety justly claims to be considered with care: an early introduction also to an acquaintance with the technical terms adopted by merchants is necessary for those who are designed for commerce. It is not sufficient that integrity, the leading characteristic of trade, should be eminently conspicuous in commercial letters; young persons ought to be taught to think justly, and write clearly, neatly and succinctly; for, as Lord Chesterfield says, "there is an elegant simplicity and dignity of style absolutely necessary for good letters of business," without which, respect and confidence are not easily conciliated, both depending on the mode of suitably expressing our thoughts on various occurrences in a merchant-like manner.

At the time I devoted myself to commerce, and since my profession of a teacher, I have often considered that our schools wanted a book, in which the knowledge of the

French language, and *real* notions of business, might be judiciously blended: this idea has also occurred to several French teachers, with whom I have conversed on the subject, who have wished that a book of a similar design might be published.

These considerations have induced me to lay these Letters before some intelligent merchants, who have emboldened me to make them appear in the world, by saying, that students, clerks, and others possessing some knowledge of French, but not competent to write Letters of business accurately, would find in them a valuable repository of mercantile *practice* and *phrases*.

There are not, indeed, wanting books of commercial Letters, but they are not *original*, that is, they have not been circulated in commerce, and are merely fictitious, improper in diction, incomplete, and barren in incidents of trade, which not being the peculiar province of the composers, is the cause of their being written in too superficial a manner, and wanting that ease, simplicity, and precision so obvious in a true mercantile style, as well as a variety which they, who have not been really engaged in business, can never think of.

I have had some opportunities of observing the transition of youth taken from school into business: unexperienced in its peculiarities, they have perceived their acquirements in *theory* often enveloped in obscurities, and apparently incongruous to *practice*. The Counting-house claims to itself, in arithmetical computations, both brevity and precision, which to them have appeared intricate and dark, and not till then could they be persuaded how much scholastic differed from practical tuition. The same remark may be applied with respect to style: frequent embarrassments will occur to young gentlemen in the commencement of their clerkships, from not having a proper

knowledge of commercial phraseology. I have known young men, who considered themselves well skilled in French, much puzzled even in copying letters, who perhaps judged themselves adequate to transact business of much greater moment, because they could construe ten or fifteen lines of Telemachus, or any other school-book, in a breath. It is, therefore, *real examples* of the general business of life that can predispose their minds to imbibe notions, and furnish their memories with a stock of idioms. If the leading principle of learning French be to render the same subservient to the profession, it is evident that a young man designed for commerce ought to be qualified particularly in that part of it which will prove useful to him: thus the awkward figure of a first appearance in the counting-house would be in some measure removed, and the design of his preparatory course of studies accomplished in a well-directed education.

Can the student's thoughts, or diction in writing, resemble those of a merchant's, without the aid of proper examples on commercial objects? As in sculpture, so in composition, models are necessary for both; and we might with equal propriety expect a young artist to produce exact models of *Venus de Medicis*, or of the *Farnesian Hercules*, without any prior explanation or study whatever of the proportion and elegance of those inimitable originals of antiquity. The language of *merchants* alone can form a true commercial style.

The following sheets contain real models of a general and copious source of incidents on almost all the leading articles of trade between the principal commercial cities of Europe, written in a masterly style, and so replete with the occurrences of buying and selling on commission and otherwise, of drawing and remitting, &c. that, independent of acquiring great facility in the practice of composition by

perusing them, the learner will become progressively initiated in commerce, and acquainted with its various technical terms, which are amply elucidated in the annexed Index.

The utility of this book is not limited to youth in schools; it extends also to clerks and others, whom I distinguish into two classes; namely, those who are not versed in the proper terms of business, and those who write French with some correctness, and to whom the respective idioms are familiar: the first, from finding letters analogous to the subject on which they are to write, will easily meet with such remarks and phrases as may suit their purpose, which otherwise might not have occurred to them; and thus, without much study, they will be able to hold a foreign correspondence.

With respect to the other class, it is very difficult that clerks, whose business is chiefly limited to a very few branches, can be thoroughly conversant in almost all the incidental occurrences to which many articles of importation and exportation are subject, and write agreeably to the various modifications; and certainly they who are thus accomplished, are, in my opinion, entitled to superior merit and emolument. The trial of this advantage will depend upon those, who, from a due sense of the importance of improving education, will encourage this book, from which it is at least reasonable to believe that much proficiency will be made.

Impressed with the truth of the above remarks, and guided by the best of intentions, I hope that these Letters under fictitious names will meet the approbation of an enlightened and discriminating Public, to whose candour I commit them. It is my *wish* to promote the instruction and utility of British youth.

ADVERTISEMENT.

THE rapid sale of the former Editions of this Work, at home and abroad, the unanimous approbation of merchants of the first eminence, the high commendations of the most distinguished Reviewers, and its general adoption by the heads of the first commercial Schools in the kingdom, sufficiently evince its diffusive utility and superior excellence over any other of a similar description. Indeed, if we consider the style in which these Letters are written, the fund of commercial knowledge, of genuine and real experience, we can discover in them the enlightened Merchant impressing his correspondents with respect; so that a student destined for business, and desirous of holding a foreign correspondence, will be furnished with such *real* materials, that little can remain to be attained on that head after his *debût* in the mercantile world. For further observations, I beg leave to refer to the Preface of "COMMERCIAL PHRASEOLOGY," a work which affords very great assistance to beginners, by making them acquainted with the most difficult mercantile phrases in French and English, and which may be considered as a key to the present, being rendered so easy, and simplified to the capacities of young French scholars, that, through it, they will be gradually prepared for the *Négociant Universel.*

I gratefully acknowledge myself indebted to the Public for their approbation of this and other works, and assure them that it shall ever be the principal object of my ambition to merit a farther continuation thereof.

It will be truly gratifying to see our youth pursue with energy the mercantile career, and render themselves, by their knowledge, ingenuousness, and integrity, worthy of the name of BRITISH MERCHANTS.

I beg leave to introduce to the notice of the Reader a list of other publications, for the use of Schools and private instruction; they have also met with a very flattering reception from the Public.

COMMERCIAL PHRASEOLOGY, or Key and First Book to the *Négociant Universel*, in French and English, in which the mercantile technical terms are selected, and translated into English: in Schools they are committed to memory in the manner of Dialogues.

A GUIDE TO USEFUL KNOWLEDGE; or, Elements of Astronomy, Geography, Chronology, &c. on so clear and perspicuous a plan, that the learner is gradually led to comprehend books which treat more abstrusely on those sciences.

L'INSTRUCTEUR FRANCOIS, in French and English: the gradual and corresponding reading lessons arranged in columns, with silent letters, &c. display a most easy method of simplifying the reading and construing of the French Language; the difficulties of former French Spelling-Books being entirely removed.

NEW DIALOGUES, in FRENCH and ENGLISH, on History, Arithmetic, Botany, Astronomy, Politeness, Accomplishments, &c.

The Reader is respectfully informed that the critical commendations of the above Works, by several Reviewers of distinction and celebrity, will be found at the end of this book.

LE

NÉGOCIANT UNIVERSEL.

LETTRE I.

Messieurs Verbeck Frères, à Copenhague.

Londres, le 4 Janvier, 1784.

Messieurs,

NOUS avons l'honneur de vous informer que le terme de notre société sous la raison Simpson & Hood, expirant le 31 du courant, nous venons de la dissoudre pour satisfaire au juste désir que témoignoit Mr. Hood, de jouir enfin d'un repos, auquel il a bien droit de prétendre, après un travail assidu de près de 40 années; vous prévenant en même tems que nos Sieurs Simpson & Carr demeureront chargés de la liquidation, & de la suite des affaires de notre Maison.

Pénétrés des sentimens de la plus juste reconnoissance pour les preuves d'attachement & de confiance que vous avez bien voulu accorder à notre Maison, nous vous prions d'agréer nos vifs & sincères remercîmens, & d'être persuadés de la parfaite considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être très-sincèrement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

SIMPSON & HOOD.

Londres, le 4 Janvier.

Messieurs,

LA lettre en l'autre part, sous la raison Simpson & Hood,

vous apprenant la dissolution de notre société par la retraite de Mr. Hood, & que nous restons chargés de la liquidation & de la suite des affaires ; nous avons l'honneur de vous informer que nous sommés dans le dessein de les continuer avec les mêmes fonds, sous la raison Simpson & Carr, & nous vous prions de vouloir bien en prendre note.

Daignez nous conserver, Messrs., cette confiance & cette bienveillance, dont vous nous avez constamment honorés, & être persuades que les affaires ne cesseront d'être conduites avec cette exactitude & ce zèle qui nous ont mérité jusqu'à présent l'estime & l'approbation de nos amis ; avantage dont nous sentons trop le prix, pour ne pas employer tous nos efforts à en obtenir la continuation.

Le renouvellement d'année qui vient d'avoir lieu, nous offrant l'occasion d'adresser au ciel les vœux les plus sincères, pour tout ce qui peut vous intéresser ; permettez que nous vous la souhaitions des plus heureuses en tout point : elle le sera parfaitement pour nous, si dans son cours elle nous fournit des occasions de vous être utiles & de vous convaincre des sentimens d'attachement & de considération, avec lesquels nous avons l'honneur d'être très-parfaitement,

Messieurs,

Signature de Votre très-humble Serviteur,
Simpson. SIMPSON ET CARR.

Signature de Votre très-humble Serviteur,
Carr. SIMPSON ET CARR.

LETTRE II.

Messieurs Zelada et Fils, à Livourne.

Amsterdam, le 14 *Février,* 1784.

Messieurs,

NOUS prenons la liberté de vous offrir nos services, & avons l'honneur de vous remettre inclus une note de la vente prochaine de notre Cnie. des Indes, qui commencera en cette ville au mois d'Avril ; nous y joignons l'opinion générale des prix, quoique cela dépende entièrement des ordres, plus ou moins abondans, qui pourront venir de

l'étranger. Si vous vous décidez, Messrs., à nous honorer des vôtres, nous tâcherons de les exécuter à votre entière satisfaction.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

GRUNBERGER FRERES.

P. S. Nous avons devant nous l'honneur de votre agréable lettre du 10 passé, par laquelle vous avez eu la bonté de nous remettre un compte simulé d'achat d'une partie d'*Alun*, dont nous vous remercions : nous sommes fâchés que le prix en soit trop cher, pour pouvoir vous en commettre une partie, comme nous avions résolu de faire. Nous serions bien aises de savoir, si Messrs. les fermiers ne voudroient pas faire un contrat, pour en livrer annuellement une certaine quantité à un prix modéré ; si cela étoit, nous vous prions de nous marquer au juste combien de nos livres rend votre quintal.

Tandis que nous cherchons par tous les moyens à intéresser votre correspondance, nous nous flattons que vous voudrez bien y contribuer, & nous accorder quelque part dans vos ordres & dans ceux de vos amis ; nous vous remettons à cette fin un prix courant de nos articles d'exportation, pour votre spéculation & gouverne.

Les mêmes.

LETTRE III.

Monsieur Garrow, à Londres.

Oporto, le 10 *Mai,* 1784.

Monsieur,

SUIVANT la lettre circulaire ci-jointe, nous avons contracté une société sous la raison Veuve Aldis & Cnie, qui commence ce-jourd'hui ; & ci-bas vous trouverez nos signatures respectives, auxquelles seules il vous plaîra ajouter foi.

Nous nous flattons de la continuation de vos ordres : nos soins, & le zèle le plus actif pour les remplir à votre satisfaction, la plus grande exactitude, jointe aux sentimens

de probité qui doivent être le soutien de toute liaison quelconque, nous gagneront votre confiance & vos bontés, dans un degré auquel nous aspirons.

Dévoués à vous servir nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Signature de Votre très-humble Servante,

Veuve Aldis. VEUVE ALDIS ET CNIE.

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Charles Eyre. VEUVE ALDIS ET CNIE.

LA grande activité & les soins avec lesquels Mr. Eyre a dirigé mes affaires, ainsi que ses connoissances dans les *Vins*, acquises pendant plusieurs années, m'ont engagé à l'associer dans mon commerce. En conséquence, l'ancienne raison Aldis, qu'après sa mort annoncée par ma lettre circulaire du 4 Mai, j'ai suivie jusqu'ici, ne servira plus que pour la liquidation des affaires pendantes, & dorénavant le commerce sera continué aux mêmes articles ci-devant, sous la raison Veuve Aldis et Cnie. Je suis convaincu que mes amis auront tout lieu d'être satisfaits de cette nouvelle société, & vous prie de l'honorer de votre confiance. Agréez, Monsieur, les remercîmens les plus sincères pour celle que vous m'avez toujours témoignée, & soyez assuré des sentimens d'une estime parfaite avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble Servante,

ALDIS.

LETTRE IV.

Messieurs Louis Frères, à Bourdeaux.

Birmingham, le 8 *Juin,* 1784.

Messieurs,

LA circulaire en l'autre part vous prévient qu'à la suite de notre précédente société de Hammond & Morris, qui est dissoute, nous venons d'en former une nouvelle, sous la raison Guillaume Hammond, & nous y avons joint Mr. Lesson, qui a travaillé pendant cinq ans dans notre

susdite société, où il étoit intéressé, & dont il avoit la procuration.

Nous vous prions de prendre note de nos deux signatures, pour n'ajouter foi qu'à elles seules.

Nous sommes chargés de la liquidation & de la suite des affaires de notre précédente société, nous suivrons le même commerce, & essentiellement la commission en tout genre. Nous vous demandons la continuation de l'amitié & de la confiance dont vous l'avez honorée : nous apporterons les mêmes soins à la mériter.

Nous avons l'honneur d'être très-sincèrement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Guillaume Hammond. HAMMOND ET LESSON.

Signature de Votre très-humble Serviteur,

George Lesson. HAMMOND ET LESSON.

Birmingham, le 1er Juin.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que notre société étant parvenue à son terme, est dissoute de ce jour.

Nous avons remis la liquidation & la suite de nos affaires à Messrs. Hammond & Lesson, nos successeurs, dont la circulaire est en l'autre part, & qui suivront notre même commerce.

Notre Sieur Hammond aura l'honneur de vous faire part séparément de ses arrangemens, dont nos relations d'attachement ne souffrent pas la moindre altération.

Nous vous remercions de la confiance dont vous nous avez honorés, & vous prions de la transporter à nos successeurs.

Nous avons l'honneur d'être avec un sincère attachement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

HAMMOND & MORRIS.

LETTRE V.

Messieurs Sales Frères, à Londres.

Hambourg, le 14 *Août,* 1784.

Messieurs,

NOTRE société se trouvant terminée, nous avons l'honneur de vous en faire part, & de la retraite de notre Sieur Lowling, avec qui nous avons traité amicalement pour son intérêt par rapport à la liquidation dont nos Sieurs Danzer Frères & Cnie. demeurent chargés, vous priant de vous entendre avec eux, ou avec leur nouvelle société, pour solde & remboursement de nos comptes, & de leur continuer les mêmes bontés que vous avez eues pour nous, pendant le cours de notre susdite société. Nous en sommes fort reconnoissans, & avons l'honneur d'être très-sincèrement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

LOWLING, DANZER FRERES ET CNIE.

PAR la ci-jointe circulaire de notre précédente société, Lowling, Danzer Frères & Cnie., vous voyez qu'elle se trouve terminée, & que notre Sieur Lowling ayant résolu de se retirer, nous avons traité avec lui à l'amiable, pour la continuer sous notre nouvelle raison ci-après : par cette retraite, nous demeurons chargés de la liquidation. Nous vous prions de prendre note de nos signatures, auxquelles seules il vous plaîra ajouter foi. Vous nous verrez rechercher & saisir avec un nouvel empressement les occasions de mériter votre amitié ,vous assurant que, par les fonds dont nous sommes munis, nous saurons satisfaire nos amis & faire honneur à tous nos engagemens.

Daignez, Messrs., nous accorder votre bienveillance & agréer les sentimens d'estime & d'attachement avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Thomas Danzer. DANZER FRERES ET CNIE.

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Pierre Danzer. DANZER FRERES ET CNIE.

LETTRE VI.

Messieurs Jameson et Cnie, à Londres.

Constantinople, le 8 *Juin,* 1784.

Messieurs,

C'EST avec la plus vive douleur que nous avons l'honneur de vous annoncer la perte que nous venons de faire de notre respectable chef Mr. Andrews, décédé le 31 Mai dernier, pour ainsi dire subitement. Malgré cet événement fâcheux, notre commerce roulera sur les mêmes fonds, & la signature de notre raison ne variera pas. Nous vous prions de prendre note des deux nouvelles signatures, auxquelles seules à l'avenir il vous plaira ajouter foi.

Ce changement n'en apportera aucun dans notre façon de travailler. Mr. Wakefield va s'occuper avec beaucoup d'intelligence & d'assiduité de nos affaires, qui vont dans peu devenir les siennes, & nous continuerons l'achat & la vente de nos marchandises à la satisfaction de nos amis; ainsi nous nous flattons que nous aurons les mêmes droits à votre amitié & à votre confiance, que nous nous efforcerons toujours de mériter.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

Signature d' Votre très-humble Serviteur,

Henry Jenkins. ANDERSON ET CNIE.

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Charles Wakefield. ANDERSON ET CNIE.

NOUS nous référons à la circulaire en l'autre part. Privés de vos nouvelles, & trouvant que vous nous êtes redevables de 2128 Piastres pour solde d'un premier envoi; nous vous prions de nous les faire tenir pour pouvoir arrêter nos comptes & mettre nos livres en règle.

Nous vous réitérons les offres de nos services & sommes avec estime,

Les mêmes.

LETTRE VII.

Messieurs Maffei et Cnie., à Venise.

Bristol, le 16 *Février,* 1784.

Messieurs,

Sous les auspices d'un de mes amis, je prends la liberté de m'introduire dans votre chère connoissance, en vous offrant mes meilleurs services dans cette place, tant dans l'achat que dans la vente des marchandises, dont j'ose me flatter de pouvoir vous rendre toute satisfaction possible; d'autant plus que mes affaires se bornent entièrement aux commissions: une preuve vous convaincra de la promptitude que je prends à l'intérêt de mes amis respectifs.

Nos *Sucres raffinés* sont estimés au moins 5 P$\frac{o}{o}$ supérieurs en qualité à ceux fabriqués à Londres.

Nos exportations de *Plomb*, *Etain*, *Fer-blanc*, &c. dont ci-joint vous avez un prix courant, sont très-considérables, & nous avons ici continuellement des occasions de navires pour Gênes & Livourne, pour votre gouverne.

Les denrées de chez vous jouissent ici également d'un débit très-avantageux, dont, si vous le desirez, je vous donnerai une explication plus détaillée.

Sachant, qu'on donne de vos quartiers des ordres pour des assurances, je vous présente aussi mes services dans cette branche, vous certifiant que nos assureurs sont des gens solides, & d'une probité assez connue, dont vous voudrez bien prendre des informations, ainsi qu'à l'égard de mon caractère, &c. chez Messrs. Johnson & Cnie. de Londres, & Mr. Cipriani à Livourne. En attendant l'honneur de votre réponse, j'ai celui d'être très-sincèrement,

Messieurs,

Votre très-humble Serviteur,

Jacques Edmonds.

LETTRE VIII.

Monsieur Zuften, à Francfort.

Rheims, le 10 *Mai,* 1784.

Mr. Havel de la Maison Hulin Frères, de notre ville, nos intimes, se déterminant à aller faire un voyage en Allemagne, comme nous désirerions beaucoup de lui procurer une correspondance solide, nous prenons la liberté de vous l'adresser & de vous le recommander. Le moment étant critique pour donner la préférence aux Anglois sur nos manufactures de France, nous espérons que nos souhaits seront accomplis, & qu'il ne vous quittera pas sans obtenir quelque petite commission pour essai. Plus qu'aucune autre, cette Maison est dans le cas de vous bien servir, & de vous faire jouir des plus grands avantages, sa façon de penser, ainsi que la nôtre, étant de se contenter d'un modique bénéfice pour mériter toute la confiance des Maisons qui, ainsi que la vôtre, ont droit de prétendre à de certaines distinctions.

Ce Mr. Havel désirant avoir des connoissances & des avis sur quelques objets qui l'obligent à avoir recours à vos lumières, nous vous prions, de ne pas lui refuser tous les services dont il pourra avoir besoin, étant très-persuadés de toute sa discrétion, & que jamais il ne sera capable de vous nuire, en portant ses offres de services dans les endroits où vous êtes dans le cas de faire des affaires.

Ayant bien voulu se charger d'un carnet d'enchantillons de nos articles, nous espérons qu'il servira à augmenter vos ordres annuels de *Toiles imprimées,* & à rendre plus considérable la commission de *Camelots,* & autres articles d'été, que vous nous avez promis de commettre cet hiver.

Vous offrant tout ce qui peut dependre de nous, nous avons l'honneur d'être respectueusement,

Monsieur,

Vos très-humbles Serviteurs,

Hebert Freres.

LETTRE IX.

Monsieur Carter, à Londres.

Bruxelles, le 4 Juin, 1784.

Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous recommander Mr. Le Maire porteur de la présente, & notre voyageur, qui en vous présentant ses services, aura l'honneur de vous réitérer l'offre des nôtres.

Pourvu de carnets d'échantillons de tous nos articles, & chargé de vous faire particulièrement le plus grand rabais sur les prix ; nous nous flattons qu'il obtiendra la préference de vos mémoires, qui seront exécutés en marchandises du plus beau choix en tous genres, & sur lesquelles nous vous ferons jouir des plus grands avantages.

Si le Sieur Le Maire, qui se trouve en votre ville pour la première fois, avoit besoin de vos bons offices, soit pour conseils ou informations, nous vous demandons en grâce de lui rendre tous les services dont vous êtes capable, & dont il fera profit avec autant de discrétion que de reconnoissance.

Quant à nous, nous nous estimerons heureux, si en revanche, nous pouvons à notre tour vous être de quelque utilité.

Désirant en voir naître les occasions, nous avons l'honneur d'être sans réserve,

Monsieur,

Vos très-humbles Serviteurs,

VANDEK ET CNIE.

LETTRE X.

Messieurs Tasso et Fils, à Livourne.

Marseille, le 24 Mai, 1784.

Messieurs,

Nous sommes enfin parvenus à la vente du restant de vos *Suifs*, nous nous en félicitons & réjouissons, car en vérité nous étions dans la perplexité pour le déchet, les

frais & le dépérissement que les chaleurs auroient occasionnés. A propos de dechet, il n'y en a pas eu certainement sur les 40 Bariques, & cependant leur poids est misérable, il faut qu'il y ait eu une erreur chez vous, & les Bariques nous le confirment, celles de bonne qualité donnent un excédent, & il y a un déficit sur les autres; en attendant le courier du jour, nous vous remettons les comptes du tout; les trouvant justes, il vous plaîra nous débiter d'accord aux époques désignées de £.1,680 T^s. du net; nous doutons que nos confrères trouvent les mêmes prix. L'article est très-abondant, & la consommation des plus minces; il en est de même des *Bleds*, nous en comptons dans le moment au-dessus des 10,000 charges dans notre ville; le *Montalto* est refusé par nos boulangers à £.29 T^s. pour 4 mois: notre campagne est très-belle, & quoique la pluie d'hier n'ait été ni forte, ni longue, elle a fait un bien infini: les *Huiles* viennent en telle abondance que leur prix a déjà diminué de £.4 T^s. par Barique à livrer tout de suite, & de £.6 à 9 T^s. pour recevoir en Août & Septembre prochains: les *Caffés* & les *Sucres* vont rondemont, ainsi que les *Laines;* celles de nos environs ont pourtant augmenté de £.9 T^s. par Q/.: nous persistons dans l'opinion, que celles de cette toute vaudront au moins les prix des vieilles, nous vous confirmons que les noires surtout manquent, & qu'elles sont recherchées.

Notre Indien est heureusement arrivé le 5 du courant de l'Orient: sa cargaison est très-riche, il porte 1,000 Bales de *Toilerie*, 2,000 de *Poivre*, autant de *Saltpêtre*, 12 *Bariques* de *Caffé Moka*, 6 do. d'*Indigo*, & 2,000 *Cuirs tannés de Manille*. Nous sommes très-sincèrement, &c.

P. S. Nous recevons l'honneur de votre lettre du 8 courant, elle nous observe que vos avis de Gênes vous assurent une très-mauvaise apparence de récolte en Espagne & en Portugal par les très-fortes pluies; notre expérience nous a depuis long-tems convaincus que jamais les pluies de l'hiver & du printems n'ont incommodé ces deux royaumes, & nous avons diverses époques, où nous avons reçu de toute l'Espagne des lettres qui disoient tout perdu par cet événement, qui demandoient même des *Bleds* à quelque

prix que ce fût, & ces années ont été celles de la plus grande abondance: enfin, Messrs., les faits parlent, & vos avis de différens pays doivent vous certifier que les *Grains* sont en baisse continuelle. Croyez-vous que cela fût, s'il y avoit de justes craintes sur l'avenir? Nous vous avons dit le vrai sur les *Laines*, & nous ne connoissons pas d'autre route: les *Sucres fleurés assortis* valent £.47 T^s^. les *communs* £.38 à 40 T^s^. suivant la beauté, le *Caffé St. Domingue* bon & marchand, £.113:6s. à 114 T^s^.; le *Martinique* 1 de plus.

Nous avons l'honneur d'être très-respectueusement, &c.

LETTRE XI.

Monsieur Goldoni, à Gênes.

Yarmouth, le 4 *Novembre*, 1784.

Monsieur,

En leur tems nous avons reçu l'honneur des vôtres du 6 & du 8 passé, nous avons différé de leur répondre, parce que nous ne pouvions rien vous dire de conforme à vos désirs, Mr. Woolley se trouvant chargé de tous les papiers concernant l'affaire des Elderton Frères: ce n'est qu'avant-hier que nous avons mis la main sur la lettre que vous demandez, pour prouver la formation de leur société; & sous ce pli nous vous la faisons passer. Nous espérons qu'elle remplira l'objet pour lequel vous la désirez, que vous trouverez les moyens de terminer cette affaire, & que nous & les autres créanciers, aurons quelque chose à toucher des effets déposés entre vos mains. Quant à la caisse di *Bijouterie* dont vous nous parlez, & sur laquelle vous dites être en débours, nous avons toujours entendu, que vous aviez fait ces avances, sous la condition d'en attendre le payement à la vente des dits *Bijoux*. Nous avons écrit sur ces objets à Mr. Hardi, & nous attendons sa réponse.

C'est avec peine que nous voyons qu'il n'a pas été en notre pouvoir de vous procurer quelques consignations en *Salaisons*, nous ne vous oublierons pas s'il s'en présente l'occasion. Le prix excessif des *Harengs* la saison der-

nière ne permettoit pas que l'on s'engageât dans cet article, qui a cependant pu rendre quelque profit à raison des prix aux quels il s'est vendu de votre côté ; mais la spéculation nous paroissoit trop hazardeuse. L'apparence n'est pas meilleure cette saison : on en a seulement pêché 2,600 Bariques, qui se raisonnent à £.1 : 10*s*. S*t*. par Barique. Nous ajouterons seulement que, si vous voulez nous confier l'exécution des vos ordres, nous aurons un soin particulier de vos intérêts, & dans toutes les occasions, nous serons charmés de vous donner des marques de notre dévouement.

Nous sommes avec estime, &c.

LETTRE XII.

Monsieur Weber, à Hambourg.

Bourdeaux, le 14 *Novembre*, 1784.

Monsieur,

Je suis honoré de votre lettre du 10 courant, qui m'avise de sept traites de £.2000 T*s*. chaque, que vous avez faites, sur Messrs. Bourgeois & Cnie., à Paris, à 3 usances, ordre de Messrs. Davis Frères, de Liverpool, ensemble £.14000 T*s*. dont j'ai pris note pour y faire l'honneur réquis.

Ces Messrs. m'en avoient effectivement prévenu, mais ils m'avoient marqué que c'étoit sur moi qu'ils vous avoient donné ordre de tirer : n'importe, tout accueil sera fait à vos traites.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, &c.

LETTRE XIII.

Monsieur Munro, à Edimbourg.

Gottembourg, le 16 *Septembre*, 1784.

Monsieur,

Je ne sais quelle interprétation je dois donner à l'honneur de la vôtre du 28 Juillet, ni pourquoi vous m'écrivez en termes un peu durs que je ne crois pas mériter.

D'après la commission que vous m'aviez donnée de 86

B.ques de *Goudron*, je m'attendois que vous m'enverriez vos ordres pour l'expédition : voyant vos retards, & trouvant occasion de vuider mes magasins de cet article, je vous demandai la quantité de B.ques que je devois garder pour vous, en ce peu de mots : " Je désire savoir précisément combien de B.ques de *Goudron* je dois garder pour votre Maison, afin de pouvoir régler ma vente." Je vous écrivis cela le 24 Mai, & le 30 du même je reçus la vôtre du 20 Mars, qui n'a point éprouvé de retardement, & m'est parvenu à tems & suivant le cours régulier des couriers. Je lus que vous m'y marquiez 80 B.ques : je vous les expédiai aussitôt par le premier navire, je vous en fis passer le connoissement, la facture & une traite sur Amsterdam en F.ls 900 de Banque.

Dites-moi, je vous pric, Messrs., si vous trouvez dans cette manière d'agir de l'irrégularité, & du doute sur la solidité de votre Maison. Si par défiance je n'eusse pas voulu vous livrer le *Goudron*, je ne vous aurois pas écrit exprès, pour savoir précisément la quantité que vous en vouliez. Lorsque six jours après, j'ai reçu l'ordre de vous en faire l'expédition, j'aurois pu trouver quelque excuse pour me débarrasser de mes engagemens, & votre long silence m'en fournissoit un motif plausible. Tout démontre le contraire, & je ne puis me persuader que le contenu de votre lettre s'adresse à moi, & que votre commis n'ait pas fait une méprise ; parceque je ne doute point que vous ne fassiez honneur à ma traite, & que vous n'acceptiez pour votre C.te le *Goudron* que je vous ai expédié par le Cap.ne Vanspnt, que j'imagine être heureusement arrivé chez vous.

Pour vous convaincre de la confiance que j'ai dans la solidité de votre Maison, je vous prie de ne pas limiter vos demandes à 800 ou 900 R.bs, mais de m'honorer de vos ordres pour des objets plus considérables ; alors vous pourrez voir combien vous vous êtes trompés dans votre supposition, quoique j'aime toujours à croire que le contenu de votre lettre ne s'adresse point à moi. Je serois fâché que mes prières n'eussent aucun effet, & que vous continuassiez à vous servir de vos anciens correspondans d'ici : mais en voilà assez, ne m'oubliez en aucune occasion, parce que

vous me trouverez toujours très-disposé à vous servir & à payer la plus grande attention à vos ordres.

J'ai l'honneur d'être avec estime, &c.

LETTRE XIV.

Monsieur Pignatelli, à Trieste.

Cadix, le 15 *Janvier*, 1785.

Monsieur,

Il est bien que vous ayez reçu le connoissement & le compte de vos 2 Q^x^. de *Cochenille* par le Cap^ne^. Rovedino, & que vous nous ayez crédité d'accord de leur coût & frais ; vous le serez de la remise que vous nous annoncez par le canal de Messrs. Viola & Cnie., lorsqu'elle nous parviendra, & vous en serez avisé : nous apprendrons avec plaisir que Messrs. Alfieri & Pirro vous ont consigné leurs Colis en bon état ; ce dernier a dû vous remettre les deux reçus pour vous de Messrs. Aurai & Fils ; nous vous en avons envoyé le connoissement & la note des frais.

Rien d'intéressant sur l'*Indigo* & la *Vanille* depuis notre dernière.

Quoique les ordres de Mr. Philipe de Malines fussent très-précis de ne pas nous dessaisir des 2 Caissons de *Dentelle* sans la remise en main de leur valeur ; néanmoins nous nous rendons à vos désirs, & à votre garantie, & nous avons chargé ces Caissons sur le navire la S^te^. Marie, prêt à partir ; inclus le connoissement à votre consignation, & nos deux premières de change de ce jour sur vous, & au domicile que vous nous désignez de Mr. Santoro de Livourne, à 45 jours de date, ensemble P. 668 de $\frac{8}{7}$; qui, au change de 127 $\frac{1}{8}$, font la juste balance de P^ias^. 849 : 1, du coût, assurance, & frais de ces Colis ; nous en remettons la note à Messrs. Specchio & Cnie., & les chargeons de s'en entendre avec nous. Veuillez remettre ces deux premières duement acceptées au susdit Mr. Santoro par le retour du courier, pour les délivrer aux porteurs de leurs secondes ou

troisièmes duement endossées ; l'indication en est de même au bas de celles-ci.

Il est impossible de toucher à vos *Souffres* pour nos Rafineries, leur première qualité en canons ne vaut que 2 P^ias^. & quelque pur & superbe que puisse être le vôtre en pierres, il donneroit plus de M^ars^. 58 par Q^l^. de perte, y compris les frais de fabrication : si dans la suite nos cours respectifs se rapprochent, nous userons volontiers de vos offres gracieuses: en attendant, nous vous faisons nos remercimens.

Les *Grains* sont abondans, & en baisse; les *Vins* en augmentation; les *Sucres*, & les *Caffés*, toujours plus courus. C'est notre réponse à l'honneur de votre lettre du 26 passé ; nous avons celui d'être avec respect, &c.

LETTRE XV.

Messieurs Kelly et Cnie., à Dublin.

Venise, le 10 *Février*, 1785.

Messieurs,

J'AI reçu l'honneur de votre estimée lettre : je suis charmé d'apprendre que vous n'êtes pour rien dans la faillite des Maisons Paolucci & Rezzonico de Rome ; aussitôt qu'il me sera possible d'avoir la liste des créanciers de la Maison Paolucci de notre ville, je vous la ferai passer.

Je vois que vous êtes instruit de la vente des *Saumons de Terre-Neuve* qui s'est faite au prix de D^ts^. 46, Esc^te^. 4, & 6 mois de payement; la qualité en général étoit excellente. J'ai jugé à propos, comme je vous l'ai dit, de différer la vente du vôtre, & d'attendre une occasion plus favorable. On a reçu depuis, des nouvelles de Londres, qu'environ 600 B^ls^. de *Saumon d'Irlande* avoient été vendus pour ce pays-ci, & que peut-être on en expédieroit une plus grande quantité ; en conséquence je me suis empressé de procéder à la vente de votre partie, & j'ai le plaisir de vous informer que j'en ai vendu 24 B^ls^. à raison de D^ts^. 47, Esc^te^. 1, & 6 mois de payement. Vous voyez par les prix du mois dernier, que j'ai eu occasion de vous bonifier, & suivant les rencontres qui se présenteront,

j'en continuerai la vente jusqu'à la fin, afin de vous faire passer le montant du net produit. Il est impossible de vendre ici le *Saumon* comptant, on accorde toujours un terme qui est plus ou moins long, suivant les circonstances, & soyez convaincus que je l'aurois fait s'il eût été en mon pouvoir.

Ci-inclus sont deux échantillons de *Coton filé* du Levant; pour la qualité la plus belle on demande Grs. 34, & pour l'autre 26 la livre. A l'égard des *Cotons en Laine*, ceux de Chipre sont aujourd'hui à Dts. 24 le cent, ceux de *Salonique*, 22½, & ceux de *Smyrne*, 21½. J'en ai acheté à ce prix une grande quantité pour envoyer à mes amis d'Angleterre; & pour votre plus parfaite intelligence, je vous transmets le Cte. simulé des *Cotons filés* & des *Cotons en Laine:* vous y ferez vos réflexions, & s'il vous convenoit d'en faire quelque partie, je vous offre mes services, vous assurant de ma ponctualité à exécuter vos ordres, ainsi que de l'estime avec laquelle je suis, &c.

LETTRE XVI.

Messieurs d'Aranda, à Cadix.

Liverpool, le 3 *Mars*, 1785.

Messieurs,

La lettre que nous eûmes l'honneur de vous écrire le 1er. passé, a croisé votre estimable du 4 du même, nous apportant le connoissement de 87 Pipes d'*Eau-de-vie*, que vous nous avez expédiés suivant nos ordres par le Capne. Joncourt, & nous en avons aussi trouvé la facture montant à Pias. 6289, dont vous aurez crédit à l'arrivée du navire. Nous aurons soin de faire passer à Messrs. Dubois & Fils de Manchester, les 8 Tx. de *Bois de Campèche* que vous avez envoyés à notre consignation.

Votre traite de £.830 St. du 14 dernier, à l'ordre de Mr. Duncan, est déjà acceptée par nous, pour être acquittée exactement à son échéance, mais nous ne concevons pas pourquoi vous venez d' en faire une autre encore de £.759 St. à l'ordre de Messrs. Blackman & Fils, puisqu'il ne vous revenoit, suivant notre accord, que £.470 St.

et que le surplus est payable dans 6 mois. Nous n'entendons rien à cette manière d'agir de votre part, & en vérité si ce n'étoit que nous n'aimons pas à faire affront à votre signature, nous aurions laissé retourner votre susdite traite, que nous avons accueillie uniquement pour vous faire plaisir, & à condition que vous nous tiendrez compte de notre avance de tems sur les £.289 St. que vous tirez de trop. Nous vous avions prié de faire ces traites par première & seconde, nous remettant l'une pour l'accepter, & envoyer à Londres au domicile indiqué sur la seconde, & nous avons de bonnes raisons pour être fâchés que vous n'ayez pas suivi cette marche, aussi simple qu'aisée pour les porteurs de vos traites, & pour éviter désormais que vous fassiez aussi peu d'attention à nos recommandations, nous vous ferons nous-mêmes nos remises sur Londres; au moyen de quoi nous n'aurons plus le désagrément de voir paroître vos traites, & c'est ici le moment de vous dire que nous n'en accepterons plus aucune, car les avantages en commerce doivent être réciproques, & un Négociant qui cherche toujours son utilité par le sacrifice des intérêts d'un autre, ne mérite pas de confiance : ainsi, Messrs., que cela vous serve de gouverne.

Nous avons l'honneur de vous saluer, &c.

LETTRE XVII.

Monsieur Gentil, à Macon.

Lille, le 15 *Mars*, 1785.

Monsieur,

Nous recevons l'honneur de la vôtre du 4 courant, & nous y remarquons avec plaisir, que vous avez rempli avec exactitude la commission que nous vous avions donnée de 80 Mds. de *Vin de Bourgogne*, savoir :

15 Mds. de *Volney*.
18 D°. de *Pomare*.
30 D°. de *Macon*, Ière. qualité.
10 D°. de *Chabli*.
7 D°. de *Tonnerre*, &
8 Paniers de *Champagne mousseux*.

A Cte. de cet envoi, nous vous remettons ci-inclus nos deux traites à votre ordre, payables dans Lyon :

£.1790 T^s^. sur Mr. Vaillant, à 17 jours de vue } val. reçue
2085 sur Mr. Breton, à 45 d°. de date. } des dits.

£.3881 T^s^. dont il vous plaira procurer la rentrée & créditer notre Cte. ; pour ce qui regarde la solde, vous pourrez, lors de l'expédition des dits *Vins*, tirer à 3 Usances sur Messrs. Beaujon Frères, à Paris, qui auront nos ordres pour honorer votre signature.

Nous espérons que nous n'aurons pas à vous faire le même reproche, auquel vous aviez donné lieu par votre dernier envoi ; & en vérité, il est bien malheureux pour nous, qui donnons un bon prix, afin d'avoir la meilleure qualité, & qui nous fondons là-dessus pour satisfaire nos pratiques, de nous voir trompés. Il est vrai que vous avez rejetté la faute sur les voituriers, qui avoient adulteré le *Vin* sur la route ; il vous plaira donc, Mons., de ne rien omettre pour obvier à cette adultération, faites choix de voituriers honnêtes gens, & même envoyez une personne sûre de votre endroit pour veiller sur eux ; car nous vous déclarons que nous laisserons pour votre Cte. les futailles qui auront été adultérées ; à quoi veuillez faire attention.

Ce n'est que, par manque d'argent, & vu la courte échéance de notre traite de £.1946 T^s^. que Mr. Ribard de Rheims nous a cherché de mauvaises chicanes pour ne pas la payer ; nous lui écrivons ce courier une lettre, après la lecture de laquelle nous espérons qu'il ne fera plus difficulté d'accepter ; ainsi, Mons., veuillez lui faire représenter notre traite, & instruire le porteur de lui accorder 12 ou 15 jours de plus, s'il en est besoin, pour lui faciliter les moyens de l'acquitter.

Nous avons l'honneur d'être sans réserve, &c.

LETTRE XVIII.

Monsieur Massimi, à Naples.

Strasbourg, le 10 *Avril*, 1785.

Monsieur,

COMME je vous ai prévenu par ma dernière du 28 passé,

j'ai envoyé 10 B^x^. de *Tabac de Strasbourg*, marqués G. P. N°. 1 à 10, à Messrs. Bowerman Frères d'Ostende, qui les ont chargés à l'adresse de Messrs. Ambrosio & Fils à Alicante, dans un navire Danois parti depuis un mois ; de sorte que j'espère qu'ils ne tarderont pas à y arriver ; & je donne ordre aujourd'hui à Messrs. Ambrosio & Fils de vous les réexpédier à la décharge. Il vous plaira en procurer la réception en tems, & la plus prompte & meilleure vente possible, m'en rapportant entièrement à vos bons soins pour le ménagement de mes intérêts ; vous avez en l'autre part la note du contenu & du poids des dits *Tabacs*, pour votre gouverne.

Je vous préviens qu'ils sont assurés jusques chez vous pour £.18000 T^s^., & que les assureurs sont tenus de rembourser les avaries grosses en plein, & seulement l'excédent des 3 P. $\frac{0}{0}$ des avaries simples ; sur quoi vous aurez la bonté de vous régler au dit cas.

J'attends de courier en courier vos remises pour le montant de mon envoi pour votre Cte. du 3 Décembre, & si contre mon attente, vous ne me les aviez pas encore faites, au reçu de la présente je vous prierois instamment de ne pas différer davantage à me les faire, ayant besoin de mes fonds.

Messrs. Antonini & C^nie^. doivent vous avoir fait adresser de Nice 12 B^x^. de *Tabac de Paris* marqués B. P. N°. 1 à 12, de mon envoi, que je leur ai laissé la liberté de prendre pour leur Cte., ou de vous laisser pour le mien. S'ils ont pris ce dernier parti, vous pouvez travailler tout de suite à m'en procurer la vente au mieux possible, en vous réglant sur la facture que je leur en ai fournie, & que vous voudrez bien leur demander.

Comme un de mes amis intimes est parti ces jours derniers pour votre pays ; je lui ai donné une lettre de crédit sur votre Maison de £.6000 T^s^. ; veuillez faire honneur à ses lettres de change jusqu'à la concurrence de cette somme, j'en créditerai votre Cte.

Agréez les offres de mes services, étant très-parfaitement, &c.

LETTRE XIX.

Messieurs Chapman Frères, à Londres.

Alicante, le 11 *Avril,* 1785.

Messieurs,

Je vous confirme ma dernière du 29 passé, vous accusant la réception de votre remise sur Cadix, & réponds à l'honneur de la vôtre du 12 du même. J'espère que les 80 B^ques^. de *Vin blanc* expédiées, par le Cap^ne^. Fletcher, ne tarderont pas à vous arriver. En attendant, vous pouvez écouler les 26 B^ques^. que Mr. Maréchal du Havre vous a adressées pour mon Cte. : il est vrai qu'elles sont expédiées depuis un assez long tems, & qu'il y aura un déchet considérable : mais il y a aussi une raison qui doit les faire valoir pour les acheteurs, c'est que ces *Vins* sont dans toute leur maturité & prêts à être mis en bouteilles ; ainsi j'espère que le prix me dédommagera du dechet, & je m'en rapporte entièrement à vos bons soins pour en faire une fin le plutôt & au mieux possible. Ces *Vins* ayant resté long-tems en mer, Mr. le Vaillant n'en a point voulu, sous prétexte que la qualité n'en étoit pas comme d'ordinaire, quoique je puisse vous assurer qu'elle est la même que je vous fournis ainsi qu'à vos autres amis. J'avois toujours espéré que Mr. Maréchal l'auroit amené à la même raison ; mais voyant qu'il n'y pouvoit parvenir, & croyant qu'il ne vous reste plus de mes *Vins* entre les mains, j'ai prié Mr. Maréchal de vous les envoyer, me flattant que vous m'en tirerez un meilleur parti qu'il n'auroit pu faire au Havre, & j'en recevrai le Cte. de vente avec plaisir.

Quant aux *Vins de Malaga* que vous continuez à me demander ; comme la qualité de ceux que j'ai paroît bonne, je vous en enverrai plusieurs pièces sur ce que vous m'assurez de les vendre à bon prix. Je vous les expédierai par le premier bâtiment que nous aurons en droiture pour Londres, & je vous informerai du suivi. Je vous prie de ne pas perdre de tems pour la vente tant des 26 B^ques^. reçues du Havre, que des 45 B^ques^. que je vous ai expédiées dernièrement par le Cap^ne^. Fletcher.

Sur quoi, en attendant vos nouvelles, j'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, &c.

P. S. Nous apprenons à l'instant que la Melpomène se met en charge pour votre port. J'y embarquerai donc les *Vins de Malaga*, & j'y ajouterai

7 B^ls^. de *Gomme Arabique*,
294 Bâtons de *Buis*,

de l'envoi de Mr. Campantico de Livourne à notre consignation, en vous priant de les réclamer à l'arrivée, & de les acheminer par le premier bâtiment à Messrs. Andrews Frères d'Edimbourg, avec qui vous vous entendrez pour vos frais.

Ma première vous portera les connoissemens du tout.

LETTRE XX.

Messieurs Graziosi, à Gênes.

Francfort, le 21 *Avril,* 1785.

Messieurs,

Nous sommes honorés de votre lettre du 12 passé, par laquelle vous nous remettez les connoissemens de

48 B^ques^. d'*Huile*,
34 D°. de *Vin de Corse*,
48 Caisses de *Savon*,
80 B^ls^. de *Riz*,
4 Caisses de *Confitures de Gênes*,

que vous avez chargés pour notre Cte. pour Hambourg, à la consignation de Mr. Morton, sur le navire l'Ecureuil. Cap^ne^. Biliard, & dont vous nous annoncez la facture par votre première.

Nous ne pouvons vous dissimuler, Messrs., que nous trouvons un peu étrange, que vous ayez tiré sur nous une somme excédant celle que nous vous devions, & en second lieu que, malgré nos vives recommandations de faire vos traites directement sur Mr. Kamel à Hambourg, afin de ne pas avoir le déplaisir de nous les voir présenter ici pour l'acceptation, par des mains de toute espèce, vous ayez pourtant voulu absolument les faire sur nous, & par là nous forcer à vous dire, que cette contravention à des ordres bien positifs, a été sur le point de nous faire prendre le parti qu'auroit mérité une pareille inattention de votre part : toutefois pour ne pas vous en donner le désagrément,

nous accueillerons bien vos susdites traites, & vous pouvez être tranquilles sur leur sort.

Nous voyons avec regret que, malgré toutes nos représentations pour vous dissuader d'envoyer ici des *Cotons filés*, vous persistez à nous les faire passer pour votre Cte.; & puisque c'est une affaire finie & sans remède, nous n'avons rien à vous dire sinon que, lorsqu'ils seront en nos mains, nous en soignerons la vente avec non moins de zèle pour vos intérêts que s'ils nous appartenoient en propre. Pour ce qui regarde la permission que vous nous demandez de vous prévaloir de la moitié de ces deux articles, les engagemens considérables que nous avons d'ailleurs à remplir, ne nous permettent pas dans ce moment de vous faire cette avance, mais d'ici à quelques mois cela pourra avoir lieu, & nous vous le dirons; vous priant de ne faire jusqu'alors aucune disposition sur nous pour cet objet, à quoi veuillez vous conformer.

Nous sommes avec une parfaite considération, &c.

LETTRE XXI.

Monsieur Zanotti, à Ancône.

Marseille, le 10 *Mai*, 1785.

Monsieur,

L'HONNEUR de votre lettre du 26 passé nous assure l'envoi à Mr. Galiano de Livourne de nos deux traites sur vous, ensemble P. 894 : 2 de $\frac{8}{7}$ duement acceptées, nous sommes certains de leur bonne extinction; il est bien que vous en fassiez votre affaire vis-à-vis de Mr. Rota : nous vous prions de lui dire, que nous différerons notre réplique à sa réponse, jusqu'à une occasion de quelque intérêt, pour lui économiser des frais superflus de ports de lettre.

Si dans la suite les propriétaires de *Souffres* réduisoient leur prix à un taux modéré, vous voudrez bien nous en aviser, & jusqu'alors nous oublierons ce minéral chez vous.

Nous sommes surpris que le cours de vos *Laines* ne soit pas encore établi, la tonte doit pourtant être fort avancée dans vos quartiers; nous vous confirmons que les *Blanches* bien fines, les *Agnelins* & les *Belles-Noires* sont les qualités

auxquelles nous avons le plus de confiance, sur-tout aux deux dernières; mais que nous ne pouvons pas y toucher sans, au préalable, savoir le prix, & si vous y acceptez le Cte. à moitié.

Les *Cotons filés* sont toujours rares & chers, il faudroit savoir le nom de l'espèce qui vous est nécessaire, pour que nous puissions vous instruire au juste de ses variations: l'échantillon que vous nous avez envoyé est insuffisant, & nous ne saurions opérer sans des notions plus certaines: ci-joint est le Cte. figuré du coût & frais ici des *Cotons en Lainés*, c'est la copie de celui de 26 B^les^. d'une partie considérable que nous avons faite le mois dernier pour divers amis; vous avez à y ajouter l'assurance & le fret: cet article a depuis lors augmenté de £.5 T^s^. par Q^l^., mais nous présumons qu'il diminuera à la sortie de purge la semaine prochaine & suivantes, des fortes parties en quarantaine; la seconde qualité appellée *Cassabars*, vaut £.5 T^s^. par Q^l^. de moins, & la troisième £.5 T^s^. aussi de moins que la seconde: nous vous observerons, qu'il y a une attention à faire aux emballages des *Cotons de Smyrne*, ils sont tous en toile de crin, & pèsent depuis 25 jusqu'à 60lb. par B^le^., la tare n'en diffère pourtant pas, elle est tarriffée depuis un tems immémorial à 4 P$\frac{o}{o}$: celle d'*Acres* est sur le même pied, quoique l'emballage soit en toile de fil blanc, les B^les^. de ceux-ci pèsent aux environs de 550lb. de notre poids, & ils sont très-recherchés à £.105 T^s^. Esc^te^. 1 à 2 P. $\frac{o}{o}$, leur qualité est à peu près égale; nous ne mettons pas en ligne de compte les mercantiles, c'est le triage des autres, ils valent £.80 T^s^.: les *Bleds* & les *Denrées* de l'Amérique sont toujours dans la même position.

Nous ne cessons de nous dire bien sincèrement, &c.

LETTRE XXII.

Monsieur Kundler, à Hambourg.

Londres, le 3 *Juin*, 1785.

Monsieur,

D'ORDRE & pour le Cte. de Mr. Remnant de Frankfort, nous vous avons adressé par la navire La Tamise, Cap^ne^.

Danvers, qui est en charge pour votre ville, 10 Futailles de *Caffé* suivant le connoissement ci-joint, en vertu duquel vous aurez soin de vous en faire reconnoître à son arrivée, pour en suivre les ordres du dit ami, & vous entendre avec lui des frais.

Nous sommes avec estime, &c.

LETTRE XXIII.

Monsieur Lopez, à Cadix.

Copenhague, le 9 Juin, 1785.

Monsieur,

Vous aurez reçu notre lettre du 4 Mars, qui vous expliquoit avec toute particularité nos intentions, au sujet des 30 Pipes d'*Eau-de-vie* à vous commises : nous avons depuis reçu celle dont vous nous avez honoré le 1er. Mai, par laquelle nous voyons avec plaisir que vous êtes maintenant au fait de la qualité des *Eaux-de-vie* qu'il faut pour notre pays, & que vous nous servirez avec satisfaction dans la susdite partie, ce qui est à merveilles ; nous vous prions seulement de vous ressouvenir de les faire mettre en Bques, ainsi que nous vous l'avons marqué.

Comme nous ne sommes jaloux de personne, il vous est très-libre, Mons., de vous lier ici, pour l'objet des *Eaux-de-vie*, avec toute autre Maison que la nôtre, & sur ce principe nous vous remercions de l'offre que vous nous faites d'augmenter notre proposition jusqu'à 60 ou 70 Pipes, & la raison qui nous fait vous prier d'en disposer ailleurs, c'est que l'heureux événement de la paix allant nécessairement faire baisser de beaucoup les *Eaux-de-vie* de *Bourdeaux* & de la *Rochelle*, auxquelles nos marchands sont avec raison plus attachés qu'aux vôtres, nous voyons que nous en aurons assez avec nos Bques.; c'est pourquoi nous vous prions de ne pas en augmenter le nombre, à moins que vous ne vous trouviez embarrassé, & ne vouliez nous en consigner pour votre propre Cte.

Nous ne cessons d'être avec estime, &c.

LETTRE XXIV.

Monsieur Meggenhoff, à Petersbourg.

Chatam, le 21 *Juin,* 1785.

Monsieur,

La votre chère du 4 Mai, nous apprend que vous avez reçu le certificat de nos maîtres constructeurs, & ayant bien considéré nos justes prétentions, vous dites que la somme que nous demandons de £.65 St. n'est pas convenable. Nous croyons bien que vous avez entendu avec surprise le montant du bénéfice que les maîtres ont jugé, vu la mauvaise qualité des *Mâts.* Mais nous voudrions que vous connussiez ce qu'ils entendent par le mot *mauvaise qualité,* & alors nous nous flatterions que vous adhéreriez à la raison, & croiriez que notre honneur ne nous permet pas d'agir avec injustice & mauvaise foi avec nos correspondans. Il faut que vous ne soyez pas suffisament au jour de nous, autrement vous prendriez garde de nous supposer portés à la moindre chose contraire à vos intérêts: pardonnez-nous, Mons., si nous vous parlons avec tant de franchise, vous excitez, en nous un feu qui nous y porte, & nous sommes contraints de croire que vous vous souciez fort peu de notre amitié, & que vos protestations de nous vouloir témoigner votre désir de franchir toutes les difficultés, sont pour nous amuser, ce qui nous cause un très-grand étonnement, puisque vous n'avez pas eu lieu d'agir ainsi avec nous qui méritons un traitement différent.

Vraiment vous voudriez que nous vous donnassions une preuve de combien nous sommes coulans dans les affaires: Mons., considérez que l'estimation qui a été faite par des maîtres constructeurs n'est pas rigoureuse, & si vous ne voulez pas consentir à nous bonifier £.65 St. nous exécuterons ce que nous croirons nécessaire pour faire valoir notre raison, & sommes prêts encore à soutenir notre droit, étant avec une parfaite considération, &c.

LETTRE XXV.

Monsieur Nicolaï, à Livourne.

Nantes, le 14 *Juillet,* 1785.

Monsieur,

Le précédent courier vous a porté notre avis de l'arrivée du Capne. Masson. & de son avarie : nos nouvelles conversations nous ont confirmé, que sa voie d'eau n'étoit qu'au moyen d'être déchargé de la mesure. Son rapport est motivé de manière à faire tomber le dommage sur votre *Bled.* Quoique nous soyons persuadés qu'il est dans l'erreur, nous avons néanmoins fait signer un compromis à vos assureurs pour le réglement à l'amiable, s'il y a lieu à quelque dommage. Par ce tempérament vos droits sont réservés, & vous êtes à l'abri des frais ruineux de notre amirauté. On sera bientôt éclairci sur la nature de l'avarie.

Le déchargement des *Huiles* & de l'*Alun* a été fini hier après midi : nous avons déjà en magasin 44 ou 45 Caisses de *Raisin de Smyrne ;* le reste ne peut venir à terre qu'après le débarquement du *Bled.*

Le Brigantin s'est mis ce matin à l'endroit que nous lui avons assigné, & qui est à portée des acheteurs & des greniers, au cas que nous manquions de debouchés à bord. Jusqu'à présent nos boulangers ont été tranquilles, & n'ont pas fait emplette d'une seule mesure dans toute la semaine. L'arrivée d'une cargaison de 900 Rubies à Messrs. Planterre & Fils, par le navire la Ste. Anne, Capne. Duval, a augmenté leur espoir d'une diminution, & quoique les dits Messrs. en aient déjà fait emmagaziner la plus grande quantité, ils n'ont pas perdu espérance ; mais nous sommes assurés que la majeure partie est à la fin de ses provisions, & comme il y a un grand nombre de bâtimens destinés pour Terre-Neuve & pour nos Isles, qui doivent partir à la fin du mois, elle sera forcée d'acheter la semaine prochaine, & de donner la préférence aux *Bleds d'Italie,* par le peu qui vient de nos environs, & vu sa cherte : nous nous rapportons à ce que nous vous avons dit sur la nature du vôtre.

Quant aux Caisses de *Raisin de Smyrne*, celles marquées C. V. vont au prix que vous nous cottez; pour les autres, nous ne pouvons les vendre pour le présent, vu que personne n'en veut acheter : mais n'importe, nos resources nous mettent en état de franchir ces obstacles, & les faits vous en convaincront. Il n'en est pas de même des 40 Caisses de *Figues :* nos marchands qui sont venus les voir, n'en veulent à quelque prix que ce soit; vous auriez dû vous appercevoir de leur mauvaise qualité, & ne nous pas faire l'envoi de pareille marchandise : d'ailleurs nous en avons ici d'excellentes que Messrs. Crevel & Cnie. ont reçu la semaine dernière de Marseille. Nous tâcherons de nous en défaire, en les envoyant dans l'intérieur du pays à un de nos amis, avec ordre de les vendre aux prix & aux conditions qui lui seront offertes. L'affaire est pénible, mais vous connoissez combien vos intérêts nous sont chers, & nous tâcherons de vous en donner de nouvelles preuves. En attendant, comme nous serons vraisemblablement dans le cas d'accorder du terme pour le payement à cause des circonstances & pour rendre les prix meilleurs ; dites-nous, si vous voulez notre garantie pour l'argent & l'Escte.

Nous aurons probablement une petite dispute avec le Capne. pour ses jours de planche, il a accordé 10 jours ouvrables. Peut-il, comme il le prétend, mettre en ligne de compte le tems qu'il a employé à la consignation des autres marchandises? Tant qu'il n'a pas été en état de nous consigner, nous n'avons pu travailler. Nous arrangerons cela, & vous satisferons pour les remises sur Livourne, ou sur Gênes, selon vos désirs.

Il nous tarde de vous expédier vos *Boulets*, c'est un article si peu ordinaire qu'il est bien difficile d'en établir le fret. Nous pensons que nos vaisseaux François pourront vous l'accorder sur le pied de £.4 à 5 Ts. le Ql. de notre poids. Nous attendons vos ordres en réponse & ferons pour le mieux.

Le Capne. Ango fils vous porte 20 Qx. de *Poivre long* & 6 Bles. de *Mousselines des Indes* que nous avons reçues de l'envoi de Messrs. Thibault Frères de l'Orient, nous y avons ajouté 4 Caisses de *Cacao* que vous prendrez pour

votre Cte. ou vendrez pour le nôtre, selon que vous jugerez à-propos. Inclus sont les connoissemens & la note de nos frais, ainsi que la facture des 4 B^ls^. de *Cacao ;* veuillez nous en créditer & nous dire le bien-être du tout.

Les *Sucres* ont la plus grande vogue, les *Caffés* sont rares & recherchés, rien de nouveau sur les autres articles pour votre gouverne.

Nous ne cessons d'être bien sincèrement, &c.

LETTRE XXVI.

Messieurs Swift et Cnie., à Liverpool.

Lisbonne, le 10 *Août*, 1785.

Messieurs,

L'HONNEUR de votre lettre du 14 passé nous porte le connoissement & la facture des 15 B^les^. de *Mousselines* que vous nous avez expédiées par le navire l'Alerte, nous les réclamerons à l'arrivée ; nous sommes fâchés de voir par votre facture, que vous n'avez pas exactement suivi les prix que nous vous avions limités, & que quelques articles sont portés à plus de 20 P. $\frac{o}{o}$ au-dessus des prix cottés dans la commission que nous vous avons transmise. Nous admettons volontiers les raisons que vous nous donnez pour l'augmentation des prix ; mais il eût été plus prudent de nous prévenir de ces circonstances, avant d'exécuter notre commission, avec d'autant plus de raison que nous craignons de ne pouvoir facilement convaincre nos amis d'Espagne & du Brésil de la justice de cette augmentation, & dans ce cas nous serons obligés de garder ces articles pour votre Cte., & à votre disposition : cependant nous ferons nos efforts pour vous éviter ce désagrément : nous avons néanmoins accepté votre traite sur nous en R^x^. 22,000, au change de 64^d^. & y ferons tout honneur à son échéance.

La flotte du Brésil est depuis deux jours dans nos ports ; elle a apporté une grande quantité de *Coton*, de *Peaux*, & d'autres *Denrées*, dont il se fait déjà plusieurs chargemens pour vos ports : cependant, Messrs. Forbes Frères ne nous ont point encore fait les remises pour votre Cte. qu'ils nous

avoient promises à l'arrivée de cette flotte ; nous comptons les recevoir sous peu de jours, vous en serez aussitôt avisés, & nous en porterons le montant à votre crédit.

Nous nous flattons que le Cap^ne^. Macdonald est déjà dans votre port, & que vous avez retiré les 10 Pipes de *Vin* dont notre dernière vous portoit la facture, & le connoissement. Nous serons charmés d'en apprendre le bien-être, & aussi que vous en ayez crédité notre Cte. Nous venons de vous expédier par le navire la Reine de Portugal selon les connoissemens ci-joints :

144 Caisses d'*Amandes*,
16 T^x^. de *Bois de Brésil*,
2 D . de *Cochenille*,
6 Q^x^. d'*Indigo*,
4 Pipes de *Vin de Madeire*.

Nous espérons que les prix auxquels nous avons acheté les susdits articles vous conviendront. S'il vous étoit indifférent de nous remettre nos fonds dans Paris, cela nous seroit plus agréable.

Nous sommes cordialement, &c.

LETTRE XXVII.

Messieurs Nicolini Frères, à Mantoue.

Paris, le 12 *Octobre*, 1785.

Messieurs,

Nous vous confirmons notre dernière du 8 passé, ainsi que la commission qu'elle vous portoit pour la coupe prochaine de 20 B^les^. de *Soie*, savoir :

10 B^les^. de *Soie crue*,
10 D°. *D°. filée ;*

---

20 B^les^., que vous marquerez de votre marque, & embarquerez pour notre Cte. & risque, sur le premier navire qui partira pour Rouen, où vous les consignerez à Messrs. Debonne & Fils qui auront nos instructions à tems.

Nous ne saurions vous trop recommander, Messrs., de

nous choisir, ces *Soies*, en tout ce que vous pourrez trouver de plus parfait, car du contraire nous aimerions mieux nous en passer, & nous ne pouvons à cette occasion que vous réitérer ce que nous vous avons déjà marqué tant de fois, & qui est la vérité, c'est que, pour notre consommation, il nous faut de la marchandise parfaite, & que la médiocre ne peut pas même nous convenir : ainsi, Messrs., voyez à ce que les deux parties que nous vous demandons, soient au moins de qualité aussi bonne & aussi fine que celles de cette année, que l'une & l'autre soient bien assorties, c'est-à-dire, qu'il ne s'y trouve pas de nœuds dans l'intérieur des B^les^. filées, & qu'elles soient parfaitement unies, & que celles de Reggio soient sur-tout mieux assorties que les dernières, en un mot, veuillez nous servir de manière que nous n'ayons pas besoin de vous faire des reproches, mais au contraire des complimens.

Les conditions au reste pour le payement, seront comme de coutume entre nous, & en son tems nous dirons sur qui vous devrez faire traite.

Comme vos B^les^. nous arrivent ici presque toujours malconditionnées à cause de leur trop gros volume, nous souhaiterions qu'au lieu de les faire du poids ordinaire, vous les fissiez diminuer d'un quart, au moyen de quoi l'on pourroit les rendre moins larges, plus rondes, & par là moins sujettes à être déchirées sur les voitures, qui les amènent ici depuis Rouen, étant ainsi, les 20 B^les^. que nous vous demandons, en donneroient 30 petites comme nous les désirons.

Nous vous saluons, & sommes avec une parfaite considération, &c.

LETTRE XXVIII.

Monsieur Rocca, à Raguse.

Livourne, le 7 Novembre, 1785.

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 20 passé, par laquelle vous avez eu la bonté de me donner une commission de 300 B^ls^. de

Poix noire de Suède, j'ai à vous dire, que j'ai fait tous mes efforts pour engager le Marchand à fixer un bas prix, dont vous serez avisé. & maintenant il est nécessaire de vous observer, qu'il s'en est vendu une grande quantité à P^les^. 18 P. $\frac{0}{0}$: la marchandise est de la meilleure qualité & de bon barillage ; je suis sûr qu'elle sera de bonne vente, & si elle est offerte à Gênes à plus bas prix, je suis persuade que la qualité en est inferieure : soyez assuré que je ferai tout en mon pouvoir pour vos intérêts. Mes frais étant très-modérés, rendront l'article meilleur marché que s'il étoit acheté ailleurs ; j'ose me flatter que vous vous appercevrez par cette commission, combien j'ai vos intérêts à cœur.

A l'égard du *Goudron*, il est impossible de l'avoir à meilleur marché qu'à P. 4 ; si vous voulez me donner la commission de cet article, je puis au moins vous assurer que les frais seront de peu de conséquence.

Je suivrai volontiers la méthode que vous me prescrivez, dans l'expédition des commissions qu'il vous plaira me donner. Il ne me reste plus rien à ajouter, excepté que les *Sardines* se vendent à P. 16 la B^que^., & la *Morue* à P^les^. 42 le Q^l^. ; l'*Etain* en Caisses à £.43 le double, & £.41 le simple.

Je réitère mes offres de service en toutes occasions, & j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

P. S. Après avoir beaucoup marchandé avec les Courtiers, ils m'ont fait espérer qu'on feroit une diminution de 2 P. $\frac{0}{0}$, & comme ce sont de mes amis, j'espère qu'ils agiront avec probité, & je ne doute point que vous ne soyez satisfait ; ma suivante vous en apprendra le résultat.

L'accident qui est arrivé à un navire Suédois, chargé de *Morue*, à l'entrée de notre port, est déplorable, cet article est maintenant en grande abondance ici.

Désirant qu'il se présente des occasions favorables pour vous servir, j'ai l'honneur d'être de nouveau, &c.

LETTRE XXIX.

Monsieur Babo, à Trieste.

Amsterdam, le 15 *Décembre*, 1788.

Monsieur,

Nous confirmons le contenu de notre dernière, & repliquant à la vôtre du 10 passé, nous vous remettons ci-inclus, votre Cte. courant solde en F^ls^. 18960 : 13, de Banque, dont nous vous avons débité à nouveau Cte. Vous observerez que nous vous avons crédité de 6 P. %, que nous avons recouvré des assureurs en compte des *Peaux* qui ont été perdues dans le navire la Catherine, Cap^ne^. Van Hanson: quand l'avarie sera établie, nous terminerons le Cte. avec les assureurs, & vous donnerons crédit du restant.

Nous espérons que vous nous ferez une remise aussitôt que possible pour solder notre Cte., si vous le trouvez sans erreur. Le navire le Prince d'Orange n'arrivera pas de long-tems chez vous; maintenez bien le prix des *Peaux* chargées à votre consignation, car elles sont ici à 12¼ le Q^l^. plus qu'elles ne vous coûtent; il est bon que vous sachiez aussi, qu'un navire chargé particulièrement de *Peaux* a péri dans la Baltique.

Le vaisseau la Ville de Bréda, Cap^ne^. Vandyke, ne pouvant franchir un banc qui est près de notre port par rapport aux vents contraires & au manque d'eau, a été obligé de rentrer pour ne pas risquer à être retenu par les glaces; il est probable qu'il ne pourra mettre à la voile qu'après l'hiver: c'est pourquoi il faut que vous preniez patience, si vous ne receviez pas le *Cacao* & le *Caffé* aussi promptement que nous désirons: s'il ne vous convient pas de commettre dans la Baltique toute une cargaison, ne pensez plus aux articles dont vous avez besoin pour la marine, parce que les Marchands d'ici ne prennent aucune part dans les expéditions qu'ils font.

Il est impossible d'obtenir la *Cochenille* au prix que vous limitez. Nous vous confirmons l'autorité de vendre les 14 B^x^. de *Cacao* & les 6 D^s^. de *Sucre en pain*, & les 200lb. de *Canelle*, selon la facture envoyée à Mr. Mazzinghi, parce qu'il ne lui est pas convenable de faire de promptes

remises, ou si vous voulez les prendre pour votre Cte. veuillez nous créditer du montant en Fls. de Banque.

On attend un vaisseau des Indes chargé de *Poivre*, mais s'il n'arrive pas en bon tems, le prix augmentera. Les *Peaux* de la première, seconde, & troisième qualité, se vendent en paquets à 12½, 11½, 10½. Le *Cacao de Caracca* de bonne qualité est beaucoup demandé. Si vous nous donnez des ordres pour les ventes prochaines, nous vous procurerons les articles au meilleur avantage possible.

Notre voyageur Mr. Vanzock est parti, nous le recommandons à vos bontés, vous pouvez compter sur lui, comme sur l'amitié sincère, que nous vous avons devouée, étant parfaitement, &c.

LETTRE XXX.

Messieurs Fabrini, à Venise.

Gênes, le 4 Janvier, 1786.

Messieurs,

NOTRE dernière vous avisoit de l'heureuse arrivée dans notre port du Capne. Robert de Dunkerque : nous avons mis à terre les 20 Bx. de *Tabac* expédiés par nos amis communs de la dite place & conformément à leurs ordres, nous les avons rechargés à bord de l'Hector, prêt à mettre à la voile ; à l'arrivée duquel vous voudrez bien les retirer en vertu du connoissement ci-inclus, selon les instructions des dits amis.

Vous trouverez aussi ci-joint la note de nos frais liquidés par notre traite à Usance de Dts. 74, à l'ordre de Mr. Paolini, payable à Naples, que nous recommandons, vous avisant en même tems qu'il y aura une petite avarie générale qu'il sera nécessaire de payer au Capne., & dont vous serez duement informés.

Nous renfermons aussi sous le même pli le duplicata du connoissement des 10 Bles. de *Damas* de différentes couleurs que nous vous avons consignées pour notre Cte. par la navire l'Hector, dont nous serons charmés d'apprendre l'arrivée, ainsi que le débarquement des dites en bonne condition, & pour nous convaincre de votre attachement

pour notre intérêt, nous nous attendons à recevoir vos comptes d'une bonne vente. Il est inutile de vous parler du *Poisson salé*, parce qu'il n'y en a point, nous attendons une grande quantité de *Saumon* le mois prochain, nous aurons soin de vous aviser de son arrivée.

Le fils de notre associé Nicolini, & son frère aîné sont allés faire un tour en Angleterre ; ils auront l'occasion de parler à plusieurs amis qui font des affaires dans l'article du *Poisson*, & ils ne manqueront pas de recommander votre Maison, comme elle le mérite ; mais vous savez que Mr. Santini voyage aussi pour le même objet, & nous ne doutons pas qu'il n'obtienne plusieurs consignations. Nous attendons votre réponse & sommes avec amitié, &c.

P. S. Les *Cuirs de Moscovie* se vendent de P. 23½ à 24. *Chanvres* £.34 à 38. *Lin.* £.75 à 80 le Q^l^. La guerre, qui, selon beaucoup de personnes, aura lieu entre la Russie & la Danemark, ne manquera pas de faire beaucoup augmenter les marchandises qui nous viennent de la Baltique pour votre gouverne.

LETTRE XXXI.

Monsieur Symons, à Dublin.

Havre de Grâce, le 19 *Janvier*, 1786.

Monsieur,

Je vous confirme ma dernière du 17 courant dont vous avez copie ci-dessus, & vous annonce l'entrée en ce port du Cap^ne^. James venant de Dublin avec vos 1250 Pièces de *Toile*. Aussitôt qu'il me les aura delivrées je les ferai passer à M^r^. Clery de Paris suivant vos ordres. Le Cap^ne^. James a essuyé beaucoup de mauvais tems, & a souffert dans ses manœuvres. Il ignore s'il y a des avaries à son chargement. Au cas qu'il s'en trouve de quelque conséquence sur vos *Toiles*, j'aurai soin de les faire constater, & d'en remettre les documens à M^r^. Perry à Dublin pour s'en faire rembourser par vos assureurs : ma première vous informera du suivi.

Suivant la lettre du Cap^ne^. Boimare, du 12, après avoir tenu la mer pendant 10 jours, & avoir été à la vue de

Plymouth, un coup de vent du Nord l'avoit forcé de faire route pour Cherbourg, où il étoit arrivé sans aucune avarie, & il comptoit en repartir le lendemain 13, si le vent étoit favorable, ainsi j'espère que, Dieu aidant, il est présentement à Dublin. Je n'ai point besoin de vous le recommander, il me suffit de vous dire qu'il passe pour le Cap^ne. le plus honnête que nous ayons.

Je suis avec un sincère attachement, &c.

LETTRE XXXII.

Messieurs le Long, à Paris.

Amsterdam, le 24 Janvier, 1786.

Messieurs,

ETANT instruits à peu près de la quantité d'*Epices* que notre Compagnie vendra le mois d'Avril & le mois suivant, nous vous envoyons sans perte de tems la note des prix fixés pour chaque article, auxquels les Courtiers prétendent qu'ils se soutiendront : nous pensons autrement à l'égard de la *Canelle*, dont il y a une grande quantité, & comme il en reste d'ailleurs de l'année passée, nous croyons pouvoir l'obtenir à un prix plus modéré. Nous nous référons entièrement à notre dernière de Vendredi, étant toujours prêts à vous servir.

On croit qu'au printems prochain 10,000 sacs de *Poivre* seront mis en vente par la Compagnie des Indes, & on s'imagine que les prix iront à 33 Deniers de Gros. Les ventes commenceront à Amsterdam au mois d'Avril.

En Zélande } le 16 de Mai.
En Hollande }

Nous vous remercions de vos informations sur plusieurs Négocians, & nous nous en servirons en conséquence sans aucun préjudice. Il est arrivé quelques vaisseaux de l'Amérique; entre autres marchandises, ils ont apporté 468 B^ls. de *Cacao de Caracca*, & cette petite quantité est de la bonne qualité qui devient rare; on croit qu'il augmentera jusqu'à Deniers 12, mais la qualité inférieure sera à plus bas prix, pour votre gouverne. Les *Cuirs* de *Mos-*

covic & la *Balcinc* sont dans la même situation détaillée dans notre dernière.

Nous attendons de vos chères lettres, étant parfaitement, &c.

LETTRE XXXIII.

Messieurs Mills Frères, à Londres.

Livourne, le 6 Février, 1786.

Messieurs,

ETANT favorisé de votre dernière du 10 passé, je suis charmé de voir que vous êtes convaincus de ce que je vous ai signifié touchant la provision annuelle du *Coton filé d'Alexandrie.* J'ai mis tous mes soins, & je n'ai rien négligé pour vous donner satisfaction, & pour vous prouver, soit par mon expérience, ou par celle des autres acheteurs, combien cet article est plus cher à Marseille qu'ici.

Mr. Galant m'a confirmé sa promesse, & s'est engagé à me procurer la quantité que vous avez commise, à l'arrivée des premiers vaisseaux : je me flatte aussi de recevoir de cet article d'un de mes amis ; cependant ils m'écrivent qu'en conséquence de la contagion qui règne dans cette place, leur arrivée ne sera pas prompte, parce que la maladie ne cessera pas avant la S^t^. Jean, & quarante jours après ils retournent au commerce. Je ne sais si je pourrois gagner quelque chose de P. 22 à 23, & aucune autre Maison, excepté les deux dont j'ai fait mention, ne veut accorder d'échantillon. Il y a une si grande demande de ceux de *Smyrne*, qu'on ne peut s'en procurer, par rapport à la peste qui s'étend le long de la côte de Tunis, ce qui cause une stagnation totale de cet article. Nous en avons une petite quantité en quarantaine ; après leur purge j'apprendrai les prétentions exorbitantes, que je vous communiquerai ; peut-être que la troisième qualité de cette espèce vous conviendroit, d'autant plus qu'ils sont bien unis, même dans le centre de la B^le^., & ceux d' *Alexandrie* au contraire, après avoir donné des ordres précis, ne peuvent être exempts d'être divisés en trois qualités.

Néanmoins je ne sais si le prix de la troisième espèce de

Smyrne d'une bonne qualité vous conviendroit, on en demande jusqu'à P. 29; si vous désirez l'examiner, je vous en enverrai un échantillon, & il seroit à propos, selon ma règle invariable, que vous me fournissiez un échantillon propre à votre manufacture, afin de me régler à leur arrivée; par ce moyen, j'aurai l'occasion, sans perdre le tems, de savoir ce qui pourra vous convenir; c'est ainsi que je me gouverne pour ceux de *Symrne* avec mes correspondans en Espagne, à qui j'en fournis selon le besoin du pays, dont ils sont contens.

Si vous me donnez plein pouvoir à l'égard de 200 B^les^. pareilles à celles que je vous ai envoyées, je ferai tous mes efforts pour vous servir, mais ce sera indispensablement à un plus haut prix. Vous trouverez ci inclus deux échantillons de *Coton filé d'Alexandrie*, avec leurs marques respectives, tirés de l'une plus fine & de l'autre plus commune: elles ont été enchéries jusqu'à P. 28½, lequel prix est maintenant refusé, & on en demande P. 30. Plutôt que d'en payer ce prix, je préférerois ceux de *Smyrne*, cependant je vous laisse faire vos réflexions là-dessus; mais je crains qu'ils ne soient vendus demain. En un mot soyez persuadés, que, si vous me confiez entièrement les soins de vos commissions, vous y trouverez un avantage considerable, à raison de mon attention pour vos intérêts, comme vous aurez occasion d'en juger.

On peut actuellement spéculer à profit sur plusieurs articles dont les prix sont favorables, savoir:

Verd-de-gris à P. 16 à 22	pour	100lb.
Alun de Rome P^les^. 79		150lb.
Do. du Levant do. 44		150.
Anchois de Gorcone £.14 à 15.		

En attendant l'honneur de vos ordres, je suis avec respect, &c.

LETTRE XXXIV.

Messieurs Gastaldi et Fils, à Ancône.

Marseille, le 18 *Mars*, 1786.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de votre lettre du 20 passè: notre

dernière du 5 courant vous a dit l'expédition de vos 60 B^ls^. de *Caffé Martinique*, & de 6 B^x^. de *Sucre en Pain* par le navire le Souverain ; les connoissemens, & le Cte. sont sous le même pli ; nous nous y rapportons & avons chargé sur le navire les Deux Sœurs, deux petits Colis reçus pour vous de l'intérieur du Royaume : ci-après la note des frais de passage montant à £.18 : 7^s^., & inclus la Police de charge : veuillez nous dire le bien-être du tout. La modicité de ces envois nous a engagé de les laisser à vos risques; nous apprendrons avec plaisir leur heureuse arrivée en vos mains.

Les pluies & les gelées continuelles dans le Languedoc font craindre pour les troupeaux, & en conséquence les *Laines* du crû de cette Province y ont encore augmenté : mais nous doutons, que cette faveur se soutienne à moins d'événemens imprévus, sur-tout, si les envois considérables qu'on nous annonce de Naples & de Livourne se réalisent, comme il y a apparence ; néanmoins nous avons toujours foi à vos *Laines surfines*, tout comme aux *Agnelins longs*, & *bien lavés* à prix discrets, & si vous nous en faites passer, nous sommes moralement certains de leur bon débouché ; nous prendrions même volontiers un intérêt sur les *Noires* & les *Agnelins*, si nous en connoissions le prix, & que la partie en valût la peine.

Nous attendons votre réponse sur les *Souffres*, & les *Bleds*. Les *Légumes* languissent toujours, notre Campagne est superbe, les *Sucrés* & les *Caffés* augmentent dans tous les ports de France sur l'Océan.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

LETTRE XXXV.

Messieurs Armstrong et Cnie., à Liverpool.

Nice, le 20 Mars, 1786.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vos lettres du 12 & du 15 passé ; la première nous fait part de la réponse que vous avez reçu de Gugli sur le compte de Martin, nous vous en remercions & la mettrons à profit : nous lui écrivons

ce courier pour quelques Colis qui nous sont venus pour lui par le navire le Duc de Toscane, & que nous lui avons acheminés ; nous rebutons ses ordres pour quelques achats : nous attendons le retour de vos informations sur Dubourg ; nous avons deux de ses lettres par lesquelles il nous promet ses remises par le canal de Mr. Guittard, si nous remplissons ses commissions ; nous nous tiendrons sur la défensive jusqu'à vos éclaircissemens. La seconde nous avise que Mr. Philips a reçu ses 124 B^ls. d'*Olive ;* nous en sommes bien aises, & lui épargnerons des frais superflus de ports de lettre ; il est bien qu'il en agisse de même avec nous.

Dès que vos *Toiles* d'*Irlande* restent toujours au même prix, il est inutile de nous en entretenir davantage.

Vous nous annoncez vos futurs envois de quelques parties de *Draps* d'excellente qualité pour le Levant ; vous nous ajoutez que vous nous en remettez la facture avec faculté de la vente, si nous en trouvons l'occasion à bénéfice honnête ; croyez à nos efforts dans le tems pour remplir vos désirs ; nous nous flattons d'y réussir, s'ils sont fins & à des prix modérés, tout comme pour les *Casimirs* & *Camelots*, que vous nous aviez fait passer l'année passée ; ils nous paroissoient supérieurs à tous ceux que nous avions reçus, & il est malheureux que vous ne nous en ayez pas expédié davantage, vu leur débouché gracieux & facile. Rien de nouveau sur les *Huiles* & la *Soie :* la sécheresse continue dans l'intérieur de notre pays, & les *Bleds* ont la plus grande vogue ici, ils y ont augmenté un peu par charge.

Nous sommes bien aises que vous ayez le Cte. figuré des achats des *Riz :* soyez convaincus du plus parfait ménagement de vos intérêts, si vous nous en commettez ; leurs prix tiennent bons contre notre attente, il est même plusieurs propriétaires que ne veulent pas vendre : la peste qui a de nouveau repris dans le Levant, & la nouvelle augmentation d'environ 10 P. % sur les lieux de la production en sont la cause ; faites fond sur nos avis de toutes les variations, ainsi que de la sincérité avec laquelle nous avons l'honneur d'être très-respectueusement, &c.

LETTRE XXXVI.

Monsieur Williams, à Londres.

Rotterdam, le 25 *Avril,* 1786.

Monsieur,

J'AI reçu l'honneur des vôtres, & en réponse je vous transmets par la présente le connoissement de 40 C^ses^. de *Fromage* & 80 B^ls^. de *Beurre* chargés à bord du navire Cornelius, Cap^ne^ Ely, à l'arrivée duquel je vous prie de les réclamer & de les vendre pour mon Cte. au plus haut prix : veuillez encore m'en remettre le net produit en bon papier sur Amsterdam ou Hambourg.

Il y a encore inclus le connoissement de 150 *Fromages* de votre ordre & pour votre Cte. de la plus excellente qualité, pesant 3225lb. qui coûtent F^ls^. 3550, argent courant d'Hollande, compris les frais jusqu'à bord, comme par la facture ci-jointe dont je vous prie de créditer mon Cte. Je vous prie de remarquer que les *Fromages* sont très-chers cette année, & que le prix est monté au delà de ce que je les ai jamais achetés.

Notre Compagnie des Indes n'a pas encore mis en vente aucun des articles, qui lui sont arrivés par les derniers bâtimens venant du Cap de Bonne-Espérance ; c'est pourquoi je n'ai pu remplir votre commission pour les *Epiceries,* mais soyez sûr que j'y veillerai, & que j'exécuterai exactement vos ordres sur cet objet.

Je suis avec respect, &c.

P. S. Le *Cacao* baisse beaucoup, & il y a apparence d'une plus grande diminution. Les *Cuirs de Moscovie* se soutiennent, les *Tabacs* sont toujours sur le même pied.

LETTRE XXXVII.

Messieurs Paoli Frères, à Livourne.

Dunkerque, le 15 *Avril,* 1786.

Messieurs,

EN réponse à l'honneur de votre lettre du 28 passé, je

vous confirme la mienne du 19 du dernier, & puisque vous désirez que je vous décharge de 2 B^x^. de S^t^. *Vincent* destinés pour Mr. Commartin, quoique vous les eussiez d'abord acceptés suivant nos conventions, ainsi que des 2 autres B^x^. du même *Tabac* expédiés par le Cap^ne^. Marcin, je vous crédite en retour de ces 4 B^x^. savoir :

		£	s.	d.
Pour le montant de la facture des 2 B^x^. AB N°. 4 & 5 de		2108	4	0
Pour le capital des 2 B^x^. AB N°. 1 & 2 de	£.2063 : 15 : 0	2127	12	0
Pour l'assurance de £.2128 à 3 P. ⅌	63 : 17 : 0			
Ensemble	£.4235 : 16 : 0			

Je pense que la vente de ces 4 B^x^. pour mon Cte., ne peut nuire en aucune façon à celle de vos *Tabacs de Paris*, & que vous êtes à même de m'en tirer aussi bon parti que qui que ce soit. Si cependant vous ne jugiez pas à propos de vous en charger, vous pourriez les remettre à Mr. Deschamps de votre ville contre vos frais : sur quoi j'attendrai votre réponse.

Quant aux 6 B^x^. de *Paris* par le Cap^ne^. Marcin, comme je ne vous les ai expédiés que par vos ordres, & que vous les avez acceptés, vous trouverez bon qu'ils restent pour votre Cte., étant bien assez que je garde pour le mien les 6 autres B^x^. que je viens d'expédier & que vous m'aviez pareillement ordonnés. Vous savez même, que si j'avois voulu me prévaloir de vos ordres, j'aurois pu vous expédier ces 12 B^x^. par le Cap^ne^. Marcin, & alors vous n'auriez pu vous dispenser de les accepter tous les 12 ; ainsi je crois que vous avez lieu d'être satisfaits de ma façon de travailler à tous égards. Je suis bien fâché, Messrs., que le débouché de cet article ne soit plus aussi favorable chez vous, mais vous sentez parfaitement, que je ne peux répondre du succès de vos spéculations, non plus que des pertes que vous pouvez faire vis-à-vis de vos acheteurs.

Suivant ce que m'a écrit Mr. Duvernay, le Sieur Le Vasseur n'a refusé les 2 B^x^. de *St. Vincent* en question que, parce qu'il ne se trouvoit pas en fonds pour lui en payer la valeur, & il lui a même offert de les prendre s'il

vouloit lui accorder terme. Ce n'est donc pas parce qu'il ne prévoyoit pas y trouver son compte, & ce qui me prouve le contraire, c'est que je viens encore d'en expédier 11 B^x^. de différentes qualités pour quatre amis de Naples, par le dernier navire dont je vous ai parlé, & qui est parti depuis trois jours pour Gènes. Le Cap^ne^. Marcin aura eu une longue traversée, puisque nous n'avons pas encore avis de son arrivée à Gênes. On se flatte cependant qu'il ne lui sera arrivé aucun accident, & qu'il y est présentement rendu ; ainsi j'espère que les 8 B^x^. de *Tabac* qu'il vous porte, vous parviendront incessamment, & en bon état, ce que j'apprendrai avec plaisir.

Vous me dites que le *Tabac d'Hollande* est présentement plus demandé chez vous que celui de *Paris :* j'en suis fâché ; mais je me suis conformé à vos ordres, & il m'eût été égal de vous en envoyer *d'Hollande*, si vous m'en aviez demandé.

Je vous prie de me faire remise en réponse du montant des 9 B^x^. par le Cap^ne^. Jourdan, dont voici le terme expiré, ce qu'attendant, j'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On m'a dit que le Cap^ne^. Sommerville étoit parti de Marseille le 10 du passé, ainsi il faut espérer qu'il ne tardera pas à paroître ici.

Le même.

LETTRE XXXVIII.

Messieurs Marcucci, à Savone.

Utrecht, le 2 Mai, 1786.

Messieurs,

Nous avons reçu votre chère lettre du 6 Mars, à laquelle nous répondons pour vous dire que, puisqu'il faudroit payer pour une petite B^le^. le même fret que pour une grande, il sera bien que vous fassiez mettre celles à vous commises en B^les^. du poids ordinaire, mais ce que nous avons à vous recommander par dessus tout, c'est de nous les expédier par le premier navire qui viendra à Rotterdam, car les retards que vous nous avez fait éprouver les autres

années, en ne chargeant que sur le troisième ou quatrième bâtiment, nous ont été très-préjudiciables, en ce que plusieurs marchands qui avoient reçu leurs *Chiffons* avant nous, les avoient vendues aux mêmes personnes qui auroient acheté les nôtres, & qui par cette raison n'en avoient plus besoin.

Vous les consignerez à Messrs. Verpoorten Frères, & leur marquerez la valeur avec ordre d'en soigner l'assurance.

Si au lieu de faire traite sur nous, il vous étoit égal que nous remissions la somme à vos amis de Gênes que vous nous indiquerez, cela nous seroit plus agréable, & au reçu de la facture nous leur enverrions des remises à 30 ou 40 jours.

Ayant trouvé à Amsterdam un vaisseau prêt à partir pour votre port, nous y avons embarqué les *Livres* que vous nous avez demandés par votre lettre du 4 Janvier. Le caractère en est beau, le papier excellent, & la reliure à la moderne : par les soins que nous avons pris à vous les procurer au plus bas prix, nous ne doutons pas que vous n'en trouviez aisement le débouché : nous les avons mis dans 4 Caisses marquées L. P. Notre première vous en portera le connoissement & la facture.

Nous sommes toujours dévoués à vous servir, &c.

LETTRE XXXIX.

Monsieur Canizi, à Gênes.

Manchester, le 14 *Avril,* 1786.

Monsieur,

Nous avons reçu l'honneur de la vôtre du 27 Février, nous portant la facture de 4 B^les^. de *Soie de Modène,* montante à £.4320 de Banque ; elles sont arrivés heureusement à Londres & nous les aurons ici sous peu de jours ; si elles sont belles, comme vous nous l'annoncez, nous garderons ce que vous nous avez acheté de plus que nous avions demandé ; dans le cas contraire, nous vous en dirons notre sentiment.

Nous vous prions de prendre note de nous envoyer
45 B^les^. P. N°. 1 à 45 de *Coton filé de Smyrne,*
25 D°. G. . 1 à 25 D°. D°. *d'Alexandrie,*
pour lesquelles nous vous marquerons plus amplement le necessaire par nos suivantes ; mais toujours nous vous prévenons, qu'il nous faut absolument tout ce qu'il y a de meilleur & de plus beau.

Vous avez oublié de nous marquer à quel change vous avez négocié lés
£.497 S^t^. de vos premières traites sur nous, & les
364 des suivantes notes : nous vous prions au reçu de la présente de nous en informer, afin que nous en fassions écriture de confirmitié, & de nous instruire de la solidité de la Maison de Messrs. Grey & C^nie^. de Londres.

Nous sommes avec une parfaite considération, &c.

LETTRE XL.

Monsieur Holder, à Londres.

Danzick, le 10 *Juin,* 1786.

Monsieur,

N'AYANT reçu aucune nouvelle de vous, ni aucune réponse à ma dernière du 6 Avril, celle-ci est pour vous informer qu'il est arrivé de l'intérieur de la Pologne une quantité considérable de *Bled* première qualité, & qu'en conséquence les prix sont beaucoup diminués. Comme par l'honneur de la vôtre du 13 passé vous m'en demandiez 280 Lests, veuillez par le premier courier me confirmer vos ordres, & me marquer à quelles conditions je dois agir avec vous. Je vous préviens qu'il seroit plus avantageux d'en acheter une quantité assez forte pour affréter un navire pour votre Cte., parce que par là on pourroit obtenir une diminution sur le prix. Ayant maintenant ici plusieurs bâtimens Anglois, il seroit facile d'en affréter un pour votre port à de bonnes conditions, d'autant plus que la plûpart sont de votre ville.

Je vous confirme ce que je vous ai dit que, si vous souhaitiez avoir le bénéfice de 3 P. $\frac{o}{o}$, il falloit me faire de suite la remise des fonds, ou me donner des traites sur une

bonne Maison d'Hambourg ou d'Amsterdam ; parce qu'autrement il m'étoit impossible de vous procurer cet avantage. Vous voudrez bien aussi m'informer à qui je dois m'adresser pour le recouvrement de mon crédit sur feu Mr. Cauvin, dont vous avez acheté les fonds.

En attendant votre réponse, je vous offre mes services & suis avec respect, &c.

J'espére pouvoir vous expédier la semaine prochaine vos 96 T^x^. de *Cendres à Savon.*

LETTRE XLI.

Messieurs Blisset, à Londres.

Amsterdam, le 7 Avril, 1786.

Messieurs,

NOUS avons devant nous les vôtres du 7 & 17 Mars, avec la seconde de Change sur Messrs. Van Roberts, dont nous ne ferons point usage, ayant renvoyé la première protestée, comme vous l'aurez vu par la nôtre du 31 Mars. Ayant reçu dernièrement des ordres de notre commun ami Mr. Carcenac, pour le recouvrement du petit intérêt de l'assurance de la cargaison de *Bled* à bord du navire le S^t^. Thomas : comme vous n'en avez pas embarqué pour le mont des £.2000 S^t^. assurées, celle-ci est pour vous prier de nous envoyer une copie authentique de la quantité mise à bord du dit navire avec les frais évalués au cours de votre change alors sur cette place, afin qu'en la produisant aux assureurs, nous puissions recouvrer la différence du dit intérêt.

Acceptez notre amitié & l'estime avec laquelle nous sommes, &c.

LETTRE XLII.

Messieurs Filicaja, Frères, à Gênes.

Yarmouth, le 16 Juin, 1786.

Messieurs,

VOTRE lettre du 4 Mai, nous est ducment parvenue ;

vous nous faites grand tort en vous plaignant de la façon que vous faites, de ce que nous n'avons point exécuté vos ordres pendant deux ans, sur l'article du *Poisson*. Nous sommes trop versés en affaires pour ignorer le risque & le danger qu'il y a à entreprendre un tel article, surtout aussi précaire que celui-là, lorsque le prix en est immodéré. Nous nous attendions naturellement que, si nous excédions d'un seul point dans l'exécution de vos ordres, soit pour le prix, le tems, l'affrètement du vaisseau, ou la quantité; le tout seroit rejetté sur nous, & telle a été la situation des pêches, & la disette des deaux dernières années, qu'il ne s'est point présenté d'occasion immédiate de remplir votre commission pour votre Cte., & assurèment cet article ne nous tentoit nullement pour le nôtre. Nous avions encore d'autres commissions que la vôtre pour ce même objet, mais nous vous assurons n'avoir pas acheté un seul B^l^. de *Poisson*.

Nous n'avons pas manqué à vous recommander à nos amis intéressés dans la pêche de Terre-Neuve, mais il faut du tems & des occasions pour les induire à changer leurs correspondans.

Nous voyons le triste détail que vous nous donnez des affaires de la Maison Paolucci: nous nous flattons cependant que vous ferez de votre mieux là-dessus, & que vous en pourrez encore retirer quelque chose pour nous.

Il est vrai que la Maison de la Rochelle n'est pas intéressée dans l'affaire des *Eaux-de-vie*, mais comme Mr. Renard est plus au fait là-dessus que nous, nous le prions d'entrer en correspondance avec vous à ce sujet.

Nous avons l'honneur d'être constamment, &c.

LETTRE XLIII.

Messieurs Grant et Fils, à Chatham.

Pétersbourg, le 4 Août, 1786.

Messieurs,

Le Courier étant arrivé tard, nous ne pûmes répondre de suite à la lettre, dont vous nous avez favorisés le 6 passé, dans laquelle étoit inclus le certificat de vos Maîtres Constructeurs, par lequel ils n'évaluent ces *Mâts*, vu les

Chevilles, ou Tampons qui s'y trouvoient, qu'à £.540 St. que pour terminer tout procès, & ne plus penser à cette affaire, vous nous demandiez le rabais de £.65 St. lorsque par notre lettre du 10 Juin, nous vous avons témoigné que notre désir à franchir toutes les difficultés, & encore plus à maintenir la bonne amitié qui existoit, nous nous prêterions volontiers à une indemnisation ; nous n'attendions jamais qu'elle seroit d'une aussi forte somme, & encore plus que vous crussiez nous donner une preuve de combien vous étiez coulans dans les affaires. Ce n'est certainement pas de cette manière que vous nous prouverez votre bonne volonté à terminer ; car vous devez bien croire que nous ne consentirons jamais à vous bonifier £.65 sur une affaire de £.540: comme nos propositions sont bien loin de votre demande, & qu'il seroit inutile de les faire, nous vous laissons les maîtres de faire les formalités en justice, que vous jugerez convenables, & auxquelles nous sommes prêts de répliquer. Vous voudrez bien en même tems donner la faculté a votre Porteur de procuration de terminer envers nous l'affaire des *Eaux-de-vie* de notre ami de la Rochelle, allant vous faire assigner pour lui en payer le montant, en sorte qu'à notre tour, nous vous attaquerons pour avoir notre recours sur vous si nous sommes condamnés.

Nous sommes avec respect, &c.

LETTRE XLIV.

Messieurs Vinci Frères, à Naples.

Marseille, le 10 *Août*, 1786.

Messieurs,

Nous vous confirmons nos précédentes pour les *Cotons filés*, & attendons vos nouveaux ordres. L'honneur de votré lettre du 24 passé, retardée par le mauvais tems, nous demande aux environs de 84 Qx. de *Caffé*, véritable *Martinique*, qualité parfaite, soit en Bls. ou en Sacs, & par le premier bâtiment pour votre port : nous cherchons à vous satisfaire, & à profiter du Capne. Lambert prêt à partir ; mais jusqu'à présent nos efforts sont sans succès ;

nous avons trouvé des Sacs qui auroient rempli nos désirs unanimes pour la bonté, mais le grain en est gros, & la couleur peu satisfaisante, & comme la quantité nous fait présumer que ce *Caffé* est pour la vente, du moins en majeure partie, & que nous savons que le goût de vos acheteurs est pour le petit grain verd, nous n'avons pas osé vous envoyer ces Sacs. Au surplus il est moralement impossible que le *Caffé*, qui vient de l'Amérique ici sous toile, n'ait les défauts ci-dessus ; ils sont occasionnés par l'humidité de la cale, & voilà pourquoi il est si rare que les *Caffés* de nos colonies, dont la couleur & la petitesse font le principal mérite, se conservent en Sacs ; nous n'avons pu en découvrir en petit B^ls^. appellés Quarts, on nous en a présenté en Tierçons d'environ 400lb. la pièce, dont la qualité nous plaisoit, mais outre que vos limites sont précises pour deux Quarts, il y a de plus l'inconvénient que Lambert ne pourroit prendre un Tierçon ; il est plein, & auroit même beaucoup de peine à placer les deux Quarts ; nous vous promettons la continuation de nos recherches les plus exactes, & de nos avis.

Notre campagne est superbe, & les denrées de toutes espèces abondent ici ; leur débouché est très-médiocre & leur prix baisse ; les *Sucres blancs*, sur-tout ceux de S^t^. Domingue, sont enlevés.

Nous ne cessons de vous faire offre de tout ce qui dépend de nous, & de nous dire sincèrement, &c.

LETTRE XLV.

Monsieur Williamson, à Londres.

Gibraltar, le 13 *Octobre,* 1786.

Monsieur,

NOUS recevons l'honneur de la vôtre du 20 passé, d'après laquelle nous rayons votre demande précédente des *Laines d'Espagne.* Quant aux *Cotons filés* de vos échantillons, si le prix en varie, vous en serez instruit ; mais tant que vous ne désignerez pas précisément la qualité, il est moralement impossible que nous puissions vous y servir. Smyrne est la seule échelle du Levant, ou les B^les^. sont à

peu près de la même finesse; les autres sans exception sont tiercées, elles différent même intérieurement pour la blancheur & la netteté; ainsi un échantillon n'en peut jamais donner qu'une idée aussi imparfaite qu'incertaine. Nous attendons donc de vous des instructions plus claires & plus détaillées.

Mr. Clark de votre ville nous écrit de lui acheminer 120 T^x^. de *Souffre*, qui nous ont été adressés par ses correspondans de Syracuse, avec ordre très-précis de ne point nous en dessaisir sans en avoir reçu la valeur. Il nous propose de vous la payer, ainsi que nos frais & l'assurance. Notre réponse lui prouve l'impossibilité de remplir ses désirs: indiquez-lui la voie de la remise sur Cadix ou sur Naples, s'il l'ignore, & assurez-le de nos regrets du retard. Il n'a pas fait attention sans doute que, pour une mince commission de passage, nous ne pouvions faire des avances, qui nous coûteroient beaucoup plus que nos intérêts ne nous permettent, & que d'ailleurs cette voie le soumettroit à un change maritime très onéreux.

Au moment où nous fermons notre lettre, on nous donne avis de Cadix que la Maison L'Heureux a suspendu ses payemens; cela provient de la banqueroute énorme que viennent de faire Messrs. Daujou Frères, de Bourdeaux, auxquels cette Maison étoit alliée dans le commerce. Nous espérons que vous ne ressentirez pas les effets de cet événement, & quoiqu'elle ne fît pas beaucoup d'affaires dans votre ville, nous sommes dans l'incertitude à votre égard.

Nous sommes très-parfaitement, &c.

LETTRE XLVI.

Monsieur Alberoni, à Civita Vecchia.

Dunkerque, le 29 Novembre, 1786.

Monsieur,

Je vous confirme ma dernière du 22 courant, & n'ayant reçu depuis aucune nouvelle de Mr. Groult, je me suis déterminé à expédier hier vos 35 B^les^. de *Laine*, reçues par le navire l'Aventure, Cap^ne^. Michel, qui me les a délivrées passablement bien conditionnées, à une près, dont

l'emballage s'est trouvé tellement défecteux, qu'il n'a pas été possible de la décharger & qu'il a fallu y mettre un emballage neuf dans le navire. Je les ai déjà expédiées à Mr. Courtin à Lille, qui m'a fait espérer qu'il vous en tireroit toujours meilleur parti qu'à S^t. Omer ; ainsi il vous plaira vous entendre avec lui pour cette partie, & lorsque j'aurai payé au Cap^ne. Michel son fret & ses avances, je remettrai le Cte. de mes frais au dit Courtin, & je le débiterai du montant. Je vous en remettrai aussi la copie pour votre règle.

Je suis honoré de la vôtre du 15 passé, à laquelle ce que dessus répond pour ce qui concerne vos *Laines;* j'ajouterai seulement qu'il se peut que Messrs. Gonfrais & C^nie. n'aient pu obtenir le fret des 35 B^les. à meilleur Cte., mais ils pouvoient vous éviter le change maritime de 12 P. ⁰⁄₀ sur leurs frais, en se remboursant sur vous, & c'est un avance qui vous coûte fort cher, & qui me feroit beaucoup de peine à votre place.

Vous me remettez à Cte. de mes deux premières parties de *Tabac* vendues, votre traite à mon ordre au 15 du prochain sur Mr. Laforêt à Paris de £.10,200 T^s. au change de 103½, faisant Ecus 1201 : 56. dont je vous crédite sans la rentrée ; mais je vous avois prié de profiter du moment, où le change seroit le plus favorable, pour me faire des remises & me dédommager un peu par là du mauvais succès des ventes, & vous me faites au contraire celle-ci à un cours si bas, que je n'en ai jamais reçu d'aussi désavantageuses, j'aurois préféré que vous eussiez différé quelque tems à me remettre, pour me faire jouir d'un change plus favorable. Quoiqu'il en soit, comme de cette remise il n'y a que £.1400 T^s. qui tombent sur la susdite partie, & que le terme est déjà échu, j'espère que votre première m'apportera une nouvelle remise pour le restant, & peut-être pour la troisième, qui échoit le 8 prochain ; je vous prie de nouveau d'avoir attention de me procurer ces remises à un cours plus favorable.

Vous aurez reçu, avec ma susdite dernière la note des 20 B^x. de *S^t. Vincent*, que je vous ai expédiés par le navire la Louise, qui mettra demain à la voile, si les vents sont favorables. Je vois avec plaisir par la vôtre que cet

article se soutient chez vous, & j'espère toujours que l'âge & la qualité de ce *Tabac* vous mettront à même de m'en tirer le prix le plus avantageux, auquel cas je pourrai vous en faire un nouvel envoi au printems.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE XLVII.

Monsieur Lepri, à Palerme.

Nantes, le 30 *Décembre,* 1786.

Monsieur,

Nous recevons l'honneur de votre lettre du 2 courant : en réponse, vos *Souffres* ne peuvent point convenir à nos Raffineries, à moins que leur prix ne diminue de beaucoup ; & alors veuillez nous en aviser. Nous avons réussi dans l'achat des Boulets, & nous n'attendons plus que le bâtiment pour vous en faire l'expédition; nous espérons que vous ne nous ferez pas languir, & que vous mettrez bientôt fin à notre inquiétude de les savoir à vos risques sur notre quai ; nos vendeurs ont exigé comme juste, que nous en prissions livraison, & dans l'attente de votre navire à tout instant, nous avons cru devoir économiser les frais considérables du port en Magasin, & de Magasinage. La *Morue* continue d'avoir le débouché le plus prompt, à £.23 : 10 T^s^. le *petit Poisson* première qualité, il n'en reste de grande que de rebut. Rien de nouveau sur les *Sucres*, & nous persistons dans l'opinion que les prix n'essuieront point de variation cette année, les bons sont toujours rares & recherchés. Nous voyons que le Cap^ne^. Joseph avoit commencé à charger votre *Bled* & vos *Suifs* & qu'il aura 300 Rubies de ce premier ; il nous tarde de vous annoncer son heureuse arrivée, & l'événement vous convaincra de la sincérité de nos avis & de notre attachement : nous en attendons le connoissement, & venons à commettre les £.20,000 T^s^. d'assurance, que vous nous ordonnez sur cet envoi à 1 P.$\frac{0}{0}$ franc d'avaries particulières : convenez que c'est grand marché. Si la Police est remplie avant le départ du courier, vous aurez au bas de la présente le Cte. de cette assurance, à défaut par le prochain ; nous serons

scrupuleux sur le choix des signatures : au reste les *Bleds* bons & boulangeables sont seules recherchés, les communs, & toutes les autres denrées languissent, les *Cotons en Laine* ont la plus grande vogue, & depuis 15 jours il ont augmenté de 8 à 10 P.%.

Nous avons l'honneur d'être sincèrement, &c.

P. S. Vous nous aviserez sans doute, si tous les *Suifs*, sont de vos boucheries, & vous nous en distinguerez les Numéros.

LETTRE XLVIII.

Les 11 *Lettres suivantes forment une Série.*

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 25 *Février*, 1787.

Messieurs,

NOUS nous référons à la nôtre du 24 passé, & en réponse à la vôtre du 17 du dit, relativement à vos ordres pour une cargaison de *Sardines*, nous vous servirons avec un plaisir & une attention particulière, mais il est nécessaire *qu'ils soient illimités & nullement conditionnels.* D'un autre côté vous pouvez être sûrs que nous agirons comme pour votre propre intérêt : en conséquence mandez-nous votre détermination, & nous nous y conformerons avec ponctualité.

Nous sommes bien fâchés que Mr. Davis n'ait pas jugé à propos de vous remettre de la *Morue*, suivant les ordres que nous lui avions donnés. Messrs. Nelson & Cnie. ne paieront certainement pas votre remise : cependant s'ils venoient à le faire, vous en seriez crédités. Si vous considériez les peines que nous avons avec les assureurs, nous sommes certains que, loin de demander une diminution, vous nous accorderiez plus que nous n'avons chargé.

Vous trouverez ci-inclus la copie de la lettre de Mr. Thorpe de Liverpool, qui se propose de vous consigner deux cargaisons de *Morue de Terre-Neuve*, si vous voulez faire l'avance de 5s. par Ql. comme il dit que cela se pra-

tique ordinairement: nous attendons votre réponse pour agir en conséquence.

L'assurance sur les navires Anglois pour les ports d'Italie est de 1, 1½ à 2 Guinées P. %. La lettre que vous nous avez envoyée, a été acheminée à Mr. Hunter; & si nous recevons de ses nouvelles au sujet des propositions que vous lui faites, nous vous en instruirons sur le champ.

Le *Plomb* vaut £.16:5 St. sans aucune apparence de diminution.

Nous avons l'honneur d'être sans réserve, &c.

LETTRE XLIX.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 25 Avril, 1787.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 10 courant, nous avons de suite donné nos ordres à Messrs. Bishop & Cnie. de Falmouth pour une cargaison de 500 Bques. de *Sardines* de l'été prochain que vous désirez avoir, & de plus nous leur avons proposé de prendre part dans la cargaison: nous vous donnerons avis de leur réponse. Aussitôt que nous aurons des nouvelles de l'achat, nous affréterons un navire Anglois du port nécessaire, & nous le chargerons encore de 200 Saumons de *Plomb* & de 26 Bls. d'*Etain*, si toutefois nous pouvons engager le Capne. à les prendre pour lest & exempts de fret. Cependant nous désirerions savoir si, étant en notre pouvoir, d'affréter à meilleur compte un autre bâtiment, soit Vénitien, Raguséen ou Toscan, nous pourrions le faire; comme aussi si nous devons différer l'envoi du *Plomb* & de l'*Etain*, supposé qu'on ne puisse les charger exempts de fret: quant aux autres articles, nous agirons comme pour nous-mêmes.

Nous ferons assurer le tout chez Mr. Hunter de Bristol, & nous aurons soin de nous conformer à vos ordres dans l'assurance.

Nous restons dévoués à vous servir & sommes avec attachement, &c.

LETTRE L.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 10 *Juin,* 1787.

Messieurs,

Nous confirmons notre dernière du 25 Avril: nous sommes favorisés de la vôtre du 9 passé, & en réponse nous ratifions l'ordre donné à Messrs. Bishop & Cnie. de Falmouth, pour la cargaison des *Sardines d'Eté* que vous nous avez commise, & nos amis nous assurent qu'elle sera effectuée avec toute l'attention & tout le soin possible.

Aussitôt que la pêche commencera, nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement de tout ce qui se passera, pour votre gouverne.

Nous avons été obligés d'écrire plusieurs lettres à Mr. Thorpe de Liverpool, & finalement sa réponse en date du 23 Mai, est que l'avance que vous proposez de lui faire, n'est pas telle qu'il demande, & que le commerce de pareil *Poisson* demande une plus grande facilité que beaucoup de Maisons d'Italie accordent, en faisant les avances plusieurs mois avant l'embarcation du *Poisson:* il ajoute que les deux navires la Nanci & le Vulcain, qu'il a dessein de faire toucher à Gênes avec leurs cargaisons du même *Poisson,* vous seront adressés, si vous consentez à faire les avances telles & de la manière qu'il demande.

Nous avons embarqué sur le navire l'Harmonie, conformément à vos ordres,

18 Pipes de *Rum de la Jamaïque,*
40 Bx. de *Sucre terré,*
6 Do. de *Sucre en pain,*
4 Tierçons de *Caffé,*
33 Sacs de *Poivre noir,*

que nous avons fait assurer à une guinée & demie. Ci-inclus est la facture que vous voudrez bien examiner, & la trouvant d'accord en faire écriture de conformité.

Nous avons l'honneur d'être avec respect & considération, &c.

LETTRE LI.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 23 Juin, 1787.

Messieurs,

Nous confirmons la nôtre du 10 courant: nous avons depuis les deux vôtres du 26 & du 30 passé; pour la cargaison de *Sardines* que vous nous avez commise, vous avez déjà été informés que nous avons pris les mesures convenables pour vous servir. Il faut maintenant attendre que la pêche commence, & l'on pense que ce sera à la fin du mois de Juillet prochain. Cependant nous prenons note des 300 Saumons de *Plomb*, & des 26 B^ls^. d'*Etain*, & nous les embarquerons à Falmouth, si nous y trouvons votre intérêt; comme aussi nous aurons soin de dire au Cap^ne^. de ne pas hisser, pour signal, le pavillon au grand mat, à la vue de votre port.

Nous vous enverrons par le même navire les 2 Services complets de *Fayence d'Angleterre*, & 3 *Lustres de Cristal*; que vous nous avez ordonnés. Comme, vu la petite quantité des articles, nous croyons que c'est pour votre usage, nous aurons soin de les choisir nous-mêmes, & nous espérons que vous en serez entièrement satisfaits.

Nous avons communiqué à Messrs. Wroughton Frères, de Liverpool, ce que vous nous mandez au sujet des *Harengs*. Messrs. Nelson & C^nie^. nous ont écrit une longue épître sur votre compte, dont nous vous donnerons le détail dans notre prochaine. Nous vous enverrons avec bien du plaisir les échantillons que vous nous demandez; mais comme vous paroissez difficiles, nous avons peur qu'ils ne puissent vous convenir.

En attendant votre réponse, nous continuons à vous réitérer l'offre de nos services, & avons l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

LETTRE LII.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 12 *Août,* 1787.

Messieurs,

DEPUIS notre dernière du 23 Juin, nous avons reçu l'honneur de la vôtre du 12 passé : en réponse nous pouvons maintenant vous mander que nous avons reçu une lettre de Messrs. Bishop & Cnie. du 4 courant, par laquelle ils nous informent qu'on a déjà pris à St. Ives 3000 Bques. de *Sardines*, & 1000 à Mount's Bay & à Falmouth. Les acheteurs ordinaires sont convenus de n'offrir aucun prix pour quelques jours, & nos amis nous écrivent qu'ils désireroient, s'il étoit possible, que cet accord fut prolongé d'une autre semaine, parce que la quantité des *Sardines* prises ne suffit pas pour remplir les commissions déjà reçues. Aussitôt que nous aurons de plus amples informations, nous vous en ferons part : nous sommes à la recherche d'un navire propre pour un voyage & une cargaison semblable, pour votre gouverne.

Messrs. Wroughton Frères, de Liverpool, ne nous ont point écrit depuis : Mr. Thorpe de la même ville paroît disposé à faire des envois de *Harengs*, même avant le mois de Novembre, mais il y a quelques tems que nous n'avons reçu de ses lettres ; nous nous proposons néanmoins de lui écrire de nouveau.

Les *Sucres* & les *Caffés* sont fort recherchés : les ouragans qui ont désolé plusieurs de nos îles, ne nous font pas espérer de diminution dans les prix : les marchandises qui viennent de la Baltique sont dans le plus grand calme.

Nous sommes cordialement, &c.

LETTRE LIII.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 26 *Août,* 1787.

Messieurs,

NOUS n'avons reçu aucune de vos lettres depuis votre

dernière du 12 passé. Messrs. Bishop & Cnie. nous ont écrit le 14 courant, que toutes les *Sardines* prises avoient été vendues à 35s. 6d. la Bque. pour être partagées entre les marchands qui étoient chargés de commissions; & qu'ils espéroient en avoir pour leur part 500 Bques. pour completter la cargaison que vous avez ordonnée, cependant qu'ils ne pouvoient encore savoir s'ils les auroient à Mount's Bay ou à St. Ives; ou une partie à tel endroit, & le reste à un autre. Ils nous écrivent le 21 que le partage n'a pas encore eu lieu, mais qu'ils croient que leurs 500 Bques. leur seront assignées à Mount's Bay: ils nous recommandent néanmoins de différer d'un ou de deux couriers l'affrètement du navire dans l'espérance de pouvoir donner des particularités, & ils supposent être prêts à embarquer à la fin du mois de Septembre prochain.

Il y a 3000 autres Bques. de *Sardines* pêchées & qui ne sont pas encore vendues: aussitôt que nous aurons des nouvelles de nos amis de Falmouth, nous vous en ferons part.

Nous sommes avec les sentimens les plus distingués, &c.

Nous sommes au 5 Septembre, & confirmons la copie ci-dessus dans tout son contenu. Nous vous avisons que nous reçûmes Mardi dernier de Messrs. Bishop & Cnie. une lettre, dont nous vous envoyons ci-inclus la copie; & en conséquence de laquelle nous avons affrété sur le champ un beau navire d'environ 200 Tx., nommé la Reine de Naples, Capne. Douglas, qu'on dit être excellent voilier. Avant de l'engager, nous avons eu quelques difficultés pour le *Plomb* dont il insistoit à charger le fret à P. 15 le Tu. C'est pourquoi, considérant la grande demande de pareils bâtimens pour des cargaisons de *Sardines* égales à la vôtre, dont nous savons que plusieurs Maisons sont déjà pourvues, & en même tems l'impossibilité de faire mieux avec de plus grands navires, à raison de la médiocrité de la somme que rapporte le fret de 500 Bques. de *Sardines;* pour le déterminer à accepter 2½ par Tu. nous lui avons proposé de prendre 150 Caisses de *Fer-blanc,* dont le fret le dédommageroit de celui du *Plomb,* ce qu'il a accepté: ces Caisses seront pour votre Cte. si vous le jugez à propos; au-

trement elles resteront pour le nôtre, l'ayant fait purement pour vos intérêts. D'autres navires plus grands ont fait la même chose, mais à 5 du T^u^. Cependant, comme le Cap^ne^. ne sauroit prendre à bord 500 Saumons de *Plomb* de peur d'endommager son vaisseau, il consent à en embarquer 250 avec 26 B^ls^. d'*Etain* exempts de fret; en conséquence nous espérons que vous serez contens de notre manière d'agir.

Le *Plomb* & les 150 Caisses de *Fer-blanc* sont déjà à bord, & demain nous espérons embarquer les *Rasoirs* afin que le navire puisse mettre à la voile au commencement de la semaine prochaine. L'*Etain* étant à meilleur marché à Falmouth ou aux Mines, nous en avons donné la commission à Messrs. Bishop & C^nie^. Il paroît, par ce que nous a écrit Mr. Sloane concernant cette affaire, qu'il y a une erreur à sa perte; nous croyons qu'il vaut mieux la régler à l'amiable.

Les conditions du fret convenues avec le Cap^ne^. sont de
P. 2 de $\frac{8}{r}$ de Livourne par B^que^. de *Sardines*,
$2\frac{1}{2}$.....par T^u^. de *Plomb*,
Exempts de fret .....26 B^ls^. d'*Etain*,
avec 5 P. $\frac{0}{0}$ pour les frais de port & de pilotage,
20 jours de planche pour la décharge,
10 Do. *extra* à £. 2: 10 S^t^. par jour.
Le navire va à l'adresse des correspondans des affréteurs.
Nous demeurons très-respectueusement, &c.

LETTRE LIV.

(Traduction de la Lettre de Messrs. Bishop & C^nie^.)

Messieurs Henderson et Fils, à Londres.

Falmouth, le 28 *Août*, 1787.

Messieurs,

Depuis notre dernière du 21 courant, le partage des premières *Sardines* achetées a eu lieu, & votre cargaison, comme nous nous y attendions, est à Mount's Bay. Nous espérons que vous pourrez engager le Cap^ne^. à faire entrer son navire dans le port pour les embarquer, ce qui éparg-

nera du tems & des frais, outre le dommage qui pourroit arriver aux B^ques^. en les portant dans des bateaux. On n'a point pris d'autres *Sardines* depuis notre dernière, & il y a apparence que le prix, loin de diminuer, augmentera à raison du grand nombre des commissions arrivées dernièrement par des navires déjà affrétés.

Nous continuons à veiller à vos intérêts & à nous rendre dignes de votre amitié, & sommes avec estime, &c.

LETTRE LV.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 9 Septembre, 1787.

Messieurs,

Le porteur de la présente est le Cap^ne^. Douglas, qui prend aujourd'hui ses expéditions pour se rendre à Mount's Bay, afin d'y embarquer les 26 B^ls^. d'*Etain* & les 500 B^ques^. de *Sardines:* il a déjà à bord 250 Saumons de *Plomb* & 150 Caisses de *Fer-blanc.*

Le susdit navire est obligé par sa Charte-partie d'aller à votre adresse ; nous espérons que son voyage sera court & heureux. Je me réfère pour les autres particularités à la lettre que je vous enverrai par le courier.

Agréez l'amitié & le respect avec lequel nous sommes, &c.

LETTRE LVI.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 12 *Septembre,* 1787.

Messieurs,

Nous confirmons la nôtre du 5 courant : le navire a mis à la voile, et nous espérons qu'il aura un vent favorable pour continuer sa route. Nous avons embarqué le *Plomb* & le *Fer-blanc,* comme nous vous l'avons mandé, avec une Caisse de *Rasoirs:* les *Chandeliers* ne seront prêts que la semaine prochaine, en conséquence on les enverra à Falmouth pour y être embarqués. Vous trouverez ci-inclus

les connoissemens & les comptes respectifs des deux premiers articles, veuillez les examiner, & si vous les trouvez d'accord, nous créditer de conformité en £.396 : 14 : 9 St. pour les 250 Saumons de *Plomb ;* & si vous acceptez le *Fer-blanc* pour votre Cte., nous créditer de même en £.406 : 5 : 1 St. : vous aurez la facture des autres articles tout ensemble. Pour nous rembourser du *Plomb*, nous avons tiré sur vous en date ce jour à Usance payable à Livourne.

P. 1000 : — : — } de $\frac{8}{r}$ à l'ordre de Mr. Watson,
885 : 9 : 8 } valeur reçue.

P. 1885 : 9 : 8.

Veuillez faire le nécessaire au change de $50\frac{1}{2}$, & en faire écriture en balance du *Plomb*, & pour le net produit du *Fer-blanc*, nous en remettre le montant en *Corail* de la plus belle couleur.

Nous sommes avec respect, &c.

Nous sommes au 19, & nous confirmons la copie ci-dessus dans toute son étendue. Nous vous recommandons nos traites de P. 1885 : 9 : 8 : de $\frac{8}{r}$. Le vent ayant été favorable au Capne. Douglas pour vuider la Manche, il a dû arriver la nuit dernière à Mount's Bay ; & comme les *Sardines* ont dû être prêtes, nous espérons qu'il vous arrivera en bon tems. Les *Chandeliers* ne sont pas encore entièrement finis, & comme il n'est pas sûr qu'ils puissent arriver à Mount's Bay avant le départ du navire ; nous vous les enverrons par le premier bâtiment destiné pour Gênes. Nous nous sommes beaucoup plaints au manufacturier au sujet des délais, & il nous a assuré qu'ils ne provenoient que de la grande difficulté de se procurer le métal qui est fort rare. Ci-inclus est la Charte-partie du navire.

Livourne $50\frac{1}{2}$,
Gênes $48\frac{1}{4}$,
Venise $49\frac{1}{8}$.

Nous sommes avec une parfaite considération, &c.

LETTRE LVII.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 30 *Septembre,* 1787.

Messieurs,

AYANT reçu l'honneur de la vôtre du 5 courant, nous confirmons notre dernière du 19 du même: nous espérions pouvoir vous informer de l'arrivée du Capne. Douglas à Falmouth, mais nous continuons à ne point recevoir de lettres de Messrs. Bishop & Cnie. à ce sujet. Aussitôt que nous aurons des nouvelles satisfaisantes, nous vous en ferons part par le premier ordinaire: néanmoins, comme il se présente une occasion de tirer aujourd'hui sur vous à Usance payable à Livourne,

P. 849 : 18 : 6.	de $\frac{8}{r}$ à l'ordre de Mr. Yates de Livourne;	valeur reçue des mêmes.
800 : — : — D°.	de Mr. Santoro de Gênes;	
2220 : — : — D°.	de Mr. Ricci de Florence.	
P. 3869 : 18 : 6.		

Nous vous prions d'y satisfaire, vous ayant crédité du montant à 50¼ en .....£.810 : 5 : 3 St

Nous sommes avec estime, &c.

P. S. Au moment où nous fermons notre lettre, nous recevons avis de nos correspondans à Falmouth, de l'heureuse arrivée du navire la Reine de Naples, & de la diligence qu'ils mettent à le charger. Ci-joint est la liste des bâtimens chargés de *Sardines* pour les différens ports de la Méditerranée, pour votre gouverne.

Navires.	*Capitaines.*	*Destination.*	*Cargaisons.*
Le Duc de Savoie,	Angerstin,	Livourne,	700 Bques.
Le Mercure,	Butler,	Civita-Vecchia,	600 D°.
La Diane,	Morris,	Venise,	500 D°.

LETTRE LVIII.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 24 Octobre, 1787.

Messieurs,

Nous confirmons notre dernière dans tout son contenu, & ci-inclus sont la facture & le connoissement des deux Caisses qui vous ont été envoyées: veuillez examiner la première, & si vous la trouvez juste, nous créditer de conformité en £.188 : 16 : 4 St.: vous vous servirez du second pour réclamer les Caisses N°. 1 & 2 à l'arrivée du navire, & vous nous informerez du bien-être. Au bas est la facture de vos différens articles pour solde desquels nous avons tiré sur vous en date de ces présentes d'y faire honneur au Change de 50 $\frac{1}{8}$ & d'en faire écriture en £.502 : 4 St. comme par la note au-dessous.

Nous n'apprenons point de nos amis de Falmouth, qu'on ait pris d'autres *Sardines;* si le contraire arrive, vous en serez instruits.

Nous avons l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE LIX.

Messieurs Saltarelli Fils et Cnie., à Livourne.

Londres, le 23 Décembre, 1787.

Messieurs,

Nous confirmons notre traite en date du 24 Octobre, faite sur vous pour solde des articles que nous vous avons expédiés: nous espérons que vous l'accueillerez, & nous apprendrons avec plaisir que vous avez fait écriture du tout, suivant la note que nous vous avons transmise.

Nous devons une réponse à vos deux lettres des 31 Octobre & 4 courant: nous sommes charmés de voir dans la dernière l'heureuse arrivée du navire la Reine de Naples dans votre port. Nous sommes fâchés que les 150 Caisses de *Fer-blanc* soient avariées; mais il n'y a pas de remède;

il faut procéder régulièrement, les vendre à l'encan pour le Cte. des assureurs: veuillez nous faire passer la note du net produit avec les renseignemens nécessaires & le rapport du Capne. pour pouvoir demander les frais d'avaries.

Comme il y a quelque tems que nous n'avons reçu de nouvelles de Messrs. Bishop & Cnie., il paroit certain qu'on n'a pas pris davantage de *Sardines*, & la saison étant fort avancée, il n'est pas probable qu'on en prenne avant l'été prochain.

Nous vous remercions d'avoir fait honneur à toutes nos traites, & l'écriture que vous avez faite des factures qui vous ont été envoyées est d'accord. Nous vous conseillons de ne pas consentir aux propositions de T. (c'est-à-dire de Thorpe), car vous lui avez offert tout ce que la prudence peut permettre d'offrir, pour votre gouverne, sans aucun

Plomb . . . . . [illegible]

Etain en barres 4

Les traites que vous vous proposez de faire sur nous seront acceptées, & tout honneur leur sera fait à leur échéance.

Nous vous faisons de nouveau l'offre de nos services, & sommes respectueusement, &c.

LETTRE LX.

Messieurs Rymer Frères, à Londres.

Ancône, le 14 *Janvier*, 1788.

Messieurs,

Nous avons reçu l'honneur des deux vôtres du 1er. & 5 Décembre dernier: la première nous informe de votre remise à Cte. de nos avances en

P. 2193 : 14 : 6 sur Mr. Antonelli de Naples, payable dans Livourne à Usance dont nous ne manquerons pas de faire le nécessaire & nous vous en créditerons à 48 $\frac{5}{8}$: en

£.444 : 9 : 2 St.

La seconde nous donne avis d'une autre remise de Dts.

287 : 10 : de Banque à vue sur Messrs. Medici, Frères, à Venise, à 50 : en . . . . . .£. 59 : 17 : 11 St.
P. 1230 : 15 : 4 à Usance du 4 court.
sur Peretti de Livourne, à 48 5/8 : en. . . .£.249 : 7 : 2

£.309 : 5 : 1

Nous ferons le nécessaire de chacune, & en ferons écriture à votre crédit.

Nous voyons avec plaisir que vous n'oublierez pas de nous en faire le retour, à mesure que nos remises sur Sebastiani écherront, & que vous voudrez bien nous remettre notre Cte. courant pour en faire la balance, lorsque vous nous ferez passer votre dernière remise qui, comme nous n'en doutons nullement, nous fera jouir du plus grand avantage.

Nous nous flattons qu'il se présentera des occasions où nous pourrons entretenir une branche de commerce avantageuse à nos deux Maisons, espérant que, si vous pouvez nous être de quelque service dans l'article de la *Morue*, vous nous recommanderez à vos amis de votre ville. Nous vous ferons remise, en considération de vos peines, d' 1/4 sur la prevision, & vous pouvez compter que rien n'égalera notre gratitude, exceptez les sentimens d'amitié avec lesquels nous avons l'honneur d'être, &c.

LETTRE LXI.

Monsieur Algarotti, à Ancône.

Gênes, le 11 *Février*, 1788.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'heureuse arrivée du navire Blenheim, d'où nous retirerons 8 *Cables*, 2000 Aunes de *Toile* à Voiles, 80 Paquets d'*Etoupe*, & 200 *Nattes de Russie*, chargées à Amsterdam par nos amis Messrs. Lelong, & Cnie., que nous vous acheminerons par le navire le Jupiter qui est prêt à mettre à la voile.

A l'égard des *Harengs*, que nous avons envoyés à votre Maison à Naples, nous sommes surpris qu'ils ne soient pas encore entièrement écoulés, & que vous ne nous parliez

point du prix, auquel la dernière partie a été vendue : nous aurions eu d'autant plus de satisfaction à le savoir que cet article se tient à un bon prix, étant à P. 7 le B^l. avec apparence d'augmentation, parce qu'on ne s'attend pas qu'il en arrive d'autres d'aucun endroit : c'est pourquoi nous vous recommandons de maintenir le prix de ceux qui vous restent, & nous serons charmés d'apprendre aussitôt que possible le compte de leur bonne vente.

Le *Plomb* est fort recherché, ce qui nous fait augurer avantageusement du nôtre. La petite quantité de *Tabac d'Hollande* & de *Paris* que nous avons ici est très-ancienne & d'une mauvaise qualité, il n'y en a point de *Dunkerque*, ainsi il n'est point en notre pouvoir de vous satisfaire. On a vendu une partie de *Harengs* & de *Sardines* arrivés de Gottembourg, les premiers à P. 7 le B^l. les secondes à P. 17 la B^que. : une autre cargaison de *Harengs* venue d'Ecosse, a été achetée à P. 12¼ le B^l., ceux d'Yarmouth, à P. 31½ la B^que. La *Morue d'Angleterre* manque ; celle de France se vend de £.41 a 42 le Q^l.

Nous vous assurons que nous ne négligerons rien pour mériter votre confiance en donnant tous nos soins pour le ménagement de vos intérêts : nous sommes véritablement, &c.

LETTRE LXII.

Messieurs Depuis et Fils, à Bilbao.

Abbeville, le 19 *Février*, 1788.

Messieurs,

Nous avons reçu votre chère du 12 passé, & laissant sous silence ce qui n'exige point de réplique, nous vous dirons seulement que nous sommes étonnés de ce qu'en gens experts que vous êtes, vous nous contestez le discompte à vous retenu pour l'anticipation du tems de nos payemens : puisque c'est un usage universellement adopté dans le commerce, où celui qui reçoit son argent avant le terme qu'il avoit accordé, peut le faire valoir & regagner par là ce même Esc^te. qu'on lui a retenu.

Mais comme il vous feroit peine de nous bonifier les

£.134 : 11 T^s^. en question, nous vous en donnons crédit ici.

£. 134 : 11 : 0 T^s^.	par ce que vous en étiez débités.
3087 : 11 : 9	Cette somme pour la demie des 9 dernières B^les^. de *Laine de Segovie ;*
3222 : 2 : 9	ensemble, dont il faut déduire pour
103 : :	les Escorts trouvés dans la B^le^. N°. 12.
£.3119 : 2 : 9	Reste, que nous vous devons pour solde de tout Cte. dont, suivant notre accord réciproque, vous auriez à vous prévaloir sur nous le 5 Février, à 60 jours de date, ce qui porteroit l'échéance au 5 Avril, & calculant là-dessus de combien il faudroit la retarder pour retrouver la compensation de notre avance de £.134 : 11 T^s^., vous trouverez que $8\frac{2}{3}$ mois à $\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$ sur ces £.3119 : 2 : 9 T^s^. nous reproduiroient justement la même somme, & que par conséquent nous ne devrions vous payer que le 25 Décembre prochain, ne voulant pas pourtant profiter de tout ce tems, nous vous remettons ci-joint les susdites.

£.3119 : 2 : 9 T^s^. en notre lettre de Change à votre ordre payable dans Paris chez Mr. Mallet au 20 Novembre prochain. Nous vous prions d'en faire usage, & de nous en créditer pour solde de Cte. non sans avis de réception.

Nous demeurons bien sincèrement, &c.

LETTRE LXIII.

Messieurs Galdini, à Cirita-Vecchia.

Marseille, le 4 *Mars,* 1788.

Messieurs,

L'HONNEUR de votre lettre du 10 passé, nous porte un second échantillon des *Cotons filés* que vous souhaitez, & la faculté de les payer jusqu'à £.27 T^s^.: vous aurez vu par notre précédente, combien vous êtes éloignés du cours, d'après toutes les raisons que nous avons de le croire de Smyrne, nous vous confirmons qu'il y en a en ville égal en tout à votre susdit échantillon, mais qu'à moins de £.40 T^s^. il est inutile d'y penser : si celui d'Egypte pouvoit remplir

vos besoins, votre commission seroit très exécutable, vous en connoissez la qualité ; nous vous en envoyâmes 40 B^lots^. en Juillet dernier ; nous sommes très-mortifiés du retard à l'exécution de votre commission, vous en voyez la nécessité : croyez que, dès que nous serons tranquilles sur les suites, vous n'aurez pas à vous plaindre de nouveaux délais. Nos *Draperies* fines sont recherchées, en conséquence les *Laines* du Roussillon & de Narbonne qui sont les plus fines de notre royaume, ont augmenté de 6 à 8 P. $\frac{o}{o}$; par contre, les *Graines* & les *Légumes* baissent journellement, tant par leur foible debouche que par la beauté de nos campagnes.

La *Merluche* se ressent de la douceur de la saison, sa vente est beaucoup diminuée, mais les prix tiennent : ceux des *Denrées* de l'Amerique sont toujours les mêmes.

Nous nous disons parfaitement, &c.

Bois de Campèche,	£. 7 les 100lb.
D°. de Parnambuca,	145
D°. de Brésil,	125
D°. de S^te^. Marthe,	44 à 45
Indigo de S^t^. Domingue la lb.	$7\frac{1}{2}$
Cochenille,	15
Canelle fine,	14 à 16.

Amsterdam,	$53\frac{3}{8}$
Londres,	$29\frac{3}{8}$
Madrid,	14 : 11
Cadix,	14 : 9
Livourne,	102 à $102\frac{1}{4}$
Gènes,	96
Naples,	91.

LETTRE LXIV.

Monsieur Labré, à Naples.

Reggio, le 11 *Avril,* 1788.

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 5 courant, par laquelle nous

apprenons que vous avez bien voulu faire à Mr. Senni de Milan la remise de D^ts. 794, nous vous en donnons crédit.

Vous ne devez pas être surpris de voir les *Camelots* considérablement augmentés, cela provient de l'extravagance du change qui a fait hausser toutes les marchandises d'Allémagne & d'Angleterre. Je vous prie d'agréer ma manière d'agir, & de croire que je serai toujours prêt à vous servir avec distinction. L'augmentation sur la *Flanelle* & le *Droguet* vous paroitra peut-être encore étonnante; cependant je puis vous assurer sur mon honneur, que je vous sers au plus juste prix.

Mr. Salvaggi m'a remis par votre Cte. D^ts. 630, & Mr. Guiseppini m'ordonne de vous bonifier D^ts. 30. J'ai fait écriture de ces deux sommes à votre crédit, veuillez en informer les dits amis respectifs.

Ayant entièrement rempli la commission dont vous m'avez honoré de

116 D°. de *Serge Ecarlate d'Angleterre,*
218 D°. de *Flanelle* .....d°.
24 D°. de *Camelots de Laine,*

je les ai expédiées hier par le voiturier Morelli; je désire savoir qu'elles vous sont parvenues en bon état, & que vous m'avez crédité du montant de la facture ci-jointe; j'espère que votre politesse ordinaire ne désapprouvera pas la liberté, que j'ai prise, d'y ajouter 24 Pièces de *Taffetas,* d'autant plus que j'ai employé tous mes soins à vous envoyer la qualité la plus parfaite & la plus propre à votre négoce, & que d'ailleurs je vous ai procuré le plus grand avantage dans les prix.

Quant à la *Toile* qui n'est pas de mesure, je m'en rapporte à votre honnêteté, & nous arrangerons cela à la première rencontre. Tenez bon sur la *Toile,* on la paie actuellement un dixième de plus P. $\frac{0}{0}$: le prix est généralement augmenté, & cet article devient si rare qu'on a toutes les peines à s'en procurer même à force d'argent.

Je suis incessament avec une sincère amitié, &c.

LETTRE LXV.

Messieurs Smithers, à Amsterdam.

Gênes, le 16 *Avril,* 1788.

Messieurs,

PAR la lettre dont vous m'avez honoré en date du 14 passé, je vois que les prix de la *Canelle,* du *Poivre,* du *Macis,* & en général des *Epiceries,* dependent entièrement des ordres qui viendront de l'étranger & des quantités respectives que la C^nie^. exposera à la vente prochaine. Si vous voyez que les prix puissent convenir à notre marché & qu'au lieu de baisser ils menacent d'une augmentation, veuillez acheter pour notre Cte.

480 Sacs de *Poivre noir,*
120 D°. D°. *long,*
10 D° Caisses *Canelle,*
4 D°. *Macis.*

Je me repose entièrement sur vos soins & vos efforts pour le ménagement de mes intérêts. Veuillez les embarquer sur le premier bâtiment pour notre port, & afin que ces articles m'arrivent bien conditionnés, ayez la bonté de veiller scrupuleusement à l'emballage, & faites-les placer dans l'entre-pont du navire pour qu'ils ne contractent pas d'humidité.

Pour le montant vous tirerez sur moi à Gênes, ou s'il vous convient mieux je vous ferai des remises à Londres.

Je suis avec un véritable attachement, &c.

P. S. Mon ami Mr. Corelli est de retour ; il ne m'a pas laissé ignorer les bontés que vous avez eu pour lui & les services essentiels que vous lui avez rendus : s'il se présentoit une occasion de vous obliger, vous pouvez être sûrs que je la saisirois avec empressement, & que je ne négligerois rien pour vous témoigner une entière reconnoissance.

Le même.

LETTRE LXVI.

Messieurs Hayder et Cnie., à Stockholm.

Londres, le 26 *Avril,* 1788.

Messieurs,

COMME ma principale occupation pendant les 8 ans que j'ai demeuré chez Mr. Anderson a été de recevoir des *Assurances* sur les navires & sur les marchandises, je me propose aujourd'hui d'entreprendre pour mon Cte. cette branche de commerce. La manière satisfaisante avec la laquelle je me suis acquitté de ma charge, & les marques d'estime & de reconnoissance qu'il m'a témoignées, ainsi que tous ses correspondans, m'encouragent, Messrs., a solliciter l'honneur de vos offres pour les *Assurances* que vous pouvez faire dans cette place. Je ne chargerai point de provision & me contenterai de la *Prime* & de la *Police* qui me seront payées en bon papier à 1 ou 2 mois de la date de l'assurance. Quant à mon caractère & à la solidité de ma Maison, vous pouvez prendre des renseignemens chez le dit Mr. Anderson.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE LXVII.

Messieurs Goodwin Frères, à Bristol.

Mayence, le 8 *Mai,* 1788.

Messieurs,

CI-JOINT est la copie de la lettre que nous écrivîmes hier, & nous recevons à l'instant l'honneur de la vôtre du 24 passé ; nous vous dirons en réponse que les *Sucres* & les *Caffés* de votre dernier envoi pesoient moins que vous ne nous l'annonciez : le poids qui en a été fait par nos amis d'Hambourg pour nous les acheminer ici, est en état seul de vous prouver que ces articles manquoient à leur arrivée à Hambourg ; l'erreur s'est certainement commise chez vous par les personnes qui les ont pesés ; ainsi nous ne devons en rien contribuer à leur manque comme nous avons déjà dit par nos précédentes, & sûrement vous devez le

concevoir au mieux, & reconnoître franchement que cela seroit une injustice de plus grandes.

Enfin, puisque vous voulez nous bien servir & nous procurer, comme vous dites, les articles que nous vous commettrons, de la plus parfaite qualité, nous faisons compte là-dessus, & vous prions de nous envoyer par le premier bâtiment, sans en faire l'assurance, savoir :

20 B^x^. de *Sucre terré*,	G. N°.	1 à 20,
10 Tiercons de *Caffé*,	P.	1 à 10,
174 Sacs de *Poivre blanc*,	X.	1 à 174,

mais nous recommandons que le tout soit bien conditionné, & de faire une attention particulière au poids, autrement vos envois ne peuvent supporter les frais qu'ils coûtent depuis chez vous jusqu'ici : veuillez vous conformer de point en point à nos ordres, & nous éviter le deplaisir de vous faire des reproches.

Nous avons l'honneur d'être avec estime, &c.

P. S. Les *Draps* de vos endroits jouissent ici d'un debouché facile & avantageux : si vous vous décidiez à en transmettre dans notre pays, nous connoissons un de nos amis dont la solidité est établie, qui y prendroit volontiers $\frac{1}{3}$ d'intérêt.

LETTRE LXVIII.

Messieurs Rebours Frères, à Constantinople.

Manchester, le 2 Juin, 1788.

Messieurs,

VOTRE obligeante du 27 à notre père W. Jones, est maintenant devant nous. Notre père a quitté les affaires il y a six ans, & nous a cédé son commerce : il demeure à quelques milles de Manchester, mais il vient généralement chez nous deux ou trois fois la semaine. Nous lui avons montré votre agréable lettre, & il a eprouvé beaucoup de satisfaction en voyant que vous ne l'avez pas oublié : il auroit joint quelques lignes à celles-ci s'il eût été ici au moment où nous écrivons, mais il nous a chargé de vous présenter ses respects & de vous faire ses sincères remercîmens.

Nous sommes très-flattés de la bonne volonté que vous avez de vouloir vous lier d'affaires avec nous, & nous vous remettons ci-inclus deux cartes d'échantillons de notre manufacture, qui est maintenant beaucoup plus étendue & abonde en quantité de desseins d'une nouvelle invention, depuis que notre père a eu le plaisir de vous envoyer des marchandises. Nous nous flattons de pouvoir vous servir à tous égards, d'une manière qu'aucun de nos voisins ne pourra surpasser, car nous sommes les principaux manufacturiers de l'endroit, & notre orgueil sera d'employer tous nos soins à vous donner toute satisfaction, à quoi nous trouverons le plus grand plaisir. Nous serons très-charmés de recevoir vos commissions le plutôt possible, afin de pouvoir vous donner le choix de nos marchandises de l'automne. Nous vous enverrons plusieurs autres cartes d'échantillons de notre manufacture qui ne pourroient se mettre dans une lettre, & nous aurons soin de vous recommander à une des meilleures Maisons de Sheffield, & toute autre commission qu'il vous plaira nous donner, sera aussitôt exécutée avec la plus grande exactitude.

A l'égard du payement, il y a sur notre manufacture de gros impôts, ce qui demande un capital beaucoup plus considérable qu'auparavant, & cela nous empêche d'accorder un crédit aussi long que nous désirerions : notre terme est de six mois, ou nous tirons à un mois & 5 P. $\frac{0}{0}$ d'Esc^te^. Ce dernier mode seroit le plus acceptable. Nous vous avons envoyé des échantillons de *Piqué* d'une verge & d'une aune de largeur pour votre inspection, les prix de leurs qualités respectives sont marqués sur le revers de cachun, mais nous avons beaucoup d'échantillons de la même qualité; nous y avons aussi joint une liste de plusieurs marchandises comme vous verrez par leurs Numéros.

Vous pouvez être persuadés, Messrs., que les commissions qu'il vous plaira nous donner, seront remplies avec la même ponctualité à l'égard des prix & des qualités, que si vous étiez ici vous-mêmes.

Nous attendons votre réplique, & vous saluant, nous sommes avec considération, &c. &c.

P. S. Lorsque vous aurez reçu & examiné nos mar-

chandises, nous vous serons obligés de nous recommander à vos amis qui pourroient avoir besoin des articles de notre manufacture.

LETTRE LXIX.

Messieurs Galanti et Cnie., à Ancone.

Plymouth, le 6 Juin, 1788.

Messieurs,

VOTRE estimable du 23 dernier nous est parvenue en bon tems, nous faisons note de ce que vous nous dites à l'égard de Mr. Joli, pour servir de caution à votre Maison, ce qu'il confirme par sa lettre du 24 dernier., à condition, cependant, que nous lui donnions 1 P. $\frac{0}{0}$ de commission, & ce que nous avons refusé par le courier d'aujourd'hui, attendú que d'autres Maisons ont offert de payer la commission de cautionnement, afin d'avoir la consignation de *Poisson.* C'est par cette raison que nous croyons que vous ne pouvez refuser d'agir en conformité avec les autres Maisons de commerce de ce genre. D'un autre côté, s'il vous convient de nous faire vos remises comme auparavant, moyennant l'intérêt de 5 P. $\frac{0}{0}$, jusqu'à l'arrivée de ma première cargaison à votre adresse, il ne sera pas nécessaire d'en dire davantage, & vous pouvez en effectuer l'assurance à Livourne, pourvu que la prime n'excède point celle d'Angleterre qui est de $2\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$. Si cela vous est plus convenable, vous pouvez pour votre sûreté, assurer £.1800 St. sur une cargaison de 2,200 Qx. de *Morue sèche* sur le Brigantin l'Espérance, Capne. Pilman, à Terre-Neuve, & de là à Ancone. C'est la méthode que nous suivons en Angleterre. Si vous préférez que nous fassions l'assurance ici, nous la ferons, & déposerons la Police dans les mains d'un des Négocians que vous nous avez indiqués à Londres. Tout ce que nous désirons c'est simplement de travailler à couvert, comme le seul moyen de faire des affaires ensemble avec un avantage mutuel.

Quant à votre honneur & à votre intégrité, nous n'en avons jamais douté d'un moment, & nous sommes déjà convaincus que vous disposerez de cette cargaison aussi bien

qu'aucune autre Maison d'Italie, & que vous serez aussi modérés dans les frais, ce qui nous engagera à augmenter notre consignation chez vous. Notre vaisseau le Mentor est destiné pour Naples avec 5000 Q^x^. vers la fin d'Octobre prochain. Nous désirerions qu'il touchât à votre port & qu'il vous remît environ 2000 Q^x^., mais le Cap^ne^. fait à cela beaucoup d'objections, disant que cette côte est très-dangereuse, que le vaisseau est obligé de rester en pleine mer, & qu'il y a du danger en déchargeant le Poisson dans un bateau ; mais comme il n'a jamais été à Ancone, il ne parle que par ouï-dire. Nous ne voudrions pas le forcer d'aller jusqu'à votre côte, de crainte qu'il ne lui arrivât quelque accident, dont nous serions très-fâchés, car c'est un bon marin & un serviteur estimable, mais nous essayerons encore de le persuader, & peut-être y réussirons nous. En attendant, nous vous saluons, & avons l'honneur d'être, &c.

P. S. Depuis la précédente, votre estimable du 26 dernier nous est parvenue, & celle-ci lui servira de réponse.

LETTRE LXX.

Monsieur Guarini, à Naples.

Londres, le 6 Juillet, 1788.

Monsieur,

Je reçois à ce moment la chère vôtre du 4 passé. Je vous ai mandé par ma lettre du 16 Mai, que Mr. Vanotti de Reggio feroit reconnoître la qualité des *Casimirs* qui lui sont destinés à leur arrivée chez vous, & que s'ils lui convenoient, il ne pourroit en disposer qu'après en avoir payé la valeur à Messrs. Lavaggi de Rome, ainsi il vous plaira en donner avis au dit Vanotti pour qu'il puisse en reconnoître de suite la qualité, soit en vous en demandant des échantillons, soit en les faisant examiner par un de ses amis de votre ville; après quoi, il vous déclarera s'il accepte les dits *Casimirs*, & dans ce cas, il commencera par en payer la valeur au dit Sieur Lavaggi avant d'en disposer: si, au contraire, la marchandise ne lui convient pas, il vous mandera qu'il la laisse pour mon Cte., & alors

vous pourrez la prendre pour le vôtre. Voilà quelles sont mes conventions avec Mr. Vanotti, & il vous plaira vous y conformer exactement.

J'ai dechargé votre Cte. de 3 traites que vous nous renvoyez :

£.197 : 16 : 4 St. sur Baker à Bristol
184 : 10 : 6 sur Pringle } à Londres.
156 : 15 : 4 sur Harrison }

Mais j'espère que ce dernier fera tout honneur à la nouvelle traite de
£.250 : 18 : 9 St. que je vous ai faite sur lui le 14 du passé.

J'ai l'honneur d'être toujours, &c.

LETTRE LXXI.

Monsieur Delahaie, à Rouen.

Stockholm, le 18 *Août,* 1788.

Monsieur,

Nous avons reçu l'honneur de la vôtre du 28 passé, dans laquelle nous voyons avec grand plaisir que vous avez acheté suivant nos ordres & pour notre Cte.

200 Bls. de *Pommes de Reinette,*
100 Pots de *Confitures,*
50 Boîtes D°. *sèches,*

dont vous nous ferez l'expédition par le premier bâtiment en charge pour notre ville. Nous nous flattons d'après ce que vous nous avez marqué, que ce sera de la marchandise de bonne qualité, & nous espérons que le fret sera à meilleur marché que l'année dernière, d'autant plus, comme nous vous l'avons écrit, que nous procurerons au Capne. un chargement pour Brest ou pour l'Orient.

Pour ce qui regarde votre remboursement, puisqu'il ne vous est pas égal de recevoir vos remises sur Amsterdam ou sur Hambourg, vous n'avez qu'à faire vos traites sur nous payable dans Paris, & nous envoyer les premières, que nous accepterons & remettrons à la personne que vous nous assignerez au dit Paris; puis, vous négocierez les secondes qui indiqueront le domicile où se trouveront les premières.

Nous sommes fâchés que vous n'ayez point besoin des

articles de notre pays; nous espérons être plus heureux une autre fois, & que vous nous honorerez de vos ordres. Nous finissons en vous assurant que nous sommes bien sincèrement, &c.

LETTRE LXXII.

Messieurs Lulli, Père et Fils, à Rome.

Besançon, le 8 *Septembre,* 1788.

Messieurs,

DEPUIS notre dernière du 2 courant, le restant des *Laines* de votre envoi est arrivé, mais nous n'avons encore pu trouver de bons acheteurs que pour quelques B^les^. de *Laines* de votre Cte., & nous regrettons de plus en plus de nous être chargés de les vendre, vu les désagrémens de toute espèce que cela entraîne; nous sommes décidés à chercher quelqu'un qui en offre le prix coûtant à tout prendre, & qui soit solide, plutôt que de les confier B^le^. à B^le^. à des gens peu sûrs, & dont nous ne pourrions, & ne voudrions à aucun prix vous être garans, ayant trop éprouvé par nous-mêmes combien de pareils créanciers sont fragiles. Si vous pouviez donner chez vous sortie à des marchandises de notre fabrique, nous trouverions un prix un peu meilleur de vos *Laines*, en les troquant avec les fabriquans, & vous seriez sûrs de la rentrée, mais autrement nous prévoyons que nous serons forcés, pour les placer solidement, de les donner au prix coûtant, & à un an de terme, c'est-à-dire que vous ne recevriez qu'a cette époque le montant de votre facture, sur laquelle nous observons pourtant qu'en outre du prix extraordinaire, vous avez porté une commission de 4 P. $\frac{0}{0}$.

En attendant votre avis sur le parti qui vous conviendra le mieux, soyez persuadés que nous ne négligerons rien pour la vente avantageuse des dites *Laines*, & que nous désirons, comme pour nous-mêmes, d'avoir le bonheur d'y parvenir.

Nous sommes bien sincèrement, &c.

LETTRE LXXIII.

Messieurs Dominichini et Cnie., à Rome.

Troyes, le 3 Octobre, 1788.

Messieurs,

Depuis la lettre que nous eûmes l'honneur de vous écrire le 28 Août, les deux vôtres du 2 & du 4 passé nous sont parvenues, & au reçu de la première nous vous avons fait l'expédition à l'adresse de Messrs. Merri, Frères & Cnie., de Marseille, des 40 Caisses de *Vin de Champagne* & des 12 Muids de *Vin de Bourgogne*, que vous nous demandez pour votre usage, & que nous vous avons choisi, comme si c'eût été pour la bouche du roi, c'est-à-dire, du meilleur: vous en avez ici la facture, laquelle il vous plaira de passer au crédit de notre Cte.

Par votre seconde, vous vous tourmentez à trover des raisons pour nous faire croire que les *Laines* que vous nous envoyez, sont bien lavées, bien épurées & à bon marche, que vous assistez à l'emballage, & que vous rebutez aux vendeurs toutes les toisons qui ne sont pas en règle, mais ces vieilles excuses ne servent plus qu'à vous faire user inutilement votre encre, vos plumes & du papier, parce que nous sommes, grâces au Seigneur, doués d'un jugement trop sain pour croire que ce qui est blanc est noir, & lorsque nous aurons éprouvé que, sur toutes les *Laines* que vous nous avez fournies jusqu'à present. & cette année encore, il y a une grande quantité de toisons de béliers d'une qualité si commune qu'elles ne valent pas la moitié de ce que vous les faites payer, quand nous aurons été obligés d'en faire la due réduction à nos acheteurs, certes tous les beaux discours du monde ne nous persuaderoient pas que cette infidélité n'existe pas, & que nous n'en sommes pas les victimes; nous ne pouvons même admettre comme valable l'obligation dans laquelle vous dites être, de recevoir ces toisons inférieures, lesquelles font partie d'une bergerie achetée en gros, puisque de cette manière la quantité en seroit arbitraire, & il ne dépendroit que de la mauvaise foi du vendeur de grossir à son gré le volume de sa *Laine* par des achats étrangers; c'est tout comme si, sur

un payement qu'on auroit à vous faire d'une somme d'écus, le payeur avoit la faculté d'en couler quelques-uns qui ne valussent que 8 P^les^. au lieu de 10, n'est-il pas bien certain qu'il tâcheroit d'en fournir de ceux-là le plus qu'il pourroit?

C'est Mr. Martini qui nous fit avoir il y a deux ans, une partie de *Laines Vissanes* à Ecus 21 $\frac{1}{4}$ qui valoit la vôtre, & qui nous a marqué que cette année elles s'étoient vendues à moindre prix que la précédente; si nous n'avons pas profité de ses offres, c'est que nous voulons finir tout-à-fait le commerce des *Laines* de votre pays; mais puisque nous vous nommons notre auteur, & qu'il est de votre ville, vous pourrez aisément traiter avec lui pour les 100 B^les^. que vous nous chargiez de lui commettre pour votre Cte., & par là vous épargnerez la provision de 2 P. $\frac{0}{0}$ que vous vouliez nous allouer.

Nous continuons petit à petit la vente de vos *Laines Vissanes* & *nobles*. Ce qu'il y en a de vendues est en grande partie payable dans l'année en marchandises, qu'on devra nous livrer, & cette condition, qui est pourtant la seule qui puisse donner quelque tranquillité sur la rentrée, nous rendra très-difficile le Cte. à vous rendre du produit, parce qu'il faudroit pour le faire avec justice, trouver au même instant à replacer ces marchandises, pour en déterminer avec certitude la valeur: tout considéré, il vaut mieux vous payer encore ces maudites *Laines* cette fois, à condition que jamais vous ne nous en enverrez de pareilles. Vous avez donc ici notre remise de

£.9694 : 7 : 9 T^s^. sur Mr. Beaumar à Paris, payable en
——————— Mai prochain;—

qui, suivant l'extrait ci-joint de votre Cte., en fait la solde, toutefois que Messrs. Picini & C^nie^. d'Ancone payeront notre traite de £.4365, dont, au cas contraire, nous vous ferons le remplacement. Si l'échéance à la vérité un peu éloignée de notre remise, & pour laquelle nous avons pourtant moins consulté nos intérêts que l'envie de nous liquider envers vous, ne vous agréoit pas, vous n'avez qu'à nous la retourner, & nous vous fournirons un Cte. du produit de vos *Laines*, lorsqu'elles seront écoulées, & que nous pour-

rons statuer sur quelque chose de positif relativement à la rentrée par les acheteurs.

Nous accepterons volontiers à la tonte prochaine la partie du *St. Esprit* pour notre Cte., si vous voulez nous promettre qu'elle n'aura aucun des défauts, ni des infidélités tant reprochées, sans quoi nous préférons nous en passer.

Vous devriez, Messrs., tâcher de découvrir chez vous l'expédition de 2 fortes parties de *Laines* d'excellente qualité marqués M. & R. L. que des Lyonnois ont envoyées ici cette année au prix, la première de 48, & l'autre à 46 la livre, à un an de terme : ces prix correspondent avec un bénéfice honnête à Ecus 22 chez vous, & nous vous jurons que nous avons vu des Bles. M. valant votre bergerie noble.

Nous avons l'homeur d'être véritablement, &c.

LETTRE LXXIV.

Messieurs Sharp et Cnie., à Bristol.

Naples, le 4 *Novembre,* 1788.

Messieurs,

CONFIRMANT ma précédente du 28 passé, & n'ayant depuis à répondre à aucune des vôtres, la présente sert à couvrir la seconde de ma remise en £.500 St. à Usance, avec la première d'une autre de la même valeur, aussi à une demi-Usance, & à vous dire que Messrs. Galli, Frères, m'ont écrit de Gênes qu'un vaisseau étoit arrivé dans leur port avec 80,000lb. de *Poivre,* dont la plus grande partie seroit envoyée à Livourne, & à cette place ; je n'ai pas cru devoir refuser ce qui m'a été offert pour ce que j'avois en magasin, & j'ai pensé qu'il étoit prudent de vendre pour être délivré à leur arrivée.

J'espère que vous approuverez ma démarche, ayant fait pour vous tout ce que j'aurois fait pour moi-même.

Je suis très-sincèrement, &c.

LETTRE LXXV.

Monsieur Duperron, à Ancone.

Livourne, le 22 Décembre, 1788.

Monsieur,

Vos deux lettres du 8 & du 15 passé me sont parvenues ensemble; je vous remets sous ce pli l'opinion de mon Avocat touchant votre question avec le Cap^ne^. qui vous a porté les *Sardines*.

J'ai tiré sur vous à Rome pour P. 627 : 10 : 5 de $\frac{8}{7}$ à 128$\frac{1}{3}$ pour mon remboursement de £134 St. remises à Messrs. Earle de Manchester, & je recommande ma traite à votre honneur.

Demain est l'échéance de la traite de Mr. Paesíello de P. 849 : 18 : 6 de $\frac{8}{7}$, qui vous sera envoyée acquittée la semaine prochaine, passez en écriture de conformité. Le calcul ordinaire est de 4 B^ques^. de *Sardines* par T^u^. poids d'Angleterre, pour votre gouverne. Je vous envoie le Cte. simulé de vente, & le net provenu d'une cargaison de 3000 Q^x^. de *Morue*, & de 600 B^ls^. de *Saumon* vendus dans le magasin dans le courant de deux mois.

Pour servir un ami, je vous prie de me donner des informations exactes sur la personne mentionnée dans la note ci-incluse. Je viens d'apprendre l'arrivée de 3 navires venant de Smyrne chargés de *Cotons ;* la vente des *Sardines* continue de P. 13 à 15$\frac{1}{2}$: les nouveaux *Harengs* se vendent lentement à P. 13. La *Morue* est de P^ces^. 40 à 48, mais il y a apparence qu'elle ne se soutiendra pas à ce prix.

J'ai l'honneur d'être avec estime, &c.

LETTRE LXXVI.

Monsieur d'Alcara, à Oporto.

Bristol, le 17 *Janvier,* 1789.

Monsieur,

Votre lettre du 17 dernier nous apporta le connoissement de 37 Pipes de *Vin d'Oporto* chargées sur le Tage, à

l'arrivée duquel nous les retirerons, & en commencerons la vente aussi avantageuse qu'il sera possible. A présent notre marché est dépourvu de toutes sortes de *Vins;* mais s'il est vrai comme on dit, on y en attend une grande quantité; nous tâcherons d'en disposer avant ce tems-là. Nous espérons que vous vous serez donné des soins en les faisant charger, afin que le même coulage ne s'ensuive pas comme l'an passé.

Nous serions charmés de pouvoir vous être utiles en vous recommandant à nos correspondans à Liverpool, mais ayant été informés qu'ils étoient strictement engagés avec Messrs. Smith, nous avons pensé qu'il falloit remettre à le faire jusqu'à ce que Mr. Stevens fasse un tour là, & alors tous nos soins seront employés à vous rendre service.

Faites-nous le plaisir de nous informer si le *Hareng* a un debouché facile chez vous, & si les prix en sont avantageux, parce que nous serions à portée d'en envoyer 200 B^ls^. à votre consignation.

Les *Sucres* augmentent de jour en jour, & avant la fin de la semaine prochaine ils seront considérablement enchéris.

Nous sommes incessamment, &c.

Ci-joint est la liste des différens articles de notre place.

LETTRE LXXVII.

Monsieur Preston, à Liverpool.

Livourne, le 24 Janvier, 1789.

Monsieur,

Je confirme ma dernière du 18 courant, & j'attends vos instructions touchant les achats de *Bled* dont vous faites mention dans votre dernière, & je vous avise pour votre gouverne, que les dits achats se maintiennent ici sur le même pied. A l'égard du *Coton*, puisque vous en désirez d'une meilleure qualité que celui que je vous ai déjà fourni, il ne faut pas penser au *Coton d'Alexandrie*, parce que tout l'inférieur vient de cette place. Le *Coton de Smyrne* est trop cher, & je ne vois que celui du *Caire* qui puisse vous

convenir, il n'y en a point à présent de cette espèce hors de quarantaine, mais il en sortira dans une quinzaine de jours du Lazaret : dites-moi en réponse, si je dois en faire un achat pourvu que la qualité soit bonne, le prix sera, je crois, de P. 28 P. $\frac{0}{0}$. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu savoir précisément si le navire l'Agamemnon qui porte vos *Draps* & vos *Camelots* & qui a essuyé un coup de vent affreux à l'entrée du détroit, a relâché à Cadix ou à Malaga. J'ai écrit à un correspondant en Espagne pour en être informé, mais je n'ai encore aucune réponse ; aussitôt que j'en aurai des nouvelles, je vous en ferai part.

J'ai tiré sur vous à Amsterdam Fls. 4006, comme je vous en avois prévenu, contre les remises faites à Messrs. Perry & Fils de Londres, & à Mr. Nicholson de Poole : ci-inclus vous trouverez 4 traites de Mr. Perera, faisant ensemble P. 2,200 de $\frac{8}{7}$ dont votre Cte. est débité. Le courier prochain vous portera votre Cte. courant, dans lequel je comprendrai vos dernières traites de Messrs. Hamilton, Frères, de Londres, de P. 3,874 : 7 : 11 de $\frac{8}{7}$, & pour solde je tirerai sur vous à Amsterdam chez Mr. Vandermeck. Je vous remercie des renseignemens que vous m'avez donnés. Il nous est arrivé de nouvelles provisions de *Poisson salé*, & la *Morue* s'est vendue à Ptes. 39 le Ql.

Je suis respectueusement, &c.

LETTRE LXXVIII.

Messieurs Cauchois, à Rouen.

Strasbourg, le 6 Février, 1789.

Messieurs,

VOTRE gracieuse lettre du 25 passé m'est parvenue, & pour me rembourser de la traite sur Amsterdam, que vous m'ordonnez de payer, & dont l'échéance est prochaine, je vous préviens que je tire sur vous à Paris chez Messrs. Robert, Frères, £.24,000 Ts. valeur reçue, auxquelles vous voudrez bien faire honneur & m'en donner débit.

Je ne puis vous exprimer, chers amis, le déplaisir que j'éprouve à votre égard. Il se répand un bruit que votre Maison a suspendu ses payemens : on écrit la même chose

de Francfort, Hambourg, & plusieurs autres places; ce qui me donne beaucoup de chagrin à cause de la sincère amitié que j'ai pour vous. La croyance fondée que j'ai de la solidité de votre Maison, me fait espérer que ce bruit ne peut se soutenir, & je ne puis y ajouter foi, malgré la quantité de sources dont il part, & la probité des personnes qui le confirment. Ainsi je crois & j'espère qu'il est sans fondement, & je ne doute pas que vous n'offriez une somme considérable pour découvrir l'auteur d'une calomnie aussi atroce: vous sentez d'après cela la nécessité où j'ai été & où je suis encore de suspendre le payement des £.1000 St. que vous m'avez ordonné à Messrs. Williams, de Londres. Si vos affaires ne sont pas dérangées, ce que j'aime à croire, j'en serai éclairci par le payement de la lettre de change que je tire sur vous payable chez Messrs. Robert, Frères, à Paris. J'attends de vos nouvelles avec la plus grande impatience, & je désire qu'elles soient de nature à me tirer du cruel embarras où je me trouve.

Je suis avec amitié & considération, &c.

LETTRE LXXIX.

Monsieur Bernadotte, à Livourne.

Lyon, le 14 *Mars,* 1789.

Monsieur,

COMME nous vous avons prévenu par notre précédente du 20 passé, voici la note des *Laines* qu'il nous faudra à la prochaine tonte:

60 Bles. des plus belles *Ascolanes,*

45 D°. *Vissanes,*

24 D°. d'une qualité supérieure aux *Vissanes,* point d'*Agnelins,* ou tout au plus 6 Bles.

Vous vous réglerez pour le payement & l'expédition comme à l'ordinaire; nous espérons que vous les pourrez obtenir cette année à bon compte, car les prix sont diminués de beaucoup dans les villes de fabriques de draps à cause du peu de consommation; elles doivent diminuer en Italie en proportion. Les Fabricans se plaignent toujours que, dans vos Bles. il y a du mélange, des toisons de diffé-

rentes qualités, de grosses toisons communes, tandis qu'il y en a d'autres en petites toisons fines, & il semble que nous cherchions à les tromper. Nous comptons que vous nous éviterez ces reproches à l'avenir, en donnant la plus grande attention, quand on vous les livrera, & que vous ferez emballer séparément les toisons, qui seroient un peu inférieures, de manière que la qualité soit égale dans chaque B^le.: faites sur-tout séparer plus exactement les *Escorts*, les bouts de *Laine courte* & de *Laine morte*.

Comme nous venons d'établir une Maison à Marseille, nous prenons la liberté de vous envoyer le prix des articles de cette place.

Sucre	1re qualité	£.47 à 49 T^s. les 100lb.
D°.	2^de	45—47
D°.	3me	43—45
Etain en barres d'Angleterre		92
Plomb	D°. D°	20½
Cire jaune de Barbarie		150
D°.	*Afrique*	155
D°.	*Constantinople*	165
D°.	*Tunis*	165
D°.	*Nord*	165
D°.	*Salonique*	170
D°.	*Smyrne*	180
Canelle		14 à 16 T^s. la lb.
Girofle		6
Indigo de St. Domingue		9½
Cochenille		15
Cacao de Caracca		Sous 18 à 19
D°.	*Cayenne*	8½
Caffé du Levant		45
D°.	*Moka*	40
D°.	*Martinique*	14 à 15
Coton de Smyrne		95 les 100lb.
D°.	*Salonique*	93
D°.	*Chypre*	90.

Nos fonds, réunis à ceux que notre Sieur Grandchamp, qui est à la tête de cette Maison, a versé dans cette société, nous mettent en état de traiter avec toute facilité les affaires que nos amis nous feront l'honneur de nous adresser;

ce qui, joint à l'expérience que notre Sieur Grandchamp a acquise depuis vingt ans qu'il travaille sur la place, par son application continuelle à la connoissance des marchandises, nous fait espérer, Messrs., que vous voudrez bien nous honorer de votre confiance, & nous accorder la préférence de vos ordres. Nous nous efforcerons de mériter l'une & l'autre par le zèle le plus scrupuleux au ménagement de vos intérêts en tout point, & de nous captiver votre bienveillance & votre amitié dont nous ferons toujours le cas le plus distingué.

Nous sommes avec le plus sincère & le plus véritable attachement.

LETTRE LXXX.

Messieurs Bishop, à Falmouth.

Hambourg, le 19 *Mars,* 1789.

Messieurs,

Nous avons devant nous votre lettre du 2 courant, & nous sommes extrêmement surpris de son contenu, mais si certainement c'est ce que vous avez entendu, nous vous dirons que vous vous êtes trompé, & que nous ne pouvons sacrifier de la sorte nos intérêts, lorsque nous avons la raison, la justice, & l'équité pour nous. Veuillez donc, Messrs., mettre fin à cette affaire, en nous remettant nos avances en papiers sur Paris, ou sur cette place, & nous donner vos ordres pour l'expédition des *Douves* que nous tenons toujours à votre disposition : nous nous attendons, Messrs., que votre réponse sera décisive & convenable à nos intérêts, ne vous dissimulant pas, que si elle étoit contraire vous nous mettriez dans le cas d'user des voies nécessaires pour vous y contraindre. Persuadés que vous ne nous réduirez pas à ces dures extrémités, nous vous renouvellons avec plaisir les assurances de la parfaite considération avec laquelle nous sommes, &c.

LETTRE LXXXI.

Messieurs de la Coudre, à Paris.

Bâle, le 8 *Janvier*, 1789.

Messieurs,

NOUS nous référons à notre dernière du 20 passé ; & la présente est uniquement pour vous remettre £.9840 : 15 : 9 Ts. notre traite à votre ordre à 2 jours de vue sur Mr. Duverger à Lyon, dont nous vous prions de soigner la rentrée pour en créditer notre Cte.

Ci-inclus est la copie de la lettre de notre ami de Genève : vous jugerez par son contenu, qu'il conviendroit de finir cette affaire, à cause des peines & des soins qu'il a pris : en notre particulier nous vous aurons une vraie obligation de terminer le tout à l'amiable, & de recevoir les 2 Caissons de *Montres* de son dernier envoi pour votre Cte.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

LETTRE LXXXII.

Messieurs Lygon, Père et Fils, à Londres.

Livourne, le 6 *Février*, 1789.

Messieurs,

REPONDANT à la vôtre du 12 passé, je passerai sous silence ce dont nous sommes d'accord ; la présente est pour vous aviser que Mr. Rossi m'a payé pour le compte de Mr. Colonna P. 987 de $\frac{8}{7}$ en quoi j'ai crédité votre compte, pour votre gouverne. Vous trouverez ci-inclus le connoissement de 5 Bles. de *Soie*, que j'ai expediées par le Capne. White, à l'arrivée duquel il vous plaîra les retirer, & suivre les instructions de Mr. Delpini, remboursant mes frais au dit Capne. : veuillez m'en accuser la réception.

Je vous remercie de l'invitation que vous me donnez dans une spéculation du *Vin de Florence*, qui se vend P. 11 la Caisse. Il est arrivé 200 Bls. de *Saumon* de *Londonderry* de très-belle qualité, mais il n'est pas encore à terre. 400 Bls. de *Harengs* de *l'Isle de Man* se sont vendus à P. 14 le Bl. Si le *Fromage d'Hollande*, que vous avez, est frais

& de cette saison, vous pouvez en estimer le prix de P. 19 à 20 le Q^l., y compris tous les frais, excepté ceux de provision & de courtage; mais s'il est vieux, il est inutile de hasarder, parce qu'il ne conviendroit point à notre marché. Je pourrois m'aventurer de dire que, s'il est bon, il pourra se vendre à 21 le B^l.

J'ai l'honneur d'être constamment, &c.

Ci-dessous est la liste des Articles de notre place, & leurs prix respectifs :

Poil de Chameau noir de P. 50 à 100 les 100lb.
Rouge D°. . . . . 35 à 45
Gomme Arabique 16
Sel Ammoniac 35
Mouches Cantarides . . . . . 50 à 55
Séné d'Alexandrie 42
Crème de Tartre . . . . . $9\frac{3}{4}$
Coton en laine de Smyrne . . . . . 19 à 20
D°. *Salonique* 19
D°. *Chypre & St. Jean d'Acres* } 20
D°. *Natalie* 21
D°. *Adène* 19
Coton filé de Smyrne . . . . . 24 à 50
Chanvre de Bologne . . . . . 38 à 40 les 100lb.
Anis 39
Riz du Levant . . . . . $18\frac{1}{2}$ à 19
Sumac de Sicile . . . . . $8\frac{3}{4}$ à 9
Savon de Castille . . . . . 44 à 45
Raisin de Sicile . . . . . P^les. 22 à $22\frac{1}{2}$ la lb.
Essence de Citron 7
D°. *Bergamotte* . . . . . $5\frac{3}{4}$ à 6
Scamonée d'Alep 22
D°. *Smyrne* . . . . . 21 à 22
Opium . . . . . $8\frac{1}{2}$.

LETTRE LXXXIII.

Monsieur Grispigni, à Livourne.

Amsterdam, le 18 *Février,* 1789.

Monsieur,

Nous nous empressons de vous informer que notre Compagnie des Indes Orientales vient de fixer ses ventes du printemps, à commencer dans la Chambre de Zélande, elle exposera dans ses différentes Chambres :

10,000 B^les^. de *Poivre brun,*
400,000 lb. *Canelle,*
200,000 d°. *Girofle,*
2,000 d°. *Macis.*

Nous n'y avons pas ajouté l'opinion des prix, parce que l'on ne peut y compter, d'autant que cela se décide d'après les ordres qui viennent de l'étranger. S'il vous convient de nous honorer des vôtres, nous les recevrons avec plaisir, & nous tâcherons par leur exécution de vous donner des preuves de notre zèle pour le bien de vous intérêts.

En vous renouvellant l'offre de nos services, nous avons l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

P. S. Répondant à la lettre obligeante que vous nous fites l'honneur de nous écrire le 4 Novembre, nous devons vous prévenir que nos amis d'Yarmouth, auxquels nous avions commis une cargaison de *Harengs Sorets,* n'ont pu exécuter nos ordres à cause du haut prix que l'on a payé cet article; il faudra donc renvoyer cette spéculation à une autre année, désirant de pouvoir nous en occuper alors avec quelque succès. Nous vous remercions de l'information que vous avez la bonté de nous donner sur le compte de l'ami de Venise en question, vous pouvez être persuadé de notre discrétion: nous aurions été bien aises que vous eussiez également satisfait à notre demande pour l'*Alun de Rome;* si vos prix sont discrets, il pourroit nous convenir de vous en demander.

Un de nos amis ayant appris que la Catherine de notre ville destinée pour Venise, devoit à son retour toucher à votre port, nous a prie de lui procurer

100 Aunes de *Satin Florence*,
6 Tableaux de Cheminée *Marbre blanc*.

Nous espérons que vous voudrez bien les charger à bord du navire ci-dessus mentionné. Quant au remboursement du montant, vous pouvez tirer sur nous à Amsterdam, ou sur Mr. Couteulx à Paris, selon qu'il vous sera plus agréable.

Nous avons l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, &c.

LETTRE LXXXIV.

Messieurs Corneby et Cnie., à Hull.

Rotterdam, le 4 *Mars*, 1789.

Messieurs,

Je suis honoré de la vôtre du 6 passé m'apportant votre traite à mon ordre du même à 60 jours de date, sur Messrs. Fowler Père, à Londres, de £.497 : 16 : 2 St. J'en ai procuré l'acceptation, & je vous en crédite d'avance, sans la rentrée à Cte. de mon envoi, de

80 Bques. d'*Huile de Lin*,
60 D°. D°. *Baleine*,

vous priant de remettre le plutôt possible le restant de ma facture.

Vous aurez vu par ma dernière du 26 passé, que les *Fromages* & le *Beurre* que je vous avois annoncés, étoient déjà depuis quinze jours en mer.

Je compte entièrement sur vos bons soins pour m'en procurer une bonne & prompte vente, & j'apprendrai avec plaisir leur heureuse arrivée chez vous.

Je ne veux nullement vous promettre de vous expédier 200 Ancres de *Genièvre*, vu qu'il m'en reste très-peu, & que je ne me soucie pas d'acheter de nouvelles marchandises de ce genre, vu leur mauvaise qualité à présent.

Au surplus il y a une partie de 30 Ancres destinés pour Messrs. Monkton & Cnie. d'Yarmouth, dont je vous ai parlé, par ma dite dernière, & s'ils ne les acceptent pas & les laissent pour mon Cte., vous serez à même d'en accom-

moder un de vos chalands, & le prix que vous en tirerez pourra me servir de règle pour la suite. Comme vous ne me faites aucune mention de cette partie, je presume que Messrs. Monkton l'auront pris pour leur Cte., car elle devroit vous être déjà parvenue, leur ayant mandé de vous la faire passer au cas qu'elle ne leur convînt pas: je me refère néanmoins à ce que je vous ai écrit à cet égard.

Je suis sincèrement, &c.

LETTRE LXXXV.

Messieurs les Héritiers de Jean Sacchini, à Syracuse.

Ancone, le 14 *Avril,* 1789.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 4 courant, nous confirmons notre dernière dans tout son contenu. Vous avez sous ce pli la copie de la lettre que nous a ecrite Mr. Mathews, de Londres, & de celle qui nous a été envoyée par les amis de Liverpool, relativement à la cargaison des *Harengs Sorets* expédiés par le navire le Protée: vous y verrez la manière dont ils s'expriment, & le cas qu'ils font de votre Maison & de la nôtre. Nous ne manquerons pas de répondre à Mr. Mathews en bons termes, mais comme votre réputation, qui nous doit être plus chère que notre intérêt, est fortement attaquée, vous devez songer à nous donner des raisons solides, non seulement pour détruire les inculpations faites par leur plume méchante & maligne contre votre honneur & votre capacité, mais encore nous fournir les moyens sur lesquels vous vous fondez pour refuser de prendre aucun intérêt dans la dite cargaison: s'ils sont valables, nous en serons bien aises, car autrement tout le dommage tombera sur vous, vu les motifs que nous vous avons transmis & contre lesquels nous avons protesté hautement.

La perte que nous croyons inévitable, d'une ancienne correspondance avec Mathews, nous affecte moins que celle de votre honneur que vous devez soutenir, car nous prévoyons que vous aurez un procès à raison de votre mauvaise conduite (comme ils se plaisent à l'appeler) d'envoyer ici

toute la cargaison, sans en faire débarquer un B^l., quand il étoit en votre pouvoir de profiter d'une vente avantageuse qui vous étoit offerte, & que vous ne deviez pas sacrifier à l'incertitude des prix dont nous vous avions avisés, & dont votre longue expérience en affaire auroit dû prévoir la baisse à l'arrivée des cargaisons qu'on attend dans notre place: mais en voilà assez sur cet article, il faut voir comment se terminera le procès que les propriétaires des *Harengs* intenteront contre vous, & dans lequel il faut nous réunir pour votre propre intérêt: d'ici à ce temps, s'il arrive quelque chose de nouveau, vous en serez informés.

Nous avons reçu votre lettre de change de £.200 S^t. domiciliée ici & tirée sur vous par Mr. Vipe, payable à notre Maison: suivant la note que vous nous avez transmise, nous en remettrons la seconde au possesseur pour y faire honneur à son échéance, & nous l'enverrons acquittée à Messrs. Valentini de Rome selon vos désirs, vous prévenant toutefois qu'elle ne pourra suivre qu'un courier après, la traite que nous ferons sur les dits amis, & qu'autrement nous resterions en debours par la raison que les traites sur cette place, comme vous le savez, ont 3 jours de grâce: que cela vous serve de règle, non seulement pour cette affaire, mais encore pour toutes celles dont vous nous honorerez dans la suite.

Nous vous instruisons de nouveau de la Banqueroute de la Maison Roger, Frères, dont la faillite est de D^ts. 112,000. Grâces à Dieu, nous n'y sommes pour rien, & nous espérons qu'il en est de même de vous; d'autant plus que la plus grande partie de leur patrimoine étant mangée, les créanciers ne pourront recouvrer qu'une bien petite partie de leur argent.

Nous avons l'honneur d'être avec considération, &c.

LETTRE LXXXVI.

Messieurs Horn et Cnie., à Nuremberg.

Rhetel, le 20 Avril, 1789.

Messieurs,

Nous avons successivement reçu l'honneur de vos 2 let-

tres du 26 passé & du 2 courant, dont la première n'exigeoit point de réplique.

Nous voyons par la seconde que, tant par le payement que Mr. Fisher a enfin fait de notre traite de F^ls^. 2640 courans, que par notre remise de F^ls^. 963, vous avez balancé notre Cte. de conformité à la note à vous remise. Vous vous plaignez, Messrs., que l'échéance de cette remise est un peu longue, & en cela vous avez tort, car vous pouvez compter qu'elle sera bien payée, au lieu que nous ne pouvons pas en dire autant des personnes qui nous ont acheté vos *Laines*, & qui sont d'une classe à ne pas se piquer d'exactitude dans leurs payemens: vous savez ce que vous tenez, & nous nous estimerons heureux, si dans un an nous nous voyons remplis comme vous l'êtes, & vous pouvez croire que, s'il nous eût été facile de vous établir un Cte. de vente bien exact, nous eussions preféré cette voie à celle de nous charger à nos risques, d'une rentrée très-incertaine: mais comment pouvoir fournir un Cte. fidéle, quand vos *Laines* sont vendues à des gens qui ont compte ouvert chez nous, dans lequel se confondent d'autres objets, & qui, peu scrupuleux sur l'observation de l'échéance de chacun, ne payent jamais que par petites parties, & le plus souvent en marchandises?

Il est bien que vous vous proposiez de donner enfin les soins les plus assidus au triage de la partie que vous nous destinez à la tonte prochaine ; tenez-nous donc une fois en votre vie parole, en rendant cet envoi aussi parfait & exempt de tromperies, que nous avons droit de l'exiger, & que le mérite le haut prix auquel nous la payons. Les B^les^. devront être marquees B. S.

Vous nous dites ne pouvoir découvrir l'expéditeur de 2 parties de *Laines* F. & O. G. qui sont venues ici, mais que vous estimez qu'elles sont de Mr Cramer de votre ville, & que vous nous engagez à vous en commettre une forte partie: comment voudriez-vous donc, Messrs., que nous nous décidassions à vous donner un pareil ordre, quand vous nous faites payer plus cher d'autres *Laines* beaucoup inférieures à celle des dites parties, qui, selon le prix qu'on les vend ici, doivent coûter chez vous au moins un florin meilleur marché que les vôtres.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

LETTRE LXXXVII.

Monsieur Robertson, à Edimbourg.

Livourne, le 30 *Avril,* 1789.

Monsieur,

Nous avons reçu par ce courier votre opinion touchant les *Soies crues ;* vous ferez ce que vous jugerez à propos à l'égard de l'affaire que vous m'avez proposée. Nous avons pris note du payement de P. 976: 15: 4 de $\frac{8}{7}$ & de P. 700, que Messrs. Barret Frères, de Gênes, ont tiré sur vous dans cette place; nous vous enverrons les billets acquittés, & nous nous rembourserons sur Mr. Griffin à Londres.

Nous observons ce que vous dites touchant les *Cotons filés,* nous ne désirons d'autre profit que celui de notre commission. Il est vrai que vos ordres viennent dans un moment critique, vu qu'il y a une grande rareté de cet article, & que le prix en est exorbitant non seulement ici, mais encore à Marseille, & nous sommes d'avis que vous trouverez plus d'avantage à les tirer de chez nous que de cette dernière place, nous vous en transmettrons les prix & les qualités le courier prochain; cependant vous pouvez être sûr que dans tous les ports de la Méditerranée vous les payerez chers, mais suivant les circonstances ils seront modérés, & vous pourrez être récompensé pour les prix que vous en donnez maintenant, vu l'augmentation qu'ils sont sur le point d'éprouver. Quand nous saurons votre consommation annuelle & le temps de l'année auquel vous en avez besoin, nous tâcherons de nous les procurer en temps favorable & à bon marché, en agissant pour vos intérêts que nous aurons toujours à cœur.

Ci-inclus est le reçu du Cap^ne^. Fox, par qui j'ai acheminé

140 Q^x^. de *Chanvre de Boulogne,*
124 D°. d'*Alun de Rome,*
80 D°. *Vert-de-Gris,*

que vous enverrez à Messrs. Grey & C^nie^., à Dundee, en faisant suivre vos frais.

Comme une des principales branches de notre commerce

consiste à recevoir des consignations de *Poisson*, nous espérons que vous voudrez bien recommander notre Maison à vos amis qui sont dans l'usage d'envoyer du *Saumon* dans nos quartiers.

Nous sommes parfaitement, &c.

LETTRE LXXXVIII.

Monsieur Ferey, à Alger.

Marseille, le 8 *Mai*, 1789.

Monsieur,

Nous avons reçu l'honneur de la vôtre du 14 passé, & nous prenons note des offres gracieuses que vous nous faites, pour l'exécution des ordres que nous pourrions vous donner dans l'achat des *Bleds*. Vous pouvez être certain que, s'il se présentoit une occasion pour cette espéce de *Denrée* nous en profiterions avec plaisir, mais le moment présent ne nous paroît pas favorable, car quoique l'apparence de notre récolte n'ait été que très-indifferente pour quelque tems; on nous avise de la campagne que le beau tems que nous avons eu, y a occasionné un changement considérable ; de sorte que les Négocians qui avoient dessein de spéculer sur cet article, sont résolus d'attendre au tems de la moisson où on pourra porter un jugement plus assuré, & telle est notre détermination : cependant si nous pensions à tirer des *Bleds* de vos pays, vous pouvez être certain que nous vous donnerions la préférence, mais en même tems nous désirerions savoir s'il vous conviendroit de prendre un intérêt à moitié dans les parties que nous pourrions vous commettre : sur quoi nous attendons votre réponse.

Les *Maroquins* que vous nous avez expédiés, sont en quarantaine ; nous espérons qu'ils nous arriveront en bon état & bien conditionnés ; aussitôt leur sortie du Lazaret vous pouvez être sûr que nous en remettrons, selon vos ordres, le montant à Messrs. Fouache & C^nie^. à Paris.

Nous sommes sans réserve, &c.

LETTRE LXXXIX.

Messieurs Schroeter, Frères, à Trieste.

Falmouth, le 20 Mai, 1789.

Messieurs,

Nous avons été favorisés de l'honneur de la vôtre du 14 Août, à laquelle nous n'avons point répondu, vu la continuation du mauvais état de la pêche qui n'a produit que 4,500 B^ques^. de *Sardines* dans toute la saison; & comme le nombre des acheteurs étoit considérable, nous nous n'avons pu nous en procurer que 1800 B^ques^., que nous avons partagées entre les amis qui nous avoient honoré de leurs ordres. Comme nous voilà au tems où l'on donne des commissions pour la pêche prochaine, & que nous espérons qu'elle sera plus favorable que la dernière, nous vous renouvelons nos offres de service, & nous nous flattons que nous serons en état de remplir les ordres qui nous seront envoyés, & supposé que la pêche soit mauvaise, notre intention est, pour ne tromper personne, de partager ce ce que nous en aurons entre nos amis à raison de leurs ordres: nous en écrivons en consequence à tous nos amis, observant que notre influence sur les pêcheurs est grande, comme il vous sera aisé de le voir par la quantité que nous avons eue les pêches dernières, n'ayant jamais eu contre nous moins de 10 acheteurs. Si vous daignez nous en commettre, comme notre commerce ne se borne pas à cette seule branche, nous pourrons vous envoyer quelques consignations de *Morue de Terre-Neuve* où nous envoyons tous les ans plusieurs bâtimens.

Nous vous saluons, & sommes très-parfaitement, &c.

LETTRE XC.

Messieurs du Rosoy, et Fils, à Viterbe.

Aix la Chapelle, le 2 Juin, 1789.

Messieurs,

Nous avons enfin été favorisés de l'honneur de votre estimable lettre du 3 passé, par laquelle nous voyons que vous acceptez l'échange de nos *Draps* contre vos *Laines:*

mais comme nous ne savons quel succès ces dernières pourront avoir ici, nous croyons qu'il est de la prudence de ne nous envoyer cette fois-ci qu'une petite partie de 6 B^les^. pour essai. Veuillez prendre note de nous les fournir bonnes, fines & à notre plus grand avantage pour la qualité & pour les prix. Si cet essai réussit à notre satisfaction, nous vous en commettrons pour l'année prochaine 3 bergeries d'environ 24 B^les^.: vous aurez la bonté de vous restreindre pour ce premier envoi aux 6 B^les^. que nous vous demandons, & que vous chargerez sur le premier navire pour Amsterdam ou pour Ostende, selon que l'occasion sera plus prochaine & vous nous en aviserez: il vous plaîra joindre à la facture la police du fret dont vous enverrez un double aux amis que nous vous avons indiqués à Amsterdam ou à Ostende, pour qu'ils puissent assurer & reclamer les *Laines;* nous vous observons en outre qu'elles doivent être munies d'un certificat de purge, parce qu'on l'exigie ici pour les marchandises qui viennent d'un port d'Italie; pour votre gouverne.

Nous attendons maintenant vos ordres pour la partie des *Draps* de notre fabrique montant au double de la facture des *Laines* que nous vous commettrons: veuillez nous dire la couleur, la qualité & la largeur qu'il vous faut; & nous ne manquerons pas de vous servir avec distinction, & de manière à vous engager à agrandir un commerce avantageux à nos deux Maisons. En conséquence nous mettons sous ce pli les échantillons de *Draps* de $\frac{7}{4}$ *bleus, écarlates* & *noirs,* & nous y joignons les plus bas prix pour des envois considérables & l'Exc^te^. qu'on accorde en payant comptant. Quant au payement de la moitié de votre commission, nous vous assignerons le mode de le faire, & pour la facture de vos *Laines,* nous la porterons en Cte. de notre envoi.

Nous sommes avec considération, &c.

LETTRE XCI.

Monsieur Frazer, à Hambourg.

Londres, le 13 *Juillet,* 1789.

Monsieur,

J'AI eu l'honneur de vous écrire le 20 passé, pour vous accuser la rentrée de £.576 : 10 S^t^. que Messrs. Hodgkinson & Fils m'ont remises pour votre Cte. & dont je vous ai crédité.

J'ai reçu depuis, les deux chères vôtres des 22 & 27 passé : en réponse, si, conformément à ce que vous me mandez par la première, vous me faites remise des 30 B^x^. de *Tabac de Virginie* au terme de 6 mois et en papier courant, je vous bonifierai volontiers de £.35 : 16 S^t^. sur le prix, suivant la note en votre lettre du 6 Avril, & pour vous prouver que je veux réellement vous faciliter, je vous les bonifierai même, si vous me remettez les $\frac{2}{3}$ de cet envoi exactement au dit terme de 6 mois & le restant un mois, ou deux après au plus tard, bien entendu que, si vous me donnez du papier à terme sur Liverpool, nous compterons les intérêts du retard du terme de 6 mois, & que, si vous me faites des remises plutôt, je ne vous bonifierai de vos avances, que sur le même terme.

Je me flatte, Mr., que vous serez satisfait de cette facilité, & je peux vous assurer que vous êtes le premier à qui je l'accorde, & que tous mes autres amis de Berlin me payent, non pas au terme de 6 mois, mais à l'arrivée de leurs marchandises à Hambourg, & que j'ai déjà reçu la remise de celles que je leur ai envoyées par le même navire sur lequel les vôtres ont été chargées; de sorte que j'ai été fort surpris que vous me dissiez par la vôtre du 27 passé, que les mauvais tems vous empêchoient de recevoir ces *Tabacs ;* d'autant plus que les amis de Berlin ne m'ont fait la remise de ceux qui leur étoient destinés, qu'après en avoir reçu les échantillons, & cette remise est du 18. Quoiqu'il en soit, je ne doute point que votre première ne m'en apprenne la bonne réception.

C'est effectivement par mes ordres & pour une solde de Cte. que Messrs. Barnet, Frères, se sont prévalus sur vous

de Rix^{les}. 95, en sûreté de leurs frais sur cette partie, & je vous suis obligé d'avoir fait honneur à leur traite, & je vous en donne crédit.

Comme je vous ai prévenu, je me dispose à vous faire un nouvel envoi par le navire le Courier, C^{ne}. Neufville, qui compte s'expédier pour Hambourg & pour Brême, à la fin du courant. J'ai réduit les prix de ces articles, savoir le *Maryland* 1^{s}., le *Virginie*, 11^{d}. & le *Caroline* à 10^{d}. ; & d'après votre dernière lettre & ce que je vous mande ci-dessus, je vous remettrai la facture de ces marchandises à ces derniers prix & conditions. Au surplus vous pouvez être tranquille, je ne pense pas à envoyer de mes *Tabacs* chez vous pour mon Cte., tant que vous serez disposé à les recevoir pour le vôtre, & je vous prie d'avoir confiance en ce que je vous dis, & ne me pas mettre dans le cas d'entrer dans des explications inutiles.

Il y a long-tems que je n'ai eu de nouvelles de Mr. Longman, mais je suis persuadé qu'il ne perd pas vos intérêts de vue.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

P. S. La flotte qui est arrivée de nos îles a apporté une grande quantité de *Gingembre*, comme cet article jouit en général chez vous d'un débouché avantageux, s'il vous plaisoit prendre $\frac{1}{3}$ d'intérêt je pourrois vous en envoyer 400 Sacs. Les prix auxquels je les ai payés ne me permettent pas de douter d'un profit considérable ; sur quoi j'attends votre réponse.

Le même.

LETTRE XCII.

Messieurs Ainsworth et Cnie., à Londres.

Nurembourg, le 20 Juillet, 1789.

Messieurs,

Nous avons reçu trop tard l'honneur de la vôtre du 29 passé qui nous ordonne de suspendre la lettre de change de £.360 St. faite sur vous pour Cte. & ordre de notre ami commun Mr. Cramer de Brême, à l'ordre de Mr. Brewer

de Liverpool, comme vous l'aurez vu par notre dernière du 16 courant, & d'en faire une autre £.310 St. seulement pour remplir le dit ami de ses frais: cependant pour condescendre à vos désirs, nous lui écrivons de suite de ne se rembourser que de £.310 St. suivant vos derniers ordres. Nous souhaitons que notre lettre lui parvienne à tems pour vôtre satisfaction; mais s'il en étoit autrement, nous sommes parfaitement tranquilles sur l'honneur de votre signature, persuadés que vous aurez payé la somme en son entier au dit ami de Liverpool, avec lequel vous voudrez bien vous entendre pour la différence, comme nous le lui marquons expressément.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

LETTRE XCIII.

Monsieur Stuart, à Londres.

Lisbonne, le 12 *Août,* 1789.

Monsieur,

Je me réfère à ma dernière du 20 passé, & réponds a l'honneur de la vôtre du 18 du même, qui m'annonce la vente de mes 6 Pipes de *Vins de Madeire* à un prix très-pitoyable, qui me donnera au moins 25 de perte: j'en attendrai le Cte. de vente pour en passer écriture & n'y plus penser, espérant que la remise suivra de près. Quoiqu'a pareil prix, je ne puisse pas retrouver mon argent sur les 4 Pipes expédiés par Mr. de Rosa, je vous réitère néanmoins de faire en sorte de les placer à l'arrivée, pour éviter au moins la perte sur la mesure, & quant aux 25 Pipes de *Port*, de l'envoi de ma Maison à Oporto, je me repose sur ce que vous m'avez marqué. J'ai été bien surpris que vous n'eussiez pas encore reçu ces *Vins*, y ayant alors cinq semaines qu'ils vous avoient été expédiés d'Oporto.

Messrs. Watson & Cnie. de Bristol m'ont remis le connoissement de 24 Bles. de *Mousselines*, savoir:

14 Bles. N°. 1 à 14 C de *Mousselines Unies*,
10 D°. 1 à 10 B D°. *Brodées*,

qu'ils m'ont adressées pour votre Cte. par le navire l'Amitié. Vous ayant informé par ma susdite dernière des prix cou-

rans de ces Articles au Bresil, je ne doute point que vous ne me mandiez en réponse, la quantité des B^les^., que vous jugerez à propos que j'y fasse passer pour essai, & je pense que je pourrai recevoir votre réponse avant l'arrivée du Cap^ne^. que je crois encore à Bristol ; ainsi je me conformerai à vos ordres à cet égard, je les attends, ainsi que le Cte. de mes *Vins* vendus, & l'avis de la réception des autres.

Je confirme la commission des *Bouteilles* que vous voudrez bien m'envoyer par le susdit navire à Bristol, ainsi que les *Vases* de *Cuivre*.

Quant à vos deux B^les^. de *Draps superfins*, comme je ne suis pas connoisseur en ce genre qui n'est pas de ma sphère, je les ai remis à Mr. De Branca, marchand de notre ville, qui sera plus à portée que moi d'en tirer le meilleur parti possible, & qui vous dira son sentiment sur la qualité ; c'est une très-bonne Maison dont je vous assure l'honnêteté, & à laquelle vous pouvez donner toute confiance.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

LETTRE XCIV.

Messieurs Challoue, Frères, à Paris.

Norwich, le 24 Août, 1789.

Messieurs,

PAR ma dernière, je vous mandois avoir reçu une lettre de change sur vous de £.3970 T^s^. de Mr. Moore de Londres, en date du 29 passé, payable à mon ordre à Usance. Veuillez m'en donner la promesse & me dire en même tems à qui je dois m'adresser à l'échéance pour le payement.

Je suis au 29 : l'honneur de la vôtre du 8 courant n'exigeant point de réplique, celle-ci est pour vous informer que le courier de ce jour m'a apporté une autre lettre de change sur vous de £.7964 : 6 : T^s^. de Mr. Harrington de Manchester, en date du 10 courant, payable à mon ordre à Usance. Ayez pareillement la bonte de m'en donner la promesse, & s'il vous convenoit de la domicilier au même endroit que la première, cela me feroit plaisir.

Je suis sincèrement, &c.

LETTRE XCV.

Monsieur Merrick, à Hull.

Middlebourg, le 28 *Août,* 1789.

Monsieur,

Je me réfère à ma dernière du 3 Octobre, & je réponds à l'honneur de la vôtre du 27 du même, que je n'ai aucune occasion à présent de disposer des 800 Ancres de *Genièvre* que le Sr. Roberts a laissées en vos mains, & que, si contre vos engagemens vous refusez de les garder pour votre Cte. vous pouvez les garder pour le mien, de même que les 950 autres Ancres d'*Hollande*, que je vous ai expédiées par le Capne. Taylor, & je vous prie de me mander en réponse votre résolution définitive à cet égard, pour que je puisse régler mes écritures en conséquence, & vous en donner note. Si vous persistez à laisser ces deux articles pour mon Cte., je vous prierai de m'en procurer la meilleure vente possible, & j'espère que bientôt les demandes se réveilleront; d'ailleurs la qualité de ce *Genièvre* est telle qu'elle doit naturellement vous procurer une préférence & un avantage dans la vente.

Il sera bien que vous me créditiez de ma conformité pour les 16 Pipes de *Vin du Rhin* à vous expédiées par le Capne. Vandyke; mais vous m'ordonnez de suspendre l'envoi de 8 Muids de *Vin de Bourgogne*, que vous m'avez pareillement ordonnés. Je n'ai pu néanmoins me dispenser de les charger, parce que la marchandise étoit prête & que j'avois retenue une place dans le navire, mais comme vous êtes embarrassé de vos propres marchandises, il ne conviendroit ni pour vous, ni pour moi, que je vous fisse passer les miennes; ainsi je serai forcé de leur donner une autre destination.

Le Capne. Jenkins, porteur de vos *Sucres* & de votre *Vitriol*, n'a point encore paru ici. Aussitôt son arrivée, j'aurai soin de ces marchandises, & d'en suivre vos ordres.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

P. S. Veuillez prendre note & m'envoyer par le premier bâtiment pour notre port les articles suivans : savoir

100 *Saumons de Plomb*,
50 *Caisses Etain en barres*,
24 D°. *Fer-blanc*,

que vous aurez soin de faire assurer : ma première vous donnera des détails plus particuliers sur la dite expédition.

LETTRE XCVI.

Monsieur Perez, à Lisbonne.

Bristol, le 30 *Août*, 1789.

Monsieur,

PAR ma dernière du 6 courant, j'ai eu l'honneur de vous annoncer l'arrivée du Cap^ne. Ward, il m'a délivré vos 22 B^les. de *Coton* exemptes d'avaries : j'en ai fait passer de suite 14 B^les. à Mr. Darby de Manchester, & 8 B^les. à Mr. Hinton de Glasgow, suivant la note en l'autre part. J'ai mandé à chacun de ces amis respectifs de vous procurer la plus prompte & la meilleure vente de ces articles, de s'en entendre directement avec vous & néanmoins de m'informer le plutôt possible du sentiment des Marchands sur la qualité, & des prix qu'ils espéroient pouvoir en obtenir, afin de me régler en conséquence pour la destination de 10 B^les. par Coles qui est encore en retard. Mr. Darby m'a écrit qu'il ne lui étoit pas possible de rien dire sur les prix, parce qu'aucun Manufacturier ne les avoit encore vues, quoiqu'il en eût averti plusieurs, qu'ils ne paroissoient pas forts amateurs, vu qu'il y en a beaucoup à Manchester, & qu'un seul Négociant en a reçu dernièrement une très-grande quantité : ainsi vous voyez, Mons., que la vente pourroit être longue & difficile. J'ignore si elle rencontrera mieux à Glasgow, n'ayant encore reçu aucun avis de Mr. Hinton : je ne doute point que ces deux Maisons n'aient soin de vous instruire directement, & vous voudrez bien me faire passer vos ordres. Lorsque j'aurai acquitté le fret, je leur remettrai le Cte. de mes frais sur leur parties respectives, & m'entendrai avec eux. Je vous enverrai dans le tems les copies, pour votre gouverne.

Les 5 B^les. de *Mousselines* que je vous destine sont prêtes & seront chargées aujourd'hui pour Lisbonne, si le tems le permet. Le navire est à peu près expédié, & doit partir

au premier vent favorable. Je vous remets ci-joint la facture de ces B^les^.; veuillez m'en tirer au moins le même prix que des précédentes, d'autant plus que votre flotte pour le Brésil doit partir le mois prochain, & que votre place en envoie des parties considérables dans ce pays & que je crois ces dernières *Mousselines* meilleures en qualité que celles de mon premier envoi; j'attends de courier en courier les remises de mes *Draps*.

Les *Cotons* baissent considérablement, & je crains qu'on ne trouve difficilement à placer les vôtres, cependant les ressources dont jouissent les Maisons auxquelles je les ai envoyées me rassurent un peu sur leur vente.

Je suis très-constamment, &c.

LETTRE XCVII.

Messieurs Duchemin et Cnie., à Nantes.

Pétersbourg, le 2 Septembre, 1789.

Messieurs,

NOUS confirmons notre dernière du 26 passé dans laquelle nous fîmes mention du départ du Cap^ne^. Mottard, & nous vous envoyâmes le manifeste.

Mr. Bison de Riga nous a remis pour votre Cte. Roub^s^. 6500 dont nous procurerons le payement, & nous vous en ferons le retour sur Amsterdam à votre plus grand avantage. Nous confirmons encore tout ce que nous avons dit touchant les mesures qu'il faut prendre à l'avenir dans une semblable expédition, c'est-à-dire de nous faire un crédit à Amsterdam, selon la pratique de nos amis pour nous en servir, à mesure que nous ferons des achats, à moins qu'on ne nous ait remis directement les fonds nécessaires.

S'il vous faut des planches plus grosses de 3 pouces & des mâts plus gros que ceux que nous vous avons envoyés cette année, il sera nécessaire de recevoir vos ordres au mois d'Octobre pour éviter les difficultés concernant le navire, & pour n'en pas risquer la privation, comme il pourroit arriver cette année; il faudra nous donner vos ordres au plus tard au mois de Février, où les adresser aux amis d'Amsterdam, afin que le bâtiment puisse arriver ici au commencement de la saison.

Il se fait maintenant très-peu d'affaires dans l'article des *Cuirs ;* leur prix ont tant baissé qu'on peut actuellement obtenir la qualité la plus belle à Roub^s. 7¼. La quantité de *Cuirs* expédiés pour l'Allemagne & la Hollande a été très-peu considérable cette année, & il y a eu peu d'ordres en ce genre à remplir, pour votre gouverne.

Nous vous réitérons les sentimens de l'estime la plus parfaite & sommes, &c.

LETTRE XCVIII.

Messieurs Lopez et Cnie., à Cadix.

Liverpool, le 4 Septembre, 1789.

Messieurs,

APRES le départ de ma précédente du 6 passé, j'ai reçu l'honneur de la vôtre du 10 du même, m'accompagnant votre remise, votre traite à 80 jours de date sur Mr. Bacon.

Mr. Bacon étant arrivé le lendemain l'a acceptée, ainsi j'en soignerai la rentrée à l'échéance, pour vous en créditer au cours que vous m'indiquerez, & que j'espère que vous réglerez d'une manière équitable, suivant celui auquel vous auriez pu placer cette lettre à Lisbonne.

Le dit Sieur m'a témoigné être fort embarrassé de vos 20 B^les. de *Laines*, & craint d'avoir beaucoup de peine à s'en défaire, même à un prix bien au-dessous du cours, attendu leur mauvaise qualité, comme il m'a dit vous l'avoir écrit, & comme par cette raison il est à désirer pour vos intérêts que Mr. Pollard puisse placer les 3 B^les. qu'il a en mains, il seroit bon que vous me marquiez à quel prix il pourroit les lâcher pour en faire une fin, ou que vous lui donniez vos ordres directement.

Messrs. Howel & Fils ne m'ont pas encore remis le connoissement des 20 B^les. de *Laines*, & vu le mauvaise succès des premières, je voudrois pour vous, que vous eussiez pu leur contremander cet envoi.

Je vous suis obligé de votre attention à me prévenir de l'occasion du nommé Tourneur, qui abuse de votre nom & de votre crédit auprès de vos amis. J'espère qu'il ne pous-

sera pas la course jusqu'ici; mais s'il s'en avise, je le recevrai comme il le mérite.

Je vous confirme au surplus mes précédentes, & vous recommande de nouveau la prompte & bonne vente de mes *Camelots* & de mes *Draps*, que je crois présentement bien près de Cadix.

J'ai l'honneur d'être constamment, &c.

P. S. Comme la dernière partie de mes *Draps* vendus est échue depuis le 20 Juillet, j'espère que votre première m'apportera la remise de la solde de mon Cte. chez vous, & que vous voudrez bien y joindre les Pia^s^. 2610 que vous me redevez pour solde de votre Cte. chez moi, afin que nous puissions les balancer tous deux jusqu'à ce jour.

Le même.

LETTRE XCIX.

Messieurs Taylor et Cnie., à York.

Hambourg, le 15 *Septembre*, 1789.

Messieurs,

DEPUIS mes 2 dernières du 14 Juillet & 6 Août, je suis honoré de 3 chères vôtres: passant sous silence ce qui est déjà répondu, ou ne demande pas de réplique, j'ai trouvé dans la seconde, la facture de 230 Pièces de *Drap* M. savoir:

N. 74 Pièces de *Drap bleu*,
44 D°. D°. *gris de fer*,
36 D°. D°. *vert*,
22 D°. D°. *violet*,
28 D°. D°. *rouge*,
26 D°. D°. *fumée de Londres*;

que vous avez chargées Messrs. Patterson & Fils de Hull, de m'expédier pour votre Cte., pour les faire passer à Hanover, au cas que les *Draps* que j'y enverrai de votre premier envoi par Howard, y rencontrent une prompte vente, & à défaut d'envoyer ces derniers *Draps* à Messrs. Wannouri & C^nie^. à Dresde: je vous dirai que Messrs. Patterson & Fils ne m'en ont pas encore remis le connoissement,

& je ne'en suis pas fâché, car je serois embarrassé s'ils me parvenoient en même tems que ceux par le Cap^ne. Howard, qui n'a point encore paru: d'autant plus qu'ayant vu Mr. Wannouri ici, il m'a dit, que si vos *Draps* étoient effectivement superfins & bien assortis, il en feroit un meilleur prix que celui de Hanover, ce que je lui ai communiqué: mais il m'a ajouté qu'il ne pouvoit rien dire de positif à cet égard avant d'avoir vu la qualité. Je voudrois donc savoir comment la première partie rencontrera à Hanover & à Dresde, avant de recevoir la seconde, afin de pouvoir diriger la destination, selon qu'il me paroîtra plus avantageux à vos intérêts. Vous m'auriez fait plaisir de me dire la quantité que vous jugiez à propos que j'en fisse passer à Hanover, & j'espère que vous le ferez par votre première: à défaut, le navire arrivant, je me propose d'expédier

64 Pièces de	*Drap vert,*
52 D°.	D°. *bleu,*
33 D°.	D°. *fumée de Londres,*
22 D°.	D°. *gris de fer,*
11 D°.	D°. *rouge,*

à Mr. de Clerk, & le restant à Mr. Wannouri. Je recommanderai vos intérêts à ces amis comme les miens propres, & ménagerai les frais d'expédition autant que possible: c'est tout ce que je peux faire pour votre service dans cette occasion. Vous serez informés en tems du suivi.

Votre dernière m'apporte le Cte. de mes *Safrans* & de mes *Amidons*, produisant £.482 : 16 S^t. dont il est bien que vous m'ayez crédité. La vente des *Safrans* auroit encore été supportable, si le peu de tems qu'ils ont resté en route, votre poids ne me donnant que 6lb. P. $\frac{0}{0}$ d'excédent, au lieu qu'il m'a donné jusqu'à 10 P. $\frac{0}{0}$ sur des parties vendues à l'arrivée comme celle-ci, & cette différence emporte tout mon bénefice. Quant à l'*Amidon*, quoique je ne conçoive pas comment vous trouvez que par un calcul fait, vous avez pu la vendre au prix de £.2 : 14, que vous m'aviez marqué, puisque vous ne l'avez vendu effectivement que £. 2 : 10.— Je suis content de cette vente, vu les circonstances actuelles, & sur ce que vous m'assurez que vous pouvez m'en procurer encore le même prix pour

une autre partie, je profiterai de la première occasion, soit par Hull, soit par Yarmouth, pour vous en faire un nouvelle envoi. A l'égard des remises au terme de 4 mois, vous savez, Messrs., que c'est notre convention, & qu'elle est fondée sur le profit de 4 P. $\frac{0}{0}$ que vous faites sur mes envois: d'ailleurs les 2 premiers C^{tes}. de vente que vous m'avez remis, me donnent une si forte perte, qu'il ne seroit pas juste que je souffrisse encore du retard de mes fonds: ainsi j'espère que vous voudrez bien vous arranger pour me les remettre au terme ci-dessus, & même plutôt, s'il vous est possible, tâchant de saisir l'instant que le change sur Amsterdam sera plus favorable.

Que vous ayez dû vendre ma malheureuse partie de *Grains de Genièvre* à bas prix, & accorder en sus 4 P. $\frac{0}{0}$ de rabais, attendu le mauvais état ou elle se trouvoit, à la bonne heure! mais aussi une fois le marché conclû, & la marchandise livrée, l'acheteur n'étoit nullement en droit de vous demander d'autre dédommagement, & c'est une augmentation de perte, qu'il me semble que vous auriez pu m'éviter.

Je suis avec la plus grande considération, &c.

LETTRE C.

Monsieur Brandon, à Londres.

Dantzick, le 24 Septembre, 1789.

Monsieur,

J'APRENS avec plaisir par la vôtre du 13 passé, que vous avez acheté le fonds de feu Mr. Cauvin; comme j'avois l'honneur de le servir dans les achats de marchandises dont il avoit besoin, il en est résulté un crédit de Rix^{les}. 600, auquel il faut ajouter les intérêts jusqu'au parfait payement: vous en avez sans doute été informé, & on vous a tenu compte des fonds nécessaires pour y satisfaire. En conséquence je dois me prévaloir sur vous pour le susdit crédit, & je vous écris que j'ai donné ma procuration à Mr. Vanki qui vous en fera part & s'entendra avec vous pour cet objet; je vous prie de me donner avis du nécessaire.

J'ai pris note des Commissions dont vous voulez bien m'honorer de 200 Lest de *Bled*, mais comme il y a plusieurs sortes de cette *Denrée*, j'ai jugé à propos de vous faire passer les différens prix ; vous pourrez faire vos reflexions & m'en communiquer le précis dans votre réponse. Je vous envoie de plus la note des prix de la *Toile* & de la *Cire*, s'il vous convient d'en avoir; veuillez me donner vos ordres, & je les exécuterai avec diligence & selon vos désirs.

Je servois Mr. Cauvin à raison de 2 P. $\frac{o}{o}$ d'Esc^te^. à deux mois de date: si vous souhaitez que je vous bonifie de 3 P. $\frac{o}{o}$ D°., il faut que vous me fassiez de suite la remise des fonds, que j'emploierai dans l'achat des marchandises que je vous expédierai, ou que vous me donniez une traite sur une bonne Maison d'Hambourg ou d'Amsterdam. Dites-moi donc comment vous voulez être servi, parce que de toutes les manières je serai prêt à vous satisfaire, & dans tous les cas je me tiendrai honoré de vos offres gracieuses.

Au cas que vous deviez rendre compte de mon crédit aux exécuteurs testamentaires de feu Mr. Cauvin, veuillez m'informer de leurs noms, afin de donner à mon chargé de procuration les ordres nécessaires pour le recouvrement de la dite somme.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE CI.

Messieurs Berthelot Père et Fils, à Bourdeaux.

Rouen, le 4 Octobre, 1789.

Messieurs,

Je me réfère à ma dernière du 12 passé, & je vous dirai en réponse à l'honneur des 2 vôtres que Messrs. Turgis, Frères, m'ont remis le connoissement de 40 B^x^. de *Sucre*, qu'ils m'ont adressés par le navire le Dauphin, Cap^ne^. Le Roux, qui étoit, à ce qu'ils me marquent, en mer depuis plusieurs jours; ainsi il y a apparence que ce vaisseau arrivera avant le Cap^ne^. Denis dont l'expédition a été considérablement retardée & qui n'est parti qu'après.

Mr. Santerre qui étoit ici ces jours derniers, m'ayant

réitéré que, suivant les informations qu'il avoit prises, si ces *Sucres* sont effectivement superfins comme vous les annoncez, il en pourra tirer le même prix poids de Paris qu'on me les a cotés à Rouen poids de mare, ce qui fait une grande différence : je lui expédierai ces 40 B^x^. à la réception, & j'attendrai l'arrivée du Cap^ne^. Denis pour en expédier 3 B^x^. à Amiens pour essai, à moins qu'entre tems vous ne me donniez d'autres ordres ; ce que vous aurez été en même de faire, tant sur les observations contenues dans ma dernière, que sur celles que Mr. Rabaud m'a dit vous avoir fait directement.

Je crois devoir vous observer que le fret des 33 B^x^. par le Cap^ne^. Caffon est réglé à £.4 T^s^. P. $\frac{0}{0}$, au lieu que celui des autres est porté à £.4 : 10 T^s^. & qu'en outre je dois rembourser au Cap^ne^. Le Roux pour le montant des frais de Messrs. Grégoire & C^nie^., avec son change maritime à raison de £.12 P. $\frac{0}{0}$ ce qui fait une augmentation de frais assez considérable, & que ces Messrs. auroient pu vous éviter, du moins la dernière, en se remboursant sur vous de leurs frais, comme ont fait Messrs. Monbourg, Frères.

Je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai mandé par ma susdite dernière, touchant la remise de mes *Siamoises & Mouchoirs* dans les 4 mois, & j'ajouterai seulement que, si vos fonds sont employés, les miens me sont nécessaires, & qu'il ne seroit pas juste que vous jouissiez du bénéfice sur l'aumage & sur le terme convenu ; ainsi la première partie étant actuellement échue, j'en attends la remise par votre prochaine & successivement des deux autres.

J'ai l'honneur d'être constamment, &c.

P. S. Jusqu'à présent je n'ai reçu aucune nouvelle de Mr. Brument ; & dès qu'il n'avoit pas satisfait à nos conventions, rien ne devoit vous empêcher de disposer des *Toiles peintes*, que je vous avois expédiées pour son Cte. : je serois charmé cependant, pour vous & pour moi, qu'il se déterminât à les accepter ; & il ne les a peut-être refusées, que parce que vous avez voulu d'abord l'obliger à en payer le montant avant d'en avoir reconnu la qualité ; ce qui étoit effectivement contraire à nos conventions, & à

ce que je vous avois mandé à ce sujet: ainsi, Messrs. cet article pourroit bien vous être resté par votre faute, en même tems que vous pourriez m'avoir fait perdre une nouvelle pratique, ce qui ne seroit pas agréable pour moi. Je n'ai d'ailleurs pour le présent aucune occasion de vous en décharger.

Le même.

LETTRE CII.

Monsieur Vignoni, à Livourne.

Londres, le 25 *Novembre,* 1798.

Monsieur,

Nous avons reçu successivement l'honneur de vos lettres du 16 & du 20 passé, par la dernière desquelles, vous demandez de vous donner la commission des *Soies*, qu'il nous faudra l'année prochaine; & en réponse nous vous dirons que la manière dont vous nous servez, ne nous engage pas à continuer ce commerce; nous sommes résolus de le quitter absolument, parce que nous sommes convaincus & de l'inutilité de toutes vos belles promesses, & du peu d'attention que vous apportez dans l'exécution de nos demandes, de manière que vous pouvez disposer des *Soies* que vous nous destinez, car nous n'en voulons pas une once.

Nous avons encore expérimenté combien nous avons été dupés avec les dernières *Soies*, que vous nous avez envoyées; leur qualité, jugée par comparaison avec d'autres de chez vous, ou de Modène, vaut P.$\frac{o}{o}$ 3 ou 4 P^{s}. de moins que les prix que vous nous avez chargés, & en outre, il s'y trouve un fourberie bien plus considérable dans la manière trompeuse dont vos *Soies* sont assorties, n'y ayant pas une B^{le}. où il ne s'y rencontre depuis 30 jusqu'à 40lb., & plus, de mauvaise *Soie*, qui vaut moitié moins que l'autre, & qui nous cause les plus grands désagrémens à la vente, parce que non seulement il faut faire de fortes diminutions aux acheteurs, mais souvent encore reprendre la *Soie* vendue. Il nous est arrivé bien pis avec une B^{le}., que nous avions envoyée à Norwich, qui s'est trouvée très-mauvaise, de

sorte que tout nous porte à croire qu'il y a une erreur de votre part, puis qu'elle est à peine bonne pour les ouvrages les plus communs, ce qui est attesté par le certificat ci-inclus de Messrs. les jurés de la manufacture du dit lieu, où vous verrez que, pour éviter un procès avec l'acheteur, nous avons été obligés de lui diminuer 8s. par livre sur la dite Ble. qui pesoit 240lb. faisant £.96 St., dont nous avons débité votre Cte., n'étant pas juste que nous soyons les dupes d'une erreur qui vient uniquement de votre faute; & à cette occasion nous devons vous dire, que les *Soies* de l'année dernière étoient infiniment supérieures à celles de cette année.

Votre facture de 8 Bles. qui montoit à £.2504 : 16 St. se trouve réduite à £.2408 : 16 St. au moyen de la perte en question. Vous vous êtes prévalus de £.1600 St.; donc nous vous restons débiteurs de £.808 : 16 St. que suivant nos conventions, vous auriez à tirer sur nous le 17 du mois prochain à 60 jours de date, ce qui en porte l'échéance au 17 Février; mais comme vous avez tiré £.395 : 12 St. en sus de la moitié, il convient que cette partie soit à 6 mois plus tard, ainsi pour solder tous nos Ctes. avec vous, nous vous remettons sous ce pli

£.400 : — : — St. au 18 Février } sur Messrs. Caserta &
390 : 10 : — au 10 Août } Cnie. à Livourne.

£.790 : 10 : — St.

dont nous vous prions de nous créditer à 50 — en
P. 3794 : 8 : — de ⅔

Nous sommes très-sincérement, &c.

LETTRE CIII.

Messieurs Webb et Cnie., à Londres.

Bergame, le 26 Décembre, 1789.

Messieurs,

Je vous confirme mes 2 dernières des 8 Octobre & 2 passé, & réponds à l'honneur de la vôtre du 4 courant, dans laquelle j'ai trouvé le Cte. de vente de mes 4 Bles. de *Soie*,

N°. 1 à 4, produisant net £.520 : 4 S^t^., dont il est bien que vous m'ayez crédité. Je vois que vous ayez vendu cette partie à celui qui avoit acheté les 2 B^les^. de mon dernier envoi & sur lesquelles il prétendoit un fort rabais, parce qu'il ne les avoit pas, bien visitées à la livraison, & que depuis il y avoit trouvé une quantité de *Soie* gâtée, de sorte que pour arranger cette affaire, vous lui avez passé ces 4 B^les^. à 25^s^. au lieu de 27^s^. que vous étiez à même d'en obtenir.

Je vous avoue que je crois qu'il n'y a que chez vous, où un acheteur, après avoir eu la faculté de voir & de visiter la marchandise & l'avoir reçue, puisse être fondé à revenir contre son marché, & à demander des réfractions sans aucun prétexte ; de cette manière on ne pourroit regarder aucune vente comme consommée qu'après le payement : d'ailleurs quand il a acheté cette *Soie*, il savoit bien qu'elle avoit souffert, & le prix en a été réglé en conséquence à 2^s^. P. $\frac{o}{o}$ au-dessous du cours de la bonne marchandise, outre les 4 P. $\frac{o}{o}$ de poids extraordinaire, que vous ne lui avez probablement alloués qu'en considération du dépérissement de la marchandise ; ainsi il en étoit grandement dédommagé : & si elle s'étoit trouvée meilleure dans l'intérieur de la B^le^., que dans le dessus, il ne vous auroit certainement pas proposé une augmentation. Il devoit donc se contenter de la marchandise telle qu'elle étoit, puisqu'il en avoit couru volontairement le hasard : je crois bien que cette *Soie* étoit considérablement endommagée, & avoit perdu de sa qualité, mais il n'est pas possible qu'elle se soit gâtée, puisqu'elle étoit exactement de la même qualité & fabrication, que celle que je suis accoutumé de vous envoyer : enfin je ne devois certainement pas m'attendre à la nouvelle perte que j'ai essuyée sur ces 2 malheureuses B^les^. par la réduction de 2^s^. pour lb., que vous avez faite sur le prix des 4 dernières, ce qui est très-fâcheux pour moi ; je de doute pas qu'au moins vous n'ayez attention de me procurer la remise de ces deux parties à l'échéance de 4 mois, suivant nos anciennes conventions, & au change le plus avantageux possible pour adoucir un peu ma perte.

Vous m'accusez la réception de 5 B^les^. No. 1 à 5, par l'Apollon, mais que, contre votre attente, les acheteurs ont de la peine à aller jusqu'à 26^s^.

Quoiqu'à ce prix même j'eusse de la peine à y retirer mon argent, il ne faut cependant pas vous arrêter à quelque sous de plus ou de moins, pour en faire une fin tout de suite, & éviter les frais de magasin, comme je vous l'ai déjà marqué tant de fois, sans attendre qu'il y ait du changement dans le prix de cet article, soit chez vous ou ici, pour vous en faire de nouveaux envois. Quant à la *Soie crue* de Reggio, j'en attends l'avis de la vente suivant votre promesse, & s'il y a apparence que vous puissiez en soutenir le prix, je pourrai vous en envoyer quelques autres B^les^.

En réponse à votre seconde, vous aurez vu par ma dernière que Messrs. Hook, Frères, de Bristol, m'avoient déjà remis les connoissemens de 22 Pièces de *Draps* de couleur, & de 2 Caisses de *Batiste* qu'ils m'ont adressées pour votre Cte. par le Cap^ne^. Hooper, que je crois encore à Gibraltar. Vous m'en remettez les factures pour en régler la vente, mais comme je ne connois pas de débouché plus avantageux qu'à Rome & à Naples, & que par mon avant-dernière je vous ai informé des prix de cette dernière place, vous pourrez régler par vous-mêmes la quantité de Pièces que vous jugerez à propos que je fasse passer dans chacune de ces deux villes, & j'attendrai vos ordres en conséquence; & pour le plus simple, j'écrirai à mon ami Mr. Banti de Naples, de s'entendre directement avec vous pour la partie que je lui adresserai. Si j'étois à portée de vous rendre quelqu'autre service pour le débouché de ces marchandises, vous ne devez pas douter de mon zèle, non plus que du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Les 18 *Lettres suivantes forment une Série.*

LETTRE CIV.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 25 *Novembre,* 1789.

Messieurs,

ETANT redevables à Messrs. Bowerman & C^nie^., d'Amsterdam, de l'honneur de votre connoissance, nous prenons la liberté de vous adresser la présente, & de vous

offrir nos services dans ce pays en tout où nous pouvons vous être utiles, désirant beaucoup pouvoir entretenir avec votre estimable Maison, une correspondance agréable & mutuellement avantageuse.

A cet effet, nous avons le plaisir de vous transmettre le prix de plusieurs de nos articles, nous souhaitons qu'il puisse vous engager à quelque spéculation, vous assurant que, si vous nous favorisez de la préférence de vos ordres, ils seront ménagés avec la plus grande attention & la plus scrupuleuse économie.

Quant à notre solidité, nous prenons la liberté de vous référer à Messrs. Bowerman & Cnie. d'Amsterdam, ou à toute autre personne de notre ville, ils vous donneront toutes les informations que vous pouvez désirer à ce sujet.

Nous serons très-charmés de voir naître l'occasion de vous montrer combien nous aurons à cœur vos intérêts, & de vous donner des preuves de la parfaite considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être très-respectueusement,

Messieurs,

Vos très-humbles Serviteurs,

VERBERNE, FRERES, ET BAHRDT.

Cuirs	Roubs.	$7\frac{3}{4}$	à	8 : 80
Chanvre		15	à	$15\frac{1}{2}$
Lin, première qualité		25	à	25 : 70
Suif pour Chandelle		30	à	$30\frac{1}{4}$
Goudron		1	à	1 : 15
Poix		1	à	1 : 15

LETTRE CV.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 17 *Janvier*, 1790.

Messieurs,

Nous venons de recevoir l'honneur de la vôtre du 2 du présent, par laquelle vous nous donnez vos ordres pour différens articles. Nous sommes bien fâchés de vous dire que nous ne pouvons les exécuter aux conditions que vous

demandez, qui sont, d'attendre pour notre remboursement l'arrivée des marchandises dans votre port; parce que nous avons disposé de nos fonds: si donc par votre prochaine vous voulez nous confirmer vos ordres & nous donner en même tems un crédit de 35 ou 40,000 Fls. d'Hollande sur une bonne Maison d'Amsterdam, nous serons encore à tems pour affréter un navire, & pour vous procurer tous les articles d'excellente qualité & à votre entière satisfaction.

Si vous réfléchissez à ce que nous vous avons dit à l'égard de la situation présente du commerce des *Cuirs*, vous n'hésiterez pas un moment à nous confirmer vos commandes aux termes mentionnés ci-dessus: dans ce cas vous pouvez être sûrs que nous aurons à cœur de vous procurer les plus grands avantages, non seulement pour les prix, mais encore pour tout le reste.

Les marchands à qui appartiennent les *Cuirs* ne sont pas encore arrivés, & quoiqu'il ne se fasse présentement aucune affaire en ce genre, l'opinion publique est que les prix se soutiendront de Roubs. 7¾ à 7 : 80, suivant la qualité.

Le *Chanvre* première qualité vaut maintenant de Roubs. 16 à 16¾, & le *Goudron* de 1 à 1 : 15.

Au cas que vous acceptiez notre proposition, nous aurons soin de vous procurer les meilleurs *Mâts* que nous pourrons trouver; mais en nous confirmant vos ordres, veuillez nous mander, si la mesure de 14 à 22 pouces que vous assignez, doit s'entendre du diamètre ou de la circonférence.

Comme vous nous avez dit depuis, que vous aviez ordonné à Mr. Vandermek, d'Hambourg, de nous faire des remises à Cte. de la dite expédition, & comme nous ne sommes pas sûrs que vous nous conformiez vos ordres, nous ne manquerons pas de vous en faire le retour à votre plus grand avantage après la rentrée, ainsi que des lettres de change sur Amsterdam, suivant vos ordres.

En attendant votre prompte réponse, nous vous assurons que nous sommes dévoués à vous servir.

LETTRE CVI.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 4 Février, 1790.

Messieurs,

Nous confirmons la nôtre du 17 du passé, dans laquelle nous vous avons observé que nous ne pouvions avoir le plaisir de vous servir comme vous le désirez ; c'est-à-dire de faire les avances jusqu'à l'arrivée dans votre port des articles commis, parce que nous avions disposé de nos fonds.

S'il ne vous convient pas de nous confirmer vos ordres aux conditions que nous vous proposons, comme nous avons un navire en charge pour votre port, qui doit partir au mois de Juin, vous pourrez profiter de cette occasion pour vous procurer des *Cuirs*, du *Chanvre* & d'autres articles, excepté les *Mâts*, parce que le Cap^ne^. ne pourroit les prendre, en faisant servir les fonds que doit nous remettre pour votre Cte. Mr. Vandermek, d'Hambourg, dont nous avons déjà reçu une remise de Roub^s^. 9447, 36, à 70 jours de date : par là, vous en tirerez un meilleur parti qu'en vous les renvoyant, parce que notre change à présent va toujours en baissant. Dites-nous donc dans votre estimée réponse, ce que vous avez intention de faire, & nous mettrons de la diligence à exécuter vos ordres.

Il n'y a rien de nouveau touchant les *Cuirs*. Il est arrivé ces jours derniers un marchand, qui a une partie de *Peaux* de 4¾ qualité passable ; comme il en demande Roub^s^. 8, personne ne lui en offre un sol. Les autres marchandises sont comme par le passé.

Vos deux chères lettres nous sont parvenues en tems, & nous attendons la réponse à notre dernière pour prendre note des 30 B^ls^. de *Suif pour Chandelles*, mais il sera difficile de trouver de l'*Esturgeon fumé*, parce que, de la manière qu'on l'apprête pour la consommation du pays, il est impossible qu'il soutienne la longueur du voyage ; nous vous informerons s'il est possible d'en avoir de bon.

Nous sommes avec estime, &c.

LETTRE CVII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 14 *Mars,* 1790.

Messieurs,

Nous avons reçu vos 3 lettres, & nous ne pouvons en réponse que vous confirmer le contenu de nos précédentes des 17 Janvier & 4 Février. Nous attendons, dans votre première, votre décision pour l'exécution de vos ordres, aux termes que nous vous avons marqués, parce que, nous vous le répétons, il nous est impossible de les exécuter de la manière que vous nous prescrivez, ayant disposé de nos fonds pour cette année.

Nous veillerons à la rentrée des Roub^s^. 3,500 sur Messrs. Rolt & C^me^., que vous nous avez remis dans votre dernière, & vous en donnerons crédit. Puisque vous avez tant d'envie d'avoir les *Mâts* que vous nous avez commandés, nous espérons que vous nous confirmerez vos ordres aux conditions que nous demandons. Sur votre réponse, nous serons encore à tems pour affréter un bâtiment propre au transport de vos marchandises, & au cas que vous vouliez diminuer la quantité des *Cuirs* & augmenter celle du *Chanvre*, vous êtes encore les maîtres de le faire ; mais il faut nous en donner avis par le prochain courier, afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour l'expédition.

Nous n'avons point répondu immédiatement au sujet de la *Grosse Toile* dont vous nous demandiez un échantillon & un Cte. figuré, ayant voulu attendre l'arrivée de quelque parti de cet article. Vous trouverez ci-joint l'un & l'autre ; vous pourrez y réfléchir. Au cas qu'il vous convienne & que vous vouliez de suite nous donner vos ordres, nous en pourrons encore faire l'expédition avec les autres articles.

Les *Cuirs* se vendent de Roub^s^. $7\frac{3}{4}$ à $8\frac{1}{4}$, suivant la qualité.

Nous sommes dévoués à vous servir, & restons avec considération, &c.

Amsterdam, $38\frac{1}{2}$.
Londres, $40\frac{3}{4}$.

P. S. Nous n'avons point encore ici de *Toile* plus commune que celle de l'échantillon que nous vous envoyons : le prix est de Roub^s. 40 les mille Arseines. Les frais de transport jusqu'au navire sont à peu près de 1 P. $\frac{0}{0}$.

Nous sommes de rechef, &c.

LETTRE CVIII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 1er *Avril,* 1790.

Messieurs,

En réponse à la vôtre du 25 Février, nous confirmons ce que nous avons dit dans notre dernière du 14 du passé, par laquelle vous avez dû voir, qu'avant de procéder à l'achat des *Mâts* que vous demandez, il faut que vous nous donniez une réponse positive à nos précédentes, particulièrement à celle du 17 Janvier : elle ne devroit pas tarder à nous parvenir, & nous l'attendons d'un courier à l'autre. Il est nécessaire que nous soyons instruits de ce que vous aurez décidé par rapport au navire, parce que tous ne sont pas propres à porter cette sorte de marchandise, & par conséquent il faudroit en affréter un exprès.

La majeure partie des *Mâts* du pays sont rouges & c'est la meilleure qualité ; ainsi nous pourrons vous servir suivant vos désirs.

Nous avons reçu le 29 du passé le payement des Roub^s. 9447 : 36, que nous a remis Mr. Vandermek, d'Hambourg, pour votre Cte.: s'il ne vous convient pas de faire emplette de nos marchandises de la manière que nous vous avons marqué, nous ne manquerons pas de vous faire le retour de la dite somme, comme aussi des Roub^s. 13,500 que vous nous avez remises sur Mr. le Prince de Potemkin, aussitôt après la rentrée. Quoiqu'il soit mentionne dans la lettre de change en *Espèces,* on paye ici en *Billets* de Banque qui portent 1 P. $\frac{0}{0}$ d'intérêt dont nous vous tiendrons Cte.

Le prix des *Cuirs* est de Roub^s. $7\frac{1}{4}$ à 8 : 10, suivant la qualité.

Le *Suif pour Chandelles* de $31\frac{1}{2}$ à 32.

On peut avoir aujourd'hui le *Lin* à Roub^s. $24\frac{1}{2}$, & sui-

vant les apparences, le prix de cet article baissera encore beaucoup, vu que la qualité de la dernière récolte est excellente : c'est une année propre aux spéculations en ce genre.

En attendant vos gracieuses réponses & vos ordres, nous sommes avec estime, &c.

LETTRE CIX.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 4 Avril, 1790.

Messieurs,

En conséquence du crédit de Roub^s^. 25,000 que vous dites par votre dernière nous avoir donné sur Messrs. Bowerman & C^nie^. d'Amsterdam, & des remises que vous nous avez faites & que vous nous ferez dans la suite ; nous nous empressons de prendre note de votre commission de *Mâts, Planches, Cuirs, Suif, Lin, Chanvre, Goudron* & *Nattes*, pour vous fournir tous ces articles de qualité parfaite & à votre plus grand avantage, comme vous le verrez dans la suite.

Au cas que, pour l'arrimage des *Mâts*, il faille employer des *Planches* de différente longueur, comme il sera encore tems de se les procurer lorsque le bâtiment sera en charge, veuillez nous écrire de suite, lesquelles vous conviennent le mieux, de celles de 2 pouces ½ d'épaisseur, de 11 d^s^. de largeur & de 24 pieds de longueur, ou de celles de 3 pouces ½ d'épaisseur, de 11 d^s^. de largeur & de 30 pieds de longueur.

Nous vous prévenons qu'on ne fait point ici de *Planches* telles que celles que vous demandez, & que, pour en avoir, il faut les ordonner en automne, c'est-à-dire au mois d'Octobre, pour les avoir au printems suivant : cependant nous n'omettrons rien pour approcher de la mesure le plus qu'il sera possible.

Comme il n'y a point maintenant dans notre port de navire propre à prendre les marchandises que vous avez ordonnées, nous écrivons à nos amis dans les ports voisins d'en affréter un à votre plus grand avantage. Nous ferons

stipuler dans l'accord avec le Capne. que le navire sera adressé à votre respectable Maison. Nous n'avons point ici de chambre d'assurance, ainsi nous ordonnerons à tems à nos amis d'Amsterdam d'assurer toute la dite cargaison, comme vous le désirez.

Si nous recevons nos remises, avant de faire des achats pour votre Cte., nous ne tirerons point sur nos dits amis; mais autrement nous ne pourrons nous dispenser de nous prévaloir de votre crédit, à mesure que nous aurons besoin de fonds pour les dits achats, comme nous faisons avec nos autres amis. Ne pensez pas qu'on nous ait prévenu contre votre honnêteté, nous la connoissons trop bien, ainsi que la solidité de votre Maison, & vous pouvez être sûrs que nous n'écoutons jamais de rapports. Quand nous vous avons dit dans nos précédentes, que nous ne pouvions attendre l'arrivée du navire dans votre port, ne croyez pas que ce soit par défiance, mais seulement parce qu'il ne nous convient pas de rester en pareil débours, & que nous agissons de même avec nos autres amis; ne faisant que par commission, & étant obligés de payer comptant toutes les marchandises: il n'y a ici aucune Maison qui fasse de semblables avances, parce qu'on trouve bien des occasions de placer avantageusement ses fonds.

Les prix de nos marchandises sont les mêmes que nous vous avons transmis par le dernier courier; nous nous référons à notre lettre.

Nous finissons en vous priant d'être persuadés que nous mettrons tout l'empressement possible à vous satisfaire, & nous sollicitons la continuation de vos très-estimés ordres, pour lesquels nous vous offrons nos services.

Nous ne cessons de nous dire avec respect, &c.

LETTRE CX.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 11 *Avril,* 1790.

Messieurs,

Nous nous référons entièrement à la nôtre de la semaine passée, & vous accusons la réception de la vôtre du 14 der-

nier, dans laquelle nous avons trouvé les remises que vous nous faites de

Roub^s. 2427 : 5 sur Mr. Holcroft,
3000 sur Mr. Le Comte de Romansky ; nous en soignerons la rentrée & vous en donnerons crédit.

Nous aurons soin de vos remises ultérieures, si nous ne sommes pas pour faire usage du crédit que vous nous donnez sur Messrs. Bowerman & C^nie. d'Amsterdam. Vous avez dû voir par notre susdite, que nous avons écrit dans les ports voisins pour avoir un navire propre au transport des articles que vous nous avez commandés.

Nous sommes en marché d'une partie de *Cuirs* qui vous conviennent & dont la qualité est bonne : nous vous informerons du suivi dans notre première. Quand la neige qui couvre notre pays sera fondue, nous irons examiner différentes parties de *Mâts* pour voir s'il y en a qui puissent vous agréer.

A mesure que nous ferons des achats & des expéditions pour votre Cte., nous ne manquerons pas de vous en donner avis, & nous enverrons en même tems nos ordres à nos amis d'Amsterdam pour assurer le tout. Veuillez être persuadés que nous ferons tout notre possible pour hâter votre expédition, & vous satisfaire à tous égards.

Nous avons l'honneur d'être incessamment, &c.

LETTRE CXI.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 1er Mai, 1790.

Messieurs,

Vous apprendrez par une circulaire datée d'hier, la dissolution de notre société Verberne, Frères, & Bahrdt : à présent nous avons l'honneur de vous informer que voulant continuer les affaires de cette Maison, nous avons contracté une autre association sous les noms & signatures ci-dessous, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

Cette compagnie qui, composée des mêmes membres que la précédente à l'exception d'un seul, joint à une connoissance consommée du commerce de cette ville, des fonds

suffisans, & le zèle le plus ardent pour contenter tous les amis qui nous honoreront de leurs ordres. C'est avec ces dispositions que nous venons vous offrir nos services, & vous demander la continuation de votre confiance & de votre amitié, qui nous sont très-précieuses, & que nous nous empresserons de plus en plus à mériter.

Nous avons l'honneur d'être très-parfaitement,

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Pierre Verberne, VERBERNE, FRERES.

Signature de Votre très-humble Serviteur,

Paul Verberne, VERBERNE, FRERES.

LETTRE CXII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 6 Mai, 1790.

Messieurs,

Vos deux lettres du 25 Mars passé, & du 8 passé, nous sont parvenues: nous avons reçu dans la première une nouvelle remise de Roub^s^. 2000 sur Mr. Moransky; nous en soignerons la rentrée & vous en donnerons crédit.

Vous avez vu par notre dernière du 11 passé, que nous étions en marché d'une partie d'environ 1200 *Cuirs* de peaux de 4; nous vous dirons que nous avons réussi à les avoir à raison de Roub^s^. 7 : 70, & comme la qualité en est excellente, nous ne doutons pas que vous ne soyez contens de notre achat. Nous sommes à la recherche des autres articles que vous nous demandez pour compléter votre commission.

Nous avons acheté pour votre Cte. 80 B^ques^. de *Goudron* qualité parfaite, ils nous coûtent Roub^s^. 1 : 12. Nous employerons tous nos soins à vous fournir le *Chanvre* & le *Lin* la semaine prochaine, parce qu'on attend ici une grande quantité de cette espèce de marchandise. Nous sommes en parole pour une partie de *Mâts* qui remplira vos demandes.

Nos amis des ports voisins, que nous avions chargés de nous procurer un vaisseau propre à porter vos marchandises, nous répondent qu'il n'y en a point pour le moment,

mais qu'il en doit arriver incessamment : nous attendrons leur arrivée pour en affréter un à votre plus grand avantage.

Nous différerons autant qu'il sera possible de nous prévaloir sur Messrs. Bowerman & Cie. d'Amsterdam, dans l'espérance que nous recevrons vos remises à mesure que nous ferons des achats pour votre Cte. ; mais nous vous prévenons que, si vos remises n'arrivoient pas à tems, nous ne pourrions nous dispenser de nous servir du crédit, que vous nous donnez sur les dits amis, quoiqu'ils nous informent par le dernier courier qu'ils ne peuvent encore accueiller les traites que nous pourrions faire sur eux : nous vous prions donc de suite de faire le nécessaire afin d'éviter la confusion ; de notre côté nous mettrons de la diligence à exécuter vos ordres.

Les *Cuirs* de peaux de 5 à 6, se
vendent.....de Roubs.7 : 90 à 8 : 15
Chanvre, première qualité.....15
Le *Lin* D°.....24¼

Nous ne pouvons vous donner d'autres nouvelles, & sommes avec amitié, &c.

Amsterdam 39
Londres .....41.

P. S. Les glaces qui se trouvent encore en mer ont empêché les navires de venir ici, mais leur arrivée ne doit pas être éloignée. Nous sommes maintenant occupés à remasser vos *Cuirs*, & il paroît que dans le nombre, il y en a la moitié de *Roswall*, pour votre gouverne.

LETTRE CXIII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 8 *Juillet*, 1790.

Messieurs,

Nous confirmons la nôtre du 6 dernier, & vous accusons la réception de vos chères du 5 & du 14 passé : nous vous dirons en réponse que nous tenons ferme à l'égard des fonds nécessaires pour expédier les articles que vous nous avez ordonnés.

Il est enfin arrivé plusieurs navires Anglois: nous en avons affrété un du port de 240 T^x., nommé Le Prince de Galles, Cap^ne. Tufnell, pour porter les *Mâts*, les *Planches*, les *Cuirs*, & toutes les marchandises que vous nous avez commandées à raison du F^ls. 2600, & de 200 D^o. de Chapeau au Cap^ne. pour les susdits articles que nous devons remettre à Cronstad exempts de frais.

Nous donnons ordre aujourd'hui à Messrs. Bowerman & C^nie. d'Amsterdam, d'en faire l'assurance. Les *Mâts* sont déjà à Cronstad, & nous y enverrons le reste la semaine prochaine. Comme le navire est grand, il doit prendre auparavant 12,000 Poudes de *Fer*, que nous avons pu heureusement lui donner pour nos amis de Bristol où il se rendra, après avoir debarqué vos marchandises dans votre port: sans cette occasion, il nous auroit été impossible de vous envoyer les *Mâts* cette année-ci. Ainsi donc, à l'avenir, prenez vos mesures pour que nous puissions affréter le bâtiment au plus tard en Février, & il faut que vos ordres pour les *Mâts* nous parviennent dans le courant de Septembre ou Octobre pour pouvoir les exécuter, parce qu'il n'y en a pas toujours en vente de la qualité que vous demandez.

D'après les informations que nous avons reçues, il n'est pas possible de trouver de la *Toile* ordinaire de la largeur que vous désirez: si dans la suite il s'en présentoit, vous en seriez informés.

Les *Chanvres*, première qualité, ont baissé à Roub^s. 13 & sont encore sur le point de diminuer. Les prix courans des *Cuirs* sont depuis. . . .Roub^s. 8 jusqu'à 8¼

Lin 24½

Suif 28

Par notre première, nous vous informerons de ce que nous aurons acheté de ces articles pour votre Cte.

Nous vous confirmons enfin que, si à l'avenir vous voulez nous honorer de vos ordres, vous devez songer à nous les envoyer à tems, pour être remboursés à mesure que nous ferons vos achats; autrement votre commission ne peut nous convenir.

Il est parti avant-hier 4 bâtimens, 2 destinés pour Bristol, & les 2 autres pour Liverpool, chargés de *Cuirs*, *Fer*,

Mâts, &c. Outre le vôtre, nous en avons encore 5 ici destinés pour votre port, chargés de *Cuirs* & de différentes marchandises, mais nous ne pouvons vous les spécifier.

Nous sommes avec toute l'estime possible, &c.

P. S. Nous ne vous oublierons pas pour la *Toile* à *Voile*, si nous pouvons vous en procurer de bonne. Le susdit navire sera adressé à votre respectable Maison.

LETTRE CXIV.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 2 Août, 1790.

Messieurs,

La présente vous sera remise, plaise à Dieu, par Tufnell, Cap^ne^. du navire Le Prince de Galles, sur lequel sont embarquées vos différentes marchandises. Nous désirons qu'elles vous parviennent en bon état, & que le Cap^ne^. ait un voyage court & heureux : nous vous recommandons aussi de décharger le navire le plus promptement possible.

Nous sommes cordialement, &c.

LETTRE CXV.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 5 Août, 1790.

Messieurs,

Ayant, par notre dernière du 8 du passé, répondu à l'honneur de vos deux lettres, nous ne vous ferons point de répétitions inutiles : nous vous dirons seulement que le navire du Cap^ne^. Tufnell est prêt à mettre à la voile.

Ci-joint sont les factures de vos marchandises chargées à son bord, savoir :

101	Paquets de	*Cuirs* N°.	1 à 101	Roub^s.	14635 : 80
20	B^ques.	*Suif*	1 à 20	.....	1521 : 32
80	D°.	*Goudron*	1 à 80	.....	329 : —
25	B^les.	*Chanvre*	1 à 25	.....	2503 : 39
20	B^lots.	*Lin*	1 à 20	.....	906 : 2
36	*Mâts de Navire*		1 à 36	.....	2704 : 2
649	*Planches*		1 à 649	.....	380 : 78
Frais, environ					120 : —
				Roub^s.	23100 : 33.

Veuillez faire examiner nos C^tes., & si vous les trouvez justes, en faire écriture de conformité.

Vous trouverez encore ci-inclus un extrait de votre Cte. courant, suivant lequel il nous revient en balance Roub^s. 11725 : 92, dont nous nous prévalons aujourd'hui, comme nous vous en avons informé, au change de 40¼ sur Messrs. Bowerman & C^nie. d'Amsterdam, à 65 jours de date, & afin que nos amis acceptent nos traites, nous leur envoyons le premier connoissement des *Cuirs* & les duplicatas des autres articles pour s'en servir dans l'assurance. Ayez donc la bonté de vous en entendre avec les dits amis, ainsi que des droits du Sond de vos marchandises, comparant les particularités de votre conformité.

Si par hasard avant la réception de notre lettre, vous nous aviez fait ici quelques remises, nous vous en procurerons le payement & vous rembourserons en bon papier sur Amsterdam : si notre change se soutient au taux d'aujourd'hui, ce sera la même chose que si nous eussions employé votre argent pour la dite expédition ; la seule différence étant la provision des amis d'Amsterdam qui est de peu de conséquence.

Nous ne doutons pas qu'après avoir reçu notre lettre, vous ne preniez les mesures nécessaires avec nos dits amis, & que les choses n'aillent en bon ordre. Nous nous flattons du reste que vous serez contens de la dite expédition qui est généralement composée de marchandises de la première qualité.

Nous insérons ci-dedans deux connoissemens de tous les

articles, excepté celui des *Cuirs*, & une liste des vaisseaux partis d'ici pour l'Angleterre, pour votre gouverne.

Comme il y a très-peu de demandes pour les *Cuirs*, les prix diminuent, & on les vend à présent de Roubs. 7 : 50, à 7 : 70; il en est de même du *Chanvre* qu'on peut avoir aujourd'hui à Roubs. 26.

Nous sommes avec estime, &c.

LETTRE CXVI.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 8 *Août*, 1790.

Messieurs,

Nous nous référons à la nôtre de l'ordinaire passé, dans laquelle nous vous avons fait passer les factures des différens articles chargés pour votre Cte. à bord du navire Le Prince de Galles, & où nous vous informions de l'envoi des premiers connoissemens, excepté celui des *Cuirs* à Messrs. Bowerman & Cnie. d'Amsterdam, pour les raisons que nous vous avons expliquées, en tirant sur eux, pour solde de nos avances, Roubs. 11725 : 92 à 40¼ suivant le Cte. que nous avons inclus dans notre susdite.

Ci-joint est la charte-partie du dit navire, servez-vous en & ayez la bonté de la faire passer à Messrs. Crosby, Frères, de Bristol, auxquels le dit bâtiment est adressé. Le Capne. a mis hier à la voile avec un vent favorable; Dieu veuille lui accorder un prompt & heureux voyage. Nous donnons aussi avis de son départ à nos amis d'Amsterdam.

Nous vous offrons nos services & sommes avec estime, &c.

LETTRE CXVII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 30 *Septembre*, 1790.

Messieurs,

Votre très-estimable du 26 du passé nous est parvenue, & nous vous confirmons en réponse le contenu de nos précé-

dentes, particulièrement ce que nous vous avons dit par rapport aux mesures à prendre, au cas que vous vous déterminiez à quelque emplette de nos marchandises. Nous nous sommes informés dans l'intérieur du pays, s'il y auroit moyen de faire faire de la *Toile* de la largeur que vous demandez, on nous a répondu que les paysans qui fabriquent ces *Toiles* refusent d'en faire, à quelque prix que ce soit, de plus large que celle dont nous vous avons envoyé l'échantillon, parce qu'ils trouvent aisément à s'en défaire.

Messrs. Bowerman & Cnie. d'Amsterdam, viennent de nous écrire qu'ils ont accepté la traite que nous avons faite sur eux de Roubs. 11725 : 92. De cette manière les choses sont en ordre.

Vous avez sans doute appris que le Capne. Tufnell, qui est chargé de vos marchandises, a heureusement passé le Sond, & nous espérons qu'il est déjà fort avancé dans son voyage.

Nous reçûmes avant-hier le payement de la remise de Roubs. 650 que nous a fait Mr. Vandermek, d'Hambourg, ainsi pour solde de cet objet nous en déduirons les frais suivans : savoir,

Provision à $\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$	Roubs. 3 : 25
Courtage à $\frac{1}{4}$ P. $\frac{0}{0}$	1 : 62
Franchises & ports de lettres jusqu'à ce jour ..	4 : 73
	Roubs. 9 : 60

Nous vous remettons les Roubs. 640 : 40 qui restent, à prendre sur Messrs. Bowerman & Cnie. d'Amsterdam, au change de $39\frac{1}{8}$: veuillez y faire le nécessaire & examiner la balance.

Les *Cuirs* se vendent à présent de Roubs. 7 : 25 à 8 : 15 ; on en a fait la semaine dernière de fortes expéditions pour l'Allemagne. Nous avons dans notre port 5 bâtimens en charge pour l'Angleterre, destinés pour Londres. Nous croyons qu'ils seront les derniers de cette année ; nous vous enverrons la liste générale après leur départ. Dans ce moment le *Suif* est beaucoup plus cher & se vend Roubs. 32.

Le *Lin*.....$24\frac{1}{2}$
Le *Chanvre*.....$15\frac{1}{4}$

Nous sommes sans réserve, &c.

LETTRE CXVIII.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Pétersbourg, le 24 *Novembre,* 1790.

Messieurs,

Nous recevons à l'instant l'honneur de la vôtre du 1er. courant : nous y lisons avec plaisir que le Capne. Tufnell est heureusement arrivé dans votre port, & que vous êtes satisfaits de la qualité des marchandises que nous avons expédiées par lui ; cependant nous sommes fâchés qu'il y en ait d'avariées. Nous ne pouvons comprendre d'où peut provenir le manque de trois rouleaux de *Cuirs* que vous nous dites avoir trouvés, parce que nous avons examiné les livres de nos gardes-magasins & les régistres de la douane, & ils sont parfaitement d'accord. Cela nous afflige d'autant plus que nous ne saurions nous imaginer comment, ni par qui, ils ont pu être volés ; nous redoublerons à l'avenir de soins & d'attention à cet égard.

Nous espérons que vous nous honorerez de vos très-estimés ordres pour la saison prochaine, & vous pouvez compter sur notre zèle & notre exactitude à les remplir de manière à vous satisfaire.

Malgré que le commerce soit très-amorti, & qu'on fasse peu d'affaires dans notre pays, les prix de nos productions se soutiennent à peu près toujours sur le même pied.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE CXIX.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Amsterdam, le 20 *Juillet,* 1790.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 29 passé, nous dirons que nous avons reçu avant-hier une lettre de Messrs. Verberne, Frères, de Pétersbourg, du 4 courant, par la-

quelle ils nous informent qu'ils ont affrété pour votre Cte. le navire le Prince de Galles, Cap^ne^. Tufnell, & que les marchandises qu'ils ont à charger sur ce bâtiment monteront suivant leurs calculs aux environs de Roub^s^. 22000, & ils nous ordonnent de faire assurer : savoir,

Cuirs, pour la valeur de Roub^s^.	13000
Chanvre	1900
Lin	200
Suif	1500
Goudron	400
Mâts & Planches	2000

Nous allâmes hier en conséquence pour assurer les dites marchandises; mais comme nous avions envie d'engager les assureurs à nous faciliter sur l'usage ordinaire de l'exemption totale d'avaries particulières sur les *Cuirs*, & à les prendre sur le même pied que le *Chanvre* & le *Lin*; c'est-à-dire de les rembourser, quand elles excèdent 10 P. $\frac{0}{0}$ sur la valeur de chaque partie séparément; nous n'avons rien conclu: nous devons y retourner aujourd'hui, pour tâcher d'obtenir notre demande, & leur offrir même quelque chose de plus que la prime ordinaire qu'ils nous assurent être de $2\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$: cependant si nous ne pouvons y réussir, nous ferons l'assurance suivant l'usage de la place. Par le premier courier, nous vous donnerons avis du suivi.

Les susdits Messrs. Verberne, Frères, nous ont prévenu que sous peu de tems ils tireroient sur nous, pour votre Cte. Roub^s^. 10000 pour solde des expéditions qu'ils vous font; & qu'ils n'ont reçu de vous aucune remise depuis celle des premières Roub^s^. 12000. Vous devez savoir, Messrs., que ce n'est que par pure complaisance que nous avons consenti à accepter les traites des dits sieurs de Roub^s^. 5000 & de 2000; & qu'effectivement nous ne voulons point rester à découvert envers eux de plus de Roub^s^. 12000, parce que nos affaires sont de nature, à ne nous pas permettre d'étendre notre crédit au delà de cette somme.

Nous aimons à croire que vous n'avez pas perdu de vue ce que nous vous avons écrit à ce sujet; de manière que, si vous n'avez pu réussir à trouver des effets sur Pétersbourg,

vous avez dû au moins songer à nous faire remettre des fonds en avance sur les traites que devoit nécessairement occasionner votre défaut de remise à Messrs. Verberne, Frères.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

LETTRE CXX.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Amsterdam, le 28 *Juillet,* 1790.

Messieurs,

Nous nous confirmons la nôtre du 20 courant, & vous informons que Messrs. Verberne, Frères, de Pétersbourg, nous ont écrit en date du 11 du même mois que le navire le Prince de Galles, Cap^ne^. Tufnell, sur lequel sont chargées vos marchandises, n'attend plus que le vent favorable pour mettre à la voile. Les articles qu'ils nous ordonnent d'assurer sont les mêmes dont nous vous envoyâmes la liste dans notre dernière du 20 courant : nous vous dirons seulement que leur lettre nous étant parvenue trop tard pour en faire aujourd'hui l'assurance, nous sommes forcés de différer à l'ordinaire prochain à vous donner le Cte. des F^ls^. 7680 qui resteront à découvert. Ils nous mandent en outre, qu'ils feront la semaine prochaine, sur nous à votre Cte. une traite de Roub^s^. 11400 que nous accueillerons pour en faire écriture à votre débit, ainsi que celle qui sera faite d'Elseneur pour les droits du Sond ; & si vous n'avez pas encore acquiescé à notre demande de nous faire passer des fonds en avance, ou quelque bonne remise, nous nous prévaudrons sur vous, à l'échéance, de toutes les sommes payables dans Londres.

Nous attendons votre réponse sur les conditions de la dite assurance, & restons avec estime & considération dévoués à vous servir, &c.

LETTRE CXXI.

Messieurs Macpherson, Père et Fils, à Londres.

Amsterdam, le 6 *Août,* 1790.

Messieurs,

Suivant notre lettre du 28 dernier, nous avons terminé

l'assurance de vos marchandises que Messrs. Verberne, Frères, de Pétersbourg, doivent charger sur le navire le Prince de Galles, Cap^ne. Tufnell. Il ne nous à pas été possible d'engager les assureurs à se rendre responsables des avaries particulières sur les *Cuirs;* en conséquence nous avons été obligés de nous conformer au cours ordinaire de la place, qui les en exempte: dans la crainte pourtant, que cela ne vous fût pas agréable, nous nous sommes reservés la faculté d'annuller cette assurance, moyennant ½ P. %. Vous pouvez voir chez vous, si vous croyez pouvoir réussir à faire assurer vos *Cuirs* à des termes plus convenables; & pour ne pas traîner cette affaire en langueur, il sera bien que vous ayez soin de nous informer directement de la réussite; alors nous aurons soin de faire annuller celle que nous vous avons mentionnée de F^ls. 27500 courans sur la prime, pour laquelle il ne nous a pas été possible de donner moins de 2½ P. %. qui est le taux ordinaire. Nous avons seulement obtenu une diminution de ½ P. %. sur les *Suifs,* comme vous le verrez dans le Cte. d'assurance qui se monte à F^ls. 1070: 8: 10 de Banque dont il vous plaira nous créditer; en attendant les informations ultérieures que nous donneront Messrs. Verberne, Frères, de leurs opérations, ainsi que votre détermination sur l'assurance des *Cuirs,* qui est de F^ls. 800 courans, que vous pouvez faire dans votre ville.

Nous sommes avec une parfaite considération, &c.

LETTRE CXXII.

Monsieur Greenwood, à Londres.

Lubeck, le 24 Septembre, 1790.

Monsieur,

Le courier d'hier m'a apporté l'honneur de la vôtre du 28 passé, ainsi que le connoissement de 92 Sacs de *Poivre,* pesant ensemblé 29,564lb., chargés à bord du brigantin l'Industrie, Cap^ne. Philips, que vous avez eu la bonté de me consigner à la recommandation de Messrs. White, nos amis communs. J'espère que le navire ne tardera pas à paroître, & quoique les circonstances ne soient pas bien fa-

vorables, nous comptons pouvoir vous en procurer une vente avantageuse, d'autant plus que nos prix sont bons.

On nous écrit d'Hambourg que la Nymphe & la Calliope qui sont arrivées dans ce port, en apportent une quantité considérable; mais comme cet article est stable, & que notre marché est dépourvu, j'ai l'espoir que nos prix se soutiendront. Quoiqu'il arrive, vous pouvez être certain que je negligerai rien pour vos intérêts, que j'agirai comme pour moi-même, & que je vous en procurerai la meilleure vente suivant le cours de la place à l'arrivée du navire.

Messrs. White m'ont mandé de m'entendre avec un autre marchand, qui en a reçu par le même bâtiment à peu près une pareille quantité, & que je suppose être également pour votre Cte.; je me conformerai avec plaisir à leurs ordres, pourvu que j'y trouve votre intérêt. Je dois vous prévenir qu'il y aura beaucoup d'autres Négocians qui seront pourvus de cette denrée, & que par conséquent il ne sera pas en notre pouvoir de fixer les prix : ainsi il ne faut pas perdre une occasion favorable de vendre en tenant trop ferme.

Quant à ce que vous me marquez de vous faire remise d'environ £.1500 S^t. en avance sur cet envoi, comme on ne peut savoir le tems que le navire sera à la mer, ni celui que la marchandise restera dans mes mains après son arrivée, je vous remets ci-inclus £.500 S^t. à 1 ½ Usance, sur Mr. Doyley, de Londres, & je continuerai à vous faire toutes les semaines de semblables remises à 1 ½ Usance, à moins que le navire, n'arrive dans cet invervalle, & alors je vous remettrai le reste de la somme à Usance : j'espère que vous approuverez ma manière d'agir.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens d'une estime sincère & véritable, &c.

P. S. Si vous vouliez spéculer sur le *Gingembre*, l'occasion est très-favorable. Vous me proposâtes l'année dernière de m'envoyer pour mon Cte. du *Papier;* les prix où vous me les marquâtes alors étoient flatteurs, & comme cette marchandise a, ici & le long de la Baltique, un débouché facile & avantageux, & que, si la vente s'en fait avec discernement, on peut en tirer un grand profit, s'il

vous convenoit m'en confier une partie, je puis, sans vanité, avancer que je vous ferois jouir d'un gain considérable, & pour vous engager à le faire, je vous offre de m'y intéresser pour $\frac{1}{3}$; j'attends votre réponse, & suis, &c.

Le même.

LETTRE CXXIII.

Monsieur Granger, à Brême.

Bourdeaux, le 8 *Octobre,* 1790.

Monsieur,

Je vous confirme la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 passé, & par laquelle je vous informois de l'expédition de

500 Douzaines de Bouteilles de *Vin rouge* en Caisses :
140 D°.....D°.....*blanc*....D°.
20 D°.....D°.....*Liqueurs*....D°.

par le navire le Dauphin parti de notre port le 29 du même avec un vent favorable ; Dieu veuille le conduire heureusement.

Je vous ai débité de £.1100 : 8 : 11 T^s^. à compte du dit envoi.

Ci-joint vous trouverez les connoissemens des articles que vous porte le Brigantin le Duc de Chartres, Cap^ne^. Montjoie, à l'arrivée duquel il vous plaîra vous faire reconnoître & envoyer promptement contre vos frais, à Mr. Horn, à Minden. J'attends avec impatience des nouvelles de leur arrivée en bonne condition, savoir :

15	Pièces *d'Eau-de-vie,* N°.	1	à	15	R. S.
180	B^ques^. *Vin rouge,*	10	à	190	
30	D°. ..... *blanc,*	8	à	38	
10	D°..... *Vinaigre,*	1	à	10	

L'avarie sur les *Sucres* & *Caffés* qui vous ont été envoyés par le bâtiment le Sans-Souci, ne tardera pas long-tems à être établie, j'ai remis aux officiers de notre amirauté tous les documens nécessaires à cet effet : aussitôt qu'elle sera réglée, j'en fournirai le compte aux assureurs, & vous créditerai de la somme qui sera accordée.

Excusez-moi, s'il vous plaît, de ce que je refuse de m'as-

socier dans les *Epiceries* & dans les articles qui nous viennent des Iles. Je tâcherai de profiter de vos offres gracieuses dans une autre occasion : cependant si votre projet étoit de faire quelques achats de cette espèce, le moment présent seroit très-favorable, vu que la marchandise est abondante, & que plus l'article est rare, plus le prix en est haut, & quoique je ne prenne aucun intérêt dans cette spéculation, soyez convaincu que, si vous me faites passer vos ordres pour quelque envoi, j'agirai comme pour moi-même.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE CXXIV.

Messieurs le Bourgeois et Cnie., à Rouen.

Amsterdam, le 14 *Novembre,* 1790.

Messieurs,

L'HONNEUR de votre lettre du 20 passé, nous dit que les commissions que vous ont donné Messrs. Dax & Cnie. de Glasgow, font un objet d'environ £.90,000 Ts. de votre monnoie, & en conséquence vous nous renouvellez vos instances des informations sur la solidité de cette Maison. Nous convenons que la somme est un peu forte ; mais néanmoins nous croyons que vous pouvez la leur confier, & nous vous certifions que nous le ferions sans hésiter. Vraisemblablement, cette affaire est de Cte. avec Mr. Hodson de Liverpool, son compatriote, bon ami & bon débiteur, & à qui nous confions jusqu'à Fls. 50,000, & nous dormons aussi tranquillement que si nous les avions dans notre caisse.

Ci-joint sont les connoissemens de deux envois destinés pour nos amis de Paris, que nous avons chargés sur le navire les Etats d'Hollande.

Pour Mr. Bisson, savoir,

150	Qx.	*de Baleine,*
75	D°.	*Cire blanche,*
180	D°.	*Bois de Teinture,*
400	Rames	*de Papier à écrire,*
60	D°.	D°. *à dessein.*

Pour Mr. Planterre 124 Barils P. N°. 1 à 124, savoir,

40	Bls.	*d'Amidon,*	
80	D°.	*Ocre rouge,*	
4	D.	*Blanc de Céruse,*	
180	lb.	*Canelle,*	en 4 Caisses No. 1 & 4, A. B.
100	D°.	*Muscade,*	
40	D°.	*Rhubarbe,*	
15	D°.	*Musc,*	

Vous voudrez bien les faire décharger à l'arrivée du navire dans votre port, & les acheminer contre vos frais, pour le remboursement desquels, ainsi que de ceux de commission, vous serez à liberté de tirer sur Mr. Faucon à Paris, ou sur nous à Amsterdam, comme il vous conviendra.

Comme je me dispose à faire passer un très-grand envoi de *Fromage* pour votre marché, je vous prie de m'aviser quel peut être le cours de la place.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE CXXV.

Messieurs Veneroni, Père et Fils, à Naples.

Livourne, le 23 Décembre, 1790.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de votre chère du 6 courant, nous vous confirmons nos précédentes dans tout leur contenu, & avons enfin le plaisir de vous transmettre les connoissemens de

800	Bls.	*de Harengs Sorets,*
200	Saumons	*Plomb,*
40	Caisses	*Fer-blanc,*
2	D°.	*Fayence,*

pour notre Cte. commun avec l'ami de Liverpool, chargés à bord du navire la Fortune, Capne. Le Blond, qui a dû partir le 24 passé pour votre port, & aller à votre consignation. Nous recevons en ce moment de Mr. Foudrinières, de Londres, avec sa lettre du 29 passé, les factures des prix & frais respectifs que nous vous ferons passer dans notre prochaine: nous vous dirons seulement pour votre

règle que les *Harengs* coûtent 30^{s}. le B^{l}., & que votre $\frac{1}{3}$ d'intérêt avec l'assurance à £.6 : 6^{s}. P. $\frac{0}{0}$
monte à.....£.449 : 7 : 10 S^{t}.
celui du *Plomb* & *Fer-blanc* à ... 113 : 0 : 10
& enfin la *Fayence* pour votre usage à 11 : 2 : 4

£.573 : 11 : 0 S^{t}.

Le dit ami nous avise en même tems qu'il tirera sur nous pour la dite somme, au change de 50$\frac{1}{2}$: vous pouvez être sûrs que nous honorerons sa traite, & en ferons écriture à votre débit, contre le remboursement que vous voudrez bien faire en son tems. Il ajoute que notre associé de Liverpool a fait tous ses efforts pour nos intérêts communs, & qu'il espère que le succès de cette première expédition nous encouragera à d'autres entreprises. Il vous reste donc, Messrs., à nous en procurer une bonne vente, ce qui est bien nécessaire, puisque, comme vous voyez, les *Harengs* coûtent plus cher que ceux d'Yarmouth : nous nous reposons sur votre expérience, & votre habileté pour la réussite.

Quant à la partie que vous avez dessein d'envoyer ici, nous ne pouvons vous dire présentement quelle seroit son sort, puisqu'il dépend entièrement de l'état de la place à son arrivée; nous aurons soin de vous donner des informations, afin de vous régler pour notre plus grand avantage, mais nous vous avouerons que nous ne consentirons jamais qu'on en envoie, comme vous le proposez, à Messine ou à Palerme, où il faudroit employer pour la vente & la caution des personnes qui n'ont aucun intérêt à la chose : notre intention, ainsi que celle de notre ami de Liverpool, n'est pas d'en courir le risque, non plus que de ceux qu'on pourroit vendre ici, puisque nous sommes convenus que vous demeureriez du croire.

Comme le navire est déjà fort avancé dans son voyage, nous espérons qu'il ne tardera pas à vous arriver, & nous vous réitérons, s'il y avoit quelques avaries à notre portion, de vouloir bien les faire constater à son arrivée, & nous envoyer le procès verbal en bonne forme pour pouvoir les recouvrer ; l'assurance en étant faite à tous périls & risques.

On n'a fait aucune vente de la cargaison dont nous vous avons parlé à cause de la qualité inférieure du *Poisson*; ainsi elle ne peut préjudicier en rien au bon qui pourroit arriver.

Mr. Collins d'Yarmouth, par sa lettre du 27 passé, nous informe que, suivant l'ordre que vous lui avez donné d'une cargaison de 700 B^{ls}. de *Harengs* à Cte. à moitié, il en avoit fait l'achat à £.11 S^{t}. le T^{u}. & qu'il les avoit chargés à bord du navire l'Aventure, Cap^{ne}. Moss, Anglois, & que votre contingent compris l'assurance montoit à £.400 S^{t}. pour le remboursement desquelles il doit tirer sur nous, suivant les ordres qui vous lui en avez donnés: mais comme vous ne nous avez fait aucune mention de cette affaire, nous attendrons vos informations pour accueillir ses traites, & en ferons écriture à votre débit. Quant aux *Sardines*; l'ami de Falmouth nous écrit en date du 21 passé, qu'on n'en avoit point pris à la pêche d'automne, & que les pêcheurs ne pouvoient donner aucune raison d'un évènement aussi inattendu, mais qu'ils se flattoient d'un meilleur succès le mois prochain: il ajoute qu'il ne négligera rien pour remplir votre commission dans laquelle vous prenez $\frac{1}{4}$ d'intérêt. Il faut attendre pour voir s'il réussira, & nous vous en aviserons.

Comme nous supposons que les 4 B^{ls}. de *Résine* que vous nous demandez sont de *Colophane*, & que nous n'en avons point ici de très-claire, nous donnons ordre à Mr. Bianchi de Syracuse, de vous transmettre un échantillon des 2 B^{ques}. que nous lui avons ordonnées de retirer des mains de Messrs. Redi, Frères, à cause des informations désadvantageuses que nous avons reçues de leur Maison. Si elles vous conviennent, vous pouvez en disposer, & vous nous les payerez au prix coûtant, ne voulant faire aucun profit sur de pareilles bagatelles.

La *Morue* se vend en détail B^{les}. 45 le Q^{l}., & 43 à en prendre une certaine quantité; mais comme il en est arrivé hier une cargaison du 3,600 Q^{x}., nous verrons quel cours elle prendra, & vous en serez avisés.

Nous demeurons dévoués à vous servir, & sommes avec considération, &c.

P. S. Ci-inclus sont les prix de différens articles de notre place.

Morue	P^les^.	45 le Q^l^.
Poix		18
Goudron	P.	$3\frac{1}{2}$ la B^que^.
Coton filé d'Alexandrie		22 le Q^l^.
Plomb d'Angleterre		30
Harengs de l'Ile de Man		9

LETTRE CXXVI.

Messieurs Churchill et Cnie., à Londres.

Smyrne, le 20 *Novembre,* 1790.

Messieurs,

Vous avez reçu, avec ma dernière du 8 passé, les connoissemens des marchandises :

180	B^es^.	*de Coton,*
100	Boites	*Figues,*
8	T^x^.	*Buis,*
8	D^o^.	*Alun,*
2	Q^x^.	*Coloquinte,*
$1\frac{1}{2}$	D^o^.	*Opium,*
$1\frac{1}{2}$	D^o^.	*Rhubarbe,*

que je vous ai expédiées par le navire la Duchesse de Kingston, Cap^ne^. Macphael, parti le 7 du dit pour Londres, d'où j'espère qu'il approche, s'il n'y est déjà arrivée.

Je suis honoré de la chère vôtre du 10 du passé, par laquelle vous acceptez ces articles pour votre Cte. ; mais je vois avec peine que vous marchandez encore sur les prix après en être déjà d'accord, du moins pour le *Coton* & le *Buis,* & que vous voudriez que je vous les passasse au même prix au terme du 12 mois, que je les vends à mes autres amis au terme de 6 mois. Je vous dirai, Messrs., & vous avez dû vous en appercevoir, que je n'ai qu'un mot dans les affaires, & deux prix pour mes marchandises ; l'un pour le terme de 6 mois, & l'autre pour le terme de 12 mois, & je les règle uniquement selon la différence du terme. Je vous ai marqué que je vendois à tous mes correspondans à 6 mois, & cela est vrai. J'en ai cependant

encore quelques anciens, qui conservent l'usage d'acheter à 12 mois, & qui m'en tirent annuellement des parties de considération, mais je puis vous assurer que l'année dernière je leur ai vendu le *Coton* à 6 mois seulement. D'après cela, je me flatte que vous n'insisterez pas davantage sur ce point; je vous préviens que cela seroit absolument inutile, & que j'aimerois mieux que les marchandises restassent pour mon Cte. Il vous plaîra donc me créditer de ma facture que vous trouverez ci-incluse, & s'il vous convient de me faire des remises au bout de 6 ou 8 mois: je vous bonifierai $\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$ pour chaque mois d'avance, des sommes que vous me remettrez.

Quoique Mr. Taylor n'ait pas voulu se sommettre aux conditions auxquelles je vends à mes autres amis d'Angleterre, il m'a été adressé comme méritant une honnête confiance; ce que vous seriez en même de vérifier, s'il me demandoit de mes articles.

Je suis fâché que notre ami de Constantinople ne réussisse pas mieux dans la vente de vos *Draps;* mais je suis toujours persuadé qu'il n'y a pas de sa faute, connoissant sa vigilance & son activité. Je ne tarderai pas à lui écrire & vous pouvez être sûrs que je lui recommanderai de nouveau vos intérêts comme les miens propres.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, &c.

LETTRE CXXVII.

Messieurs Churchill et Cnie., à Londres.

Smyrne, le 26 Janvier, 1790.

Messieurs,

Depuis ma dernière du 20 Novembre, que je vous confirme; j'ai reçu l'honneur des deux vôtres du 12 & du 18 passé: la première me confirme que vous accepterez pour votre Cte. l'envoi que je pourrai vous faire. La seconde me dit, que vous n'aviez pas encore reçu la facture de cet envoi par le dérangement des couriers; je ne doute point que vous ne l'ayez reçue peu de jours après, & que vous ne m'en ayez credité de conformité; ce que j'apprendrai

avec plaisir. J'espère aussi que vous ne tarderez pas à recevoir avis de l'arrivée du Cap^ne. Macphael dans les Dunes.

Par votre seconde, vous me remettez à Cte. du dit envoi une traite à mon ordre, au 4 Juillet prochain sur Mr. Tourneur, à Constantinople, pour la partie des *Draps fins* qu'il a véndus pour votre Cte. Je n'ai pas cru devoir lui envoyer cette traite pour l'acceptation d'abord, parce que j'étois persuadé qu'il ne l'accepteroit pas avant la rentrée des fonds, & en second lieu parce que ces fonds doivent lui rentrer long-tems avant le terme de votre traite, vu que, suivant son Cte. de vente, la première partie est payable le 23 courant, & les *gros Draps* le 26 Mai: ainsi il ne seroit pas de votre intérêt, de perdre la jouissance de ces fonds jusqu'au 4 Juillet. C'est pourquoi j'ai écrit à Mr. Tourneur que je ne ferois point usage de votre traite, mais que je la garderois en porte-feuille, & que je le priois de me faire la remise des fonds qui en sont l'objet, aussitôt qu'il les auroit reçus, à quoi il m'a répondu qu'il se conformeroit. Ainsi de mon côté lorsqu'il me les aura remis, je vous en créditerai, ainsi que de l'Exc^te. conformément à ce que je vous ai marqué par ma susdite dernière, & vous en donnerai avis dans le tems.

Il y a maintenant en charge pour votre port un navire qui ne sera probablement expédié que vers la fin d'Avril, ou dans le courant de Mai. Je tâcherai d'y charger pour votre Cte. selon vos ordres:

8 Q^x. de *Gomme Arabique,*
6 D°. *Manne,*
5 D°. *Scammonée,*
4 D°. *Séné d'Alexandrie,*
2 D°. *Noix de Galle d Alep,*
2 B^les. *Poil de Chameau;*

& je vous les passerai au plus juste prix possible alors.

Je suis toujours dévoué à vous servir & vous salue, &c.

LETTRE CXXVIII.

Messieurs Churchill et Cnie., à Londres.

Smyrne, le 12 *Février,* 1791.

Messieurs,

DEPUIS mes dernières du 20 Novembre & du 26 passé, je suis honoré de deux chères vôtres du 2 & du 6 passé, m'accusant la réception de la facture des marchandises que je vous ai expediées par le Cap^ne^. Macphael. Il est bien que vous m'ayez crédite du montant de ma conformité, ne pouvant, comme je vous ai marqué, faire aucune déduction sur les prix, & préferant de garder la marchandise pour mon Cte.

En réponse à votre seconde, il est vrai que Mr. Vernor a reçu 130 B^les^. de *Coton,* & 2 T^x^. de *Buis* de mon envoi par le Cap^ne^. Brereton, qui a resté plus de 3 mois en route d'ici chez vous, mais on vous a mal informés quand on vous a dit qu'il cherchoit à les vendre sur votre marché, puisque ces articles étoient destinés pour un ami d'Hambourg, & qu'il les a effectivement réexpédiés avant le départ de votre susdite suivant la sienne de même date, & s'ils ont resté quelques jours chez vous, c'est parce qu'ayant été avariés par la faute du Cap^ne^., Mr. Vernor a dû faire les formalités nécessaires pour lui faire supporter ce dommage: d'ailleurs si, sous prétexte de cette avarie, l'ami d'Hambourg eût laissé ces marchandises pour mon Cte., il auroit bien fallu que Mr. Vérnor m'en eût procuré la vente, sans que vous eussiez eu lieu de vous en plaindre, comme je vous l'ai déjà marqué. Mais cet ami doit avoir reçu à présent 124 B^les^. de *Coton,* que j'expédiai pour mon Cte. le 4 Juillet, à Messrs Lopez, Frères, sur les hauts prix qu'ils m'avoient cotté à Cadix, en leur marquant que, s'ils ne trouvoient pas à les vendre à l'arrivée, au prix que je leur fixois, ils les fissent passer au dit Sieur Vernor, mais Messrs. Lopez, Frères, au lieu de suivre exactement mes ordres, ont gardé ces *Cotons* pendant près de 4 mois, & je les croyois bien vendus, lorsque je reçus leur lettre du 10 du passé, par laquelle ils m'avisoient que, n'ayant pu parvenir à mes limites, ils venoient d'expédier ces 124 B^les^. a Mr. Vernor

qui sera conséquemment dans le cas de m'en procurer la vente chez vous. Vous voyez, Messrs., que c'est par suite d'une affaire faite, & d'ordres donnés avant qu'il fut question d'un envoi pour votre Cte., & que par conséquent cela ne déroge point à ce que je vous ai promis. D'ailleurs comme le Cap^ne.^ Macphael a été obligé de relâcher en Espagne à cause du mauvais tems, & qu'au contraire ces 124 B^les.^ devoient être arrivés à Londres, depuis quelque tems, il y a tout lieu de croire qu'elles seront vendus, avant que les vôtres puissent vous parvenir, & je l'ai recommandé expressément à Mr. Vernor en lui mandant néanmoins d'en soutenir le prix.

Au surplus, si cela vous donnoit quelque ombrage; je vous laisse encore les maîtres de recevoir, & de vendre pour votre Cte. les 124 B^les.^ en question, n'aimant pas à être gêné dans mes opérations, ni à en rendre compte; ainsi il vous plaîra me dire le plutôt possible, si vous acceptez purement & simplement cet envoi pour votre Cte. sur le pied de ma facture, ou si vous le laissez pour le mien; auquel cas veuillez m'en procurer la meilleure & la plus prompte vente possible, sur quoi, attendant votre réponse positive, & sans aucune restriction, j'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE CXXIX.

Monsieur Goulding, à Londres.

Madrid, le 24 Mars, 1791.

Monsieur,

PRIVÉ de l'honneur des vôtres depuis ma dernière du 30 Janvier, la présente est pour vous donner avis que Mr. Gabarus m'a remis pour votre Cte. le 26 du passé,

Pia^s.^ 900 qui avec
100 qu'il a retenu pour ses avances, suivant son Cte. du 27 passé, dont il vous a envoyé copie, font

---

Pia^s.^ 1000 importance du net produit des *Toiles d'Irlande* dont le payement est échu le 23 passé: je vous crédite des Pia^s.^ 900, & lorsqu'il m'aura remis le montant de vos

Toiles d'Hollande, dont le payement échoit le 26 du prochain, je vous en créditerai pareillement, ainsi que des intérêts, & de vos avances sur ces deux sommes, supposé que vous gardiez pour votre Cte.,

12 Q^x. *de Cochenille*,
6 D°. *Quinquina*,
6 D°. *Vanille*,
4 D°. *Cacao*,

que notre Maison de Cadix vous a expédiés par le navire le Tage, Cap^ne. Lefée.

Ce navire sans doute est dans votre port depuis plusieurs jours, & j'espère que ces articles vous seront parvenus en bon état, ce que j'apprendrai avec plaisir. Je vous confirme au surplus ma susdite dernière, & en attendant votre réponsé, j'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE CXXX.

Monsieur Harman, à Londres.

Venise, le 13 *Mars*, 1791.

Monsieur,

N'AYANT reçu aucune lettre de vous, je confirme ma dernière du 16 passé, par laquelle je vous informois de la vente de 124 B^ts. de *Saumon*, à D^ts. 47. Esc^te. 1 P. $\frac{0}{0}$ & 6 mois de payement. Je vous dirai que j'en ai vendu depuis 20 autres B^ts. au même prix & aux mêmes conditions. S'il se présente quelque nouvelle occasion, je continuerai la vente & vous en donnerai avis, pour votre gouverne.

J'aurois encore pu vendre 100 autres B^ts. aux mêmes termes, mais j'ai jugé à propos de différer, afin de donner plus de considération à cet article ; d'autant plus que nous sommes à la fin de la saison. Je me flatte que ma manière d'agir produira les bons effets que j'en attends, & au cas de réussite je continuerai à vous en faire part.

Je vous prie de m'envoyer par le premier navire en droiture pour notre port les articles suivans, savoir :

16 Douz^s. de *Couteaux & Fourchettes à manche d'ivoire*,
14 D°. *pour dessert*,

24 Douzs. de *Boucles à Souliers d'argent moulu,*
18 D°. *meilleurs Ciseaux,*
14 D°. *Rasoirs fins,*
36 Paires d'*Esperons d'argent moulu,*
24 D°. *Pistolets de poche.*

Vous aurez soin de choisir ces marchandises de la meilleure qualité, & de les passer au plus bas prix. Nous vous créditerons du montant de votre facture à l'arrivée du navire, & pour le remboursement vous pourrez tirer sur nous à Venise, ou sur Mr. Angelo à Gênes.

Nous avons l'honneur d'être avec amitié, &c.

LETTRE CXXXI.

Messieurs Rauzini et Cnie., à Civita-Vecchia.

Dunkerque, le 20 *Mars,* 1791.

Messieurs,

Je suis honoré de vos deux lettres des 24 & 27 passé, par lesquelles je vois que Mr. Belloni de votre ville vous a délivré, suivant les ordres de Mr. Caserta de Rome, les 16 Bx. de *Tabac,* que j'avois expédiés pour le Cte. de ce dernier, que les 15 D°. de *St. Vincent,* N°. 1 à 15, se sont trouvés en bon état, mais que les Carottes du N°. 16 se sont trouvées moisies, ce que les Experts ont attribué à ce qu'elles avoient été emballées trop humides : dès qu'il ne paroissoit aucun accident extérieur, il étoit inutile de faire aucune formalité, & vous avez très-bien fait d'en rester là. Je ne doute point que vous n'ayez eu l'attention de faire retirer ces Carottes du Bu., & de les mettre dans un endroit sec, & j'espère qu'avant la réception de la présente, cette prétendue moisissure sera entièrement dissipée, car je ne peux l'attribuer, qu'au bois neuf dont la futaille étoit faite, que la chaleur du *Tabac* aura fait resuer, & que la fermentation de l'un & de l'autre aura produit une espèce de mousse sur les Carottes : mais je suis persuadé que cela n'étoit qu'extérieur, qu'elles étoient bien saines au dedans, & que cette mousse n'avoit même aucune mauvaise odeur. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'il me reste du même

Tabac en magazin qui se conserve parfaitement: quoiqu'il en soit, comme ce n'est point une marchandise à garder, je vous prie de la vendre le plutôt & au mieux possible. Quant aux 15 B^x^. de *St. Vincent*, je vous confirme de ne les vendre à aucun prix, jusqu'à nouvel ordre. Il est bien que vous m'ayez crédité d'Ecus 75 : 88, que la dit Sieur Caserta vous a payés pour mon Cte. pour les £.393 : 8 T^s^. qu'il me redevoit pour solde à 105^s^., je vous en débite, mais je ne vous crédite pas d'Ecus 150 : 19, que vous avez remboursés à Mr. Belloni pour ses frais sur les 16 B^x^., parce que vous les déduirez sur le produit du N°. 16 pour éviter des écritures.

N'ayant envoyé que 4 B^x^. de *Tabac* à Mr. Baretti, il ne se peut pas que le prix qu'il les a vendus ait ruiné, ni même fait aucune sensation sur votre marché, l'objet étant trop modique; permettez-moi de vous dire que vous y avez donné occasion vous-mêmes, en lâchant mes 6 B^x^. N°. 8 à 15 à Ecus 12 P. $\frac{0}{0}$; je crois que la véritable cause du calme chez vous est qu'il en a été expédié beaucoup par le Cap^ne^. Durand, mais cela s'écoulera insensiblement, & suivant le cours des feuilles il est impossible que les *Tabacs fabriqués* ne haussent partout. Il y aura pourtant toujours des gâtemétiers qui vendront à meilleur marché que les autres, mais ce ne sera que de la drogue, & ceux qui voudront avoir de bonne marchandise devront la payer. Au surplus, je vous suis très-obligé de ce que vous me faites l'amitié de me dire sur la personne en question, ce qui servira de règle. J'ai tiré sur elle ce qu'elle me devoit pour les 4 B^x^. à l'ordre d'un ami de Rome, & j'espère qu'elle y aura fait honneur. Vous avez en l'autre part la facture de 6 demi-B^x^. du *Tabac* N°. 19 à 24, que je vous ai prévenu par ma dernière du 10 passé vous avoir expédiés par le navire l'Andromaque, Cap^ne^. Monfeu, qui est parti pour Marseille le 12 courant: il vous plaira en procurer bonne réception dans le tems, & lorsque vous aurez vendus les 5 précédens B^x^., je vous marquerai à quel prix vous pourrez vendre ceux-ci, sur lesquels je vous préviens que je suis assuré jusques chez vous pour la somme de £.4600 T^s^. pour votre gouverne au cas d'avarie.

J'ai acheminé directement votre incluse à Mr. Diderot à

Valenciennes, en lui recommandant votre Maison de mon mieux. Je souhaite de tout mon cœur qu'il y ait égard, & je serai toujours charmé de pouvoir vous être utile.

Je me réfère su surplus à ma susdite dernière du 10 passé & j'ai constamment l'honneur d'être, &c.

LETTRE CXXXII.

Messieurs Howard, Père et Fils, à Londres.

Marseille, le 18 *Avril,* 1791.

Messieurs,

L'HONNEUR de votre lettre du 26 passé, nous porte trois connoissemens de *Draps*, dont un de 27 B^les^. par la Fanni, Cap^ne^. Hudson, & l'autre de 7 B^les^. par le brigantin l'Union, le tout pour le Cte. de nos communs amis Messrs. Foloppe & C^nie^. Le 3me. connoissement est de 12 B^les^. par le susdit navire, & sans destination encore, nous nous conformerons à celle que vous nous donnerez, & disposerons du tout conformément à vos désirs, & contre nos frais dans le tems vous aurez nos avis de l'arrivée & du suivi.

Nous vous réitérons nos actions de grâces de vos informations sur le Cte. de Mr. Carter de Glasgow; nous les avons mises à profit.

Contre toute vraisemblance, les *Cotons en Laines* ont pris le vol le plus rapide, nous en comptions déjà au-dessus de 12,000 B^les^. ou B^lots^. en ville, ou en quarantaine, & il en arrivoit journellement, lorsqu'un de nos confrères en acheté en 24 heures pour la Suisse, aux environs de 1500 B^les^. de ceux de *Salonique* à £.100 T^s^, Esc^te^. 2 à 3 P. $\frac{0}{0}$; à l'instant on s'est jetté sur ceux de *Smyrne*, & il s'en est fait cette semaine au-dessus de 3000 B^les^. ou B^lots^. en commençant par 95, Esc^te^. 4 P. $\frac{0}{0}$ & par gradation jusqu'à hier à 100 Esc^te^. 1 les B^les^., & de 105 Esc^te^. 3 les B^lots^., jusqu'à 110 comptant: il s'est fait aussi des *Saloniques* à 105 pour 1 mois, & on n'en trouve plus à moins de 110. Nous ne pouvons nous persuader cette révolution & croire à sa durée: le courier d'hier a apporte la nouvelle de l'heureuse arrivée de la flotte du Levant en Hollande, &

de plusieurs bâtimens de Smyrne en Espagne; ainsi ces deux débouchés sont fermés. Les prix de la Normandie ne sont pas bons; la qualité du *Coton* n'est pas belle, en conséquence nous différons nos achats; lorsque nous les ferons, vous aurez vos 52 B^les^. : soyez-en certains, ainsi que du respect avec lequel nous sommes, &c.

P. S. Il a plu de rechef dans l'intérieur de notre royaume, & on s'y flatte d'une bonne récolte en *Bled.*

LETTRE CXXXIII.

Messieurs Adams et Cnie., à Londres.

Boston, le 24 *Avril,* 1791.

Messieurs,

Nous recevons à l'instant votre lettre du 2 passé par le paquebot le Prince de Galles, parti de Falmouth le 6 du même, qui a eu une traversée assez heureuse. Nous nous empressons de remplir vos ordres de

14 T^x^. de *Bois d'Acajou,*
10,000 *Douves,*
15 B^ls^. de *Térébenthine;*
48 *Peaux d'Ours,*
158 Douzaines de *Peaux de Castor.*

Comme nous avons ici en charge pour votre port un navire presque tout neuf, & qu'on dit bon voilier, nous aurons soin d'y embarquer tous vos articles, que nous ferons assurer, comme vous paroissez le désirer. Nous n'avons point fait votre commission d'*Indigo:* comme le prix est beaucoup au-dessus de celui que vous nous marquez, & que d'ailleurs la qualité n'en est pas bonne, nous avons jugé à propos de la différer de peur de nous attirer vos reproches, que nous serions bien fâchés de mériter.

Nous ne pouvons nous empêcher de vous exprimer notre étonnement au sujet de la traite de £.500 S^t^., que vous nous donnez sur Hambourg au change de 33 : 8 : il nous auroit beaucoup mieux convenu de l'avoir sur Amsterdam, comme nous vous l'avions écrit dans notre dernière. Nous espérons qu'une autre fois vous voudrez bien vous conformer à nos demandes.

Le Cap^ne. Broom est dans notre port depuis 8 jours : il a fini avant-hier le débarquement de vos marchandises à notre consignation. Nous sommes assez heureux pour pouvoir vous annoncer qu'elles n'ont souffert aucun dommage, & que nous en pourrons tirer un bon parti. Les demandes de *Quincaillerie* sont très-abondantes, & nous avons déjà vendu la plus grande partie de celle que vous nous avez envoyée, à un prix qui a surpassé nos espérances. Les autres articles, quoique recherchés, ne sont pas aussi courus : nous vous aviserons dans notre première du succès de la vente, & vous créditerons du net produit.

Nous vous réitérons nos remercîmens au sujet des informations sur Messrs. Hudson, Frères, de Liverpool ; nous les mettrons à profit.

Nous sommes très-sincèrement, &c.

LETTRE CXXXIV.

Messieurs Gallileo et Cnie., à Ancone.

Toulon, le 26 Avril, 1791.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de votre lettre du 4 courant, nous ne vous parlerons plus de l'avarie du Cap^ne. Maubert; le Cte. de vente de votre *Bled*, & le rapport de la mesure, doivent vous être parvenus, & vous avoir prouvé que nous avons opéré au mieux pour la vente. Les *Fromens* sont ici comme partout, dans le calme le plus profond ; il ne cesse d'en arriver, & leur future récolte promet au mieux. Mr. Chénier ne trouve point d'acheteurs pour ses *Montalto* en grenier à £.34 T^s. pour 4 mois, même charge à charge. Vous savez que nous avons vendu 20 B^ls. & 5 B^ques. de vos *Suifs ;* on ne nous offre que 40^s. par Q^l. de moins, des 13 B^s. & 5 B^ques. restantes des mêmes qualités. Avec de la patience, nous parviendrons aux mêmes prix; nous donnons nos soins les plus distingués aux B^ques. inférieures, leur mal vient de loin, & il est surprenant que vous ne vous en soyez pas apperçu, il empire tous les jours ; croyez à leur débouché le plus prompt & le moins mauvais possible ; vous aurez nos avis du suivi.

Lorsque nous avons voulu charger votre *Artillerie*, nos marins ont changé de ton pour son fret, & on n'a pas craint de nous demander £.100 T^s. Messrs. Roussi, Frères, ont expédié la semaine dernière des *Canons* de 6 à Naples, pour lesquels ils ont accordé le nolis de £.18 par Paire sans *Boulets;* en conséquence, Maubert a pris vos six Pièces, & les 200 *Boulets* pour £.36: il se flatte toujours que vous lui donnerez son chargement pour l'Océan. Inclus le connoissement de votre susdite *Artillerie*, en outre ceux du Paquet de *Manchettes* de l'envoi de Mr. Adam de Lille, & du Caisson de *Batiste* de Mr. Dumesnil; ces deux derniers Colis sont à bord du navire François la Diane, Cap^ne. Le Roux. Veuillez nous créditer sans erreur de £.1233: 9 T^s. du coût, frais, & assurance des premiers de £.54: 2 T^s. des frais aux *Manchettes*, il n'y a point d'assurance sur celles-ci. Mr. Adam ne nous a point donné connoissance de leur valeur, & enfin de £.42: 9: 3 des frais & de l'assurance du Caisson de *Batiste*. Nous différons écriture de leur montant, vous le réduisez à £.837: 2: 6; ce qui nous prouve que vous ôtez l'Esc^te. de 3 P. $\frac{0}{0}$ sur les £.863: de l'avis de Messrs. Desmarets & C^nie., de Valenciennes; & il y a trois mois d'écoulés, conséquemment l'Esc^te. ne doit être qu'à $1\frac{1}{2}$: nous attendons votre acquiescement pour vous débiter du juste résidu avec note; notre qualité de commissionnaires ne nous permet pas de rien prendre sur nous.

Nous n'avons pas besoin d'écrire à Aix pour vous donner des informations exactes des deux Maisons dont vous nous parlez, nous les connoissons depuis long-tems, & très-particulièrement; celle de Ribard est de toute solidité, & vous pouvez travailler avec elle sans la moindre crainte. L'autre a du bien, mais moins que la première; quant à celle d'ici, les intéressés sont honnêtes, & jouissent d'une réputation & d'un crédit satisfaisant, le tout sans notre engagement.

Nous avons l'honneur de vous réitérer l'offre de ce qui dépend de nous, & celui de nous dire sans réserve, &c.

LETTRE CXXXV.

Monsieur Brissot, à Baltimore.

Londres, le 2 Mai, 1791.

Monsieur,

Nous espérons que vous voudrez bien accepter nos services, & nous honorer de vos ordres pour les articles dont vous aurez besoin dans notre pays; soyez persuadé de notre vigilance dans l'achat des marchandises, & de nos efforts pour les avoir de la meilleure espèce & au plus bas prix. Nous pouvons, sans flatterie, vous assurer que personne ne peut vous procurer d'aussi grands avantages. Pour vous en convaincre, veuillez nous confier quelques commissions & nous ordonner quelques articles, dont les prix sont bons, & le débit sûr & prompt dans votre pays: nous y prendrons volontiers $\frac{1}{3}$ d'intérêt pour vous prouver l'envie que nous avons de vous servir. L'épreuve d'une petite quantité vous donnera pleine satisfaction, & vous engagera à nous faire de plus fortes demandes, & à nous donner la préférence.

Notre principale occupation est de recevoir des commissions de nos amis, & moyennant une modique provision nous leur en faisons de promptes remises; c'est un avantage que toutes les Maisons ne font pas ressentir; nous pouvons encore dire sans vanité, que depuis plusieurs années que nous sommes honorés de leur confiance, nous avons ménagé leurs affaires selon leurs désirs. Vous pouvez prendre des renseignemens sur la bonté & l'honnêteté de notre Maison, en vous informant de nous à plusieurs Négocians de Philadelphie & de Boston avec lesquels nous faisons des affaires.

En attendant l'honneur de votre réponse, nous restons dévoués à vous prouver les marques d'estime avec laquelle nous sommes, &c.

LETTRE CXXXVI.

Monsieur Haydn, à Dantzick.

Edimbourg, le 8 *Mai,* 1791.

Monsieur,

J'ai devant moi l'honneur de la vôtre du 6 passé, & la copie de celle du 14 du même, dont il paroît que l'original a été égare, puisqu'il ne m'est point parvenu. Avant que je puisse vous répondre cathégoriquement sur le commerce que vous me proposez & dont vous m'assurez un grand avantage, il est nécessaire que vous me transmettiez un plan de ce négoce, & que vous me donniez des instructions claires & précises sur les questions suivantes, savoir :

Quelle somme d'argent vous avez dessein d'employer dans l'achat des *Grains?*

A quel prix vous comptez pouvoir l'acheter, & quels sont les frais jusqu'à bord ?

Quelles sont les personnes dont vous espérez acheter, & quel est le terme des payemens ?

Quelle confiance on peut mettre dans les acheteurs, & quelle provision vous chargeriez, supposé que je ne voulusse courir aucun risque sur la caution, ni le du croire ?

Quel est le tems le plus favorable pour l'achat & l'envoi des dits *Grains ;* quel est le fret du Cap^ne^. & la prime d'assurance ?

Enfin tous les renseignemens que vous a procurés une longue pratique & qui me sont tout à fait étrangers.

D'après vos informations sur ces différens chefs, je vous dirai si je me décide à y prendre un intérêt, & quelle sera la nature de cet intérêt.

Aussitôt que j'aurai des nouvelles du navire les Neuf Muses qui me porte votre *Cire,* soyez certain que vous en serez avisé.

Je suis avec toute la considération possible, &c.

LETTRE CXXXVII.

Messieurs Marsden, Frères, à Londres.

Franckfort, le 10 *Mai,* 1791.

Messieurs,

Nous sommes honorés de votre lettre du 15 passé, & nous ne répliquerons pas aux objets sur lesquels nous sommes d'accord.

Nous voyons avec plaisir que vous vous occupez de la commission que nous vous avions donnée de

50 Pièces de *Draps de différentes couleurs,*
44 D°. de *Corderoi jaune,*
38 D°. de *Velours vert-bouteille,*
26 D°. D°. *noir.*

Il sera bien que vous en fassiez l'expédition à Mr. Prendergart, à Roterdam, par le premier navire qui partira alors de chez vous pour ce port; mais nous vous prions, Messrs., de la manière la plus pressante, de veiller à ce qu'on ne nous envoie pas de pièces gâtées dans le milieu, tantôt par le défaut de la couleur, tantôt par la mauvaise qualité du coton, & plus souvent par la mal-adresse des ouvriers, & de prendre le plus grand soin pour l'emballage.

Pour ce qui regarde votre remboursement, nous vous supplions de ne point faire de traites sur nous, mais de nous aviser seulement dans le tems; & par retour du courier, nous vous ferons des remises en bonnes lettres sur Amsterdam, ou peut-être même sur Londres.

Quant aux parties de *Draps* & de *Toiles,* dont vous nous avez fait l'offre, nous vous en remercions; notre raison est qu'aux prix auxquels vous nous avez toujours chargé ces articles, nous n'avons jamais pu les vendre en concurrence de ceux de France, & que nous avons chaque année été obligés de les lâcher à de mauvais payeurs; il nous en est même encore dû beaucoup depuis deux ou trois ans, & d'autres parties qui sont entièrement perdues; ce qui à la fin nous porte à renoncer absolument à vos *Draps* & à vos *Toiles,* au point même que nous vous prévenons que, si vous vous décidiez à nous en envoyer pour

votre Cte., nous ne pourrions pas être garans des acheteurs sous aucun du croire.

Nous avons l'honneur de vous saluer & d'être bien sincèrement, &c.

LETTRE CXXXVIII.

Monsieur Fernandez, à St. Ander.

Rouen, le 15 *Mai,* 1791.

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre lettre du 10 passé, qui nous apprend que Mr. Campo, de Madrid, continue à refuser le payement de notre traite sur lui de Pia^s.^ 1260 à votre ordre, sous prétexte que nous ne lui avons pas donné satisfaction sur une demande qu'il nous a faite: c'est une mauvaise chicane de la part de cet homme, & comme rien ne nous porte à le ménager, & que nous croyons qu'il y a dans votre pays, comme ailleurs, bonne justice contre les gens de mauvaise foi, nous vous serons infiniment obligés de faire poursuivre sans aucun ménagement notre débiteur, au payement de notre traite, par l'ami que vous avez à Madrid, & pour cet effet nous vous envoyons ci-inclus notre procuration en blanc, accompagnée de la facture, observations & documens nécessaires, que nous vous prions de lui transmettre, en lui recommandant le soin de cette affaire, comme si elle vous regardoit en propre : nous vous en aurons une véritable obligation.

Depuis votre dernière du 20 passé, nous avons reçu les 50 B^les.^ de *Laine* que vous nous avez expédiées par le navire la Ste. Marie, Cap^ne.^ Braschi: nous sommes fâchés de voir que malgré les ordres précis de ne nous envoyer que de belle *Laine*, bien lavée & bien épurée, & malgré vos promesses de vous conformer entièrement à nos demandes, nous ayons trouvé dans quelques-unes, & même dans un assez grand nombre de vos B^les.^, une quantité de toisons d'une qualité si commune, qu'il nous sera presque impossible de nous en défaire. Vous n'ignoriez pas que nous destinions cette *Laine* pour nos manufactures de Louviers & d'Elbeuf, qui n'emploient que de la belle qualité, & que

ce n'est que sur la promesse que vous nous avez faite bien affirmativement, que cette *Laine* seroit choisie & vérifiée par vous-même avec une attention telle, qu'il ne s'y trouveroit aucun des défauts dont nous nous étions plaints si souvent à cause du désagrément qu'elles nous donnoient de la part des acheteurs.

Il étoit inutile de nous envoyer la Charte-partie d'affrétement du Cap^ne. pour nous prouver que vous étiez convenus de lui payer £.15 T^s. de fret par B^le., & il suffisoit que vous nous le dissiez pour que nous le crussions ; mais nous aurions pu facilement être induits en erreur, en voyant qu'on avoit chargé à la Corogne des *Laines* à £.12 : 5^s. de fret, & nous avions imaginé qu'il y avoit erreur de votre part, en le portant à £.15 ; mais à présent nous savons ce qui en est, & cela nous suffit ; car nous sommes bien loin de vous soupçonner d'avoir voulu bénéficier sur cet objet, persuadés comme nous sommes de l'intégrité avec laquelle vous travaillez.

Nous sommes avec considération, &c.

LETTRE CXXXIX.

Messieurs Francischini et Cnie., à Venise.

Amsterdam, le 18 *Mai,* 179.

Messieurs,

CONFIRMANT notre dernière du 12 courant, & la réception de F^ls. 7632 de Banque, que Messrs. Santoro & Fils de Livourne, nous ont remis pour votre Cte., nous ajoutons que nous avons reçu une autre remise que les dits Sieurs nous ont faite de F^ls. 4637 de Banque, dont vous serez crédités à la rentrée. La remise de F^ls. 9642 courans, que les dits amis nous fournirent le 3 de Mars, nous fut payée hier à l'Esc^te. de 3½ P. °/°. de Banque dont nous donnerons avis à Messrs. Santoro et Fils, qui vous bonifieront de la différence résultant de la valeur du différent Cours d'Agio.

Vous êtes instruits de l'assurance que Messrs. Arnault, Frères, ont ouverte à Londres. Ces dits Messrs. nous ap-

prennent qu'ils ont fait assurer £.200 St. pour accomplir la somme spécifiée par Mr. Puffendorf de Brême.

Les dernières lettres de cette place nous apprennent l'heureuse arrivée du navire l'Invincible. Nous ne doutons pas que vous n'ayez retiré en bonne condition les

500 Bles. de *Chanvre*,
118 Blots. de *Lin*,

que nous vous avons expédiés par le susdit bâtiment. La parfaite qualité de l'espèce & le prix modique vous auront donné l'occasion d'en tirer bon parti. Sous peu, les 3 mois que nous vous avons accordés seront écoulés, nous tirerons sur vous Vendredi prochain en leur montant, au domicile de Mr. Smith à Londres. Nous agirons de même pour les 13 Bx. de *Tabac* que nous vous avons expédiés par le navire l'Industrie, à moins que vous n'ayez consentir d'accepter pour ces derniers, l'offre volontaire que nous vous avons faite de doubler le terme convenu de 3 mois de la date de la facture.

Nous attendons vos instructions & particulièrement vos dispositions pour nous mettre en fonds, en cas que nous devions accepter le montant des traites de Messrs. Guglielmotti & Cnie. de Naples, au-dessus de la somme convenue de Fls. 10,000.

Nous sommes avec estime, &c.

LETTRE CXL.

Monsieur Manners, à Portsmouth.

Riga, le 24 Mai, 1791.

Monsieur,

Nous sommes honorés de votre agréable lettre du 20 passé ; nous voyons que vous continuez à nous faire la proposition de nous intéresser pour la moitié dans une cargaison à vous expédier pour les besoins des Chantiers de sa Majesté Britanique. Il nous fâche vraiment de vous le répéter, que ces sortes d'expéditions sont hors de notre maxime, & que si vous ne voulez pas consentir à mettre en nous toute la confiance que nous osons nous flatter de mériter, nous ne voyons pas jour à vous donner des preuves de notre

zèle pour votre intérêt, ni d'attachement pour votre Maison.

Nous ne sommes pas des gens à flatter ; ainsi permettez-nous de vous parler franchement. Pourquoi exigez-vous que nous nous intéressions dans cette expedition, seulement pour nous avoir en mains, en cas que nous agissions en mauvais contre vous. La confiance est la première chose qu'on doit avoir en faisant des affaires, & si nous étions assez méchans pour duper nos amis, nous ne mériterions pas qu'un seul nous honorât de sa confiance. S'il vous reste encore quelque doute sur notre honnêteté & sur notre probité, demandez-en information chez Messrs. Thompson & Cnie., & Mr. Cox de Londres ; ils sont en état de vous en rendre compte, car, grâces à Dieu, notre Maison est assez connue pour solide, tant par ses opérations que par des fonds considérables dont nous faissons emploi ; & de plus, nous joissons de tant de considération dans notre pays par les charges dont nous sommes revêtus, que nous pouvons nous flatter que tous nos correspondans ne peuvent entretenir de doute sur notre solidité.

Nous nous sommes une fois pour tout résolus à nous borner seulement aux commissions de tous les articles qui regardent la construction des bâtimens. Vous pouvez donc bien croire que ceci exige des capitaux considérables, & que tenir parole est le premier devoir d'un marchand qui desiré que ses avis soient accrédités. Nous vous assurons que vous serez contens de nos operations, en nous honorant de vos ordres, & les Maisons mentionnées sont dans le cas de vous en rendre un témoignage satisfaisant, comme nous faisons avec elles continuellement des affaires pour des sommes très-importantes.

Nous avons l'honneur d'être véritablement, &c.

LETTRE CXLI.

Monsieur Senesini, à Livourne.

Malaga, le 27 Mai, 1791.

Monsieur,

Nous recevons l'honneur de votre lettre du 14 passé, &

vous confirmons que nous serons vraisemblablement sans bâtimens pour Dunkerque jusqu'en Septembre prochain. Soyez certain que vos *Aluns* & vos *Souffres* seront expédiés à Mr. Jacquellin par la première occasion, & que vous en serez avisé dans l'intervalle : vous voudriez bien le prévenir que nous nous rembourserons de l'assurance & des frais sur lui dans Paris suivant l'usage, attendu l'impossibilité de placer ici le papier sur Dunkerque ; vous nous ferez part, s'il vous plait, de ce qu'il vous aura dit.

Vous avez eu le Cte. de 20 B^ques^. de *Vin de Malaga* de votre premier ordre, si après leur vérification vous en voulez encore, sur votre avis vous serez servi au cours, cette qualité nous a coûté avant-hier fort cher : on a fait la semaine dernière des envois considérables ; jugez par là si on peut se flatter que le prix baisse. Celui des *Bleds* diminue ici & dans les provinces voisines, la récolte paroît bonne en général.

Dès que nous recevrons vos *Fromages Parmesan*, nous vous en dirons notre sentiment, & vous informerons du prix.

Les *Sucres* & *Caffés* sont très-recherchés ; les *Savons* en calme.

Nous sommes avec amitié, &c.

P. S. Vos informations sur les deux Maisons de Rome & de Naples nous ont été confirmées par un ami d'Ancône, à qui nous les avions demandées dans le tems, & quand bien même elles eussent été avantageuses, les vôtres suffisoient pour renoncer sans retour à ces correspondans : nous ne serons certainement pas tentés de faire la moindre affaire avec eux, & ils ne verront plus notre signature.

Le mêmes.

LETTRE CXLII.

Monsieur Murphy, à Dublin.

Bayonne, le 6 Juin, 1791.

Monsieur,

Nous avons devant nous votre très-estimée du 8 passé, nous sommes bien fâchés d'y voir que le navire les Deux

Sœurs, Cap^ne. Mallet, à coulé à fond à l'entrée de votre rivière : c'est une perte considérable, vu que sa cargaison est fort riche ; mais, grâces à Dieu, les marchandises ainsi que le navire étoient assurés, & par conséquent vous souffrirez peu. Comme l'assurance s'en est faite ici, si vous voulez nous donner vos ordres, & nous faire passer le procès-verbal du Cap^ne., vous pouvez compter sur notre exactitude, & nos soins pour réclamer des assureurs le montant de la cargaison.

Nous prenons note de la commission que vous nous donnez de

50 Pipes *de Vin rouge,*
15 D°. *d'Eau de Vie,*
2 D°. *d'Esprit de Vin,*
2 D°. *d'Eau d'Vie d'Andaye,*

pareille à celle que nous vous avons fait passer l'année dernière. Nous vous prions de nous croire disposés à vous procurer ces articles de la meilleure qualité & au plus juste prix.

On croit que les *Vins* & les *Eaux de Vie* diminueront. L'apparence est des plus belles, & plusieurs personnes assurent que les vignes n'ont jamais été aussi chargées ; mais souvent un mauvais tems détruit nos espérances. Vos *Toiles* nous sont parvenues en bon tems, les dernières arrivées ici se sont vendues à un prix raisonnable, mais vu qu'elles sont toutes écoulées, nous espérons qu'il sera en notre pouvoir de vous bonifier sur celles-ci. Vous pouvez compter qu'aussitôt que nous en aurions fait la vente, nous ferons écriture du net produit à votre crédit.

Quant aux ordres, que vous nous dites avoir donné à Messrs. Shmidt, Frères, d'Amsterdam, de nous faire passer les lettres de change, qu'ils pourront avoir sur notre place, comme on ne peut guères compter sur de pareilles remises, & que d'ailleurs, il est très-incertain qu'ils en puissent ramasser assez pour nous rembourser de nos avances, il vaudroit beaucoup mieux que vous vous en entendissiez avec Messrs. Gruchet & Fils de Paris, ou quelqu'autre bonne Maison, pour pouvoir nous prevaloir sur eux. Nous attendons votre réponse pour nous servir de gouverne, & sommes avec considération, &c.

LETTRE CXLIII.

Monsieur Gordon, à Londres.

Stockholm, le 20 Juin, 1791.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 passé, dont vous m'avez honoré, Mr. Wilkens m'a remis le 10 courant le montant de votre traite sur lui à mon ordre de

Rix^{ls}. 1800 : 3 & vous en êtes crédité, ainsi que de
15 : 1 dont je vous ai débité, pour perte & Esc^{te}. sur les effets qu'il m'a remis pour cet objet, suivant la note que vous trouverez ci-jointe

---

Rix^{ls}. 1815 : 4 ensemble sans la rentrée des dits effets.

Je ne veux point profiter de la perte sur ces articles, tandis que vous serez dans le cas de tenir compte à Mr. Wilkens des intérêts de ses avances depuis le 10 courant.

Vous sentez, Mons., qu'une suspension d'envoi dans le moment où la marchandise est prête à être embarquée, & où l'on a arrêté une place dans un navire, équivaut à un contre-ordre & cause le même dérangement. Me trouvant obligé de décharger, il m'a bien fallu faire d'autres dispositions, & comme vous me mandiez être embarrassé de vos propres marchandises, c'auroit été vous surcharger que de vous adresser toutes les miennes; c'est pourquoi j'avois divisé l'envoi en deux parties; l'une de 80 B^{ques}. de *Goudron* que je vous destinois, & l'autre de 45 B^{es}. de *Chanvre* que je destinois à Mr. Porcas & C^{nie}.; mais ayant trouvé occasion de placer les 45 B^{les}. de *Chanvre*, j'en profite d'autant plus volontiers, que vous me mandez de ne pas vous envoyer ce dernier article, de manière qu'il ne me reste plus que les 80 B^{ques}. de *Goudron*, & puisque vous insistez que cet envoi soit pour votre Cte., pour vous faire voir que, si je vous ai marqué qu'il resteroit pour le mien, ce n'étoit pas dans la vue de profiter de la baisse sur le prix, ni des circonstances dont je vous ai fait part dans ma dernière du 14 passé, qui doivent naturellement favoriser la vente de cette marchandise: je me conforme volontiers à vos intentions, & en conséquence je

vous remets ci-joint la facture de ces 80 B^ques^. de *Goudron* pour votre Cte., avec l'assurance dont je vous débite.

Le Cap^ne^. Werner est parti pour Londres, le 7 courant, & je donnerai ordre à Messrs. Baker & C^nie^., de vous délivrer ces *Goudrons* à leur arrivée, ainsi 2 B^les^. de *Toile à Nappes*, B, N°. 1 & 2, destinés pour Mr. Spencer de Bristol, avec qui mes conventions sont qu'il en fera reconnoître la qualité, aussitôt l'arrivée chez vous, & que si la marchandise lui convient, il ne pourra en disposer qu'après avoir payé pour mon Cte. à Mr. West de Bristol, le montant de ma facture, outre le remboursement de vos frais : si, au contraire, la marchandise ne lui convenoit pas, il vous plaira vous régler & vous en entendre tant avec le dit Sieur Spencer, qu'avec le dit Sieur West, m'informant dans le tems du suivi.

Vous observerez aussi que les dites marchandises sont assurées à Amsterdam en deux parties, savoir :

C. N°. 1, à 80 B^ques^. de *Goudron*
pour la valeur de.....F^ls^. 800 de Banque
M. N°. 1 & 2, B^les^. *Toile à Nappes*
celle..... 1259

& que les assureurs ne remboursent les avaries particulières qu'autant qu'elles excédent 5 P. $\frac{0}{0}$ sur la valeur de chaque partie séparément ; pour votre gouverne.

Au cas que, contre mon attente, Mr. Spencer refusât d'accepter les 2 B^les^. de *Toile à Nappes*, vous serez les maîtres de les garder pour mon Cte., ou de les prendre pour le vôtre, en m'informant dans le tems de votre résolution.

Mr. Gaspar m'a écrit le 15 courant, qu'il y avoit quelques jours qu'il vous avoit informé, qu'il ne lui restoit à vendre de vos articles que 2 B^x^. de *Tabac* & 8 B^ls^. de *Riz*, ainsi j'espère qu'il sera en état de vous remettre sous peu le Cte. final de vos envois, & que vous aurez lieu d'être content de sa gestion. Quant à Mr. Berger de Hudwickvald, je le regarde comme solide, moins à raison de ses facultés que je ne crois pas bien considérables, qu'à raison de son honnêteté, de sa bonne conduite & de sa prudence ; & je crois que vous pouvez lui confier tranquillement une gestion de Rix^ls^. 4,800. C'est du moins ce que je n'hési-

terois pas de faire pour moi-même; soit dit néanmoins, sans aucun engagement, ni garantie de ma part. Si vous me faites adresser des marchandises pour ces deux amis, j'en soignerai la prompte expédition.

Vous priant de m'accuser en réponse le bien-être de ma facture, & me référant au sur plus à ma dernière du 28 passé, j'ai l'honneur d'être très-respectueusement, &c.

LETTRE CXLIV.

Monsieur Murray, à Dublin.

Madrid, le 24 Juin, 1791.

Monsieur,

Vous confirmant ma dernière du 24 passé, la présente est pour vous informer que Mr. Gabarus, m'a remis pour votre Compte,

Pia^s. 750 : — à quoi joignant
: 6 pour ses ports de lettres postérieures à ses C^tes. de vente,

---

Pia^s. 750 : 6 font la solde du net produit des *Toiles* qu'il a vendues pour votre Cte. Je vous ai crédité desdites Pia^s. 750; mais j'attends pour vous créditer des avances de cette somme, jusqu'à ce que je sache positivement, s'il faut les régler sur le terme de 6, ou sur celui de 12 mois; c'est-à-dire lequel des deux termes vous accepterez pour mon dernier envoi du 18 Février.

L'expédition du Cap^ne. Jocelin traîne beaucoup plus en longueur qu'on ne s'y étoit attendu, & il restera encore probablement ici jusqu'à la fin du courant, ainsi il se passera presque 2 mois avant qu'il arrive chez vous, & comme le dernier navire parti, pour votre port à la fin du passé, a eu le malheur de couler bas auprès de Cork, & qu'il n'y a eu que l'équipage de sauvé, ces deux circonstances vous favoriseront pour le débouché des marchandises que je vous ai expédiées par le Cap^ne. Lormoi, dont j'espère que vous aurez fait fin, avant l'arrivée du Cap^ne. Jocelin, par qui je me dispose à vous faire passer de la *Cochenille*, du *Quinquina*, &c., que vous me demandez.

Je suis très-parfaitement, &c.

LETTRE CXLV.

Monsieur Alvarez, à Cadix.

Lyon, le 2 Juillet, 1791.

Monsieur,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 7 passé, nous vous dirons que nous ne sommes pas dans le cas de nous presser vous donner une commission de *Laines de Ségovie,* car les fabriquans pour qui étoient destinées celles que nous avons achetées l'année dernière, ont éprouvé un ralentissement dans leurs affaires, & en ont très-peu consommé, de sorte que, comme il nous restoit des anciennes, nous avons actuellement invendues presque toutes celles de l'année dernière ; ainsi nous n'aurons peut-être pas besoin d'en acheter a la tonte prochaine, ou si nous en achetons, ce sera très-peu de chose. Nous ne pourrons savoir qu'au mois de Mars prochain, s'il nous en faudra quelques B^les^., & nous vous le dirons le plutôt possible.

Vous croirez peut-être, que nous voulons donner la préférence à quelque autre, mais vous vous tromperez ; si nous ne vous donnons point de commissions cette année, nous ne commettrons pas une seule B^le^. à aucune autre personne, & nous espérons vous en dédommager une autre année.

Nous venons d'envoyer pour votre Cte. selon vos ordres à la consignation de Messrs Loiseau & C^nie^., de Marseille, 2 B^lots^. de *Soierie,* N°. 1 & 2. F. contenant 6 Pièces de *Damas,* savoir :

N°. 1.	36	aunes	*bleu,*
2.	64		*violet,*
3.	61		*cramoisi,*
4.	59		*jaune,*
5.	65		*vert,*
6.	63		*gris,*

avec ordres de vous les expédier par le premier navire en charge pour votre port. Ci-joint vous trouverez le connoissement, & la facture montant à £.5464 T^s^. que nous avons portées à votre débit, & dont vous voudrez bien nous créditer à l'arrivée.

Nous avons l'honneur d'être véritablement, &c.

P. S. Nous venons de nous associer à un de nos amis de notre ville dans les *Galons d'or & d'argent.* Comme nous en faisons des parties considérables, nous sommes en état de vous fournir de la belle qualité & à un prix modéré.

Les mêmes.

LETTRE CXLVI.

Monsieur Handel, à Brême.

Bourdeaux, le 28 *Juillet,* 1791.

Monsieur,

RÉPONDANT à votre lettre du 15 Juin: nous vous remercions de vos informations sur le Cte. de Messrs. Dumont & Fils de Brême, & attendons le resultat de celles que vous avez eues la complaisance de demander de nouveau. Vous nous obligerez d'être rigides à l'avenir en pareil cas, & nous attendons avec la plus grande impatience ce que vous nous apprendrez de Mr. Richard d'Emden: nous vous réitérons nos remercimens pour le tout.

Rien de nouveau sur la situation des *Vins:* la vendange paroît assez belle, & malgré cela, il y a peu d'acheteurs, quoique les prix baissent. Il en est cependant parti avant-hier deux cargaisons destinées l'une pour Petersbourg, & l'autre pour Revel. Les *Caffés* nous arrivent en abondance. Ceux de St. Domingue ne sont pas très-beaux, aussi les acheteurs ont battu en retraite de ce côte; & s'ils tiennent bon, au moins quelque tems, les prix diminueront. Ceux de la Martinique sont enlevés à £.132 Ts. le Ql.; comme je les crois parfaitement bons & que la qualité en est belle, je en envoie 58 Tierçons à ce prix; j'espère que vous en serez content, du moins nous pouvons vous assurer que nous n'avons rien négligé pour vous satisfaire.

Nous vous ferons passer, dans notre première, la facture que vous voudrez bien examiner, & si vous la trouvez d'accord, en faire écriture de suite, & nous donner des remises sur Paris ou sur Amsterdam, pour le remboursement de nos avances.

Nous avons l'honneur d'être avec toute l'estime & toute la considération possible, &c.

P. S. Un de nos amis nous ayant prié de vous demander des renseignemens sur les *Bleds* de votre pays, nous espérons que vous voudrez bien nous favoriser de vos remarques, & nous donner le Cte. figuré d'un cargaison de 250 T^x. par le premier courier.

LETTRE CXLVII.

Monsieur Perera, à Lisbonne.

Bristol, le 6 Août, 1791.

Monsieur,

Me référant à ma dernière du 24 passé, je réponds à l'honneur de la vôtre du 4 du même, & je commencerai par vous annoncer l'heureuse arrivée du navire l'Hercule, Cap^ne. Ward, avec vos 22 B^les. de *Coton du Brésil,* dont il a commencé à en décharger une partie ; & puisque vous ne jugez pas à-propos de me rien prescrire sur la disposition des dits articles, je suivrai le plan que je vous ai marqué, d'en faire passer 14 B^les. à Manchester & 8 B^les. à Glasgow ; & ma première vous informera du suivi. Quoique le Cap^ne. Coles soit parti de Lisbonne plusieurs jours avant Ward, il n'est pas encore arrivé, & je ne serois pas fâché qu'il tardât jusqu'à ce que j'aie pu voir comment les premières se vendront à Manchester & à Glasgow.

Vous me remettez la facture des B^les. que vous avez donné ordre à Mr. Sangrado de Cadix de m'adresser pour votre Cte. pour les faire passer à Manchester ou à Glasgow, selon qu'il vous sera plus avantageux ; c'est à quoi je me conformerai dans le tems : mais comme le succès de ces *Cotons* dans l'une & dans l'autre ville dependra de ce que la qualité en sera trouvée plus ou moins fine, je ne vous conseillerois pas d'en envoyer davantage, avant que vous ne fussiez instruit de la vente des premières.

J'attends la remise que vous me destinez sur Londres pour le montant de ma première partie de *Mousselines,* dont le terme est échu, & j'espère que vous ferez suivre incessamment celle de la seconde.

Le Navire qui charge pour Lisbonne ne s'expédiant pas aussitôt qu'on le croyoit, j'attendrai jusqu'à la semaine

prochaine à y charger les *Mousselines*, dont je vous ai prévenu, & vu la modicité de l'article chez vous, j'espère que vous me ferez jouir d'un joli profit. Il y a plusieurs Maisons qui m'importunent pour avoir mes consignations, me promettant des douceurs considérables, mais je leur réponds que je suis trés-satisfait de vous : je ne puis vous donner une preuve plus convainquante de la confiance que j'entretiens de vos efforts pour mes intérêts.

Ja'i l'honneur d'être sans réserve, &c.

P. S. Si les *Cuirs* de Buenos-Ayres étoient à des prix raisonnables, nous pourrions vous en donner quelques commissions ; veuillez nous en informer dans votre première.

LETTRE CXLVIII.

Monsieur Lorimer, à Marseille.

St. Malo, le 28 *Août*, 1791.

Monsieur,

L'HONNEUR de votre lettre du 4 passé nous porte les connoissemens de

200 Caisses de *Savon*,
88 B^ls^. d'*Anchois*,
14 Caisses de *Capillaire*,

à notre consignation, par la S^te^. Anne, Cap^ne^. Roussel. Ce navire entra hier heureusement dans notre port : nous allons les réclamer & les envoyer à leurs destinations respectives, conformément à vos désirs & contre nos frais.

Quant à vos 8 B^ques^. d'*Huile* que nous avons ici en magasin, nous ne trouverons jamais d'acquéreurs au prix que vous assignez ; vous pouvez donc être certain que nous les expédierons à Mr. Moreau par le premier bâtiment pour Dunkerque ; dans le tems vous aurez nos avis. Vous nous assurez que le dit Sieur accueillera exactement notre traite en rembours de nos frais, nous n'en doutons pas ; mais vous avez oublié vraisemblablement que les lettres de change sur cette place sont innégociables, & que tous les envois d'ici pour Dunkerque sont payés à Paris : il faut donc que le dit Sieur Moreau suive la loi générale,

pour qu'il ne nous arrive pas comme la dernière fois, qu'après 3 mois & plus d'attente, sans pouvoir arracher aucune réponse, nous fumes obligés d'adresser notre traite à un ami, qui l'exigea & en fit le retour sur Paris, ce qui, avec la double commission, nous coûta 2 P. ⅌ sans compter la perte du tems : veuillez donc le prévenir d'accueiller & de domicilier notre traite dans Paris.

Nous avons reçu les 20 B^les^. de *Coton en Laine de Smyrne*, que vous nous avez expédiées pour notre Cte. ; la qualité en est parfaite, nous en sommes fort contens, & vous pouvez compter sur une plus grande commission de cet article ; notre remise, comme d'ordinaire, sera sur Lyon.

La réponse de Mr. Rambure n'est pas galante : peut-il profiter d'une erreur, & veut-il que nous en soyons les victimes ? Comme nous lui croyons trop de sentimens pour cela, nous ne doutons pas que vos nouvelles observations ne l'engagent à vous compter les £.34 : 7 : 7 que nous réclamons, & nous apprendrons avec plaisir que vous en avez crédité notre Cte.

S'il vous convenoit de recevoir de la *Morue de Terre-Neuve*, nous pourrions en envoyer une cargaison à votre consignation, si vos prix étoient favorables. On présume que le cours du détail ici sera de 22 à 23 le petit poisson ; 25 à 26 le moyen, & 29 à 30 le grand.

Nous vous saluons, & sommes avec amitié, &c.

LETTRE CXLIX.

Monsieur Allegranti, à Livourne.

Marseille, le 9 Septembre, 1791.

Monsieur,

NOTRE dernière est du 26 passé, elle vous porte le connoissement à votre consignation de 10 Caissons de *Batisie* de Mr. Tomasini, chargés sur le bâtiment du Cap^ne^. Le Noir. Nous vous avons en même tems remis nos deux premières de change sur vous dans Livourne à 45 jours de date, & au domicile de Mr. Martini, ensemble £436 : 9 : 3 T^s^. pour balance par appoint des frais de cet envoi : nous ne doutons pas de votre exactitude à les faire tenir au do-

micile désigné duement acceptées, & attendons vos avis du bien-être du tout.

Il est bien que vous nous ayez crédité d'accord de nos frais au passage de vos 20 Colis par le Cap^ne. Reisson: avez-vous reçu votre *Caffé* & vos *Sucres*, & n'en êtes-vous pas entièrement satisfait?

Les lettres de Foggia reçues par ce courier nous assurent que la tonte dernière y à été très-bonne, que la *Laine* est fort belle & à meilleur marché que l'année passée; si vous nous en envoyez, attachez-vous aux plus fines, elle sont le plus courantes, & vraisemblablement cela continuera. Les beaux *Draps* sont recherchés: il est arrivé 6 parties de *Laine* d'Ancone, elles ont les défauts ordinaires à cette qualité, c'est-à-dire, qu'elles sont mélangées de gros grossier, qu'il y a des toisons très-mal lavées, & du poil mort. On nous les offre à £.95, Esc^te. 8: nous ne passerons pas £.90, Esc^te. 12. Les belles *Pouilles* valent 135 à 136, les ordinaires 120 à 125, Esc^te. 7 à 8. On en attend à tout moment deux chargemens, & nous connoissons un envoi de Civita-Vecchia, d'environ 400 Q^x., mais le tout est en qualité, ce qui nous fait persister dans notre système de ne pas toucher aux ordinaires: il est arrivé aussi 135 B^les. de *noires de la Pouille*, elles ont été vendues tout de suite à 85 Esc^te. 7; elles n'étoient pas belles, nous pensons que les belles noires de chez vous rouleront de 90 à 95 avec l'Esc^te. ordinaire; quant aux *Agnelins*, leur lavage, leur finesse, & leur longuer en décideront le prix; nous présumons que les supérieurs trouveront celui de 100: nous sommes surpris que vous ne nous donniez pas une idée à peu près de ce que ces deux qualités vaudront chez vous, afin de nous décider pour le Cte. à moitié. Ce préalable est de toute nécessité, & votre silence nous force à rester dans l'incertitude.

Vous savez que votre *Souffre* est trop cher pour ici; en conséquence nous n'en pouvons prendre. Veuillez nous envoyer par la première occasion,

50 Douzaines de *Peaux de Chèvre*,
60 D°. de *Chapeaux de Paille*,
22 B^les. de *Sumac*,
26 Caisses de *Vin de Florence*.

Les *Bleds* sont toujours abondans & sans acheteurs, les *Cotons filés* rares & en augmentation.

C'est notre réponse à l'honneur de votre lettre du 18 passé; nous avons celui d'être sincèrement, &c.

LETTRE CL.

Monsieur Wilkins, à Lubeck.

Nantes, le 12 *Octobre,* 1791.

Monsieur,

DEPUIS ma dernière du 2 courant, j'ai reçu l'honneur de la vôtre du 23 passé; je ne répliquerai point aux articles sur lesquels nous sommes d'accord.

Je ne suis pas surpris que vous retractiez les derniers ordres que vous m'aviez donnés pour un nouvel envoi de

8 B^les^. de *Soierie*,
& 2 Caisses de *Rubans*,

parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive, mais je le suis beaucoup du prétexte que vous prenez pour cela, qui est qu'un négociant de votre ville en a reçu plusieurs pièces: on ne se persuaderoit pas aisément qu'une aussi petite quantité pût influer sur le cours d'une place aussi importante que la vôtre, & dont le debouché est aussi facile: quoiqu'il en soit, j'annule les ordres que vous m'aviez donnés, & je préfère ne vous envoyer dorénavant des marchandises que pour mon Cte., plutôt que d'être exposé à des contre-ordres qui dérangent toutes mes dispositions. Je me propose donc à présent de vous adresser cet envoi pour mon Cte., pour l'envoyer dans l'intérieur de votre royaume. J'ignore encore le tems où le navire dont je vous ai parlé, & dans lequel je me propose de les embarquer, sera prêt à mettre à la voile; mais je vous en donnerai avis dans le tems, ainsi que des marchands auxquels vous voudrez bien les faire passer contre vos frais.

J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, &c.

LETTRE CLI.

Monsieur White, à Londres.

Nice, le 14 *Novembre,* 1791.

Monsieur,

Vous verrez qu'après avoir fait le calcul de la plus prompte rentrée de nos remises pour votre Cte. à Amsterdam, sur Paris, la différence sera peu importante : d'ailleurs, nous vous répétons que, quand nous avons pris ce parti, ce n'a été que forcément par le manque absolu de bon papier sur la Hollande, & pour répondre à vos demandes d'une très-prompte remise ; prenez la peine de lire votre lettre d'ordre, & décidez si, après vos instances réitérées & très-pressantes, il nous étoit permis de différer & de retarder d'un instant sans nous exposer à vos justes reproches, & dès qu'il y avoit un moyen quelconque de remplir vos désirs, n'auriez-vous pas agi de même à notre place ? Enfin, si nous avons péché, c'est par excès de zèle, & un pareil motif tranquillise bien la conscience : la nôtre est, grace au ciel, très en repos dans cette occasion. Le change sur Amsterdam a été hier à 39½. Où avez-vous vu que nous ayons pris des informations sur votre compte ? Nous défions qui que ce soit de nous le prouver, & nous vous certifions qu'il n'en est rien ; nous pouvons, au contraire, vous convaincre, quand vous le voudrez, que nous n'avons parlé de vous qu'avec les éloges que vous méritez, & que nous avons toujours eu la plus grande confiance en vous ; d'ailleurs la foible avance que vous exigiez, n'étoit certainement pas de nature, non seulement à exciter le moindre soupçon, mais encore moins à détruire tout à coup l'estime établie par un longue correspondance : enfin il est de fait que nous n'avons point fait d'enquête. Il est, au surplus, surprenant que vous n'ayez pas depuis longtems la note de la négociation de nos susdites remises ; & à quel propos Messrs. Branger & Fils, d'Amsterdam, les auroient-ils retardées ? Ils les ont reçues en Juillet, & nous eûmes attention de les prendre aux époques les plus aisées pour le placement tout de suite.

Le Capne. Clifton est bien arrivé avant-hier, le mauvais

tems suspend son déchargement. Dès qu'il pourra nous consigner les 16 Pipes de *Rum* de votre envoi, nous donnerons cours aux 6 Pipes de Messrs. Angelo & Fils, de Villefranche, & aux 4 Pipes de Mr. Peretti, de Turin, le tout contre nos frais : nous soignerons en même tems la plus prompte & la meilleure vente des 2 que nous devons retenir, vous en saurez le suivi.

Nous avons jusqu'à présent trois chargemens de *Morue* nouvelle, & vû l'abondance du *Poisson* frais sur les Côtes de notre province & des voisines, la vente de la *Morue* est lente, à £.25 le Poisson moyen, & £.22 : 10 le petit premier, & £.20 le second. Les *Bleds* sont toujours plus abondans, & en calme : les *Huiles* abondent aussi en foule ; les *Légumes* sont rares & courus ; les *Sucres* très-recherchés & en augmentation.

Nous avons l'honneur d'être cordialement, &c.

LETTRE CLII.

Messieurs Peccot, Frères, à Besançon.

Worms, le 26 Décembre, 1791.

Messieurs,

Nous venons maintenant à vous parler des 40 B^les^. de *Laine* que vous avez ordonné à Messrs. Glinglin & Fils de Strasbourg, de nous expédier ; nous vous dirons que nous ne les avons pas reçues, ni même aucun avis de leur part ; ce qui nous porte à croire ou qu'ils veulent peut-être les garder pour leur Cte., ou qu'ils attendent exprès aussi long-tems pour empêcher la vente des dites *Laines*, & vendre eux-mêmes dans l'intervalle celles qu'ils ont d'ailleurs ; car à présent qu'il gèle fort & que les rivières sont glacées, on ne peut plus vendre de cet article, parce qu'il est impossible d'en dégraisser aucune. Ainsi, Messrs., ce n'est qu'au printems prochain que nous pourrons chercher à vous placer ces 40 B^les^., & nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour vous en débarrasser : vous observant néanmoins que ce n'est pas une chose aisée, car il reste encore en notre ville beaucoup de *Laines* invendues à cause de la misère qu'il y a eu généralement cette année dans notre manufac-

ture, de sorte que personne n'a aimé à aventurer beaucoup son bien aux fabriquans, surtout en *Gros Draps ;* car ceux qui font usage de cette espèce sont des ouvriers de la seconde classe, peu solides, qui payent très-difficilement au bout d'un terme de 12 & 15 mois, & quelquefois point du tout: ce que nous pouvons vous promettre, c'est de prendre à cœur vos intérêts, comme s'ils nous regardoient; mais nous devons vous dire qu'à aucun prix nous ne nous chargerons de vous garantir les acheteurs, ayant assez de ce que nous leur confions nous-mêmes sans encore cautionner pour autrui.

Quant à l'offre que vous nous faites de prendre les 40 susdites B^les^. pour notre Cte., lorsque nous les aurons examinées; nous vous en remercions par les mêmes raisons que nous vous avons détaillées ci-devant, & dans tous les cas nous ne consentirions à les accepter au terme que vous dites qu'après les avoir bien visitées, & à condition que réciproquement vous nous prendriez un petit assortiment de 100 Pièces de *Draps Silésies* superfins que nous avons à Mayence suivant les échantillons ci-inclus: c'est de la marchandise si parfaite, tant pour la qualité que pour la beauté des couleurs, que vous en trouverez aisément le débouché, soit chez vous ou ailleurs, & pour vous montrer que nous ne voulons pas y gagner, nous vous céderons la totalité à £.5 : 5 T^s^. l'aune, quoique cet article se vende actuellement ici £.5 : 10 : & afin de mieux encore vous engager à faire cette affaire, nous ne vous répéterons rien pour les frais d'ici à Mayence. Nous attendrons votre réponse à ce sujet, & avons l'honneur d'être parfaitement, &c.

LETTRE CLIII.

Messieurs Galuppi, Frères, à Naples.

Gênes, le 4 Janvier, 1792.

Messieurs,

L'ÉTROITE connexion d'alliance & d'amitié, qui existe entre notre Maison & celle de Messrs. George Nardini & Fils, & C^nie^. de Livourne, jointe aux talens & au mérite personnel de Mr. Jean Nardini, Fils de feu Mr. George Nardini de la dite ville, nous a engagé à le prendre chez nous

& à l'intéresser dans nos affaires. Au bas de la présente, vous trouverez sa signature, à laquelle vous pouvez en toutes occasions ajouter foi, ainsi qu'a celles de David & Paul Frères qui vous sont déjà connues : ce qui ne causera aucun changement dans notre Maison d'ici, ni dans celle de Livourne.

En considération de l'ancienneté de notre établissement & de tous les moyens que nous avons & que nous employons pour bien servir nos amis dans toutes les articles, lorsqu'ils nous honorent de leurs commissions, nous nous flattons aussi, qu'ils nous continueront leur amitié, & nous vous sollicitons de nous accorder la continuation de la vôtre ; vous remerciant en même tems des faveurs que nous avons reçues de vous jusqu'à présent. En attendant, nous vous saluons cordialement.

Signature de votre très-humble Serviteur,

Jean Nardini. PIERRE VESTRIS, ET CNIE.

Nous sommes au 22 courant, & nous confirmons en tout la circulaire de l'autre part ; nous réitérons l'offre de nos services dans tous les articles, dont vous pouvez avoir besoin, & nous vous servirons constamment, avec toute la distinction que vous méritez.

Nous confirmons aussi la nôtre du 23 passé, contenant l'extrait de votre Cte. courant, qui se trouve soldé avec £.2479 : 15 : 8 de Banque, en quoi nous vous avons crédité à nouveau Cte., comme aussi des £.12,000 de Banque, qui vous ont été remises par Messrs. Trivelli, Frères, de Rome, pour votre Cte., auxquelles nous ferons le nécessaire, & les tiendrons à votre disposition ; nous en apprendrons avec plaisir le bien-être, & que vous en avez fait écriture de conformité. La même lettre vous indiquoit différens prix, auxquels nous nous référons, désirant de fréquentes occasions de vous rendre service.

Nous sommes favorisés de la vôtre du 25 passé, où vous vous plaignez des frais de ports de lettres ; mais si vous réfléchissez que nous avons tenu correspondance avec la Suède, Yarmouth, & Londres ; c'est-à-dire, avec la Suède, selon vos ordres, pour engager quelque ami à prendre une partie d'une cargaison de différens articles à votre adresse ; avec Yarmouth, pour commettre une cargaison de *Harengs*, & avec Londres, pour y faire un crédit à notre

ami de Yarmouth; nous avons mis tout l'empressement possible à vous satisfaire, & il ne nous paroîtroit pas juste qu'après les peines que nous nous sommes données, nous restassions grévés de ces ports de lettres; d'après ces considérations, vous ne devez pas hésiter d'en créditer notre Cte.

A l'égard de votre provision sur les achats faits en Cte. social de 400 Qx. de *Poivre de Goa*, nous passons là-dessus, parce que vous en avez fait de même à la vente, malgré 4 P °/₀, que notre ami de Venise nous a chargé, ayant compris la caution du crédit, & les autres frais que vous nous auriez épargnés, si vous les aviez gardés chez vous; & notre profit auroit été plus considérable que dans cette place, où les ventes ont été très-mauvaises, & quoique vous n'ayez suivi que votre seule volonté, persuadés que vous avez agi pour le mieux, nous ne faisons aucune difficulté, & nous ne doutons pas que vous ne créditiez aussi notre Cte.

Notre ami d'Yarmouth vient de nous récrire, & nous sommes surpris qu'il ne dise rien du départ du navire; mais nous croyons qu'il n'est pas éloigné du port & qu'un vent de-Sud-Ouest nous le fera apercevoir: vous pouvez être assurés que nous ferons nos efforts pour en procurer une bonne vente, & si cela ne se pouvoit, nous l'enverrons sans perte de tems à votre consignation, vous recommandant nos intérêts.

Notre correspondant a tiré sur nos amis de Londres pour le montant des *Harengs*, aussi bien que pour le *Plomb*; nous ne manquerons pas de vous aviser aussitôt son arrivée.

Le susdit ami nous a seulement envoyé la Charte-Partie; & la lettre contenant le connoissement & la facture, est sans doute perdue; nous lui écrirons par le prochain courier pour le prier de nous les envoyer. La cargaison de *Harengs* qui est arrivée ici, n'est pas venue d'Yarmouth, mais de Torbay: elle consistoit aussi en *Saumon*. Les *Harengs de Torbay* sont P. 11½, & en détail 12 la Bque. Nous avons obteuu £.26, le °/₀ pour 1500 Qx. de *Morue de France*, celle *d'Angleterre* se maintenant à £.25 le Ql. Les *Sardines d'Angleterre* à P. 30 la Blue.; celles de *Suède* de P. 15 à 16. *Plomb d'Angleterre* à £.32 le Ql.

Etain en barres £.130. *Fer-blanc Simple d'Hambourg* £.30, *Double* £.34.

Nous sommes sans réserve, &c.

LETTRE CLIV.

Messieurs Martinelli et Cnie., à Messine.

Barcelone, le 14 *Janvier*, 1792.

Messieurs,

L'HONNEUR de votre lettre du 20 passé, nous donne avis que le Cap^ne^. Medina du Brigantin La Flora, a fini son chargement, & qu'il nous apporte 600 Rubies de *Bled de Sicile*, compris la mesure pour modèle mise dans une caisse cachetée ; 20 B^ques^. de *Suif de Russie* & 33 B^ls^. de celui de votre pays ; vous nous remettez les connoissemens du tout, & nous prévenez que le Cap^ne^. est obligé de fournir la mesure conforme à celle mise pour modèle, & que ce *Bled* vous coûte D^ts^. 38 la Rubie. Vous nous recommandez la prompte & meilleure vente de ces articles à leur arrivée, & croyez, dites-vous, qu'elle sera au comptant ; vous nous ajoutez que vous nous envoyez le Cte. original de *Suifs de Russie*, nous ne l'avons pas trouvé, mais nous observons que la B^que^. de *Suif de Russie* coûte rendue à bord à Pétersbourg Roub^s^. 26, & qu'on en voit point arriver ici où il est très-lent & très-peu estimé, & d'un débouché très-lent & très-difficile, sur-tout celui qui n'est propre qu'au carénage des bâtimens. Cependant soyez certains que nous en tirerons tout le parti possible, ainsi que de votre *Bled*. Mr. Salvadora en a reçu cette semaine 1000 Rubies de celui de Montalto, dont la qualité est belle, il en a commencé hier la vente en détail à Pia^s^. 10 ; nous doutons qu'il ait fini à l'arrivée du Cap^ne^. Medina, & cette concurrence nous préjudiciera. Croyez que nous ferons pour le mieux, & que votre intérêt nous est personnel. Nous n'oublierons rien pour trouver des acheteurs au comptant, mais la chose est bien difficile, vu la rareté du numéraire. Si nous sommes forcés d'accorder du terme pour votre avantage ; nous nous offrons pour garantie des débiteurs & de l'Esc^te^. Vous pouvez fair fonds sur nos remises exactes, & elles seront, selon

vos désirs, sur Gênes, Naples, ou toute autre place qu'il vous plaira assigner, au meilleur Change.

Vous pouviez vous dispenser d'exciter notre zèle par la perspective de l'avenir, il est trop pur pour que l'intérêt puisse l'augmenter; il nous suffit de savoir que le Cap^ne. Medina est chargé pour votre Cte. Après la décharge du navire, nous retirerons les planches & autres bois du grenier, & en ferons vente: cet objet ne sera pas bien conséquent à cause de sa dégradation ordinaire.

Nous vous avons fait passer dans notre dernière deux remises l'une de D^ts. 2500 sur Mr. Paoli de Venise, & l'autre P. 970 sur Mr. Bordetti de Livourne, à 2 Usances; veuillez y faire le nécessaire, & nous donner avis de la rentrée des fonds. Nous sommes très-respectueusement, &c.

LETTRE CLV.

Messieurs Garbati, Père et Fils, à Venise.

Livourne, le 18 *Janvier*, 1792.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 4 courant, nous voyons avec plaisir que vous êtes contens des informations que nous vous avons données sur l'état de notre place. Nous nous flattons que, si l'occasion se présentoit vous vous voudriez bien faire usage de nos services, & soyez certains que nous menagerons vos intérêts de manière à entretenir la bonne opinion que vous avez de nous, & à mériter la continuation de vos faveurs.

Nous vous sommes très-obligés de l'offre gracieuse que vous nous faites, de nous associer dans quelques articles dont la spéculation paroîtroit bonne: sur cela, nous vous avouerons franchement que nous ne sommes pas dans le cas de nous engager pour de grosses sommes comme vous pouvez faire, & comme certaines occasions le requièrent pour rendre le commerce plus lucratif: ainsi que notre sincérité vous serve de règle; cependant veuillez nous favoriser des prix des *Salaisons* chez vous.

Si nos informations vous engageoient à quelques spéculations pour votre Cte., soyez persuadés que vous n'aurez

pas lieu de vous plaindre de notre manière d'agir, & que nous ménagerons vos intérêts comme les nôtres propres. Dans le cas que vous vous décidassiez à quelqu'achat de *Goudron de Suède*, on peut en avoir ici à P^les^. 18 le Q^l^. qualité parfaite & bon barillage ; cependant comme nous avons en rade 2 bâtimens venant de la Baltique, & dont les chargemens consistent particulièrement en *Mâts, Chanvre, Lin, Suif, Goudron*, &c., on ne doute point que les prix de ces articles n'éprouvent une baisse considérable.

Nous avons encore ici environ 12 ou 15000 Q^x^. de *Morue :* celle de Mr. Jefferson est de mauvaise qualité & refusée. Messrs. Saltarelli & C^nie^. ont vendu la majeure partie de leur cargaison pour votre place & pour Rome à P^les^. 42½ le Q^l^. Il ne leur en reste plus que 1500 Q^x^. dont ils demandent en détail P^les^. 44 le Q^l^. Le Sieur Platini a fini la vente de la sienne à 39, & les marchands qui l'ont achetée en vendroient de petites parties à 43 ou 44.

Le Sieur Palotti a refusé hier P^les^. 41, de ce qui lui reste ; il vient d'en vendre aujourd'hui 200 Q^x^. à 43.

Le *Saumon* de Mr. Palotti a été vendu à P. 19 ⅝ à compter les B^ls^., celui de Jefferson à 17, parce qu'il s'en est trouvé de défecteux.

Le *Hareng* va lentement, on en offre P. 13 la B^que^. ; celui de l'Ile de Man est tout à fait gâté, on n'en veut pour rien.

La cargaison de *Sardines* qu'a reçue Mr. Platini seroit encore en son entier, s'il n'en avoit retiré 300 B^ques^. qu'il a, je crois, envoyées à Naples ; de ce qui lui reste, il demande P. 16 la B^que^. Quant à celles de Mr. Vinci, dont la vente n'a été qu'un prétexte, il y en a environ 250 B^ques^. qu'il laisse à P. 15 la B^que^. : enfin Messrs. Saltarelli & C^nie^. en attendent une cargaison ; pour votre gouverne.

Nous ne pouvons vous donner d'autres détails pour le présent, & nous vous assurons que tel est l'état de notre place, & que vous pouvez y ajouter foi, comme aussi s'il arrivoit quelque chose qui méritât votre attention, vous en seriez informés aussitôt par le courier.

Nous demeurons avec un sincère attachement, &c.

LETTRE CLVI.

Messieurs Adriani, Père et Fils, à Ville-Franche.

Amsterdam, le 3 Février, 1792.

Messieurs,

QUOIQUE nous n'ayons jamais eu l'honneur de votre correspondance, nous nous flattons neanmoins que vous voudrez bien accepter nos offres de service, & après les informations favorables que vous avez eues sur notre Maison, nous prenons la liberté de vous adresser la présente pour solliciter vos commissions, & nous vous remettons ci-dessous une liste des prix courans de différens articles qui seront vendus par la Compagnie des Indes, pour diriger vos spéculations ; & si vous vous déterminez à quelque entreprise, favorisez-nous de vos ordres, & soyez assurés que nous agirons pour vos intérêts comme pour les nôtres. Un essai vous convaincra pleinement de notre manière de nous conduire en affaires avec nos amis.

A l'égard du *Poivre long*, nous ne pouvons nous faire une idée du prix, attendu qu'il y en a très-peu, cependant la Compagnie en vendra 2000 Colis, s ils arrivent avant le mois de Juillet prochain. On croit que la *Canelle commune* se vendra de 190 à 250 Deniers de Gros, mais on ne peut compter sur les prix, attendu qu'ils dépendent entièrement des commissions que la Compagnie recevra. Il y a dans ce moment un vaisseau prêt à mettre à la voile pour votre port, le fret & l'assurance sont très-modérés. En attendant l'honneur de vos commandemens, nous nous disons très-respectueusement, &c.

10,000 B^les^.	de *Poivre brun,*
50,000 lb.	*Macis,*
300,000 d°.	*Girofle,*
5,000 d°.	*Muscade,*
12,000 d°.	*Thé vert.*

LETTRE CLVII.

Messieurs Peronnet, Frères, à Lyon.

Paris, le 5 Février, 1792.

Messieurs,

PRIVÉS de l'honneur de vos lettres, l'objet de la présente est pour vous aviser que la lettre de change de £.3,300 T^s^. que vous nous avez remise, signature Crosby, sur Messrs. Rebours, Frères, d'Amsterdam, est protestée, faute de payement, comme vous vous apercevrez par le protêt ci-inclus, & par la lettre même. Nous vous remettons encore le Cte. du retour, montant à £.3,322 : 19 T^s^. dont nous nous prévalons sur vous à vue, valeur en nous-mêmes & à notre ordre, laquelle nous vous prions d'honorer, & d'en faire écriture de conformité.

En attendant, nous sommes avec une parfaite considération, &c..

Compte de retour & frais à une lettre de change protestée, faute de payement de la somme de trois mille trois cens livres, tirée de Londres le 23 Novembre dernier, à deux Usances, sur Messrs. Rebours, Frères, d'Amsterdam, payable au domicile de Messrs. Championet & C^nie^. de Paris dont nous prenons notre remboursement sur Messrs. Peronnet, Frères, de Lyon, nos cédantes, comme suit:

£.3,300 :	— : —	Capital,
1 :	14 : —	Protêt,
	12 : —	Port de lettres,
16 :	10 : —	Provision à $\frac{1}{2}$ P. $\frac{0}{0}$,
4 :	3 : —	Droit de négociation à $\frac{1}{8}$ P. $\frac{0}{0}$.
£.3,322 :	19 : —	

Paris, le 5 Février, 1792. P. 3,322 : 19.

A vue, payez par cette seule de Change, à l'ordre de Mr. Leclerc, trois mille trois cens vingt-deux livres, dix-neuf

sols, valeur reçue, que vous passerez pour le montant du compte de retour ci-dessus sans autre avis de

A Messrs.
Messrs. Peronnet, Frères,
Lyon.

DURDENT, PERE ET FILS.

Endosseurs.

Payez à l'ordre de Mr. Baudri, valeur en compte.
Paris, le 5 Février, 1792.

LECLERC.

J'ai reçu de Messrs. Durdent, Père & Fils, le montant du Compte de retour ci-derrière, & en outre douze sols pour port de lettres.
Lyon, le 9 Février, 1792.

BAUDRI.

Nous avons reçu de Messrs. Peronnet, Frères, le montant du compte de retour ci-derrière, & de plus, douze sols de port de lettres.
Lyon, le 9 Février, 1792.

DURDENT, PERE ET FILS.

Je soussigné, Agent de Change, déclare avoir négocié, de Messrs. Durdent, Père & Fils, à Mr. Leclerc, le compte du retour ci-derrière, ainsi, & comme il y est stipulé.
Paris, le 5 Février, 1792.

BONTEMS.

LETTRE CLVIII.

Monsieur Blake, à Londres.

Oporto, le 12 Mars, 1792.

Monsieur,

NOUS répondons à votre agréable du 26 passé, & conformément à vos ordres nous vous avons expédié par le Mercure, Capne. Warburton, les 30 Pipes de *Vin* que vous nous avez commises; sous ce pli vous trouverez le con-

noissement pour vous les procurer à leur arrivée en bonne condition, & vous nous créditerez en 2,130 : 000 Raix, comme par le Cte. ci-inclus : pour nous rembourser du même montant, nous avons aujourd'hui tiré sur vous à 66 à Usance £.285 : 15 S^t. à l'ordre de Messrs. Graham, Frères, de Liverpool, qu'il vous plaîra accepter, & y faire honneur.

Vous devez vous adresser à Marseille pour le *Vin de Chypre*, pour pouvoir l'obtenir à un prix modéré. Nous vous assurons en honnêtes gens, que nous ne pourrions vous en fournir qu'à force d'argent, pour votre gouverne : ainsi ne pensez plus à cette commission-ci, parce qu'elle n'est pas convenable à vos intérêts.

Selon vos désirs, nous avons parlé à un de nos amis pour le *Sumac* que vous nous ordonnez. Nous vous informerons par notre première de sa réponse, mais nous croyons que le prix est trop haut pour votre marché.

Le tems a été affreux la semaine derniere, un navire François a été mis en pièces à la vue de notre port, son équipage a été entièrement sauvé par nos pêcheurs, & un Anglois, qui étoit plus au vent, n'a évité le même sort, qu'en sacrifiant toute sa mâture : on craint d'autres désastres au large.

Nous avons l'honneur d'être cordialement, &c.

LETTRE CLIX.

Monsieur Robinson, à Birmingham.

Philadelphie, le 9 Avril, 1792.

Monsieur,

Je suis redevable à Messrs. Wroughton & Fils, de l'introduction dans votre Maison, ainsi que de la bonne opinion qu'ils vous ont donné de moi : c'est ce qui me porte à vous faire l'offre de mes services, vous promettant de vous faire jouir de tous les avantages possibles dans les affaires qu'il vous plaira me confier.

La partie principale de mon commerce consiste dans les commissions de *Quincaillerie*, dont je vends une quantité considérable : Messrs. Arthur & C^nie. de Sheffield, qui m'en consignent une assez grande quantité tous les ans,

peuvent vous donner une idée de ma manière d'agir en affaires de commerce, & je ne doute point que d'après leur recommandation vous ne vous persuadiez à m'en envoyer une partie à vendre pour votre Cte. Tout ce que la décence me permet de dire en ma faveur, c'est que, si vous vous déterminez à faire un essai en m'envoyant une pacotille, je puis vous assurer que vous aurez lieu d'être satisfaits, & qu'aucun marchand dans mon genre ne pourroit vous transmettre des comptes de vente plus avantageux & plus équitables des articles qu'il vous plaîra me confier.

Ci-inclus est une liste des prix courans chez nous, des marchandises en général, & je finirai ma lettre en vous répétant que si vous m'honorez de vos ordres, ou de vos consignations, aucun de mes compatriotes ne vous servira avec plus d'intégrité que celui qui a l'honneur d'être, &c.

LETTRE CLX.

Monsieur Zanotti, à Venise.

Amsterdam, le 15 *Avril*, 1792.

Monsieur,

Nous vous confirmons notre dernière du 12 du passé, & la remise qui nous a été faite par Mr. Santi de Livourne. Nous avons de plus à vous aviser que, par la lettre de ce même Sieur du 2 courant, nous avons reçu une autre remise de F^ls^. 2660 courans, dont nous vous désignerons l'agio, & la valeur en Banque au remboursement : quoiqu'ils ne nous ayent remis que F^ls^. 2,300 à C . de F^ls^. 10,000 que vous leur avez ordonné de nous fournir. nous avons donné permission à Mr. Pleyel de Pétersbourg, de se prévaloir sur nous de F^ls^. 30,000, en les assurant de notre ponctualité à faire honneur à leurs traites, & ils ont jugé à propos de tirer sur nous pour F^ls^. 6,500 à 65 jours de date, de crainte que le change ne monte plus haut qu'il n'est à présent. Nous nous préparons à accueillir leurs traites pour vous en indiquer le débit en monnoie de Banque, aussitôt que nous les aurons payées.

Nous reçumes hier une remise de F^ls^. 3,764 de Mr. Bartolozzi, & une autre de Mr. Lulli, de F^ls^. 2,229 : 10, de

Banque, pour votre Cte.: nous y ferons le nécessaire, & en placerons le montant à votre crédit contre les £.593 : 8 : 3 S^t. que nous avons remis à Mr. Yates de Bristol, à votre débit.

En attendant de vos lettres & une réponse à nos dernières, nous avons l'honneur d'être parfaitement, &c.

LETTRE CLXI.

Messieurs Frugoni, à Naples.

Londres, le 24 Avril, 1792.

Messieurs,

J'AI reçu en tems l'honneur de votre circulaire du 6 passé, & de celle du 8 du même. Cette dernière datée de Naples m'apprend que vous avez établi dans cette ville une Maison sous la même raison de celle d'Ancone; je vous souhaite bien sincèrement une heureuse réussite.

Soyez certains, Messrs., que je vous recommanderai tous mes amis & connoissances, qui sont dans le cas d'aller à Naples ou aux environs, & avec lesquels vous pourrez en toute sûrete faire des affaires; ne vous y trompez pas, ce n'est pas à tous les beaux *Milords Anglois*, nom que vous donnez en Italie à tous nos compatriotes, que vous pouvez prêter de l'argent; parce qu'il s'en trouve souvent un grand nombre, qui ne sont que des *Chevaliers d'industrie.* Ainsi je ne vous recommanderai que ceux que je connois parfaitement bien, & avec lesquels il n'y a aucun risque à traiter.

Quant aux fonds que j'ai dans mes mains, vous pouvez en disposer comme il vous plaira, soit en tirant sur moi à 30 jours de vue, soit en les laissant en avance, le tout suivant que vous les jugerez à propos. Je vous consignerai une cargaison de *Morue* par un navire à peu près du port de la Concorde, mais ce ne sera vraisemblablement par ce bâtiment, afin de ne pas avoir de dispute, ni renouveller la mésintelligence entre votre Maison & celle de Calpigi. J'affrèterai donc un navire, & je vous prie de garder cette affaire secrète entre nous; de mon côté, je préviendrai le Cap^ne. de ne pas dire mon nom. Si je juge à propos par

la suite de leur consigner une petite cargaison, c'est une autre considération ; mais je n'y pense pas pour le présent ; & si je le faisois, ils devroient m'en savoir obligation. S'il vous convenoit de me remettre dans le mois d'Août £.1000 St. aux termes de l'intérêt, dont nous sommes convenus, ou de me donner un crédit sur une bonne Maison de Londres, sur laquelle je pusse tirer en cas de besoin ; l'un ou l'autre m'accommoderoit, & alors vous n'auriez point besoin de caution. C'est la marche que la Maison Pisani à Livourne, & la mienne ont toujours suivie depuis que nous faisons des affaires ensemble. Il n'y a point de doute que je ne me contentasse de la caution de Mr. Salvini ; cependant en fait de caution, nous préférons toujours une personne dans notre pays à toute autre dans une contrée éloignée. Je vous prie de m'excuser, si je m'explique si franchement, mais tel est le caractère des Anglois. La Maison Cooper & Fils à Venise, a nommé Campbell, Frères, pour sa caution, mais j'ai refusé de les accepter à cause des mauvais propos qu'ils ont tenu contre vous, & j'ai ecrit en conséquence par le courier à Messrs. Cooper & Fils & à Campbell, Frères, & j'ai prié les premiers de prendre une Maison à Londres pour leur caution. Je désire que vous ne me pressiez pas de vous remettre les lettres, que j'ai reçues touchant votre Maison ; parce que de mon côté j'ai promis de garder le plus inviolable secret & que je n'ai jamais viole, ni ne violerai jamais ma parole d'honneur. Cela vous fait sans doute de la péine : cependant si vous réfléchissez qu'il ne m'échappera jamais un mot à votre désavantage, cela doit vous suffire.

La pêche des *Sardines* me paroît trop hasardeuse pour s'y engager, & il y a tant de détours, tant de complots, tant d'accords secrets entre les courtiers & les pêcheurs qu'on ne peut traiter franchement avec eux ; d'ailleurs, à moins qu'un navire n'ait un court passage d'ici chez vous, cette espèce de poisson est sujet à se gâter & à ne rien valoir. J'ai perdu, il y a à peu près 25 ans, une si grosse somme d'argent, avec des cargaisons de *Sardines*, que vraiment je crains de hasarder aucune spéculation en ce genre.

Mon navire l'Apollon a eu prompt passage de Terre-

Neuve, & comme la grandeur du poisson convenoit aux marchés d'Italie, j'en attendois un bon Cte. de vente; mais contre mon attente, sur la quantité de *Morue* échauffée, gâtée & rebutée que mon correspondant à Naples dit avoir trouvée dans la cargaison, j'ai perdu beaucoup d'argent : vous savez qu'il n'y a point de marchandise qui demande plus de connoissance que la vente du poisson, & Messrs. les Italiens sont très-rusés, cependant l'opinion que j'ai de la probité & de l'intégrité de mon correspondant ne me permet pas de soupçonner qu'il m'ait fait fort.

Je serai charmé de votre réponse, ayant l'honneur d'être cordialement, &c.

LETTRE CLXII.

Messieurs Amiot et Cnie., à Nantes.

Paris, le 4 Mai, 1792.

Messieurs,

Nous vous avons remis Vendredi passé selon vos ordres, à Mr. Macdonald d'Yarmouth, pour le Cte. de Mr. Cunningham, savoir :

£.830 : — : — S^t.
5 : 10 : 8 Provision à $\frac{2}{3}$ P. $\frac{0}{0}$.

£.835 : 10 : 8 S^t. à 27, change de Vendredi dernier pour Londres, faisant ..... £.22,280 : 17 : 9 T^s.
Notre provision à $\frac{1}{3}$ ..... 74 : 5 : 4

à votre débit £.22,355 : 3 : 1 T^s.

& pour notre remboursement nous avons tiré dans Bourdeaux, au domicile de Mr. Fremont, à 10 jours de date, £.22,355 : 3 : 1 T^s. à l'ordre de Messrs. Fulchiron & C^nie.

Veuillez liquider cette affaire en honorant la dite traite.

Nous nous disons véritablement, &c.

LETTRE CLXIII.

Messieurs Salvini et Cnie., à Civita-Vecchia.

Rouen, le 22 Mai, 1792.

Messieurs,

Je vous confirme mes deux dernières du 23 Avril & 4 courant, & réponds à l'honneur de la vôtre du 9 du dit, par laquelle je vois que vous étiez de nouveau disposés à recevoir les *Draps de Sédan & de Louviers* dont vous aviez contremandé l'envoi. Je suis fâché que cette nouvelle réflexion vous soit venue trop tard ; mais d'après votre contre-ordre j'ai pris d'autres arrangemens : ainsi les 36 Pièces de *Drap Noir de Sédan*, & les 42 Pièces de Couleur *de Louviers*, sont destinés pour un ami de Venise qui m'en avoit demandé. Si cet article se soutient chez vous, je pourrai vous en faire un autre envoi par le premier navire destiné pour Marseille, ou un des ports d'Italie. Je pourrai y mettre plus de *Draps Noirs de Sédan* si vous croyez que le débit en soit prompt & avantageux.

J'ai trouvé dans votre susdite votre remise en votre traite à mon ordre du 2 courant, à 30 jours de date, sur Duhamel, Fils, du Havre, de £.9535 : 17 : 10 T^s^. Cet ami n'a pas jugé à propos de l'accepter, mais il m'a mandé qu'il m'en remettroit le montant dans le courant du prochain, ainsi je vous en créditerai après la rentrée, en attendant je vous crédite de £.372 : 5 : 3 T^s^. pour réduction sur les prix des 13 Pièces, attendu la différence du terme, suivant la note en votre lettre du 2 courant ; & de £.31 : 5 : 3 pour l'Esc^te^. des payemens faits avant le terme suivant la note en l'autre part, mais je ne sais pas comment vous trouvez que les £160 : 15 de Banque, dont Messrs. Villeneuve & Fils se sont remboursés sur vous pour mon Cte., reviennent à £.139 : 15 T^s^. Ces amis m'ont mandé s'être prévalus sur vous de cette somme, ainsi que de leurs frais à vos *Draps* à 125⅛, faisant bien pour £.160 : 15.....Ecus 25 : 69 Romains, qui, à 104¼ cours du change de Rome sur Paris le 12 Mars, ne font que £.133 ; 18.—Ainsi je laisserai cet article tel que je l'ai

porté, jusqu'à ce que vous ayez eu la bonté de m'expliquer d'où peut provenir la différence que vous y trouvez.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, &c.

LETTRE CLXIV.

Monsieur Harris, à Londres.

Hambourg, le 24 Mai, 1792.

Monsieur,

Messieurs Pizarro & Cnie., de Cadix, nous ayant mandé vous avoir chargé de leurs ordres pour faire chez vous l'assurance d'une cargaison, que doivent leur expédier les Sieurs Bourdon & Fils de Pétersbourg, nous croyons de notre devoir de vous marquer ce que les dits Sieurs Bourdon nous écrivent par leur lettre du 25 Mars, au sujet de l'expédition. Ils disent donc qu'ils étoient occupés à charger les effets suivans sur le navire la Catherine, commandé par le Capne. Arnauld, destiné pour Cadix en droiture.

Cables Goudronnés, pour la valeur de Roubs. environ	1,800
Etoupe	14,000
Nattes de Russie	800
Toile à Nappes	2,000
Chanvre peigné	1,000
Fer en Bls	2,000

Ces renseignemens pourront vous être utiles pour remplir l'ordre que doivent vous avoir donné Messrs. Pizarro & Cnie. : permettez que nous profitions de cette occasion pour vous demander le détail des conditions que vos Assureurs mettent à ces sortes de risques, & pour vous témoigner la parfaite considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être incessamment, &c.

LETTRE CLXV.

Monsieur Duclos, à Amiens.

Lyon, le 25 Mai, 1792.

Monsieur,

CI-JOINT vous trouverez acquittées les 6 traites de Mr. Mazurier de Marseille, £.4,873 : 17 : 8 T^s., que j'ai portées à votre débit. Je tire aujourd'hui sur vous dans Paris £.2,860 : 10 : 4 T^s. que je recommande à votre honneur.

Veuillez me mander si vous acceptez les 4 premières de change de Mr. Rodriguez de Cadix, sur vous, en date du 9 passé à Usance

£.930 : 14 : 8 T^s.		à l'ordre de Messrs. Bordier & C^nie. de notre ville,
575 : 2 : 6		
409 : 7 : 5		
397 : 5 : 9		
£.2,312 : 10 : 4 T^s.		

afin d'en payer le montant à l'échéance & d'en faire écriture au débit de votre Cte.

Je suis avec estime, &c.

LETTRE CLXVI.

Messieurs Durand, Père et Fils, à Londres.

Lisbonne, le 12 *Juin,* 1792.

Messieurs,

DEPUIS notre dernière du 2 courant, nous avons reçu votre estimable du 18 passé, par laquelle nous sommes charmés de voir que le navire la Charlotte a mis à la voile le 6 du présent; nous l'attendons ici vers le commencement du mois prochain, & nous espérons qu'il arrivera sans avarie. Nous avons trouvé dans votre susdite lettre le connoissement des 12 B^les. de *Mousseline* dont votre précédente du 4 courant nous a apporté la facture. Aussitôt l'arrivée du navire, nous les retirerons, & les ayant trouvées conformes à votre susdite facture, nous vous créditerons

de leur montant en £. 1976 : 11 : 7 St. Ci-joint nous vous remettons une autre commission pour nous être expédiée vers la fin du mois de Septembre prochain, en 18 Bles., dont 10 à notre marque & avec les numéros suivans : 4 marquées CD, 1 à 4 ; & les 4 autres marquées EY & C. 5 à 8, observant les différens articles, qui, par notre ordre ci-inclus, appartiennent à chaque marque. Nous vous enjoignons, Messrs., l'exactitude la plus précise dans l'exécution de cette commission à des prix modérés, vous priant sur toute chose qu'il n'y ait dans ces envois aucune pièce endommagée, comme il s'en est trouvé dans plusieurs de vos envois précédens ; car non seulement nous sommes obligés de faire des rabais considérables, mais encore cela retarde la rentrée de nos fonds, vu que beaucoup de tems se trouve perdu par les disputes que cela occasionne, & quelquefois même la perte de nos correspondans ; si cela arrivoit de nouveau, nous serions obligés de vous en faire subir la perte.

Depuis notre dernière il ne s'est présenté aucun navire pour votre port, & les *Cotons* ayant d'ailleurs continué à un très-haut prix, vu que la flotte de Bresil pour cette saison n'est point encore arrivée ; c'est ce qui nous a empêché de vous expédier les 150 Bles. de *Coton de Parnambuco*, dont vous nous avez donné commission. Néanmoins, à l'arrivée de la dite flotte qu'on attend de jour en jour, nous les chargerons à bord d'un navire qui fera voile pour Londres, selon vos instructions, & nous vous donnerons avis en bon tems de la dite expédition, afin d'en soigner l'assurance. Nous nous référons à notre dernière pour ce qui regarde les réclamations que vous nous faites dans votre lettre du 15 Mai, & attendant de vos nouvelles, nous nous disons sincèrement, &c.

LETTRE CLXVII.

Messieurs Raymond et Cnie., à Londres.

Dantzick, le 5 Juillet, 1792.

Messieurs,

J'AI encore à répondre à deux lettres dont vous m'avez honoré le 6 & le 10 du passé : passant sous silence les ar-

ticles sur lesquels nous sommes d'accord, il est bien que vous m'ayez crédité de ma conformité pour les *Cendres à Savon* que je vous ai expédiées par le Cap^ne. Tomlinson; je ne doute pas qu'elles ne vous soient parvenues en bon état & bien conditionnées. Quant au *Vert-de-gris*, il sera bon que vous vous en entendiez avec Mr. Griffiths, & au cas qu'il le refuse, que vous le gardiez pour votre Cte., ou que vous le vendiez pour le mien, sur quoi j'attends votre réponse.

Je prends note du nouvel ordre que vous me donnez de

40 Q^x. de *Salpêtre*,
6,000 lb. de *Cire*,
2,000 D°. *Miel*,
500 D°. *Ambre jaune*,
400 D°. *Vitriol*;

mais je ne pourrai vous envoyer qu'une partie de votre commission par le navire qui charge présentement pour Londres, & qui compte partir la semaine prochaine. Je vous expédierai les 40 Q^x. de *Salpêtre* par un autre navire qui est déjà annoncé pour remplacer le premier, & qui fait état de partir à la fin d'Août, avec ce qu'il pourra ramasser de marchandises, pour être à même de profiter de la saison favorable, & de trouver un fret pour Hambourg ou pour quelque port de la Baltique. Ma première donc vous portera la facture de ce que je pourrai vous expédier par le Cap^ne. Tomlinson.

Au désir de votre dernière, j'ai écrit à Mr. Torring de Warsovie, pour l'engager à vous être garant de la vente des *Sucres* & des *Caffés* que vous lui avez expédiés pour votre C^té., & il m'a répondu qu'il le feroit moyennant 5 P. ⅌ de Commission & du croire; & qu'il vous en écrivoit en conséquence par le même courier: ainsi vous voila d'accord, & lorsque ces *Sucres & Caffés* me seront parvenus, je les ferai passer de suite au dit Sieur, après les avoir fait peser à notre balance publique, suivant vos intentions: mais je vous préviens que cela occasionnera Rix^ds. 2 ou 3 de frais extraordinaires. J'attends chaque courier les connoissemens de ces *Sucres & Caffés*.

Il ne me seroit pas possible de vous en procurer par moi-même la vente, parce que ne connoissant aucun des marchands de Warsovie, il faudroit toujours passer par les

mains d'un Commissionnaire de l'endroit, ce qui doubleroit la commission sans aucun fruit pour vous.

Je suis très-constamment, &c.

LETTRE CLXVIII.

Messieurs les Héritiers de Jean Hamilton, à Edimbourg.

Amsterdam, le 29 Août, 1792.

Messieurs,

Nous vous confirmons la nôtre du 14 du courant & la traite sur Mr. Wallis, de Bristol, de £.366 : 8 St. pour remboursement d'un effet de £.364 St. de Jacques Brown, que nous vous avons transmis acquitté. Nous avions supposé que c'étoit à Cte. des £.400 St. que vous nous aviez ordonné de leur payer ; mais ce qui nous a beaucoup surpris, c'est que Vendredi dernier on nous a présenté une autre traite de £.400 St. à votre nom, adressée ici, & sur laquelle étoit la date de votre acceptation, pour avis au possesseur : cependant, pour ne pas déroger aux ordres que vous nous avez donnés, nous n'avons payé que Fls. 363 : 10 : 4 de Banque, valeur de £.36 St. qui avec les £.364 St. déjà acquittées, complètent la somme que vous nous avez prescrite en leur faveur : quant au restant, le possesseur en ayant fait le protêt, nous avons répondu qu'ayant honoré l'autre lettre de change, nous avions rempli vos ordres, & en conséquence que le dommage devoit tomber sur Mr. Brown, qui a commis l'erreur en faisant deux traites sur un même fonds.

Nous avons cru, & non sans probabilité, que cette dernière de change étoit la véritable à cause de votre acceptation ; mais si nous avons payé la première, permettez-nous de vous dire que c'est votre faute, parce que, nous ayant ordonné de n'honorer qu'une traite de Mr. Brown de £.400, sans nous rien dire de l'acceptation, ni de la date, nous ne pouvions, sans vous faire injure, refuser de payer une de ses lettres de change tirée sur vous d'une somme moindre, payable à vue, & qui conséquemment ne donnoit pas le tems de prévenir le protêt qui s'en seroit suivi, & dont vous pouviez avec raison nous blâmer, vu que nous

étions munis d'ordres en faveur du dit tireur. Comme vous n'ignorez pas que quand on fait des traites, il faut mentionner à celui qui doit y faire honneur, le nom du tireur, la date, l'échéance & l'ordre à qui elle est faite; si vous aviez suivi cette marche régulière, nous aurions pu nous appercevoir que la première traite qui nous a été présentée n'étoit pas celle à laquelle vous nous chargiez de satisfaire, & nous aurions agi autrement. Cependant nous nous flattons que nous ne vous aurons fait aucun tort, en ne payant en tout pour votre Cte. que les £.400, comme aussi en vous faisant part que la commission des *Fils* que vous lui aviez donnée, ne s'est pas faite avec les ménagemens nécessaires à votre intérêt. Pardonnez, Messrs., si nous entrons dans cette affaire, & attribuez-le à la véritable & sincère amitié que nous entretenons pour tout ce qui vous regarde, si nous vous disons qu'outre le peu d'expérience qu'a le dit Sieur dans cette branche de commerce, il est encore obligé d'employer des facteurs, de sorte que ces marchandises vous coûtent beaucoup plus cher que si vous employez des personnes de commerce en ce genre. Si vous daigniez nous honorer de vos ordres, nous pouvons, sans vous flatter, vous promettre de vous faire jouir des plus grands avantages, parce que nous en achetons une grande quantité & de la première main, & comme notre ambition seroit de vous servir avec distinction, nous n'omettrions rien pour y réussir. Un essai d'une petite partie vous fournira une preuve convaincante de la vérité de ce que nous avançons, & pourra vous servir de règle à l'avenir.

Comme la lettre de change protesté pour la plus grosse somme doit rester aux mains du possesseur, ci-joint est le reçu qu'il nous a donné du payement des

	F^ls^. 863	: 10	: 4	de Banque
qui avec les £.173 : 18 S^t^., traite de Mr. Saunders à 33 : 8 de Banque, font..	1756	: 7	: 12	
auxquels joignant notre provision à $\frac{1}{3}$ P. $\frac{0}{0}$	7	: 1	: 6	
nous avons tiré aujourd'hui à 33 : 6	F^ls^. 2126	: 19	: 6	de Banque

sur Messrs. Wells & Cnie. de Londres, à l'ordre que vous nous avez indiqué à Usance.

£.211 : 12 : 9 St. pour solde de cette affaire. Nous n'en dirons pas davantage, espérant que notre correspondance avec votre respectable Maison vous convaincra de plus en plus de l'estime & de la consideration avec laquelle nous sommes, &c.

LETTRE CLXIX.

Messieurs Raymond et Cnie., à Londres.

Dantzick, le 10 *Septembre,* 1792.

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 15 Août, comme par votre précédente, vous marquez simplement que Mr. Griffiths n'ayant pas accepté le *Vert-de-Gris* qui lui étoit destiné, vous le gardiez pour votre Cte., il ne me restoit d'autre chose à faire que de vous en remettre la facture, comme je l'ai fait par ma dernière du 4 courant; d'autant que, ne me disant pas par quelle raison le dit Sieur avoit refusé ce *Vert-de-Gris* & n'ayant reçu aucune nouvelle de lui, j'ignorois absolument ce qu'il en étoit à cet égard & je ne pouvois conséquemment lui en écrire. J'ai donc pris le parti de vous remettre par ma susdite lettre la facture de ce *Vert-de-Gris,* & celles des articles que je vous ai expédiés par le Capne. Tomlinson, & je vous ai débité de ces deux articles. Je suis fâché de vous voir aujourd'hui embarrassés du *Vert-de-Gris,* comme vous le mandez; mais je vous prie de vous rappeller que vous m'avez écrit que vous le preniez pour votre Cte.

Le Capne. Tomlinson ayant mis à la voile le 4 passé, j'espère qu'il est à présent bien prêt de votre port. J'ai retenu une place dans le navire qui l'a remplacé, & qui promet de partir sans faute dans le courant du présent. Pour vos 40 Qx. de *Salpêtre,* qui me restent à vous expédier de votre dernière commission, je vous en remettrai dans le tems la facture.

Je reçois a l'instant l'honneur de la vôtre du 25 passé, par laquelle j'apprends que vous avez trouvé à vendre

pour l'exportation le *Vert-de-Gris* dont vous paroissiez fort embarrassés, & dans laquelle j'a trouvé une traite de Fls. 25,000 à 2 Usances, sur Messrs. Winter, Frères d'Amsterdam; j'aurai soin de l'envoyer aux dits Sieur pour l'acceptation, & d'en soigner la rentrée à l'échéance, & j'en ferai écriture à votre crédit.

Je vous remercie des informations sur Mr. Williamson de Bristol, je ne tarderai pas à lui donner son congé : j'ai regret de l'avoir flatté jusqu'à présent ; votre nom seul, dont il s'est réclamé, en est la cause. Les *Draps* & les *Flanelles* trouveroient ici actuellement un débouché aisé ; si vous m'en adressez, soyez certains de leur prompte & meilleure vente ; la prime d'assurance à Amsterdam sur un vaisseau Anglois est de 2 P.% le tout franc d'avaries particulières, & sans cette clause vous n'auriez point de bonnes Signatures.

La récolte du *Chanvre* & du *Lin* a été mauvaise dans l'intérieur de notre royaume. Le *Goudron* & le *Suif* éprouvent une augmentation considérable. Le *Bled* reste sur le même pied, pour votre gouverne.

Je suis avec estime, &c.

LETTRE CLXX.

Monsieur Vauban, à Ostende.

Malthe, le 22 Septembre, 1792.

Monsieur,

PAR la vôtre du 20 passé, j'ai reçu une lettre de change, par vous acceptée, que vous me donnez ordre de payer pour votre Cte., en me remboursant sur la Maison Deschamps de Marseille, ce qui sera ponctuellement exécuté à son échéance.

Je vous avise que le *Rapé*, que vous nous avez fourni est d'une bonne qualité, mais qu'il est difficile de le vendre au prix que vous l'avez cotté, il revient non compris le fret, les droits de Douane & de courtage, à 5 Tns., & ici je ne puis en obtenir que 4 ¾, de manière que j'aurois de la perte, si je n'espérois pas de couvrir les frais par le poids qui s'y trouve; mais en même tems, Mons., vous deviez réfléchir, que vous n'auriez pas dû ne m'en envoyer qu'une quantité

suffisante pour liquider le montant net qui me revenoit sur les *Cotons* de ma dernière expédition. S'il eût été de différentes qualités, comme vous m'aviez d'abord proposé, l'une auroit fait écouler l'autre; mais dans l'état actuel, j'ai droit de refuser la plus grande partie de la quantité que vous m'avez fournie. Cependant comme je suis coulant avec mes amis, & ennemi des disputes, j'espère que vous rabattrez du prix, autant qu'il sera en votre pouvoir.

Ayez la bonté de me donner des informations exactes sur la Maison Canisy & Cnie. de Lille, & de me dire, jusqu'à quelle somme vous croyez que je puisse en sûreté me lier d'affaires avec eux, vous pouvez être assuré du secret le plus inviolable.

Si le *Goudon* & les *Suifs de Moscovie* se vendoient chez vous à un prix qui me convînt, je pourrois vous donner la commission d'une partie, afin d'essayer si je réussirois mieux que dans un dernier envoi de Livourne.

Je profite du navire la Ville d'Ostende, qui doit partir à la fin de la semaine, pour vous expédier selon vos ordres:

16 Qx. de *Cire*,
6 Do. *Miel*,
1 Caisson de *Corail*.

Ma première vous en portera la facture & les connoissemens.

J'ai l'honneur d'être sincèrement, &c.

LETTRE CLXXI.

Messieurs Palombi et Cnie., à Palerme.

Londres, le 4 Octobre, 1792.

Messieurs,

Je suis fâché de voir par la vôtre du 6 passé, que vous ne pouvez vous résoudre à aucune entreprise, par la raison que mes prix ne vous conviennent point; il faut que je prenne patience, & attende une meilleure occasion pour être favorisé de vos commissions. En même tems je vous assure que je ne négligerai rien pour vous prouver, combien j'estime & désire de cultiver de plus en plus votre correspondance. Je me réfère à ma dernière du 15 passé, dans laquelle vous avez dû observer la quantité de *Poivres*,

Mousselines & *Nankins* que notre Compagnie des Indes vendra aux tems nommés, avec leurs prix respectifs, auxquels j'imagine qu'ils se soutiendront. Espérant que vous m'honorerez de vos ordres, quand l'occasion s'en présentera, j'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

LETTRE CLXXII.

Monsieur Chance, à Exeter.

Dantzick, le 10 *Octobre*, 1792.

Monsieur,

En répondant à l'honneur de la vôtre du 8 passé, nous confirmons ce que nous vous avons dit dans notre dernière, & vous réitérons nos assurances que les *Bleds* que nous vous expédions sont de la meilleure qualité ; si vous les comparez avec ceux de vos amis, vous serez convaincus de la vérité de nos assertions, parce que nous avons usé d'une diligence particulière & fait les instances les plus pressées à nos amis, & certainement de leur côté ils ne nous ont pas trompé ; de sorte que vous pouvez être très-assuré que chaque année nous nous empresserons de la même manière à remplir vos désirs, & conséquemment nous nous flattons que vous nous donnerez la préférence, & que vous nous recommandérez à vos amis.

Pour ce qui regarde le fret, il n'étoit pas possible de vous pouvoir exempter du prix établi par les autres marchands, & si le port d'Hambourg jouit d'un avantage sur le nôtre, il faut considérer que chez nous on ne retarde pas aussi long-tems les bâtimens chargés de cet article, & par conséquent vous voyez qu'un inconvenient est suffisamment récompensé par un bénéfice. Nous avons pris note de vos désirs de nous rembourser de la valeur & des frais des dits *Bleds*, & nous ferons des traites sur vous à Paris, ne doutant pas que vous ne les acceptiez dûment, & ne les fassiez tenir au domicile que nous vous désignerons.

Nous entrerons volontiers dans un joint intérêt sur les *Draps & Serges;* s'il y a quelqu'autre article où nous puissions nous unir dans un Cte. à moitiè, nous n'y serons

pas contraires, mais il faut d'avance nous apprendre l'état de votre marché & l'article que vous avez en considération.

Nous vous remettons ci-inclus le connoissement de la *Cire;* ne manquez de nous dire comment vous l'avez trouvée. Le Cap^ne^. nous a promis d'en avoir des soins particuliers, puisqu'on exige une grande attention dans le transport de cet article. Nous avons écrit à Mr. Clausberg, de Cronstad, suivant vos ordres, & par le courier prochain vous serez avisé du suivi.

N'ayant plus rien à dire à présent, nous concluons & vous assurons de notre estime particulière.

LETTRE CLXXIII.

Messieurs Paillard et Cnie., à Lisbonne.

Konigsberg, le 15 *Octobre,* 1792.

Messieurs,

Nous avons reçu l'honneur de vos deux lettres du 10 & du 14 passé. La première avec la facture de

40 B^x^. de *Sucre terré du Brésil,*
16 Tierçons de *Caffé,*
800 Pièces de *Bois de Brésil,*

que vous nous avez expédiés pour notre Cte., & nous avons attendu pour vous répondre l'arrivée des dits articles.

Nous avons depuis 4 jours 35 B^x^. de *Sucre* en notre pouvoir, tant de ceux de votre Cte. que du nôtre, & les avons fait voir à plusieurs acheteurs qui, quoique nous les offrions pourtant à un prix bien modéré sur celui de votre facture, n'en veulent point; & en effet, Messrs., il faut supposer, ou que l'on vous trompe chez vous sur la qualité, ou que vous payez trop cher; & nous sommes d'autant plus portés à le croire, que nous remarquerons dans votre facture les *Sucres du Brésil* chargés beaucoup plus cheurs que ceux de l'année dernière, tandis que nous avons eu des lettres de Lisbonne qui annoncent que les *Sucres,* tous en général, s'étoient vendus dans votre pays à meilleur marché que l'an passé, & nous ajouterons à cela qu'un de nos amis nous avoit procuré l'année dernière une partie de ceux du *Bré-*

sil, à un prix au dessous de celui que vous nous marquez, & qui fut vendue ici en concurrence avec les vôtres.

Vous devez sentir, Messrs., qu'en chargeant des prix si fortement outrés comme vous faites, c'est nous obliger à vendre à des gens qui se soucient peu d'acheter cher, parce qu'ils ne payent pas; il n'y a plus d'enfans dans le commerce, & tout homme qui achète une marchandise avec le dessein de la payer, veut l'avoir pour le prix qu'elle vaut. Il est arrivé ici une forte partie de *Sucre* & de *Caffé* de votre ville, vendue par une Maison de Dantzick, marquée B, qui est tout aussi belle que les vôtres que nous comptons revenir ici à un prix avantageux: croyez-vous donc qu'après des faits de cette espèce, il nous soit facile de vendre, & à des bons payeurs, vos 14 B^x^.?

Pour ce qui concerne la partie de *Caffé*, elle est belle, mais horriblement chère: nous en avons vendu 10 Tierçons, & avons toujours remarqué que tous se trouvent entremêlés de grains, qui ne valent presque pas la livre, la moitié du bon: c'est une véritable coquinerie de la part de votre vendeur, & en nous marquant, comme vous faites, que vous avez été présens à l'emplette, cela ne prouve que l'abus des termes que nous avons toujours remarqué dans votre correspondance.

Nous sommes avec respect, &c.

LETTRE CLXXIV.

Monsieur Testa, à Naples.

Livourne, le 24 Novembre, 1792.

Monsieur,

Vous confirmant ma dernière du 15 du courant, avec la solde de votre Cte. en ma traite sur vous dans Paris, de £.6,472 T^s^., je vous réitère de l'honorer d'un bon accueil après l'avoir trouvée sans erreur. J'ai transmis votre lettre du 28 passé à Messrs. Rymer, Frères, de Londres, & je leur ai écrit touchant la Maison Foster qui vient d'arrêter ses payemens, en même tems je leur ai fait remise pour votre Cte. de

£.277 : 10 : —	St. à 51 $\frac{1}{4}$.....	P. 1,299 : 10 : 2
218 : 17 : 2	à D°.....	1,024 : 17 : 10.
£.496 : 7 : 2		P. 2,324 : 8 : —.

& pour me rembourser avec provision à $\frac{2}{5}$ P. $\frac{0}{0}$, je tire sur vous dans Paris à 96, au domicile de Messrs. Villers, Frères, à Usance.

£.4,201 : 5 : 4	à l'ordre de Mr. West, valeur reçue.	
4,000 : 5 : 4		
3,000 : — : —		
£.11,201 : 10 : 8	Ts.....	P. 2,333 : 13 : —.

auxquelles traites il vous plaîra faire dû honneur. Le papier sur Londres étant très-rare, comme vous pouvez concevoir par la baisse du change, je ne leur ai pas fait une plus forte remise, mais j'ai écrit aux dits amis que j'avois à leur remettre pour votre Cte. £.1000 St., & que le courier prochain je leur remettrois le restant, c'est-à-dire, £.503 : 12 : 10 St., dont je me rembourserai en tirant sur vous comme ci-dessus.

Je suis maintenant au 27 du dit, & j'ai devant moi votre lettre du 18 du même, & en y répondant j'omettrai les particularités dont nous sommes d'accord. Vous aurez observé par ma précédente, que j'ai remis, suivant vos ordres, à Messrs. Rymer, Frères, de Londres, £.496 : 7 : 2 St., qui à 51$\frac{1}{4}$, produisent P. 2,324 : 8 de $\frac{8}{r}$, dont j'ai débité votre Cte., & contre lesquelles j'ai tiré sur vous dans Paris £.11,201 : 10 : 8 Ts. Je vous réitère de faire honneur à ma traite & d'en placer le montant à mon débit.

Je dois maintenant vous informer que j'ai rempli votre ordre en remettant aux dits amis les £.503 : 12 : 10 St. à 51$\frac{1}{8}$, P. 2,364 : 5 : 8, & pour me rembourser de tout restant avec provision à $\frac{2}{5}$ P. $\frac{0}{0}$, j'ai tiré sur vous dans Paris à 96 au domicile de Messrs. Villeroy, Frères, à Usance.

£.6,000 : — : —	à l'ordre de Mr. West	valeur reçue.
5,393 : 14 : —	D°. de Mr. Dubois	
£.11,393 : 14 : —	Ts.	

Veuillez y faire honneur & m'en dire le bon accord.

Je suis parfaitement, &c.

LETTRE CLXXV.

Monsieur Dumont, à Lisbonne.

Londres, le 20 Décembre, 1792.

Monsieur,

Nous nous référons à la lettre que nous eûmes l'honneur de vous envoyer le 14 courant ; depuis, nous avons reçu en son tems la vôtre du 15 passé, avec le connoissement de

750 Caisses d'*Oranges*,
110 D°. *Citrons*,
80 Paquets de *Cuirs*.

Nous attendons d'un jour à l'autre leur arrivée. Comme vous savez que nous trouvâmes l'année dernière les Caisses plus petites qu'à l'ordinaire, au moins la quantité d'*Oranges* n'étoit pas égale à celle qu'on y met ordinairement ; nous espérons qu'il n'y aura pas la même faute dans cet envoi. Joint à la susdite nous avons encore trouvé le Cte. d'achat & des frais : nous le vérifierons, & le trouvant bien, vous en serez crédité. Nous nous appercevons d'une erreur à notre préjudice, qui est la commission que vous passez à 5 P. $\frac{o}{o}$, tandis que par notre lettre du 15 Août nous vous avions fait entendre que nous payerions votre commission à 4 P. $\frac{o}{o}$, comme nous faisions avec les Sieurs Zambulo & C^nie^. de votre ville pour les *Oranges* qu'ils achetoient pour notre Cte. Nous avons différentes factures de ces Messrs. expédiées en divers tems, & jamais ils ne nous ont pris au delà de 4 P. $\frac{o}{o}$ pour leur commission, & nous pensons que vous pouvez faire aussi bien qu'eux, ainsi il vous plaîra la corriger.

Vos traites seront dûment acquitées à leur échéance. Nos ordres sont donnés à Mr. Verbois à Paris pour cela, ainsi soyez tranquille pour la rentrée de vos fonds ; il sera à désirer que cet envoi nous engage à continuer une autre année, quoique le haut prix de ces *Oranges* ne nous offre pas un grand bénéfice. Il nous tarde d'avoir la note de change des traites que vous avez faites sur nous : faites-nous la passer le plutôt possible.

Quant aux *Cuirs* pour votre Cte., nous donnerons tous nos soins à parvenir à les placer promptement, & le plus avantageusement possible, pour vous remettre le Cte. de vente entre tems. En attendant que nous ayons des nouvelles satisfaisantes à vous annoncer de l'heureuse arrivée du navire.

Nous sommes très-sincèrement, &c.

LETTRE CLXXVI.

Messieurs Alfiéri et Cnie., à Naples.

Livourne, le 26 Décembre, 1792.

Messieurs,

J'AI devant moi la vôtre du 20 passé. Sous ce pli vous trouverez 4 Effets que Messrs. Harlan, Frères, d'Amsterdam, ont tiré sur vous en cette place, ensemble P. 4,229 : 16 : 3 de $\frac{8}{7}$ que j'ai payés & portés à votre débit. Le courier passé j'ai tiré sur vous, payable à mon ordre, y compris ma provision, $\frac{1}{3}$ P. $\frac{0}{0}$ £.906 : 5 S^t.^ à 51 $\frac{1}{4}$..... P. 4,243 : 18 : 2 de $\frac{8}{7}$, chez Mr. Carter de Londres, & vous en recommande l'honneur à son échéance.

Par votre lettre du 15 Novembre, vous m'avez donné ordre de payer 5 traites de Mr. Brown de Londres, sur vous, ensemble P. 3481 : 1 : 11 de $\frac{8}{7}$, supposées par erreur être toutes du 30 Septembre, mais 2 seulement étoient de cette date, l'une P. 1600 : — : — & l'autre P. 104 : 18 : 8, les 3 autres de P. 832 : 4 : 7, P. 800 : — : — & P. 143 : 18 : 8, étoient du 20 Septembre; nous vous les remettons ci-inclus acquitées, portées à votre débit, contre lesquelles, pour la commodité des billets de change, je tire sur vous à Paris, chez Messrs. Creton & C^nie.^, à Usance

£.10,709 : 5 : 2 T^s.^ } à l'ordre de Mr. Dubois, valeur re-
6,000 :—:— } çue.

£.16,709 : 5 : 2 T^s.^ à 96 ..... P. 3,481 : 1 : 11 de $\frac{8}{7}$

auxquelles j'espère que vous ferez tout honneur à mon dé-

bit. Je confirme la mienne du 20 passé, dans tout le reste de son contenu. A l'égard de l'affrètement du navire Anglois, le Cheval Marin, je crois qu'il ne pourra pas mettre à la voile avant la fin du mois, vu que le vent continue d'être contraire. L'amitié que je vous porte m'empêche de vous flatter, & l'expérience m'a fait voir l'impossibilité de trouver ici des effets sur Pétersbourg, quelques efforts qu'on fasse pour s'en procurer.

Je suis maintenant au 2 de la nouvelle année, vous confirmant la copie ci-dessus, & je vous la souhaite sincèrement prospère, suivie d'une continuation d'autres: j'accuse la réception de la vôtre du 22 passé. J'ai négocié vos £.800 St. pour Londres de la manière suivante:

£.210 : — : —	à 48 $\frac{3}{8}$	.....	P. 1041 : 17 : 2	
590 : — : —	à 48 $\frac{1}{4}$	.....	2934 : 14 : 3	
£.800 : — : —	St.	.....	de $\frac{8}{7}$	P. 3976 : 11 : 5.

Vous en ferez écriture, & je continuerai à tirer sur vous à Paris, chez Mr. Ferrey, à Usance

£.2,000 : — : —	Ts. à l'ordre de Mr. Galli	valeur en	
1,167 : 4 : 5	D°. Mr. Valenti	compte.	
£.3,167 : 4 : 5	Ts. à 99	de $\frac{8}{7}$	P. 639 : 16 : 10.

J'espère que les dites traites seront dûment honorées, & que vous créditerez mon compte de conformité.

A l'égard de votre remise pour Pétersbourg, je confirme ma dernière, & jusqu'à présent je n'ai pu me procurer un effet; mais s'il en paroît un, je l'acheterai pour votre Cte.; on ne peut les obtenir avec de l'argent, depuis que toutes les lettres de change se payent en sequins.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE CLXXVII.

Monsieur Conti, à Venise.

Marseille, le 22 Janvier, 1793.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vos lettres du 15 & du 28 Décembre; la première nous dit de demander à Mr. Rougemont des nouvelles des *Sucres fleurés* qu'il vous a adressés; il les croyoit arrivés chez vous depuis long-tems, & étoit surpris de n'en point recevoir avis; du reste, cette qualité manque totalement en ville, & si nous trouvions une quarantaine de B^ques^. de véritables, nous les prendrions pour l'intérieur du Royaume, & les payerions jusqu'à £.88 T^s^.

Il y a apparence plus que jamais de la guerre entre l'Angleterre & la France le printems prochain; notre convention fait les plus grands préparatifs.

Vos *Laines superfines* trouveroient aujourd'hui des acheteurs ici de £.170 à 180 T^s^., Exc^te^. 6 à 7 P. $\frac{0}{0}$, leur sort futur est très-incertain; la douceur de l'hiver nous promet une tonte bonne & abondante, & les manufactures de France ne travaillent pas beaucoup.

Nous vous dirons les prix des *Fauteuils* & des *Canapés*, quand nous saurons au juste la qualité que vous souhaitez; sont-ce de ceux qui viennent des Indes, & connus ici sous le nom de *Rotins?* Il sera difficile dans ce cas d'en trouver à 4 places, ils ne sont ordinairement qu'à 3: Le siège en est réellement en joncs plats, & à jour; si vous souhaitez de ceux que l'on fait ici en bois de saule, qu'on peint en telle couleur que l'on veut, & qui sont garnis en paille, rien de plus aisé que d'en avoir de toute longueur; du reste, dès que c'est pour votre usage, expliquez-nous au juste vos désirs, & reposez-vous sur nous du tout.

Le *Coton d'Alexandrie* ou de *Rosette*, propre pour les *Cotonnines*, se feroit aisément à 36^s^. la livre, mais si, comme nous le présumons par l'échantillon que vous nous avez remis, il vous faut celui de *Smyrne* propre aux chandelles, nous sommes bien loin du compte; celui qui est conforme à votre susdit échantillon vaut aux environs de 50^s^.; nous vous observons que celui d'*Alexandrie* & de *Rosette* n'est ni

aussi blanc, ni aussi moelleux, ni aussi net, ni aussi uni que votre échantillon : dans cette position nous ne pouvons nous occuper de l'achat des 40 B^les^. que vous souhaitez, jusqu'à vos amples éclaircissemens ; nous les attendons, & ne cessons d'être bien sincèrement, &c.

Vous trouverez ci-joint, selon vos désirs, un état des *Bleds* qui étoient dans notre ville au mois d'Octobre, 1786.

Etat de Bleds *à Marseille, au mois d'Octobre*, 1786.

Charges 25,600	d'Alger	£.24 à 26 T^s^. la charge
20,000	Levant	28
18,900	Tunis	25
12,800	Riga	26
7,300	Sicile.....	31
6,600	Venise.....	25 à 28
2,700	Trieste	28
250	Arles	35
Total 93,550		

LETTRE CLXXVIII.

Messieurs Pinelli et Cnie., à Palerme.

Livourne, le 16 *Août*, 1793.

Messieurs,

Nous recevons à l'instant une lettre de notre ami commun Mr. Harper, qui, vu les raisons que nous vous avons expliquées dans notre dernière, avoit différé d'exécuter notre commission de

92 Caisses de *Fer-blanc*,
20 B^ques^. de *Bierre en bouteilles*,
5 B^x^. de *Sucre*.

Lui ayant plusieurs fois réitéré nos ordres, il nous écrit qu'il s'en occupe maintenant, & qu'aussitôt qu'il les aura remplis, il nous en donnera avis & tirera en même tems sur nous pour le remboursement de ses fonds. Malgré que le fret & les assurances soient montées à un taux extraordi-

naire, à cause du grand nombre de croiseurs dans l'Océan & dans la Méditerranée, il espère qu'il obtiendra l'un & l'autre à un prix raisonnable, & que nous aurons lieu d'être contens de sa manière d'agir.

Nous n'avons point encore de réponse de Messrs. Riquier, Frères, de Cadix, relativement aux articles que nous leur avons expédiés; aussitôt que nous en aurons, vous en serez informés.

Nous sommes très-surpris que les
40 B^ls^. d'*Anchois de Gorgone*,
52 Caisses d'*Huile de Lucques*,
18 Tablettes de *Marbre*, que nous lui avons envoyées à Cte. à moitié, ne soient pas encore vendues. Il nous avoit fait espérer un débouché prompte & facile, & depuis trois mois que ces articles sont entre les mains de son ami de Londres, il n'a pas encore pu réussir à en faire la vente; nous croyons qu'il nous auroit été plus avantageux qu'il les eût gardées dans ses magasins. Au reste, nous lui recommandons de nouveau de ne pas perdre de vue nos intérêts, & d'en prendre soin comme des siens.

Nous voyons avec étonnement que le Cap^ne^ Abell n'est pas encore arrivé: son retardement nous inquiète; nous espérons, cependant, que dans le courant de ce mois il pourra nous donner la nouvelle consolante de son arrivée, ainsi que de la vente de la *Cire* & des *Amandes* que nous vous avons expédiées par lui.

Nous vous saluons, & sommes avec considération, &c.

LETTRE CLXXIX.

Monsieur Creton, à Venise.

Gênes, le 16 *Mars*, 1794.

Monsieur,

Depuis notre dernière du 8 passé, nous avons reçu l'honneur de la vôtre du 2 du dit, dans laquelle nous avons trouvé vos remises sur Gênes de

P. 829 : 13 : 8	à notre ordre sur Mr. Baracca.	
800 : — : —		
700 : — : —	D°. sur Messrs. Specchio & Fils.	
669 : 9 : 4		
P. 2,999 : 3 : —	de 115, en £.17,244 : 8 de Banque.	

Nous les avons fait accepter, en soignerons la rentrée à leur échéance, & en ferons écriture à votre crédit.

Toutes les lettres du Sud & de l'intérieur de la France s'accordent à dire que les pluies continuelles ont considérablement endommagé les *Semailles:* en conséquence nos denrées, qui étoient dans une espèce de léthargie, ont repris faveur, & on expédie d'ici pour ce pays quantité de bâtimens, dont les cargaisons consistent en *Bleds* d'Ancone & de l'Archipel, & en *Orges* de Sicile, qui se vendent à un bon prix. Comme ils sont encore susceptibles d'augmentation, nous désirons que cela vous engage à faire quelque spéculation dans cet article, & nous vous promettons d'avance tout le zèle & toute l'attention que nous avons toujours montrée pour vos intérêts.

Au cas que vous vous décidiez à faire quelque partie de *Salines*, nous vous offrons nos services, & comme nous en recevons annuellement des cargaisons entières, nous serons en état de vous procurer plus de facilité qu'aucune autre Maison. Si au contraire vous désirez, nous y prendrons un intérêt; spécifiez-nous de quelle nature vous voulez qu'il soit, parce que voici le moment d'y penser, & que d'ailleurs nous avons d'autres amis en Angleterre qui s'intéresseront également dans cet article. Nous attendons votre réponse.

D'après les informations que nous avons prises des Maisons en question, on nous mande que la signature de Gantieri est trouvée bonne & solide, non pas tant à cause des biens fonds qu'il possède, qu'à cause de son association à un des meilleurs Négocians de Milan, qui a toujours fourni les fonds nécessaires pour faire honneur à ses lettres de change, qui le long d'une année excèdent P. 100,000. Quant à la Maison Barsanti, nous ne savons que ce que nous a écrit un de nos amis de ce pays-là, savoir, qu'elle

n'est pas très-aisée, mais qu'elle n'a jamais manqué d'honorer ses traites, & en conséquence qu'elle mérite un crédit discret: cette instruction est pour vous servir de règle, mais sans aucun engagement de notre part.

Nous sommes avec amitié, &c.

Modèle d'une Lettre de Change: (Voyez p. 61.)

Londres, le 12 *Septembre*, 1787. Pour P. 1885 : 9 : 8.

A USANCE, payez par cette première de Change, à l'ordre de Mr. Watson, mille huit cens quatre-vingt-cinq Piastres, neuf sols, huit deniers, valeur reçue du dit Sieur, que vous passerez au compte & suivant l'avis de

Vos très-humbles Serviteurs,

HENDERSON ET FILS.

A Messieurs,
Messieurs Saltarelli, Père & Fils,
Négocians, à Livourne.

Les autres sont de même teneur & date, savoir :

Payez par cette *seconde* de Change (la première ne l'étant pas) à Mr. Watson, &c.

Payez par cette *troisième* de Change (la première & la seconde ne l'étant pas) à Mr. Watson, &c.

Modèle d'un Connoissement. (Voyez p. 109.)

JE *Jacques Le Roux*, Maître, après Dieu, du Navire nommé le *Dauphin*, étant presentement dans ce *port* de *Bourdeaux*, pour, au premier tems favorable qu'il plaira à Dieu envoyer, aller en droiture à *Rouen*, confesse avoir reçu & chargé au bord de mon dit navire, de *Messrs. Berthelot, Père & Fils*, les marchandises suivantes. *Quarante Boucaux de Sucre;* le tout en bon ordre & bien conditionné, & marqué de marque en marge, lesquelles marchandises je promets & m'oblige de porter & conduire dans mon dit Navire (sauf les périls & risques de la mer) au dit lieu de *Rouen*, & là les délivrer à *Mr. Niceron*, ou à son ordre, en me payant pour mon fret la somme de *quatre Livres dix sols*, T^s. P. $\frac{o}{o}$, avec les avaries, les usages & coutumes de la mer; & pour l'accomplissement du même, j'oblige, par ces présentes, ma personne, mes biens, mon dit navire avec ses dépendances. En foi de quoi j'ai signé trois connoissemens d'une même teneur, dont l'un étant accompli, les autres demeurent de nulle valeur. Fait *à Bourdeaux, le* 20 *Septembre*, 1789.

N°. 1 à 40
B.
P. F.

Explication des Abbréviations employées dans ce Livre.

T^x^. signifie Tonneaux,
B^ls^. . . . . Barils,
B^ques^. . . . . Bariques,
B^x^. . . . . Boucaux,
B^les^. . . . . Bales,
B^lots^. . . . . Balots,
Q^l^. . . . . Quintal,
Q^x^. . . . . Quintaux,
C^nie^. . . . . Compagnie,
Cap^ne^. . . . . Capitaine,
Cte. . . . . Compte,
Esc^te^. . . . . Escompte,
P. $\frac{o}{o}$ . . . . . Pour cent.
£. S^t^. . . . . Livre Sterling,
D^o^. T^s^. . . . . D . Tournois,
Rix^les^. . . . . Rixdales,
P. . . . . Piastres de huit Réaux,
Pia^s^. . . . . Piastres,
R^x^. . . . . Réaux,
Roub^s^. . . . . Roubles,
F^ls^. . . . . Florins,
T^ns^. . . . . Tarins,
P^les^. . . . . Paules,
D^s^. . . . . Ducats,
Mar^s^. . . . . Maravédis.

INDEX,

CONTENANT

L'Explication des Mots & des Termes usités dans le Commerce.

A

ACCEPTER, agréer, ou recevoir une offre, ou une proposition que l'on fait.

Acceptation, signature que fait au bas d'une Lettre de Change celui sur qui elle est tirée, par laquelle il s'oblige d'en payer le contenu dans le tems qui y est spécifié.

Accepter une Lettre, écrire la susdite signature au bas des Lettres : Je veux *accepter ;* je ne veux pas *accepter*.

Accepter sous Protêt, lorsque celui sur qui une Lettre est tirée, refuse de l'accepter purement & simplement, on la fait protester ; après quoi, le même sur qui elle est tirée, le Porteur, ou toute autre personne, peuvent l'accepter sous Protêt pour compte du Tireur ou d'un des Endosseurs.

Accepteur, *Acceptant*, celui qui accepte.

Accord, *Accommodement*, Contrat qu'un Négociant fait avec ses Créanciers : il fait un *Accord* ou un *Accommodement* avec ses Créanciers.

D'Accord, se dit lorsque l'on trouve juste les Comptes ou Factures ; j'ai trouvé votre facture d'*Accord :* j'ai troué le Compte que vous m'avez envoyé d'*Accord*, & je l'ai arrêté de conformité.

Acquitter, payer une Lettre de Change,

Acquit, Reçu ou Quittance.

Adresse, Commissionnaire à qui on envoie des Marchandises pour les expédier, & les faire passer plus avant.

Adresse, Suscription d'une Lettre.

Affrètement, ce terme est en usage sur l'Océan, & signifie le prix que l'on paye pour le louage d'un Vaisseau: cela s'appelle *Nolissement* ou *Nolis* : sur la Mer Méditerranée, on dit *Contrat d'affrètement*. Voyez *Fret*.
Le mot de *Nolis* est synonyme de *Fret*, & non d'*Affrètement*.

Affréter, prendre un Vaisseau à louage ; souvent on dit *frêter*. Le Maître *frète* son Navire, & le Marchand l'*affrète* ; néanmoins on dit, & même souvent, que le Marchand le *frète*, mais improprement.

Affréteur, Marchand qui prend un Vaisseau à louage, qui en paye tant par mois, par voyage, ou par tonneau, au Propriétaire.

Agent de Change, voyez *Courtier*.

Agent de Banque, Entremetteur public pour la négociation des Lettres & Billets de Change, entre Banquiers, Marchands, Négocians & autres : par ce mot d'*Agent de Change*, on entend aussi les Courtiers de Change.

Agio, ce mot vient de l'Italien, & veut dire *aider*, comme servant de facilité pour avoir une chose dont on a besoin, pour laquelle on en donne une autre.

Agio, aux Places où il y a Banque, l'*Agio* exprime la différence qu'il y a de l'argent de Banque à l'argent courant ; il est presque partout variable.

Agio, se dit aussi, mais improprement, pour exprimer le Change d'une somme négociée avec perte ou profit.

Amirauté, Justice qui s'exerce sous le nom & l'autorité de ceux qui ont la direction des affaires maritimes.

Ami, Correspondant avec qui on trafique.

Appoint, Somme qui fait la solde d'un Compte, ou le montant de quelque article, & que l'on tire juste.

Arbitres, Négocians nommés par des Parties qui sont en différends pour les régler à l'amiable. Les Parties nomment chacun un *Arbitre*, ou les Juges en nomment d'Office. Nous avons pris des *Arbitres*. Ils sont en *Arbitrage*. Il y est condamné par Sentence *Arbitrale*.

Arbitrage, en terme de Banque, est une combinaison que l'on fait de plusieurs Changes, pour connoître quelle Place est la plus avantageuse pour tirer & remettre.

Assurance, Convention par laquelle une ou plusieurs personnes se chargent du danger auquel le bien d'une autre personne peut se trouver exposé.

Assurer, prendre une certain somme qu'on appelle *Prime*, pour laquelle on assure que les Vaisseaux, ou Effets arriveront à bon Port, faute de quoi on s'oblige à payer les Vaisseaux, les Effets, ou les dommages arrives aux Effets.

Assureur, est celui qui garantit & qui se charge de réparer les pertes & dommages qui pourroient arriver.

Avarie, Dommage arrivé à un Vaisseau ou aux Marchandises dont il est chargé. Dépenses extraordinaires & imprévues faites pendant le voyage.

Avarie grosse, qui arrive par tourmente, soit au Vaisseau ou à la Charge, Pilotage, Touage, Amarrage, Ancrage, fret d'Alèges, quand le navire a touché, Jet de Marchandises dans la mer; on les règle à tant pour cent, tant sur les Propriétaires du Navire, que des Marchandises.

Avarie simple, quand le dommage arrive aux Marchandises par leur propre défaut, comme si quelque dégât y arrive par pourriture, par moisissure d'eau, ou autrement. On dit aussi *Avarie ordinaire*, c'est ce qui coûte l'emballage, le charriage, l'assurance, & le fonçage des Marchandises. Il y a des *Avaries communes*, qui est tout ce qui arrive par la tempête, ou par la faute du Capitaine du Navire.

Avis, avertir, faire savoir; je vous donne *avis* que j'ai tiré sur vous.

Aunes, Mesures d'*étendue* ou de *longueur* pour les Draps, Soies, Toiles & autres Etoffes. Leur longueur & leur nom varient selon les Places; en plusieurs endroits elles se nomment *Aunes*, en d'autres, *Cannes*, *Verges*, *Barres*, *Brasses*, *Arseines*, &c.

B

Balance, Etat final, ou solde d'un Livre à Parties doubles. On dit aussi *Bilan*, mais mal à propos; car *Bilan* a une autre signification.

Banco ou *Banque*, c'est proprement une Caisse générale où les Banquiers, les Marchands, & les Négocians mettent leur argent,

Banque, Commerce de Lettres de Change.

Banqueroute, Faillite d'un Négociant qui fait mal ses affaires & qui fait perdre à ses Créanciers.

Banqueroutier, celui qui fait faillite ou *Banqueroute*.

Banquier, celui qui fait commerce de Lettres de Change.

Baraterie, Malversation & tromperie d'un Capitaine de Navire; ensemble les larcins, altérations & déguisemens causés par le Capitaine ou par l'Equipage.

Barrique, quart d'un Tonneau, ou la moitié d'une Pipe; cette mesure est d'usage en Guienne pour la Vente des Vins & Eaux-de-Vie.

Bilan, se prend pour Balance ou état final d'un grand Livre de raison, mais mal à propos; car il se doit entendre d'un petit Livre ou Carnet d'acceptations & payemens, que les Marchands & Banquiers ont accoutumé de porter en Place de Change lors des payemens, sur lequel ils écrivent le jour des acceptations des Lettres de Change tirées ou remises; ils écrivent en débit & crédit ce qui leur est dû, & ce qu'ils doivent.

Bord, est pris ordinairement pour Vaisseau : on dit aller ou venir à *Bord;* frais & droits jusqu'à *Bord*, c'est-à-dire, jusqu'au Vaisseau.

Botte, grand Tonneau.

Boucau, voyez *Tonneau*.

Bourse, *Place*, *Change*, sont des mots synonymes, qui signifient le Lieu où les Négocians & Banquiers s'assemblent journellement à certaines heures pour y conférer de leur commerce. La première Place des Négocians qui ait été ainsi appelée, a été à Bruges. Elle prit le nom d'un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la *Bourse;* dont on voit encore les Armoiries gravées sur

le Portail, qui sont trois *Bourses*. Comme le lieu où s'assembloient les Négocians à Bruges, étoit devant cet Hôtel, il fut appelé la *Bourse*, & de cette *Ville* célèbre autrefois par le trafic, on a transporté ce nom aux Places d'Amsterdam, de Roterdam, d'Anvers, de Londres, de Rouen, &c.

Brute ou *Ort*, poids de la Marchandise pesée avec son emballage: ainsi on dit ce Tonneau pèse *Brute* ou *Ort* 400lb. pour marquer que le Tonneau & les Marchandises qui sont dedans, ont pesé ensemble 400lb.

C

Caisse, lieu où l'on met l'argent comptant.

Caissier, celui qui a le maniement de l'argent qui est en Caisse, qui reçoit & qui paye.

Capital, c'est le fonds d'un Négociant. C'est-à-dire, celui qu'un Négociant ou des Associés mettent dans le commerce, soit pour leur compte particulier, ou en Société.

Cargaison, c'est, à parler proprement, le chargement d'un Vaisseau ; & toutes les Marchandises dont il est chargé, font ensemble & composent la *Cargaison* entière d'un Bâtiment.

Change, Entre deux Places qui changent ensemble leur Monnoie, il y en a une qui donne une quantité incertaine ou variable de sa Monnoie, pour recevoir une quantité fixe de celle de l'autre, comme, par exemple, en Hollande on donne environ 33s. : 11 *valeur variable*, pour avoir en Angleterre une livre sterling de deux cens quarante deniers, & c'est cette valeur variable ou incertaine que l'on nomme le *Change*.

Change, exprime aussi la perte que l'on fait sur un Billet que l'on fait escompter.

Change maritime, ou *Grosse Aventure*, Argent donné, mis sur un Vaisseau ou sur les Marchandises qui y sont chargées.

Chambre des Assurances, Assemblée de Négocians, établie pour les différends qui surviennent entre les Assurés & les Assureurs.

Chapeau du Capitaine, Certains droits donnés par Tonneau aux Capitaines des Vaisseaux Marchands.

Chargeur, c'est le Marchand à qui appartiennent les Marchandises dont on charge un Vaisseau.

Charte-Partie, Contrat Maritime passé entre le Propriétaire d'un Navire & celui qui le prend à fret; il doit contenir la convention, & ce à quoi chacun est obligé réciproquement, lequel Contrat le Capitaine du Navire est obligé de porter & rapporter avec lui en Voyage.

Colis, terme usité dans la Méditerranée pour signifier *Bale*.

Commettre, Commis, se dit des Marchandises pour lesquelles un Négociant a donné des ordres, je vous envoie les articles que vous m'avez *commis*.

Commettant, celui qui ordonne, ou pour qui se font les affaires, celui qui donne Commission; il se dit aussi de celui qui a passé une Lettre de Change à l'ordre d'un autre.

Commis, Homme d'affaires d'un Négociant, son Facteur.

Commission, Profit qu'on donne ordinairement à un Commissionnaire pour faire l'achat ou la vente des Marchandises, ou pour les recevoir par Entrepôt, ou semblables négociations. Il y en a pour lesquelles on ne prend qu'un, ou un & demi pour cent, & pour les ordinaires deux pour cent, mais il y en a d'autres pour lesquelles on prend quatre, cinq, & dix, &c. selon les Marchandises ou les Pays où se font les *Commissions*. On prend double *Commission*, lorsqu'on demeure du croire de la solvabilité de ceux auxquels l'on a vendu les Marchandises en *Commission*. A l'égard de ceux qui font les *Commissions* des Traites, & des Remises des Lettres de Change, il y en a qui comptent demi pour cent par mois, qui est six pour cent par an, pour l'avance de leur argent, s'ils remettent sans avoir Provision en main, & pour les Traites & les Remises réciproquement faites, $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{4}$ pour cent.

Commission, Ordre que l'on donne pour l'achat de quelques Marchandises, ou pour quelque négociation de Banque.

Commission, Droit ou salaire des Commissionnaires en Marchandises; en fait de Banque, on dit *Provision*.

Commissionnaire, qui fait des affaires pour le compte d'un autre, & qui sert à l'achat ou à la vente des Marchandises qui lui sont demandées ou envoyées de divers lieux.

Il y a des *Commissionnaires* d'Entrepôt, tant pour les Marchandises qui leur sont envoyées, soit par Mer ou par Terre, ou qu'ils envoient par les mêmes voies, lesquels prennent pour leur droit de *Commission*, tant par Bale, par Tonneau, par Caisse, &c.

Compagnie, ce mot, en matiére de Négoce, se dit d'une Société de Marchands qui se fait pour établir quelque Négoce. La *Compagnie* des Indes Orientales en Angleterre est une Société fameuse dans l'Europe.

Compromis, compromettre, convenir d'Arbitres pour passer par leur jugement, sous une peine que l'on impose au contrevenant.

Comptant, ce qui se paye sur le champ, acheté *comptant*, vendu *comptant*, valeur reçue *comptant*.

Compte, Supputation de plusieurs sommes, *Compte* de l'achat des Marchandises, *Compte* courant, *Compte* d'intérêt, &c.

Compte, se dit aussi pour exprimer pour qui sont les affaires. J'ai payé pour votre *Compte :* j'ai reçu pour son *Compte ;* je vous ai remis pour mon *Compte*.

Compte Courant, Compte des affaires journalières.

Comptoir ou *Bureau*, le lieu où les Négocians tiennent leurs livres & font leurs écritures.

Commandite, Société où un des Associés ne fait que prêter son argent, sans faire aucune fonction d'Associé, ni se mêler en aucune manière des Affaires ni du Commerce; cela s'appelle *Société en Commandite*.

Connoissement, ou *Police de Chargement*, est une reconnoissance par écrit que donne le Capitaine d'un Vaisseau, de la quantité & qualité des Marchandises qui ont été chargées à son Bord: chacun des Particuliers, à qui appartiennent les Marchandises, prend un Connoissement pour sa sûreté. Les *Connoissemens* doivent contenir la qualité, la quantité, & la marque des Marchandises ; le nom & surnom du Chargeur, & de celui auquel elles doivent être consignées, les lieux du départ & de la décharge, le nom & surnom du Capitaine, & celui du Vaisseau avec le prix du Fret. Chaque *Connoissement* doit être triple.

Consignation, voyez *Adresse*.

Consigner, adresser, consigner un Vaisseau ou des Marchandises à quelqu'un.

Contrat, Accord qu'un Négociant qui a failli fait avec ses Créanciers.

Correspondant, Négociant d'une ville avec qui on fait commerce.

Coulage, c'est la perte ou la consommation qui se fait de toutes les Liqueurs qui composent la charge d'un Vaisseau; on dit Marchandises sujettes à *coulage*.

Courtage, Salaire des Agens de Change ou Courtiers.

Courtier, ou Agent de Change, celui qui accorde ou arrête les négociations entre les Negocians.

Créditeur, ou Créancier, celui, à quil il est dû.

Crédit, le *Crédit* d'un Compte est le côté à main droite, marqué du mot *Avoir*, où on met la Recette que l'on a faite pour le sujet du dit Compte, ou ce qui est à sa décharge.

Crédit, se dit aussi lorsqu'un Négociant veut bien avancer pour un autre quelque somme, soit en acceptant des Lettres pour lui, soit en lui envoyant des Marchandises.

Crédit, se dit encore des Achats & Ventes que l'on fait à quelque terme, & qui ne se payant pas sur le champ; achat à *Crédit*, vente à *Crédit*.

Croire, *Demeurer* du *Croire*, c'est lorsqu'un Marchand ou Commissionaire s'oblige envers son Commettant de faire bonnes les dettes pour les Marchandises qu'il vend pour son Compte en Commission, & pour lors on paye double Commission.

D

Débit, le *Débit* d'un Compte, c'est le côté à main gauche, marqué du mot *doit*, où on met tous les Articles que l'on à payés ou fournis pour le sujet du Compte, ou tout ce qui est à sa charge.

Débit, se dit lorsqu'un Négociant paye par un autre une somme. Je vous ai donné *débit* de £.100 St. payées pour votre Compte.

Débiteur, Celui qui *doit*.

Déchet, ce mot a deux significations, l'une marque la di-

minution qui survient au poids d'une Marchandise, lorsqu'elle se dessèche, & l'autre la diminution qu'on accorde à un Acheteur sur le poids, la mesure & le nombre des Marchandises qu'on lui a vendues, ce qui, à certains égards s'appelle *Tare*.

Dettes, actives & passives, les premières sont celles qui sont dues, & les dernières, celles qu'on doit.

Du croire, garantir ; *Demeurer du croire*, demeurer garant.

E

Echéance, Jour auquel une somme doit être payée. Il y a des jours de grâce, plus ou moins, après celui de l'Echéance des Lettres & Billets de Change.

Endossement, Ecriture que fait le Propriétaire d'une Lettre de Change au dos d'icelle, pour la transporter à un autre, ou la rendre payable à l'ordre d'un autre ; on appelle cet Endossement *Ordre*, lequel doit être daté & contenir le nom de celui qui en a payé la valeur, & comment il l'a payée, savoir :

Pour moi, payez à l'ordre de Mr. Santoro, valeur en Compte. Livourne, le 24 *Octobre*, 1787.

WATSON.

Endosseur, Celui qui signe l'Endossement au dos d'une Lettre ou d'un Billet de Change.

Envoi, voyez *Expédition*.

Erreur, Faute de calcul, partie mal portée.

Sauf-Erreur ou Omission, Termes dont se servent les Négocians dans l'arrêté des Comptes qu'ils soldent ensemble ; cet arrêté se met au bas des Comptes, & est énoncé ainsi : *Sauf-erreur ou omission*.

Escompte, Discompte ou *Rabais*, est une même chose. C'est la diminution convenue à faire à un Débiteur, s'il paye avant l'échéance, de 2, 3, 4, 8, &c. pour cent, selon les Marchandises. Il y a deux sortes d'*Escomptes ; l'une* de Lettres & Billets de Change, & l'*autre* de la valeur des Marchandises vendues.

Celle des Lettres & Billets de Change se compte comme le *Change* à tant pour cent ; c'est-à-dire, que si on escompte à deux pour cent, alors sur £.100 on rabat £.2, pour ne payer que £.98.

Le tant pour cent d'*Escompte* de la valeur des Marchandises vendues à terme, ne se rabat point de même. On rabat sur 100, & l'*Escompte* joint ensemble ; ainsi escomptant des Marchandises à 8 P. $\frac{0}{0}$, on rabat 8 sur 108 & non sur 100. C'est là proprement ce qu'on nomme *Escompte*, & la première manière qui est pour les Lettres & Billets de Change se doit nommer *Change*.

Expédier, envoyer, se dit lorsqu'on dépêche des Marchandises, soit par terre, soit par mer. On dit aussi, *expédier le Courier*.

Expédition, est l'envoi des Articles, ou les dépêches du Courier.

Extrait, se dit d'un projet de Compte que l'on envoie à quelqu'un pour vérifier, & trouver d'accord.

F

Facteur, voyez *Commissionnaire*.

Facture, Compte d'un Achat de Marchandises: se dit aussi d'un Etat ou d'un Compte de la qualité, quantité, & prix des Marchandises qu'on reçoit, ou que l'on envoie à un Correspondant.

Faillite, Banqueroute, d'un Négociant qui manque ou qui fait mal ses affaires, & qui est obligé de composer avec ses Créanciers.

Fonds, Capital ou somme totale du montant des Effets d'un Négociant.

Frais, Dépenses que l'on fait au sujet des Achats ou Ventes, &c., & que l'on met au bas des Comptes.

Fret, Voiture ou Port que l'on paye pour des Marchandises qui viennent par Mer ; le *Fret* se paye ordinairement par Lest, par Tonneaux, ou par Bales. L'Acte ou Convention que l'on fait s'appelle *Connoissement*. Le Capitaine du Navire *frète*, & le Marchand qui donne les Marchandises *affrète*. Sur la Mer Méditerranée, on se sert du terme de *Nolis* & de *Naulage*.

Frètement, Frêter. Voyez *Affrètement, Affréter*.

Fréteur, Armateur ou Capitaine d'un Vaisseau, qui le donne à louage à un Marchand, & le Marchand est nommé *Affréteur*.

G

Garant, Responsable au Caution.

Garantir, Demeurer responsable, ou cautionner.

Gouverne, pour se régler à l'avenir. Cela pour votre *gouverne*.

Grâce, Jours de grâce & de faveur. Jours qui ne sont accordés qu'au Porteur des Lettres de change, lequel peut attendre jusqu'au dernier pour demander le payement ou faire protester son billet; mais il n'y est pas obligé, car il peut le lendemain de l'échéance poursuivre l'accepteur & le faire condamner au payement & aux dépens. Cependant on a introduit l'usage de ne demander le payement des Lettres que le dernier jour de grâce. Il y a plus ou moins de jours de grâce ou de faveur suivant les différens pays.

Grosse Avarie, dommage qu'on est obligé de souffrir quand la Tempête oblige de jeter des Marchandises à la Mer, & de couper des Cables, Voiles ou Mâts, &c.

H

Honneur, Faire *Honneur* à une Lettre, signifie l'accepter & la payer.

I

Inventaire, Bilan ou Etat général des effets & dettes actives & passives d'un Négociant.

L

Last ou *Lest*, Mesure dont on se sert en Hollande & autres lieux du Nord pour mesurer les Grains. Il est différent suivant les lieux. Le Lest de Froment pèse environ 4,500lb. poids de marc, en Hollande.

Last ou *Lest*, voyez *Tonneau*.

Lettres de Change, ont été inventées par les Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France; c'est un écrit par lequel un Négociant ordonne à un correspondant d'une autre ville de payer une somme à telle personne & dans le tems qu'il spécifie.

M

Magasinage, loyer dû pour des Marchandises appartenantes à une Société ou à Marchand qui les a envoyées en commission pour son Compte, & qu'on a mises dans un Magasin.

Marché, se dit du prix auquel on achète ou l'on vend des Marchandises.

Marché, voyez *Place*.

N

Nécessaire, pour dire ce qu'il faudra faire à une Lettre de Change, faire le nécessaire, c'est-à-dire, la faire accepter & en procurer le payement.

Négociant, Celui qui trafique en Marchandises en gros, ou en Lettres de Change.

Net, Ce qui reste aprés que l'on a ôté la tare du poids *Ort* ou *Brute* de la Marchandise.

Net Produit, Ce que quelque effet rend, tous frais déduits. Je vous envoye le *net produit* de la vente de vos Marchandises.

Nolis, *Nolissement*. Voyez *Affrètement*, *fret*.

Note, *Souvenir* d'un ordre ou d'une commission de Marchandises : nous avons pris ou fait *note* de, &c.

O

Ordinaire, Jour de Poste.

Ordre, Endossement que l'on met au dos d'une Lettre de Change, pour en faire transport à un autre. L'*Ordre* doit marquer le jour & le nom de celui qui en a reçu la valeur, & spécifier si c'est en argent, en Marchandises, ou comment.

Ordre, voyez *Commission*.

P

Pair, Egalité entre deux Changes.

Place, Marché, s'entend des endroits & villes où l'on fait Commerce. Livourne est une bonne place ou bon marché pour le poisson.

Planche, Jours de Planche, tems qu'un Capitaine de Navire accorde pour le déchargement des Marchandises.

Police d'Assurance, est un contrat par lequel un ou plusieurs s'obligent de réparer les pertes & dommages qui pourroient arriver en Voyage par cas fortuit à un Vaisseau ou aux Marchandises dont il est chargé ; moyennant certaine somme qui lui est payée par le Propriétaire des choses que l'on veut assurer. L'Assureur est celui qui garantit & qui se charge de réparer les pertes & dommages qui pourroient arriver. L'Assuré est le Propriétaire du Vaisseau ou des Marchandises ou Effets sur lesquelles l'Assurance est faite.

Prime d'Assurance, Somme qu'un Marchand qui fait assurer ses Marchandises, paye à l'Assureur pour le prix de l'Assurance ; on l'appelle *Prime*, à cause qu'elle se paye par avance.

Promesse, Ecrit qu'un Négociant fait pour une somme qu'il doit payer dans un tems, ou pour des Lettres & Marchandises qu'il doit fournir.

Protêt, Sommation que l'on a fait faire à celui sur qui une Lettre de Change est tirée, de l'accepter (ou de la payer si c'est à l'échéance) avec protestation, en cas de refus, de tous dépens, dommages & intérêt, à l'encontre de tous les Intéressés en icelle, soit Tireurs, Endosseurs, &c. Ce *Protêt* ne peut être suppléé par aucun autre Acte. Il doit être fait en un certain nombre de jours par le Porteur, sous peine, s'il y manque, de perdre son recours contre les Tireurs ou Endosseurs.

Provision, Commission, salaries d'un Banquier ou Négociant qui fait des Commissions pour compte d'autrui.

Q

Quintal, Un *cental;* à Londres le Quintal est de 112lb., en Languedoc de 104lb., ainsi ce poids se prend quelquefois pour 100 livres, en sorte que les vingt Quintaux font la pesanteur d'un Tonneau, chaque Tonneau étant compté, en terme de Navigation, de deux mille livres pesant, mais dans le Commerce le Tonneau est compté de quatre Bariques,

R

Rabais, Escompte ou diminution qu'on accorde de faire à un Debiteur à tant pour cent sur le montant du prix de certaines Marchandises, soit de 1, 2, 3, 4 pour cent, plus ou moins.

Raison, part ou portion d'un Associé dans le fonds d'une Société.

Règle, voyez *Gouverne.*

Remetteur, Celui qui remet des Lettres de Change.

Remettre, Envoyer des Lettres de Change à quelqu'un pour en recevoir la valeur.

Remise, se dit quand on parle d'une Lettre de Change envoyée à quelqu'un, pour en recevoir le contenu, & que l'on nomme aussi en même tems celui qui l'envoie.

Restorne, c'est lorsqu'on a trop fait assurer sur des Marchandises, ou sur un Vaisseau, & que les Assureurs rendent la Prime de la somme qui a été trop assurée, en recevant demi pour cent pour la signature.

Retour, valeur qui revient pour une chose envoyée ailleurs.

Risque, Aventure, Fortune; pour ne point courir de *Risque,* il faut faire assurer.

S

Solde, Reliquat d'un compte ou somme qui fait la différence ou l'égalité du Debit & du Crédit.

Solder, Clore ou *arrêter,* est lorsqu'on payé entièrement les sommes dues pour un compte. Je veux *solder* mon compte avec lui.

T

Tare, Rabais ou diminution que l'on fait sur le Poids des Marchandises, soit pour le poids des Tonneaux, Caisses, Emballages, ou pour Marchandises gâtées.

Tireur, celui qui tire ou fournit une Lettre de Change en premier lieu, ou qui l'écrit & la signe.

Tirer ou fournir, tirer une Lettre de Change sur quelqu'un.

Tonneau ou *Lest*, se dit pour exprimer le port des Bâtimens.

Traite si dit, quand, en même tems que l'on parle d'une Lettre de Change, on spécifie aussi le Tireur.

Troquer, échanger, changer, donner des Marchandises contre d'autres Marchandises; on dit aussi *Troc*, échange, lorsque la Négociation se fait Marchandises pour Marchandises.

V

Vue, signifie le jour de la présentation d'une Lettre de Change pour la faire accepter.

Voiture, se dit pour des Marchandises venues par Terre ou par les Rivières; car on dit *Fret* pour celles qui viennent par Mer.

Usance est le tems intermédiaire entre la date d'une Lettre de Change & son échéance: ce terme est fixé dans chaque pays à certain nombre de jours, plus ou moins, suivant les Endroits.

FIN.

De l'Imprimerie de J. Compton,
Middle-street, Cloth Fair, Londres.

Recommendations of this Work.

THIS work is allowed to be the best extant, for assisting the first efforts of young persons in conducting a correspondence with a foreign country in a masterly and merchant-like manner.

" This is a work that must prove of singular utility in the Counting-house of every Merchant throughout the kingdom, and is expressly calculated for the improvement of youth, who are intended for a mercantile life. These Letters are original, and include almost every branch of traffic that is carried on between the several nations of Europe, &c. The terms in which they are expressed are the most elegant and expressive, which, considering the nature of the subject, could be well selected; and the author has happily succeeded in varying his topics, so as to meet every transaction that commonly occurs in the course of the most extensive commercial intercourse.

" A book of this kind has long been wanted. The Letters are written in a good style, and are so replete with the occurrences of buying and selling, on commission and otherwise, of drawing and remitting, &c. that, independent of acquiring great facility in the practice of composition, by perusing them, the learner will become progressively initiated in commerce, and acquainted with its various technical terms; of these terms there is an ample alphabetical Index, with extensive explanations."—*Monthly Mirror.*

" The intention of this work is to assist British youth, who are about to enter the paths of practical business, in mercantile concerns, by putting into their hands *original* letters of commerce, abounding in variety of instruction, and exhibiting every form necessary to the acquiring a just and accurate mercantile style; for it is very certain, that the ordinary mode of teaching the French language in schools is very inadequate to this peculiar destination in life; in which the respect and confidence of correspondents can only be gained by a certain accuracy and precision peculiar to the purposes of commerce, and the habits of men of business. Mr. Keegan claims a preference for this volume over preceding works, on the ground that these are ' *real models* of a general and copious source of incidents, on almost all the leading articles of trade, between the principal commercial cities of Europe, written in a masterly style;' whereas the Commercial Letters heretofore published were ' *not original*, that is, had not been circulated in commerce, and were merely fictitious, improper in diction, incomplete, and barren in incidents of trade," &c. &c.

"A pretty close inspection of this book has given us no reason to doubt the truth of Mr. Keegan's assertions; and we think the work very deserving of encouragement."—*New London Review, June* 1799.

"This collection was published for the purpose of furnishing merchants' clerks with specimens of a commercial style, and for the facilitation of their first efforts in conducting a correspondence with a foreign country. The Letters are not ill calculated for the end proposed in their publication; and we hope that the laborious editor will meet with a due reward, in the favourable reception of his book."—*Critical Review, January* 1800.

"The Compiler of this volume says that his principal design was to assist youth, by putting into their hands original Letters of commerce, abounding in variety of instruction, and well calculated to form their minds not only in acquiring a knowledge of the French language, a just and accurate mercantile style, but also in imbibing *real* notions of business. The collection appears to us to be well calculated for the purpose proposed, and therefore is entitled to our recommendation."—*European Magazine, May* 1800.

"This collection of Letters must be highly useful to young men in the mercantile world; as it will enable them, with little attention and trouble, to make themselves complete masters of the true and correct style of commercial correspondence, which cannot be attained, but with considerable labour, without such a guide. It is needless to observe that *original* letters are much better calculated to convey this necessary species of knowledge, than any, the most laboured, productions of the most ingenious master."—*Anti-Jacobin Review, September* 1800.

"This volume is not improperly dedicated to the merchants of Great Britain, as containing a number of original commercial Letters, written from the principal houses of Russia, Holland, England, France, Spain, Portugal, Italy, Germany, and Turkey. They are composed in French, because that language has become the general vehicle of commercial intercourse among the merchants of Europe. They appear to us to be well chosen, and proper to lie on the counter of every mercantile house.—We are sorry to see that the number of subscribers is small; but we learn that the book has had so considerable a sale, that a second edition is preparing. It might, as Mr. Keegan observes, be usefully introduced into schools; since, from the perusal of it, young persons might at the same time acquire a knowledge of the French language, and *real* notions of business."—*Monthly Review, February* 1801.

Recommendations of Keegan's "Commercial Phraseology," being a first book to "Le Négociant Universel."

The utility of this work is unequalled: by its aid, youth from ten to twelve years of age can translate the most difficult French mercantile letters.

"This is a laudable endeavour to unite practical utility with the prosecution of a branch of education, not unfrequently so conducted as to afford to the pupil little real benefit; and the ordinary attainments of youth are generally found to prepare them indifferently for the counting-house. Mr. Keegan is, therefore, desirous to impart to his scholars an early and familiar acquaintance with the phraseology adapted to a well-conducted mercantile correspondence. The design is very commendable, and we think that the merit of the work keeps pace with the pretensions of its author. It is, on the whole, a well-executed performance."—*Eclectic Review.*

"This work is very well suited for young clerks; and, if they make themselves completely masters of its contents, they will find but little difficulty in managing a French commercial correspondence."—*Critical Review.*

"This work will be found very useful to the commercial world; we, therefore, deem it very deserving of our recommendation."----*European Magazine.*

"This performance teaches the correspondent phrases of business in English and French; it will, no doubt, be found very useful for the assistance of clerks, in acquiring the faculty of writing French commercial letters; and any one, fully acquainted with its contents, will not often be at a loss."---*Literary Journal.*

Recommendations of "L'Instructeur François, or New Spelling-Book, in French and English."

"Mr. Keegan appears, by his observations in the Preface to this INSTRUCTOR, to entertain good notions of the difficulties attending the acquisition of the French language, especially the pronunciation of it, and of the best means of removing, or, at least, of smoothing them. It will, therefore, be easily believed, that he has produced a book very well calculated for the promotion of that essential object."----*Anti-Jacobin Review.*

"This spelling and reading book will, doubtless, be found useful to beginners in the study of the French language. The

plan of the above work is commendable; the rules for pronunciation are as satisfactory, perhaps, as the subject will admit. A regard to moral as well as literary propriety is evinced in the selection of the lessons."----*Eclectic Review.*

Recommendations of "A Guide to Useful Knowledge; or, Elements of Astronomy, Geography, Natural Philosophy, Mythology, and Chronology."

"This excellent little book, as a juvenile introduction to Geography, History, and Chronology, sacred and profane, we believe superior to any similar production extant in the English language. The poetical illustration of the Twelve Signs of the Zodiac, as indicative of the seasons; and the explanations of the constellations, with the rapid sketch of the celestial bodies, are admirably calculated to inspire young minds with reverential awe for the incomprehensibly great Power which governs such immense worlds. The brief geographical accounts of the different nations of the earth, with the articles of commerce which they produce; the enumeration of the chief rivers of those countries, their seas, straits, gulphs, bays, channels, and lakes, all are concisely and accurately brought under the eye of the pupil. The comparative chronology of sacred and profane history is equally judicious and useful; and the history of the Bible, contrasted with that of Greece and Rome, will be singularly convenient to boys who begin to read Justin, or any other classic historian, in which they are frequently at a loss to know how many years have elapsed since the event detailed. Upon the whole, it is truly an interesting 'Guide to useful Knowledge.'"---*Anti-Jacobin Review.*

Recommendations of "New Dialogues, in French and English; on the following Subjects: History; Arithmetic; Botany; Astronomy; the Comet; the Opera; Singing; Music; Mr. West's Picture; Italian; Painting; Politeness; Accomplishments, &c. intended as a Second Book to 'L'Instructeur François.'"

No elementary book has ever been honoured with more unanimous commendations than this from the most celebrated reviewers. Indeed, if the style, and the useful information it contains, be compared with others, a discerning public will impartially decide in its favour.

" The principal design of this work is to attempt to supply the deficiency of such books of Dialogues as are used in schools. These are mostly on History, Astronomy, Botany, Arithmetic, Hippodramatic Performances, Painting, the Opera, Singing, Politeness, Italian, Accomplishments, Music, the British Institution, Picturesque Descriptions of Switzerland and Tyrol, Country Life, the Comet, Precepts for the Conduct and Manners of Young People; besides innumerable incidental observations, calculated to inspire the youthful mind with morality, integrity, and love for their king and country."---*European Magazine, December* 1811.

" This is an ample title-page, and conveys an accurate notion of the work to which it is prefixed. Mr. Keegan, in his Preface, laments with much justness the silliness and inutility of those dialogues which are commonly found in French Grammars, and which, while they teach the student to ask for bread and butter, or his night cap, qualify him for no other species of conversation. This defect Mr. K. is duly sensible of, and labours successfully to remove it in the present publication.—It is a question into which we shall not now enter, how far any artificial dialogues benefit a student who is acquiring a foreign language, the idioms and facility in which must be learned rather from *viva voce* practice than from committing to memory a series of imaginary dialogues. While, however, the practice is thought needful and adopted, it will be prudent to employ Mr. Keegan's collection, which is superior to any that we have seen in the French language."---*Universal Magazine, December* 1811.

" Perhaps a juster character of this elementary work cannot be given, than by saying that it performs the promise of the title page. It is, on the whole, a very fair advance towards the improvement of exercises in the modern languages, by making them subservient to the attainment of scientific knowledge."---*Eclectic Review, January* 1812.

" This work is well calculated to answer the purpose professed in the title. The Dialogues contain ample specimens of French conversation."---*Critical Review, January* 1812.

" Mr. Keegan thinks, justly enough, that the ordinary set of dialogues in French and English which have been repeated by grammar after grammar, are become old-fashioned, and worn out; he has therefore converted science and the news of the day into dialogue. Among his heroes, General Massena, Lord Wellington, &c. &c. are Mr. Kemble and the *Horses*, which he published before the *Elephant* was on the boards. They are amusing enough."----*Literary Panorama, February* 1812.

"We agree with Mr. Keegan in wishing that more instructive subjects should be found for French and English dialogues than the directions to tradesmen, valets, and washerwomen, of which they usually consist; and as, in the present work, an attempt is made to convey some information, we recommend it to those who are in the habit of committing French conversation to memory."—*Monthly Review, March* 1812.

"Mr. Keegan is a very diligent man, and we have noticed several of his former works. It is certainly true that dialogues written for the purpose of instruction, consist chiefly, as he observes, of common place phrases on trivial subjects, and that the speakers are usually the taylor, the shoemaker, the hair-dresser, &c. There should be also dialogues for initiating the scholar into a higher and better style of conversation; and it appears so to us that Mr. Keegan has, with great propriety and success, supplied the deficiency. His subjects, though rather elevated, are such as are very likely to be handled in conversation, and his style of dialogue is at once easy and elegant."----*British Critic, April* 1812.

"This ample title page sufficiently explains the nature of these Dialogues, which are designed to furnish useful information, instead of the usual vulgar gossip with hostlers, tailors, barbers, &c. of which all our French and English Dialogues consist. The author is an experienced teacher, and has executed this laudable design with his usual ability."----*Anti-Jacobin Review, May* 1812.

The above books may be had of BOOSEY, Old Broad-Street; LAW, Ave-Maria-Lane; DULAU and Co., Soho-Square; and of all other Booksellers.

TABLE

DES

LETTRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LET.		Page.
1	Londres à Copenhague	1
2	Amsterdam à Livourne	2
3	Oporto à Londres	3
4	Birmingham à Bourdeaux	4
5	Hambourg à Londres	6
6	Constantinople à Londres	7
7	Bristol à Venise	8
8	Rheims à Francfort	9
9	Bruxelles à Londres	10
10	Marseille à Livourne	10
11	Yarmouth à Gênes	12
12	Bourdeaux à Hambourg	13
13	Gottembourg à Edimbourg	13
14	Cadix à Trieste	15
15	Venise à Dublin	16

LET. Page.
16 Liverpool à Cadix 17
17 Lille à Macon 18
18 Strasbourg à Naples 19
19 Alicante à Londres 21
20 Francfort à Gênes 22
21 Marseille à Ancone 23
22 Londres à Hambourg 24
23 Copenhague à Cadix 25
24 Chatham à Pétersbourg 26
25 Nantes à Livourne 27
26 Lisbonne à Liverpool 29
27 Paris à Mantoue 30
28 Livourne à Raguse 31
29 Amsterdam à Trieste 33
30 Gênes à Venise 34
31 Havre de Grâce à Dublin 35
32 Amsterdam à Paris 36
33 Livourne à Londres 37
34 Marseille à Ancone 38
35 Nice à Liverpool 39
36 Rotterdam à Londres 41
37 Dunkerque à Livourne 41
38 Utrecht à Savone 43
39 Manchester à Gênes 44
40 Dantzick à Londres 45
41 Amsterdam à Londres 46
42 Yarmouth à Gênes 46

LET. Page.
43 Pétersbourg à Chatham.....47
44 Marseille à Naples 48
45 Gibraltar à Londres 49
46 Dunkerque à Civita-Vecchia 50
47 Nantes à Palerme.....52
48 Londres à Livourne 53
49 Londres à Livourne.....54
50 Londres à Livourne 55
51 Londres à Livourne 56
52 Londres à Livourne.....57
53 Londres à Livourne.....57
54 Falmouth à Londres 59
55 Londres à Livourne 60
56 Londres à Livourne 60
57 Londres à Livourne 62
58 Londres à Livourne.....63
59 Londres à Livourne 64
60 Ancone à Livourne 64
61 Gênes à Ancone 65
62 Abbeville à Bilbao.....66
63 Marseille à Civita-Vecchia 67
64 Reggio à Naples 68
65 Gênes à Amsterdam 70
66 Londres à Stockholm 71
67 Mayence à Bristol 71
68 Manchester à Constantinople 72
69 Plymouth à Ancone 74

LET. Page.
70 Londres à Naples 75
71 Stockholm à Rouen 76
72 Besançon à Rome 77
73 Troyes à Rome 78
74 Naples à Bristol 80
75 Livourne à Ancone 81
76 Bristol à Oporto 81
77 Livourne à Liverpool 82
78 Strasbourg à Rouen 83
79 Lyon à Livourne 84
80 Hambourg à Falmouth 86
81 Bâle à Paris 87
82 Livourne à Londres 87
83 Amsterdam à Livourne 89
84 Roterdam à Hull 90
85 Ancone à Syracuse 91
86 Rhetel à Nuremberg 92
87 Livourne à Edimbourg 94
88 Marseille à Alger 95
89 Falmouth à Trieste 96
90 Aix-la-Chapelle à Viterbe 96
91 Londres à Hambourg 98
92 Nuremberg à Londres.....99
93 Lisbonne à Londres.....100
94 Norwich à Paris 101
95 Middlebourg à Hull.....102
96 Bristol à Lisbonne 103

LET. Page.
97 Pétersbourg à Nantes 104
98 Liverpool à Cadix 105
99 Hambourg à York 106
100 Dantzick à Londres 108
101 Rouen à Bourdeaux.....109
102 Londres à Livourne.....111
103 Bergame à Livourne 112
104 Pétersbourg à Londres 114
105 Pétersbourg à Londres.....115
106 Pétersbourg à Londres 117
107 Pétersbourg à Londres 118
108 Pétersbourg à Londres 119
109 Pétersbourg à Londres 120
110 Pétersbourg à Londres 121
111 Pétersbourg à Londres 122
112 Pétersbourg à Londres 123
113 Pétersbourg à Londres 124
114 Pétersbourg à Londres 126
115 Pétersbourg à Londres 126
116 Pétersbourg à Londres 128
117 Pétersbourg à Londres.....128
118 Pétersbourg à Londres 130
119 Amsterdam à Londres 130
120 Amsterdam à Londres 132
121 Amsterdam à Londres 132
122 Lubeck à Londres 133
123 Bourdeaux à Brême 135

LET. Page.
124 Amsterdam à Rouen 136
125 Livourne à Naples.....137
126 Smyrne à Londres 140
127 Smyrne à Londres 141
128 Smyrne à Londres.....143
129 Madrid à Londres 144
130 Venise à Londres.....145
131 Dunkerque à Civita-Vecchia.....146
132 Marseille à Londres.....148
133 Boston à Londres 149
134 Toulon à Ancone.....150
135 Londres à Baltimore 152
136 Edimbourg à Dantzick 153
137 Franckfort à Londres 154
138 Rouen à St.-Andero.....155
139 Amsterdam à Venise 156
140 Riga à Portsmouth 157
141 Malaga à Livourne.....158
142 Bayonne à Dublin 159
143 Stockholm à Londres.....161
144 Madrid à Dublin 163
145 Lyon à Cadix 164
146 Bourdeaux à Brême 165
147 Bristol à Lisbonne 166
148 St. Malo à Marseille 167
149 Marseille à Livourne 168
150 Nantes à Lubeck.....170

LET. Page.
151 Nice à Londres 171
152 Worms à Besançon 172
153 Gênes à Naples 173
154 Barcelone à Marseille 176
155 Livourne à Venise 177
156 Amsterdam à Villefranche 179
157 Paris à Lyon 180
158 Oporto à Londres 181
159 Philadelphia à Birmingham 182
160 Amsterdam à Venise 183
161 Londres à Naples 184
162 Paris à Nantes 186
163 Rouen à Civita-Vecchia 187
164 Hambourg à Londres 188
165 Lyon à Amiens 189
166 Lisbonne à Londres 189
167 Dantzick à Londres 190
168 Amsterdam à Edimbourg 192
169 Dantzick à Londres 194
170 Malthe à Ostende 195
171 Londres à Palerme 196
172 Dantzick à Exeter 197
173 Konigsberg à Lisbonne 198
174 Livourne à Naples 199
175 Londres à Lisbonne 201
176 Livourne à Naples 202
177 Marseille à Venise 204
178 Livourne à Palerme 205

LET. Page.

179 Gênes à Venise 206
Modèle d'une Lettre de Change 208
Modèle d'un Connoissement.....209
Explication des Abbréviations.....210
INDEX, contenant l'Explication des Mots & des Termes usités dans le Commerce 211

The Author respectfully informs the Public, that, in order to render this Edition more complete, and improved, the "KEY, *or* COMMERCIAL PHRASEOLOGY," *translated into English, may be had, bound, with the* NEGOCIANT UNIVERSEL; *which he flatters himself will be very convenient to the Learner, particularly when any difficult or technical term of commerce is not thoroughly understood: they may also be had separately,* viz.

	s	d
NEGOCIANT UNIVERSEL, and COMMERCIAL PHRASEOLOGY, bound in one volume	8	0
NEGOCIANT UNIVERSEL, bound	5	0
COMMERCIAL PHRASEOLOGY, bound	3	6

298 4/13

HF
5728
F8K4
1810

Keegan, William
Le negociant universel
8. ed., rev. & soigneusement
corrige par l'auteur

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY